

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LA BELGIQUE,

Par M. Dewez,

MEMBRE DE L'INSTITUT ROYAL DES PAYS-BAS ET SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Et plus est patriæ facta referre labor.
OVID.

5

TOME CINQUIÈME.



BRUXELLES,
H. TARLIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DE LA MONTAGNE, N° 306.

1828.

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LA BELGIQUE.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Charles-le-Téméraire; son inauguration à Louvain. Intrigues des députés de Gand. Son entrée à Gand. Procession de St Liévin. Excès de la populace à cette occasion. Le duc paraît au milieu du peuple. Débats violens. Capitulation. Les excès continuent. Exécutions. Mouvement dans le Brabant. Prétentions du comte de Nevers. Le duc vient à Louvain et à Bruxelles. Il entre à Malines. Exécutions. Soumission d'Anvers.

Charles, comte de Charolais, fit son entrée et son inauguration solennelle comme duc de Brabant à Louvain, le 12 juillet 1467. Les principaux magistrats et les plus notables citoyens de Gand, étaient venus le trouver pour l'engager à se rendre sans retard dans leur ville pour la même cérémonie. Mais cette démarche était suspecte aux conseillers du duc, et ils lui communiquèrent leurs inquiétudes; ils lui dirent franchement qu'ils craignaient que cet empressement ne cachât un dessein secret, et qu'en cédant à leurs instances, il ne se jetât dans un piége, qui pourrait lui être funeste. Le duc demanda donc des explications aux députés de Gand; il les pressa surtout de lui

dire sans détour si l'on n'avait pas l'intention d'exiger de lui des choses telles qu'il ne pourrait y consentir, et s'ils croyaient qu'on se contentât de ce que la justice et la raison lui permettraient d'accorder sans compromettre sa dignité. Soit que ces députés ignorassent les dispositions du peuple, soit plutôt qu'ils eussent leurs raisons pour les cacher au duc, ils répondirent qu'ils ne croyaient pas que le peuple voulût faire des demandes ou élever des prétentions déplacées; qu'ils espéraient au contraire qu'il recevrait avec joie ce que le duc voudrait bien leur octroyer; qu'ils étaient même d'avis qu'il ne fallait pas accorder de trop grandes faveurs à un peuple si prompt à se soulever, parce que ce serait le moyen de le rendre plus fier et plus exigeant; qu'il fallait surtout maintenir l'impôt connu sous la bizarre dénomination de *cueillette*. C'était un droit d'entrée qui avait été établi après la paix de Grave sur le blé et les autres denrées qui entraient dans la ville, pour subvenir aux frais de la guerre, et indemniser les Gantois des dommages qu'ils avaient soufferts. Cet impôt ne devait durer qu'autant de temps qu'il en fallait pour remplir son objet. Or, on prétendait et on disait hautement que tout était liquidé depuis long-temps, et que la cueillette n'était continuée que pour le profit de ceux qui la faisaient percevoir, et qui étalaient un luxe insultant au dépens du peuple; et ce n'était pas seulement le parti des mécontens et des ennemis du gouvernement qui faisait éclater ces plaintes, tous se réunissaient sur ce point; c'était, en un mot, l'opinion publique, qui ne ment pas ordinairement. Déjà, sur la fin du règne de Philippe, la ville de Gand lui avait adressé de justes plaintes à ce sujet;

mais les intrigues et le crédit des hommes puissans, intéressés au maintien de cet abus, avaient trouvé le moyen de soustraire ces réclamations à la connaissance du prince, et c'était pour cette raison qu'on attendait avec tant d'impatience l'arrivée de son successeur, dans l'espérance qu'il ferait cesser ces scandaleuses concussions. Les envoyés gantois le savaient, et voulant paralyser en quelque sorte les efforts du peuple, ces intrigans tâchaient de s'emparer de l'esprit du duc (*a*).

Ce prince partit donc pour Gand dans des dispositions peu favorables au peuple, et y fit son entrée le 28 juin au matin. Toutes les grandes rues étaient, selon l'usage du temps, tendues de magnifiques tapisseries ; toute la ville retentissait du son des carillons, et les principales places offraient sur des théâtres dressés à cet effet la représentation des mystères, qui étaient les spectacles du temps. Le prince entouré de toute la noblesse, alla prêter son serment à l'église de S[t] Pierre, et revint à l'hôtel de ville assister au festin qui y était préparé. Tous les habitans, sans distinction de parti ni d'état, paraissaient avoir participé sincèrement à la joie publique. Mais cette allégresse momentanée fut troublée par un singulier événement.

Tous les ans on célébrait une procession solennelle en l'honneur de S[t] Liévin, apôtre du pays, qui avait souffert le martyre au septième siècle dans le village de Hauthem, au pays d'Alost, à trois lieues de Gand. Depuis ce temps, au jour indiqué, on allait prendre la châsse où reposait le

(*a*) Mém. de Comines, liv. 2, ch. 4. Meyer. ad an. 1467.

corps de St Liévin, et on la portait à l'église de Hauthem, où se tenait ce jour-là une grande foire, toujours à la plus grande gloire du saint. Le corps, après avoir passé la nuit dans le village, était rapporté en grande cérémonie à Gand dans l'église de St Bavon. Dans l'origine, c'était vraiment une cérémonie religieuse, et les plus notables habitans de Gand se faisaient un honneur de porter ou d'accompagner le corps du saint. Mais comme les meilleures choses dégénèrent à la longue en abus, cette cérémonie, comme tant d'autres qui ont eu le même sort, n'était plus qu'une farce ridicule, ou pour mieux dire, qu'une orgie scandaleuse. Ce n'étaient plus que les gens du peuple qui formaient ce cortége devenu un objet de dérision, au point qu'on ne les appelait plus que les fous de St Liévin. Cette expression avait prévalu. Les petits métiers y portaient leurs bannières, et tous les cabarets de Hauthem étaient remplis pendant toute la soirée et toute la nuit de joyeux compagnons, qui buvaient, chantaient et dansaient, en criant après chaque coup : *Vive St Liévin*, et ce cri était renforcé par un gros juron à leur manière. C'était enfin une véritable partie de débauche, et il ne se passait pas d'année sans que cette fête tumultueuse se terminât par quelque rixe sanglante.

Précisément le jour de l'entrée du duc à Gand, était celui de l'anniversaire de la fameuse procession, et la foule fut à cette occasion beaucoup plus nombreuse qu'à l'ordinaire. Toute cette multitude, répandue dans les cabarets de Hauthem, échauffée par la bière, se livra à tous les excès, et se répandit en injures grossières, en menaces effrayantes contre ceux qu'ils accusaient de

s'engraisser de la substance du peuple sous le nom du prince.

Le duc et toute sa cour, qui ignoraient tout ce train, dormaient fort tranquillement, quand, de grand matin, le bruyant cortége rentra dans la ville; et ayant pris son chemin par le marché aux grains, ceux qui portaient le corps saint vinrent de dessein prémédité, heurter directement avec la châsse le bureau où l'on percevait la cueillette au milieu de la place; et sans vouloir prendre à côté, ils dirent que leur saint voulait passer par la maison *sans se tordre* (*a*); et à l'instant, ils se jetèrent sur cette logette, qui fut démolie en un moment. Toute cette bande se disperse, se répand dans les rues avec les débris de la barraque en criant: Aux armes! aux armes! Il ne fallut qu'un instant pour rassembler les bannières de tous les métiers, et la châsse du saint fut ainsi tout-à-coup entourée par toute la populace de Gand en armes.

Le duc, éveillé par ce bruit, saute du lit, et tous ses serviteurs, arrivés des divers quartiers de la ville où ils étaient logés, vinrent se ranger autour de lui; les archers de la garde s'étaient également réunis devant l'hôtel. Le duc demande son cheval, et part en jurant par St Georges qu'il saura bien forcer ces mutins à dire ce qu'ils veulent. Le sire de la Gruthuse, craignant les effets de cet emportement arrêta le duc, et se rendit lui-même auprès d'eux.

Ce seigneur, qui avait été long-temps grand bailli de Gand, avait la confiance du peuple. Les mutins l'écoutèrent: il leur parla avec douceur, et ils lui répondirent avec

(*a*) Expression de Comines, c'est-à-dire, *sans se détourner.*

calme, protestant qu'ils n'en voulaient ni au prince ni à ses officiers ; que seulement ils demandaient justice contre ces mauvais larrons (c'est ainsi qu'il les appelaient, *kwaeden dieven*), qui rongeaient les entrailles et suçaient le sang du pauvre peuple, et insultaient à sa misère.

Le chevalier leur promit qu'il allait informer le duc de la pureté de leurs sentimens à son égard, et les assura qu'ils obtiendraient justice ; mais il les engagea à rester tranquilles en attendant son retour.

Le duc écouta le rapport de la Gruthuse avec humeur, témoignant son mécontement par ses gestes et ses mouvemens, branlant la tête, grinçant les dents, et se sentant plus humilié de l'excès d'audace de ces petits bourgeois (c'est ainsi qu'il les considérait), que touché de leurs sentimens d'attachement ; il monta précipitamment à cheval, vêtu de sa robe noire, avec un bâton à la main ; ses serviteurs étaient couverts de leurs armes, et les archers marchaient avec l'arc tendu. Cet appareil guerrier irrita le peuple, qui se serra sous ses bannières, et tous frappèrent rudement le pavé de leurs piques. Le duc, sans témoigner le moindre trouble, parut devant cette multitude, qui s'ouvrit pour lui laisser le passage libre. « Eh bien, dit-il avec tout l'accent » de la colère, que vous faut-il, méchantes gens? que vou» lez-vous enfin? » Et ne pouvant contenir son impatience, il frappe de son bâton un bourgeois, qui se trouvait près de lui (*a*). Le bourgeois, se sentant ainsi outragé jura par le sang et les plaies du sauveur, qu'il aurait vengeance de cet affront ; et déjà, il menaçait le duc de sa pique. Gru-

(*a*) Meyer. ad an. 1467.

thuse osa reprocher au duc d'un ton ferme et sévère son emportement et son imprudence. Le peuple animé par les cris de ce bourgeois, prenait une attitude menaçante, et le duc, sentant le danger, descendit de cheval et monta au balcon pour haranguer le peuple; alors comme pour se rendre plus populaire, il leur adressa la parole en langue flamande, quoiqu'il ne la sût que très-imparfaitement; il connaissait bien quelques mots usuels, mais il n'aurait pu soutenir une conversation. « Mes enfans, leur dit-il bon-» nement et simplement, Dieu vous garde. Je suis votre » père et légitime seigneur; je viens vous visiter, vous ré-» jouir de ma présence; je veux vous faire vivre en paix et » en prospérité, et je vous prie de vous comporter dou-» cement. Je ferai pour vous tout ce qui me sera possi-» ble. »

« Soyez le bien venu (*a*), s'écria tout le peuple : nous » sommes vos enfans, et nous vous remercions ». La Gruthuse prit alors la parole pour expliquer plus au long en langue flamande les bonnes intentions du duc, et les bourgeois, s'avançant en grand nombre, au bas du balcon pour mieux écouter, s'écrièrent tout d'une voix : « Grand merci (*b*); » et l'un d'eux, parlant au nom du peuple, demanda justice contre ces *galopins* (*c*) qui, *sortis de la fange* (*d*), ont acquis des terres et des seigneuries aux dépens des autres, et réduisent le pauvre peuple à mendier son pain, en

(*a*) *Zyt welkom.*
(*b*) *Groot dank.*
(*c*) *Dravers.*
(*d*) *Geringestand.*

lui persuadant que c'est pour le prince qu'ils exigent tout cet argent.

Cet homme s'était expliqué avec décence et modération, et le duc l'avait écouté avec attention et bienveillance. Ce ton de douceur n'était pas celui qu'il fallait aux mutins. Un des meneurs, nommé Brunel, d'un aspect effrayant par sa haute taille et son air farouche, sort brusquement de la foule et franchit l'escalier presque d'un saut, vole à la salle, écarte, coudoie, pousse tout le monde, et paraît au balcon, où il se place à côté du duc, qui est obligé de reculer. Ce vigoureux champion, pour imposer silence, frappe de sa large main, recouverte d'un gantelet de fer, un grand coup sur la balustrade. On se tait, et d'une voix de tonnerre, il interpelle le peuple de répondre à ses interrogations. « Vous voulez, disait-il......N'est-ce pas?......Dites donc »; et à chaque interpellation, également pressante, le peuple répondait. « Bien, bien (*a*) » ; ce cri se répétait dans toute la place, et se prolongeait dans toutes les rues voisines. Ceux-mêmes qui ne savaient de quoi il s'agissait, le répétaient comme les autres. Alors, le fougueux démagogue, se tournant vers le duc : « Eh bien, Monseigneur, l'en- » tendez-vous bien, dit-il ? (*b*) ; voyez ce que vous avez à » faire. »

Le duc et le seigneur de la Gruthuse étaient restés comme stupéfaits. Ils ne savaient que dire. Enfin, Gruthuse remontra à cet homme son tort, son étrange conduite. « Vous pouviez, lui dit-il, vous faire entendre de

(*a*) *Wel, wel.*

(*b*) *Verstaat gy wel ?*

» la place. Il ne fallait pas venir ici déplacer Monseigneur. » Il sait ce qu'il doit faire, sans qu'il soit nécessaire qu'un » avocat tel que vous s'en mêle. Descendez, et allez rejoin- » dre vos compagnons. »

Le duc voulait encore parler; mais la multitude s'obstinait à rester sur la place avec la châsse du saint, jurant qu'elle ne désemparerait pas qu'on ne lui eût accordé toutes ses demandes. Le duc, voyant qu'il ne pourrait que compromettre sa dignité, en luttant, pour ainsi dire, avec des hommes sans retenue et sans raison, descendit du balcon et remonta à cheval, tâchant, par sa contenance, de cacher aux yeux du peuple son agitation et sa colère; cependant il ne put pas tellement dissimuler, qu'elles ne se manifestassent par les efforts mêmes qu'il faisait pour se contraindre. Il retourna à son hôtel, et le peuple resta sur le marché.

Dans cet intervalle, le peuple choisit quatre citoyens notables pour traiter avec le conseil du duc(*a*). Ceux-ci lui présentèrent les articles qui déjà avaient été insolemment proposés par le fougueux démagogue qui avait harangué le peuple du haut du balcon, et tumultueusement adoptés par les mutins. Ils demandaient donc que tout ce que le duc Philippe leur avait ravi, leur fût restitué; que la *cueillette* fût abolie; que les portes condamnées fussent ouvertes; que les métiers pussent reprendre leurs bannières (elles étaient au nombre de soixante-douze, dit Comines), et choisir leurs doyens; que les magistrats ou officiers qui

(*a*) Meyer les nomme. C'étaient Jacques de Ravescot, Baudouin Rüm, Jean van Loo et Pierre, surnommé le Riche.

avaient trompé le duc au détriment du peuple, reçussent la juste punition de leurs méfaits.

Ces demandes jetèrent le duc dans la plus grande perplexité. D'une manière ou d'autre, il s'exposait. Les accorder, c'était en quelque sorte dégrader sa dignité; les refuser, c'était compromettre sa sûreté. Après y avoir réfléchi long-temps, il céda enfin à la nécessité; mais ce ne fut pas sans doute sans se faire une extrême violence. Le troisième jour, qui était le 30 juin, il souscrivit aux articles de cette honteuse capitulation, et ce n'est qu'après avoir vu sa signature que le peuple se détermina enfin à évacuer la place et à reporter la châsse.

Le duc ne pouvant plus supporter le séjour d'une ville dont l'aspect seul lui était odieux, en sortit dès le lendemain avec la honte et la rage dans le cœur, se promettant bien de se venger un jour d'un si sanglant affront. On dit qu'il se retourna plus d'une fois sur cette ville rebelle, lançant des regards où étaient peints les mouvemens dont son cœur était agité.

Après le peuple de Liége, il n'en est aucun plus inconstant que celui de Gand, dit Comines. Depuis le départ du duc, les esprits y étaient toujours en fermentation. On ne se fiait pas à sa condescendance forcée. Les hommes sages, *très-déplaisans de la folie du peuple* (a), étaient venus trouver le duc à Bruxelles, et s'étaient jetés à ses genoux, en lui remettant la capitulation qu'il avait signée. Mais il était resté inflexible. Le peuple, ayant appris cette démarche (b), s'assemble en tumulte et se porte en foule au cou-

(a) Comines.
(b) Meyer, ad an. 1467.

vent des dominicains, où s'étaient réunis les envoyés du duc, chargés d'entrer en accommodement avec les magistrats. Cette troupe de furieux attaque, insulte les députés du prince, frappe les magistrats de la ville, qu'elle voulait tuer, et se porte à la chapelle de St Jacques pour y passer la nuit. Le bailli, s'étant mis à la tête d'une petite troupe d'hommes de bonne volonté, se rend au lieu du rassemblement, chasse et dissipe les mutins, et fait arrêter leur chef, qui eut la tête tranchée sans autre forme de procès (*a*), ou du moins il fut jugé très-sommairement. On considéra le flagrant délit comme une preuve suffisante. Il avoua, avant de mourir que, la nuit où il fut arrêté, la populace avait comploté de mettre le feu aux quatre coins de la ville, et de la livrer au massacre et au pillage. Quelques jours après (*b*), ce fougueux Brunel, qui avait excité un si violent tumulte sur la place le jour de la procession, fut également décapité. Un grand nombre d'autres furent bannis à perpétuité des états du duc.

L'exemple de Gand devint contagieux, et les autres villes avaient un grand penchant à l'imiter. Les Bruxellois y étaient très-disposés. Ils savaient que le duc ne les aimait pas, précisément parce que son père les avait toujours particulièrement affectionnés. Ce prince en effet faisait de préférence son séjour habituel à Bruxelles. Déjà, sous le règne de Philippe, Charles n'avait pas craint de maltraiter de paroles les Bruxellois, de les accabler de menaces, leur disant que son père les avait gâtés; qu'en

(*a*) Le 25 juillet.
(*b*) Le 29 juillet.

augmentant leurs richesses, il avait enflé leur orgueil ; mais qu'ils ne trouveraient pas en lui un maître si débonnaire et si indulgent ; qu'il saurait réprimer leur insolence. Ce n'était donc pas tout-à-fait sans raison que les Bruxellois se mirent en mesure pour résister à ce maître impérieux. Ils s'entendirent avec ceux de Malines, d'Anvers et d'autres villes du Brabant, et les états s'assemblèrent à Louvain.

Le duc se trouvait dans une position très-fâcheuse. Le comte de Nevers, qui n'avait jamais renoncé de bonne volonté, ni même de bonne foi, au duché de Brabant, profita de la circonstance de la mort du duc Philippe pour renouveler ses prétentions. Le roi Louis le releva de la renonciation qu'il avait faite à ce duché, comme ayant été arrachée par la force, et il l'envoya en réclamer solennellement la possession, comme en étant le légitime héritier. Le comte écrivit donc des lettres, envoya des messages à Bruxelles, à Louvain, dans toutes les villes principales, où il comptait un grand nombre de partisans, à Bruxelles surtout, où l'on n'avait pas oublié les menaces que le comte de Charolais leur avait souvent adressées du vivant de son père. Les corporations des bourgeois dans toutes les villes étaient, par une raison politique, que l'on va comprendre, très-prononcées en faveur du comte de Nevers. Ils avaient appris à leurs dépens que la liberté est en danger quand un pays est soumis à un prince dont la puissance est formée de la réunion de domaines considérables, parce qu'il peut aisément accabler les petits états, qui n'oseraient et ne sauraient lui résister. Les villes du Brabant (et l'on s'en souvenait), quand elles étaient soumises à un souverain particulier, avaient

su défendre leurs droits contre les entreprises de leurs princes ; mais elles avaient dû céder au grand pouvoir du duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, etc. Les villes du Brabant pensaient donc avec raison que le comte de Nevers, étant appelé à la souveraineté par elles, et tenant ainsi d'elles toute sa force et toutes ses ressources, ne pourrait exercer un pouvoir si despotique.

Mais les grands seigneurs n'avaient pas des idées si libérales : ils n'étaient guidés que par leur intérêt ou leur ambition ; et comme ils attendaient du souverain leur avancement et leur fortune, ils étaient entièrement dévoués au duc de Bourgogne, et ils disaient hautement que ce prince saurait bien remettre ces *vilains* dans le devoir (c'est ainsi qu'ils traitaient le peuple), et qu'ils étaient prêts à lui offrir leur assistance pour l'aider à réprimer l'audace de ces insolens bourgeois. Le duc flattait ce parti, dont l'appui lui était nécessaire pour contrebalancer celui des villes, qui, se fiant de leur côté sur la protection du roi de France, étaient bien disposées à pousser, comme on dit, leur pointe. Mais les partisans du duc surent conduire l'affaire avec tant de prudence et de circonspection, qu'au bout de douze jours seulement, les états informèrent le duc, qui était à Malines, attendant leur résolution, qu'il pouvait se rendre en toute assurance à Louvain.

Il s'y rendit en effet, et y proclama solennellement sa prise de possession du duché de Brabant. Les nobles, les villes et l'université s'empressèrent de lui rendre leurs hommages. Il ne tarda pas à venir à Bruxelles, où il reçut les plus grandes marques d'affection, auxquelles il répondit

par les plus belles démonstrations de bienveillance, dans le style ordinaire.

Ce ne fut cependant pas la même chose dans toutes les villes. Malines, Anvers devinrent le théâtre de terribles émeutes. A ces fâcheuses nouvelles, le duc jura, toujours par St Georges, qu'il tirerait une vengeance éclatante de ces mutins. Il fit venir du Hainaut trois cents lances et des archers pour marcher sur Malines à leur tête. Les seigneurs brabançons représentèrent au duc que tout cet appareil était inutile ; qu'ils se chargeaient de le conduire eux-mêmes à Malines, comme ils firent en effet. Le duc y entra sans résistance. Le peuple n'osa remuer. On fit une information contre les auteurs de l'insurrection, et le duc voulut que toutes les formes de la justice y fussent scrupuleusement observées. Les plus coupables furent condamnés à mort, les autres au bannissement ou à des amendes plus ou moins fortes.

Cet exemple engagea Anvers à se soumettre. Le duc y fit tranquillement son entrée, et revint à Bruxelles pour s'occuper de la grande affaire qui était l'objet de tous ses soins dans ce moment, c'est-à-dire, de la guerre contre les Liégeois.

CHAPITRE QUINZIÈME.

Guerre contre les Liégeois. Siége de S[t] Trond. Bataille de Brusthem. S[t] Trond se rend, ainsi que Tongres. Liége se rend. Capitulation. Entrée menaçante du duc. Exécution. Il fait emporter le perron.

Louis XI, voyant que le duc de Bourgogne continuait à seconder secrètement les projets des grands du royaume, crut que le plus sûr moyen de le mettre dans l'impuissance de lui nuire, était de l'occuper dans ses propres états. Il excita donc et il appuya la révolte des Liégeois, qui furent, comme il arrive toujours aux petits états, les victimes de sa lâche politique.

Les Liégeois, ennemis de leur bonne fortune, dit La Marche, voulurent éprouver s'ils ne seraient pas plus heureux contre le fils que contre le père (*a*); et pour commencer leur malheur, ils reprirent la ville de S[t] Trond, qui avait été assurée au duc de Bourgogne par les derniers traités pour lui servir de barrière. Le duc, jugeant que cet acte d'hostilité devait être considéré comme la rupture de la paix, assembla une armée dans les environs de Louvain (*b*). Avant de marcher, il fit publier, selon l'usage, la guerre par ses hérauts, qui tenaient une torche allumée d'une main, et une épée nue de l'autre, pour signifier par cet effroyable emblême une guerre à feu et à sang.

(*a*) La Marche, liv. 2, ch. 1.
(*b*) Comines, liv. 2, ch, 2.

En même temps (*a*), il assembla son conseil pour délibérer sur ce qu'on ferait des cinquante otages livrés deux ans auparavant. Les uns opinaient qu'il fallait les faire mourir, et le sire de Contai, maître d'hôtel de la duchesse de Bourgogne, soutint cette opinion d'une manière si dure et si extravagante (*b*), que le plus grand nombre en fut indigné. Cet avis cruel ne fut partagé que par deux ou trois conseillers, accoutumés à se laisser entraîner par l'influence imposante de son génie (*c*), ou dominés par l'ascendant de son autorité. C'était donc bien plutôt par crainte, par faiblesse, par lâche complaisance, que par conviction, qu'ils avaient appuyé un avis aussi atroce. Le duc demanda particulièrement celui de Gui de Brimeu, seigneur d'Imbercourt, qui répondit franchement que son opinion était que pour mettre Dieu de son côté et faire connaître à tout le monde qu'il n'était cruel ni vindicatif, le duc devait délivrer tous ces otages, qui ne s'étaient ainsi livrés qu'à bonne intention, dans l'espoir de maintenir la paix; qu'en leur annonçant leur grâce et en les renvoyant, on leur fît promettre de faire tous leurs efforts pour ramener le peuple à des sentimens pacifiques, et que, s'ils ne pouvaient faire entendre raison à ce peuple insensé, ils s'abstinssent du moins, quant à

(*a*) Comines. Meyer.

(*b*) *Jamais je ne l'ouy parler si mal ne si follement*, dit Comines.

(*c*) C'était *un bien sage homme*, dit ailleurs le même écrivain. *Ces conseillers estimaient la grandeur ou le sens dudit Contai*, dit-il ici. *Les plus sages errent très-souvent, ou par amour, ou par haine, ou aucunefois par l'indisposition des personnes; car on ne doit point tenir pour conseil ce qui se fait après disner.*

eux, en reconnaissance de la grâce qu'on leur faisait, de prendre parti contre le duc ou contre leur évêque.

Cette opinion généreuse fut adoptée par le duc, et les otages, bien contens sans doute d'avoir échappé à un si grand danger, promirent tout ce qu'on avait exigé d'eux. A cette condition, on les mit en liberté; mais on leur répéta bien que, si aucun d'eux était pris les armes à la main contre le duc, il le paierait de sa tête.

Comines rapporte à ce sujet un propos que lui tint à l'oreille dans ce moment un des membres du conseil. « Voyez-vous bien cet homme, lui dit-il, en montrant » Contai? Quoiqu'il soit bien vieux, il est très-bien por» tant. Eh bien! je parierais grand'chose qu'il ne vivra » plus d'ici à un an, et cela pour la terrible opinion qu'il » a avancée. » Cette prédiction fut accomplie; car il mourut peu de jours après à Hui.

Le duc, s'étant mis à la tête de son armée, vint mettre le siége devant St Trond, où étaient renfermés trois mille Liégeois, commandés par un très-bon chevalier de Liége, nommé Regnaud de Rouveroi (*a*). Le siége n'était commencé que depuis trois jours, lorsque les Liégeois, au nombre de trente mille hommes, tant bons que mauvais gens de pied, dit La Marche, avec cinq cents chevaux, vinrent avec une nombreuse artillerie au secours de St Trond (*b*).

(*a*) La Marche.

(*b*) Comines. — La Marche. Ce dernier rapporte un dicton populaire qui était alors en vogue dans le pays de Liége.

Que nul ne passe le Hasbain (la Hesbaie)
Qu'il ne soit combattu le lendemain;

Guillaume de Berlo portait l'étendard de St Lambert. Ils arrivèrent au village de Brusthem à une demi-lieue de St Trond, et s'y retranchèrent derrière de grands fossés pleins d'eau soutenus par quelques pièces d'artillerie (*a*). Le duc, qui n'en était pas éloigné, monta sur un courtaut (*b*), et parcourut, un écrit à la main, ses compagnies en ordre de bataille, suivant le plan que lui avait donné le sire de Contai. Il plaça douze cents hommes comme en réserve des deux côtés du village, pour observer seulement les mouvemens des combattans sans bouger, afin d'agir au besoin.

Après avoir donné ses ordres, il commanda vingt chevaliers (dont je fus l'un, dit La Marche), qui devaient avoir constamment l'œil sur sa personne, et incontinent la bataille commença. Les archers, qui formaient l'avant-garde, s'avancèrent brusquement sur les Liégeois, et les attaquèrent si vivement à coups de flèches et de canons (*c*), qu'ils emportèrent les fossés et l'artillerie. Les Liégeois furent forcés de reculer; mais les traits manquèrent aux Bourguignons. Les Liégeois s'en étant aperçus, revinrent avec un grand courage et chargèrent de leurs longues piques les archers bourguignons, dont ils en tuèrent quatre ou cinq cents en un moment. Ce choque fut si violent, que déjà les bannières reculaient, et les Bourguignons se croyaient battus, lorsque sur le champ le duc fit avan-

et bien le montrèrent, ajoute La Marche. C'est en effet le lendemain 27 septembre, que se donna la bataille de Brusthem.

(*a*) Comines.

(*b*) C'est le mot qu'emploie La Marche, c'est-à-dire un petit cheval.

(*c*) Comines.

cer ses archers, armés de grandes épées, sous les ordres des sires Des Cordes et d'Emeries. Ils accablèrent d'abord les Liégeois d'une grêle de traits; et quand ils les eurent ainsi ébranlés et déconcertés (*a*), ils abandonnèrent leurs arbalètes, et tombèrent sur cette troupe en désordre avec leurs longues épées, dont ils frappèrent de si rudes coups, qu'ils coupaient un homme par le milieu du corps, ou lui emportaient au moins un bras, une cuisse, selon que le coup portait. Les Liégeois ne pouvant soutenir cette terrible attaque, se mirent à fuir au plus vite le long des marais, poursuivis par les Bourguignons, et n'échappèrent qu'à la faveur de la nuit, qui devint très-obscure. Le nombre des Liégeois tués est porté à six ou neuf mille par Comines, qui cependant croit que ce nombre est exagéré (*b*). Les historiens brabançons et flamands n'en comptent que trois mille. La perte dut cependant être réellement très-considérable, puisque Comines ajoute que si la nuit n'était survenue, il en serait mort encore plus de quinze cents. Le nombre des fuyards qui furent arrêtés dans les champs, monte à six ou sept mille. On prit plus de trois cents chariots, chargés de toutes sortes de vivres et d'instrumens de guerre, cent vingt belles serpentines et six belles bombardes. Le bourgmestre de Liége, Fastré-Baré, fut tué d'un coup de lance. Le duc envoya cette nuit là même des officiers au chevalier de Rouveroy à St Trond

(*a*) La Marche.

(*b*) *Qui semble beaucoup*, dit-il, *à toutes gens qui ne veulent point mentir; mais depuis que je suis né, j'ay veu en beaucoup de lieux où l'on disait pour un homme qu'on en avait tué cent.*

pour l'inviter à parlementer (*a*) ; mais il ne répondit point, et il continua à combattre devant la ville, feignant d'ignorer que la bataille fût perdue. Cette obstination causa la mort à un assez grand nombre de Liégeois. Leurs parens ramassèrent les corps et les entassèrent dans des tonneaux de chaux pour les faire enterrer auprès de leurs pères.

Enfin, au bout de trois jours, voyant que cette résistance n'aboutissait qu'à tuer inutilement des hommes, Rouveroy consentit à capituler. La ville fut rendue à des conditions honorables pour lui ; mais les habitans durent déposer leurs armes (*b*) et donner dix hommes au choix du duc, qui les fit décapiter. Il y en avait six de ceux qui avaient été délivrés quelques jours auparavant.

Le duc marcha sur Tongres, qui se rendit sans résistance. Les habitans, comme ceux de St Trond, livrèrent dix hommes, qui éprouvèrent le même sort. Il y en avait également dans ceux-là cinq ou six des anciens otages.

Le duc s'avança sur Liége, où tout était, comme il est aisé de se le figurer, dans la plus grande agitation (*c*). Les habitans étaient divisés en deux partis. Les uns voulaient qu'on se défendît ; les autres, voyant brûler et dévaster tout le pays, demandaient qu'on se rendît. Les otages que le duc avait relâchés, s'employèrent de toutes leurs forces, conformément à leurs promesses, pour décider le peuple à la paix. Enfin ce parti prévalut. Trois cent

(*a*) La Marche.

(*b*) Comines.

(*c*) Id. liv. 2, ch. 3.

vingt-deux des plus notables habitans, conduits par les otages, vinrent en chemise, jambes et têtes nues, apporter au duc les clefs de la ville, ne demandant que la triste grâce de n'être point livrés au feu et au pillage, et la capitulation fut ainsi réglée.

Comme le duc savait que le seigneur d'Imbercourt avait gagné la confiance des habitans par la sagesse et la douceur qu'il avait montrées dans son administration, il le chargea d'entrer le premier dans la ville. Il se fit accompagner de deux cents hommes (et j'y estoye, dit Comines). Mais il trouva la porte de la ville fermée, et fut obligé de se loger avec son monde dans une abbaye au faubourg. Il retint avec lui cinq ou six des bourgeois qui étaient venus rendre les clefs. Sur les neuf heures du soir, on entendit sonner la cloche. C'était le signal ordinaire pour convoquer le peuple au palais de l'évêque quand il se présentait une affaire sur laquelle il fallait délibérer. Imbercourt crut que c'était pour venir l'attaquer. « Si » nous pouvons les amuser jusqu'à minuit, dit-il, nous » sommes échappés; car ils seront las et auront envie de » dormir, et ceux qui nous en veulent, voyant leur coup » manqué, se hâteront de fuir. » Il envoya donc dans la ville deux de ces bourgeois qu'il avait retenus, et les chargea de porter à leurs concitoyens des propositions amiables. Ces deux bourgeois entrèrent dans la ville, et trouvèrent tout le peuple en effervescence et en armes, toujours divisé en deux partis. Ils demandèrent à parler au bourgmestre, disant qu'ils apportaient de bonnes nouvelles par écrit de la part du seigneur d'Imbercourt; qu'il serait bon de se réunir au palais pour en faire la

lecture. On s'y rendit, et incontinent on entendit sonner la cloche.

Cependant les deux bourgeois ne revenaient pas. Au bout d'une heure, on entendit encore vers la porte un plus grand bruit, et l'on vit paraître sur la muraille une foule immense qui vomissait des injures contre les Bourguignons. Le sire d'Imbercourt sentit le danger de sa position. Il dépêcha quatre otages qu'il avait auprès de lui, avec une instruction écrite, contenant ce qu'ils devaient leur dire. Il y rappelait qu'il avait été leur gouverneur; qu'il les avait toujours traités amiablement; que pour tout au monde il ne voudrait consentir à leur ruine; qu'il s'était fait agréger à un de leurs métiers (*a*); qu'il en avait porté le costume; que conséquemment ils pouvaient ajouter foi à ce qu'il leur disait; que, pour eux, ils devaient tenir la promesse qu'ils avaient faite au duc; que c'était d'eux maintenant que dépendaient la conclusion de la paix et le salut de la patrie.

Ces quatre hommes partirent avec ces instructions, et trouvèrent la porte de la ville ouverte. Ils furent en un instant entourés de tout le peuple en émoi. Les uns les accablaient d'injures, de menaces, de huées, voulaient les chasser; les autres, plus sages, plus modérés, voulaient les entendre, et retournèrent au palais, et un instant après, on entendit encore la cloche. Le bruit cessa autour de la porte, parce que tout le peuple s'était porté en foule au palais.

(*a*) C'était celui des maréchaux et des *febvres. On nomme aux Pays-Bas febvres*, dit Comines, *ce que l'on nomme serruriers en France.* Ce mot *febvre* vient du latin *faber*, forgeron.

L'assemblée se prolongea fort avant dans la nuit, et l'on avait enfin résolu qu'on se soumettrait aux conditions qui avaient été arrêtées. Mais il restait au peuple une grande inquiétude; il n'était pas rassuré sur le feu et le pillage.

Au point du jour, une députation composée de quelques otages vint prier Imbercourt de venir au palais, où tout le peuple était encore assemblé, afin qu'il voulût dissiper la crainte des habitans sur ces deux points. Il s'y rendit sur le champ, et jura qu'il n'y aurait ni feu ni pillage. On le crut sur sa parole, et on lui livra une porte. Imbercourt envoya de suite un messager au duc pour l'informer de l'issue de cette affaire. Il plaça douze hommes d'armes et douze archers sur cette porte, et y fit arborer la bannière du duc. Il donna une autre porte au maréchal de Bourgogne, une autre au bâtard, une autre aux officiers qui l'accompagnaient, et la bannière du duc flottait également sur ces trois portes.

Le duc ne voulut pas entrer dans la ville par la porte(*a*). Il fit abattre vingt brasses de mur et combler le fossé, afin de pouvoir passer par la brèche comme s'il l'avait prise d'assaut. Il fit son entrée le 17 novembre, en grand appareil, à cheval, l'épée à la main, portant sur son armure un manteau chargé de pierreries les plus précieuses(*b*). Il marchait au petit pas, accompagné de l'évêque également armé, de deux mille hommes d'armes, de deux mille archers et des officiers de sa maison, superbement parés. Le doyen de St Pierre le complimenta à la porte

(*a*) Comines, liv. 2, ch. 4.
(*b*) Meyer.

de Sainte-Marguerite au nom du clergé, qui bordait un côté de la rue. Les bourgeois bordaient l'autre, la tête découverte, ayant tous une torche à la main. Les femmes et les enfans portaient sur la poitrine la croix de Bourgogne (*a*).

Avant de se rendre au palais, le duc se montra en conquérant dans les différens quartiers de la ville. Cette marche triomphale dura depuis neuf heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Il alla descendre à l'évêché.

Le 25, il fit trancher la tête à cinq ou six hommes qui avaient manqué à leur parole, ainsi qu'au messager de la ville, qu'il avait en aversion. Il imposa sur la ville une somme de cent vingt mille florins. Il emporta leurs armes, leur artillerie et leurs bannières, leurs chartres, édits et ordonnances contenant les libertés, franchises et priviléges de la cité et du pays, et fit raser les tours et les remparts de la ville. Le perron, qui était une colonne de cuivre, élevée dans la grande place sur des degrés de marbre, antique monument de la liberté des Liégeois, appelée pour cette raison *colonne de la fortune*, fut enlevé et transporté à Bruges, où on le plaça à la bourse, avec des inscriptions en latin et en français, qui rappelaient le souvenir de la défaite et de l'humiliation des Liégeois (*b*).

(*a*) Meyer.

(*b*) Meyer rapporte les vers suivans ;

Desine sublimes vultus attolere in auras,
Disce meo casu perpetuum esse nihil.
Nobilitatis ego Leodis, venerabile signum,
Gentis et invictæ gloria nuper eram.
Sum modò spectaclum ridentis turpe popelli,
Et testor Caroli me cecidisse manu.

CHAPITRE SEIZIÈME.

Soumission des Gantois. Le duc se fait inaugurer à Mons ; il vient à Valenciennes, à Lille, à Bruges; son inauguration dans cette ville. Fêtes au sujet de son mariage. — Louis XI entre en Normandie. Négociations, entrevue, conférence. Louis prisonnier au château de Péronne. Agitation du duc. Son entrevue avec le roi. Traité. Leur départ pour Liége.

Après avoir passé quelques jours à Liége, le duc revint triomphant à Bruxelles le 24 novembre. Cette excessive sévérité qu'il avait déployée contre les malheureux Liégeois, répandit dans toutes les villes une sorte de terreur, qui les contint dans la soumission. On eût dit que d'un seul coup il avait abattu l'hydre de la rébellion. Les fiers Gantois eux-mêmes vinrent s'humilier devant le vainqueur des Liégeois. Les plus notables s'empressèrent de lui présenter l'hommage de leur soumission. Pour rendre la chose plus imposante, le duc convoqua une assemblée nombreuse dans la grande salle de Bruxelles. Les ambassadeurs du roi d'Angleterre, des ducs de Bretagne et de Berry s'y trouvèrent (*a*). Là, les députés gantois déposèrent aux pieds du duc Charles leurs bannières, leurs chartres et les lettres qu'il avait été forcé de signer en partant de Gand. Les bannières furent détachées de leurs lances pour être envoyées à Boulogne. Le chancelier de Bourgogne, Guil-

(*a*) Haræus, *Ann. Brabantiæ.*

laume Hugonet prit tous leurs priviléges, et en cassa un auquel les Gantois attachaient la plus grande importance. Dans toutes les villes de Flandre, le prince renouvelait tous les ans la magistrature en entier ; mais à Gand, il ne pouvait nommer que quatre magistrats pour en compléter le nombre, qui était de vingt-six. Cette prérogative donnait, au gré du prince, trop d'avantage au peuple, qui était presque toujours sûr de dominer dans les assemblées de la régence, sinon par la raison et la justice, du moins par le nombre et la force. Tous leurs autres priviléges leur furent rendus. Ils furent condamnés à une amende de trente mille florins au profit du duc, et de huit mille à celui de ses conseillers ou officiers. Les auteurs de la sédition, qui étaient au nombre de sept, furent bannis (*a*).

Le duc, satisfait de cette réparation, vint à Gand (*b*). La ville se mit en grands frais pour célébrer sa bien-venue par des fêtes splendides. Après cet exemple, il n'avait plus à craindre les conjurations ni les séditions, et il se rendit avec assurance dans les autres villes. Au mois de mars 1468 (*c*), il vint successivemcnt à Mons, où il se fit inaugurer comte de Hainaut, à Valenciennes, à Lille, et il exigea de ces villes, sous le nom d'*aides*, des sommes considérables. On donna à cette occasion Là ille un spectacle remarquable par sa bizarrerie (*d*). C'était le jugement de Pâris. Les trois déesses étaient représentées par trois fem-

(*a*) Haræus.
(*b*) Comines, liv. 2, ch. 5.
(*c*) Haræus.
(*d*) Meyer.

mes, aussi ridicules l'une que l'autre par leur singulière difformité. Vénus était une femme d'une grandeur et d'une grosseur démesurée. Junon, au contraire, était longue, sèche et maigre. Minerve était petite, bossue par devant et par derrière, ayant la tête enfoncée dans les épaules. C'était une vraie dérision, une caricature; et comme pour rendre la chose plus choquante et plus dégoûtante, ces trois vilaines et maussades déités étaient nues et parées de riches couronnes.

Le duc ne resta qu'un jour à Lille, parce qu'il lui tardait de se rendre à Bruges où il avait convoqué les états de Flandre. Il y célébra la cérémonie de son inauguration, et demanda à cette occasion une *aide* d'un millier d'écus d'or, de cent mille pour sa mère, de cent mille pour sa sœur, le tout payable en dix ans. Il fondait ces demandes exorbitantes qu'il faisait à toutes les villes, sur les frais qu'allait lui occasionner son mariage avec Marguerite d'Yorck (*a*).

Le temps approchait, et tout se disposait à Bruges pour y donner les fêtes les plus magnifiques (*b*). La princesse arriva à l'Écluse le 25 juin, accompagnée d'une suite nombreuse et brillante de dames et de seigneurs anglais. Le duc y arriva le 27, et l'évêque de Salisbury y fit la cérémonie des fiançailles. Après avoir passé une semaine à l'Écluse, la princesse partit sur un bâtiment richement décoré, et arriva par le canal à Dam, où le mariage fut célébré le 2 juillet, à cinq heures du matin. A dix, la princesse monta

(*a*) Cette princesse était fille de Richard, duc d'Yorck, et sœur d'Edouard IV, roi d'Angleterre.

(*b*) Meyer.—Barland.— La Marche.

dans une riche litière, couverte d'un drap d'or, pour se rendre à Bruges. Elle était vêtue d'une magnifique robe de soie blanche, garnie de fleurs d'or. Ses cheveux flottaient avec grâce sur ses épaules. Elle entra par la porte de Sainte-Croix. Les demoiselles distinguées de Bruges lui présentèrent un bouquet de roses très-artistement arrangé, qu'elle reçut de très-bonne grace, et elle le posa elle-même sur sa tête. Les rues étaient tendues de riches tapisseries ou de drap d'or et de soie. On avait dressé dans toutes les principales rues des théâtres, où l'on représentait des mystères, assez grotesquement assortis à la cérémonie. Le sacré y était mêlé avec le profane. C'était Adam recevant Ève des mains de Dieu; c'était Cléopâtre donnant la main à Antoine.

Le festin fut un des plus splendides qu'on eût jamais donné, tant pour la délicatesse de l'apprêt, que pour la richesse de l'argenterie. Le repas fut suivi d'une joûte très-divertissante, où brillèrent le duc et tous les chevaliers par la richesse de leurs vêtemens et les harnachemens de leurs chevaux. Après ce divertissement, on revint le soir à la cour, où était préparé un banquet plus somptueux encore que le dîner. Toutes ces fêtes durèrent huit jours. C'étaient des joûtes, des tournois, des intermèdes, tous non moins remarquables, tant par la beauté de l'invention que par celle de l'exécution (*a*).

Après toutes ces fêtes, le duc partit pour la Hollande. Tandis qu'il s'occupait tranquillement des soins qu'exi-

(*a*) La Marche, liv. 2, ch. 4, donne dans le plus grand détail la description de toutes ces fêtes.

geaient les affaires de ce pays, le roi Louis, qui n'avait si aisément tout accordé par la paix de Conflans, que parce qu'il espérait tout reprendre par ses intrigues et ses perfidies, saisit, pour porter ses coups, le moment où le duc Charles, se reposant sur la foi des traités, n'était aucunement en mesure pour les repousser, et il avait donné l'ordre à son armée d'entrer en Bretagne par la Normandie et l'Anjou. Toute la Basse-Normandie fut conquise en quelques jours. Caen seul résista, parceque cette ville était défendue par une garnison que le duc Charles y avait envoyée avant les hostilités. Le duc de Bretagne, chassé de ses états sans défense, écrivit à celui de Bourgogne pour réclamer son secours dans le plus prompt délai, et lui reprocher de s'être laissé tromper par le roi. Charles, de son côté, écrivit au roi pour le requérir de se désister de son entreprise, et vint en même temps se mettre à la tête de son armée auprès de Péronne. Le roi et le duc entrèrent en négociation (*a*) ; c'étaient des ambassades continuelles de l'un à l'autre. Mais elles ne pouvaient guères amener de résultats satisfaisans. Il aurait fallu y mettre de la bonne volonté et de la bonne foi pour marcher de concert droit au but, et ils s'en écartaient de plus en plus, le duc, par sa dureté et son obstination, le roi, par ses subtilités et ses détours. Ce dernier pensa que le meilleur moyen de s'entendre était de se voir, pour expliquer mutuellement leurs pensées, discuter librement leurs intérêts, sans témoins, sans conseillers, sans interprêtes, et il fit demander une entrevue au duc qui n'y était pas trop dis-

(*a*) Comines, liv. 2, ch. 5.

posé. Il se défiait du roi, et ce n'était pas sans raison ; car il venait d'apprendre que ce roi perfide avait envoyé deux ambassadeurs à Liége pour y soulever les esprits. Le cardinal de La Balue (*a*), qui jouissait de la confiance du roi, qu'il trahissait, comme il trompait le duc, dissipa cette crainte, en observant que d'abord les Liégeois étant désarmés, et leur ville démantelée, se trouvaient dans l'impuissance de remuer, et que d'ailleurs tout ce qui pourrait les détourner le plus de la rébellion était de voir le roi et le duc d'intelligence.

D'après ces raisons, le duc se décida à accepter l'entrevue, et écrivit au roi une lettre de sa propre main, portant sûreté d'aller et retourner. Les ministres et les officiers du roi lui firent les plus vives représentations pour le détourner de ce voyage, qui pouvait lui être fatal. Une prophétie et, qui plus est, une comète annonçaient et pronostiquaient sa mort ou enfin son malheur. Mais il eut assez de force d'esprit, quoiqu'il fût très-superstitieux, pour braver ces vaines terreurs. Il partit donc le 9 octobre, n'ayant pour toute garde que quatre-vingts écossais et soixante cavaliers à peu près. Sa maison n'était

(*a*) Jean Balue, fils d'un tailleur ou d'un cordonnier, né en Poitou (c'est du moins l'opinion commune), parvint par son esprit, sa hardiesse et son effronterie aux plus hautes dignités de l'église et de l'état. Il avait été le valet de l'évêque d'Angers, qu'il eut l'adresse de faire destituer de sa place pour se la faire donner. Il trahit son bienfaiteur Charles de Melun, grand-maître de France; il trahit le roi lui-même pour aider et servir le frère de ce monarque dans sa révolte, et il entretint des intelligences avec le duc de Berry, contre les intérêts du roi, qui le fit mettre en prison, où il resta onze ans.

guère composée que d'une douzaine de personnes. Il voulait montrer ainsi qu'il avait une confiance entière dans la promesse du duc. Il se rendit donc à Péronne et fut logé dans le château avec toute sa maison.

Les conférences étaient entamées depuis deux jours, lorsqu'il arriva de Liége des nouvelles qui annonçaient que les Liégeois avaient repris les armes, et qu'ils s'étaient portés à des excès, dont le rapport, passant de bouche en bouche, était plus ou moins exagéré. Le duc jura par St Georges que le roi aurait sujet de se repentir de cette perfidie.

Le roi, apprenant les propos menaçans et les transports furieux du duc, ne se croyait pas très-sûr dans ce triste château, dont le duc avait fait soigneusement fermer et garder les portes (*a*), n'y ayant laissé d'entrée que par le guichet pour le petit nombre de gens du roi, à qui le duc voulait bien, par une faveur particulière, accorder la permission de le voir.

Le duc, fort embarrassé du parti qu'il devait prendre à l'égard du roi, assembla son conseil pour en délibérer. La séance fut longue et agitée ; elle dura la plus grande partie du jour et de la nuit. Le parti le plus violent l'emporta. On résolut à la majorité de retenir le roi en prison, et de faire chercher son frère le duc de Normandie pour prendre avec lui des arrangemens avantageux à tous les princes de France sans l'intervention du roi. Le chevalier allait partir, et il avait déjà mis ses houseaux : il n'attendait plus que les lettres du duc, quand tout-à-coup celui-ci,

(*a*) Comines, liv. 2, ch. 9.

comme saisi d'un remords, qui le fit changer de résolution, rappela son conseil. Les plus sages et les plus modérés, qui, voyant l'extrême animosité du duc, n'avaient osé dans la dernière assemblée manifester librement et clairement leur opinion, firent observer cette fois que le roi était venu à Péronne sur la parole du duc; que ce monarque avait regardé cette parole comme le garant de sa sûreté; que conséquemment le duc compromettait l'honneur de son nom et la dignité de sa maison en exerçant la moindre violence contre le roi (*a*). Le chancelier de Bourgogne, Pierre de Goux, insista fortement sur cette opinion. Le duc ne faisait qu'une réponse à toutes ces raisons : « il me l'a promis, et il me le tiendra. »

C'était la troisième nuit que l'on passait dans toutes ces altercations. Le duc fatigué, vivement agité, se retira cette nuit dans sa chambre (*b*). Comines, qui rapporte toutes ces particularités, y coucha. Le duc ne voulut pas se déshabiller; il se promenait, se jetait sur le lit, se relevait. Le matin, sa colère redoubla; il se répandit en menaces, et il était prêt à se porter aux derniers excès. Il se calma cependant un moment, et tomba dans une profonde rêveverie; tout-à-coup, comme s'il sortait d'un long assoupissement, il se relève brusquement et dit à Comines que si cependant le roi voulait jurer la paix et venir avec lui à Liége pour punir les Liégeois et venger l'évêque, qui était son parent, il se tiendrait satisfait. Il n'en dit pas davantage, et il envoya à l'instant trois de ses officiers (*c*),

(*a*) La Marche, liv. 2, ch. 2.
(*b*) Comines.
(*c*) La Marche.

pour demander au roi s'il était disposé à accepter ces propositions. Avant qu'ils arrivassent, le roi fut secrètement averti de cette résolution par un ami, dit Comines, et cet ami était Comines lui-même, qui dans le cœur était attaché au roi.

Les trois seigneurs, après s'être acquittés de leur commission, vinrent en rendre compte au duc, qui se rendit en personne auprès du roi. En entrant (*a*), il tâcha de prendre une contenance humble; mais sa voix tremblait, ses gestes étaient menaçans, ses paroles *âpres*, dit Comines, *aigres*, dit La Marche, et quelque violence qu'il se fît, il ne put tellement dissimuler sa colère, que le roi ne s'en aperçût. « Mon frère, lui dit-il (*b*), ne suis-je » pas sûr en votre maison et en votre pays? Oui, Mon» sieur, répondit le duc, et si sûr que si je voyais venir » un trait d'arbalète sur vous, je me mettrais au devant » pour vous garantir. Le roi répondit : Je vous mercie de » votre bon vouloir. Et ne voulez-vous pas, continua le » duc (*c*), venir avec moi à Liége pour m'aider à punir la » trahison des Liégeois? » Le roi jura par la pâques-dieu, qu'il était prêt, dès que la paix serait jurée, de marcher à Liége avec ses gens en si petit ou en si grand nombre que le duc voudrait.

Le duc, satisfait de cette réponse, fit apporter le traité de paix, et le roi tira de ses coffres le bois de la vraie croix (*d*), qui, suivant la tradition, avait appartenu à Char-

(*a*) Comines. La Marche.
(*b*) La Marche.
(*c*) Comines.
(*d*) On l'appela la croix de St Leu, parcequ'elle était gardée dans

lemagne, et qu'on appelait aussi la croix de victoire, et le traité fut signé (*a*). Cette heureuse nouvelle, qui fut annoncée au son des cloches, répandit la joie dans toute la ville.

Le roi et le duc partirent le lendemain, et prirent leur route par Cambrai, le Quesnoi, Namur, d'où ils envoyèrent des troupes pour occuper le pays de Liége et assiéger la ville.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

Siége de Liége. Vigoureuse sortie des Liégeois; leur défaite. Prise et sac de cette ville.

L'ARMÉE du duc fut partagée en deux corps, dont l'un composé d'habitans du Hainaut, du Luxembourg, du Limbourg et de la province de Namur, était conduit par le maréchal de Bourgogne, et l'autre par le duc (*b*). Le maréchal, arrivé dans un faubourg de Liége, à l'entrée de la nuit, ne put trouver d'emplacement suffisant pour loger, ni même pour contenir sa troupe. Les Liégeois, voyant ce désordre, s'avancent par les brèches de leurs murailles, sur les vignobles et les collines, d'où ils tombent sur les valets, qui étaient au bout des faubourgs, où ils promenaient leurs chevaux: ils tuèrent plus de huit cents hommes. Un grand nombre pro-

l'église de St Leu à Angers. La Marche dit qu'on apporta le bras de St Leu. Il se trompe. L'erreur au reste est de peu de conséquence.

(*a*) Ce traité porte la date du 14 octobre 1468. Il fut ratifié par le roi Louis le 14 mars suivant. Ces deux actes se trouvent dans le recueil de traités qui servent de preuves aux Memoires de Comines.

(*b*) Comines., ch. 10.

fita de l'obscurité de la nuit pour se sauver ; car la nuit n'a point de honte, dit Comines à cette occasion. Les habitans, profitant de ce premier avantage se disposaient à faire une sortie générale avec des flambeaux, pour assaillir les Bourguignons ; mais ces derniers, qui avaient quatre bonnes pièces d'artillerie, tirèrent dans la grande rue deux ou trois coups, qui tuèrent un assez bon nombre de Liégeois. Cette résistance les fit retirer des faubourgs.

Le duc, qui était logé à quatre ou cinq lieues de Liége, ayant appris ce premier échec, qui lui fut considérablement exagéré, (car on lui avait rapporté que tout était déconfit) (*a*), fit partir en hâte deux ou trois cents hommes pour porter des vivres à l'armée du maréchal, qui depuis deux jours et une nuit en manquait, et il arriva lui-même sur le soir au faubourg, où il logea avec sa troupe. Le roi avait pris son logement dans une grande ferme, située à un quart de lieue de la ville (*b*). Il survint vers minuit une alarme assez chaude. Le duc se précipita soudain dans la rue : l'obscurité et le mauvais temps contribuèrent à augmenter le désordre et l'effroi. Le duc, qui *n'avait point faute de hardiesse, mais aucunes fois faute d'ordre*, c'est-à-dire, de prudence, ne montra point dans cette occasion cette présence d'esprit et cette fermeté de tête, qui sont si nécessaires dans ces sortes de rencontres. Le roi, qui venait d'arriver avec le con-

(*a*) Comines, ch. 11.

(*b*) C'était alors, dit Comines, une cité merveilleusement peuplée. Il la compare pour l'étendue à Rouen. Piccolomini et Fuen en évaluent la population à cent vingt mille.

nétable Louis de Luxembourg, prit le commandement et montra dans cette circonstance une bonne contenance et un grand sens. Il donna ses ordres avec une grande présence d'esprit, comme s'il avait été accoutumé à se trouver en de semblables affaires. » Tirez avec ce que vous » avez de monde, dit-il au connétable, sur cet endroit » (qu'il lui montra); car s'ils doivent venir, c'est leur » chemin ». Cette alarme n'était toutefois qu'une terreur panique. Le duc et le roi retournèrent tous les deux à leurs logemens.

Dès le lendemain matin, le roi vint se loger au faubourg, dans une petite maison, située auprès de celle où le duc était logé. Ce dernier, qui craignait avec raison que le roi ne le trahît ou ne l'abandonnât, ou peut être ne le livrât, plaça trois cents hommes d'armes dans une grange, située entre les deux maisons, afin qu'ils eussent constamment l'œil sur celle du roi. Ils restèrent pendant huit jours dans cette position. L'attaque fut résolue le huitième jour au soir, pour le lendemain, à huit heures du matin. L'ordre fut donné à l'avant-garde, d'attaquer au moment où l'on entendrait un coup de bombarde et de deux grosses serpentines.

Les habitans, ayant été instruits de ce projet, cherchèrent leur salut dans leur courage et dans leur désespoir (*a*) : ils n'avaient pas un seul soldat, pas un chef : il ne restait que le peuple de Liége, et sept à huit cents hommes du marquisat de Franchimont (*b*) : ils n'avaient

(*a*) Comines, ch. 12.

(*b*) *Ont toujours été très renommés et très vaillans ceux de ce quartier*, dit Comines.

ni fossés, ni murailles, ni artillerie : ils ne pouvaient d'ailleurs plus espérer de secours de la France, puisqu'ils voyaient le roi combattre avec leurs ennemis. Dans cette triste extrémité, ils prirent la courageuse résolution de faire une vigoureuse sortie, croyant bien qu'ils n'avaient d'autre parti à prendre, que de mettre tout à l'aventure ; car aussi bien ils savaient qu'ils étaient perdus. Il fut donc résolu que par les trous de la muraille, qui était derrière le logement du duc, leurs meilleurs soldats (c'étaient les six à sept cents Franchimontois), s'introduiraient dans le faubourg. Ils avaient pour guides les hôtes des deux maisons où le roi et le duc étaient logés. Ils pouvaient venir par un grand creux d'un rocher, assez près du logement de ces deux princes, avant qu'on les aperçût, pourvu qu'ils ne fissent point de bruit. En même temps, ils ordonnèrent que tous les habitans sortissent par la porte qui conduisait à la grande rue du faubourg, en faisant un grand *heu* (*a*), pour attirer ceux du faubourg de ce côté. Soutenus par l'espérance *d'avoir une bien grande victoire, ou à tout le moins et au pire aller, une bien glorieuse fin*, dit Comines, ils franchirent vers dix heures du soir les murs par les brèches, surprirent les sentinelles, et les tuèrent. Trois gentilshommes de la maison du duc tombèrent sous leurs coups, et s'ils avaient fait moins de bruit, ils eussent facilement tué les deux princes dans leurs lits. Mais le temps qu'ils employèrent à attaquer la grange, où étaient ces trois cents hommes que le duc y avait postés, laissa aux deux princes le temps de se lever et de s'armer. Une bande

(*a*) C'est l'expression de Comines, qui veut dire *cri*.

de Franchimontois, conduits par l'hôte de la maison, où le duc était logé, vint attaquer cette maison si précipitamment, que Comines, qui était couché dans la chambre du duc avec deux gentilshommes, eut à peine (il rapporte le fait lui-même) le temps de mettre au duc un casque et une cuirasse. Le duc et ses trois compagnons, étant descendus précipitamment de sa chambre, trouvèrent les archers qui formaient sa garde, occupés à défendre les portes et les fenêtres contre les Franchimontois. Ils résistèrent avec tant de vigueur, qu'ils percèrent dans la rue avec le duc. Ces braves Franchimontois avaient également attaqué la maison où était le roi; mais les Ecossais la défendirent avec tant d'opiniâtreté, qu'ils les forcèrent à se retirer. L'hôte qui y était entré le premier, fut tué. Le combat s'engagea dans la rue avec acharnement. On n'entendait d'un côté que les cris de *vive le roi!* de l'autre *vive Bourgogne! tuez!* Le premier qui fut tué dans ce choc, fut l'hôte de la maison du duc. Les Liégeois, sortis de la ville pour venir au secours des Franchimontois, furent aisément repoussés par les soldats des deux princes, qui étaient accourus de tous les côtés pour les défendre. Les Liégeois tâchèrent de regagner leur ville, et les Franchimontois périrent victimes de leur généreux dévouement.

Le roi et le duc, échappés à ce danger, délibérèrent sur le parti qu'ils devaient prendre; mais ils se défiaient tellement l'un de l'autre, qu'ils ne savaient, ou plutôt qu'ils n'osaient se communiquer leurs vues et leurs plans. Telle est, comme Comines l'observe à ce sujet, *la misérable condition des princes, qui par nulle voie ne se*

savent assurer l'un de l'autre. Cependant, Charles et Louis venaient de conclure une paix qu'ils avaient juré si solennellement d'entretenir si religieusement !

Dès le lendemain, à huit heures du matin (c'était un dimanche, 30 octobre (*a*), le duc fit tirer la bombarde et les deux serpentines, pour avertir l'avant-garde. Le duc, à la tête de ses troupes, s'approcha des murailles, où il ne trouva point de résistance, parce que les Liégeois, croyant que le duc, par respect pour le dimanche, ne donnerait point l'assaut, étaient allés fort tranquillement dîner. Toute l'armée, qui montait à peu près à quarante mille hommes, entra dans la ville par les deux extrémités, sans résistance et sans obstacle. Le roi, qui portait à son chapeau la croix de St. André, entra lui-même dans la ville, en criant *vive Bourgogne !* Les rues étaient presque désertes. Tous les habitans s'étaient cachés dans les églises et dans les maisons, ou se sauvaient, comme ils pouvaient, par le pont de Meuse avec leurs femmes et leurs enfans, prenant la route des Ardennes. Les soldats ne rencontrèrent dans la ville qu'un petit nombre de malheureux, qui, n'ayant pu trouver d'asile pour se cacher, ni d'issue pour se sauver, étaient errans ou égarés dans les rues : ils furent presque tous tués. Comines en porte le nombre à deux ou trois cents.

Le duc demanda au roi ce qu'il pensait qu'il dût faire de cette ville. « Celui qui veut chasser les oiseaux, doit brûler le nid, » dit-il : réponse digne du Néron de la France (*b*). Le duc le conduisit au palais, où il le consigna,

(*a*) Comines, ch. 13. La Marche.

(*b*) *Rex Franciæ illiberali apophthegmate pronunciavit exuren-*

afin que de là il pût voir égorger sous ses yeux ce peuple, dont il avait si indignement armé les mains, et si lâchement abandonné la cause, et il se rendit lui-même à l'église de S[t]. Lambert, où ses gens voulaient entrer par force pour en enlever les richesses. Ils étaient tellement acharnés au pillage, que la garde qu'y mit le duc pour la défendre, ne pouvait contenir cette soldatesque, qui assaillit l'église par les deux portes. Il tua de sa propre main un de ses soldats. Comines rapporte le fait comme témoin oculaire. La Marche dit qu'il tua deux ou trois gens de sa maison. Le duc sauva ainsi l'église du pillage ; mais les malheureux qui s'y étaient réfugiés, furent pris.

La ville fut livrée au pillage. Les chefs de l'armée signalèrent aux différens corps les quartiers de la ville qui étaient livrés à leur discrétion. Le pillage commença à midi. Le duc alla au palais retrouver le roi, qui se répandit en très-longs complimens sur sa valeur et ses succès, et le pressa vivement de le laisser partir. Le duc y consentit, en murmurant cependant, dit Comines. Son départ fut une fuite.

Deux ou trois de ces malheureux qui, fuyant par la route des Ardennes, avaient été pris, furent amenés au duc, qui eut la cruauté de les envoyer à la mort. Le plus grand nombre de ceux qui purent se soustraire à la poursuite du vainqueur, périrent ou de faim ou de froid. Ceux qui eurent le bonheur d'échapper à ces fléaux, pénétrèrent en France par Mézières. Mais, le croirait-on, si l'on ne connaissait pas l'excès de bassesse auquel peut se por-

dum eiesse nidum qui pellere vult aves. Suffrid. Petri, ap. Chapeav. tom. 3, p. 174.

ter cette classe d'hommes vils et rampans, qui trouvent tous les moyens bons dès qu'ils sont propres à leur mériter la faveur et les bonnes graces du plus fort ? Le croirait-on ? des seigneurs (et l'on en compte un assez grand nombre) eurent la lâcheté d'arrêter ces malheureux fugitifs, de les dépouiller et de se faire un mérite auprès du duc de cette lâche barbarie comme d'un bel exploit.

Avant de partir, le duc ordonna que tous ceux qui avaient été cachés dans les maisons ou dans les églises, fussent précipités dans la Meuse, et qu'en même temps on mît le feu à la ville à trois reprises. Les exécuteurs de cet ordre cruel ajoutèrent à ce supplice un rafinement de barbarie qui révolte la nature et l'humanité. Ils firent lier ces malheureux les uns aux autres par douzaines et par vingtaines, les vieillards aux jeunes gens, les mères à leurs enfans. (*a*). L'ordre de brûler la ville avait été donné à trois ou quatre mille soldats du Limbourg, à qui le duc recommanda seulement d'épargner les églises et les maisons des chanoines (*b*).

Après avoir détruit en partie le grand pont qui traversait la Meuse (c'est le pont des Arches), on mit le feu aux différens quartiers. Le duc partit à l'instant, et s'arrêta à quelque distance de la ville pour voir les flammes qui dévoraient les maisons et entendre le fracas des murs et des toits qui s'écroulaient. Il alla loger à quatre lieues avec sa suite ; mais ils entendaient le bruit comme s'ils avaient été sur les lieux, dit Comines.

Les gens du duc, qui étaient restés à Liége, continuè-

(*a*) Piccolomini, ap. Chapeav., tom. 3, p. 185.
(*b*) Comines, ib., ch. 14.

rent le lendemain leur expédition selon l'ordre qu'ils en avaient. Toutes les habitations furent la proie des flammes. Les églises seulement et trois cents maisons de prêtres furent sauvéès.

Le duc, ayant partagé son armée en deux corps, partit pour le pays de Franchimont, qu'il livra au pillage, au massacre et aux flammes. C'est un pays de forêts, de bruyères et de montagnes ; les forges en faisaient la richesse : le duc les fit toutes ruiner. Le froid était extrême, et le vin était tellement gelé dans les pièces, qu'on le brisait à coup de coignée, et qu'on en faisait des morceaux que l'on distribuait aux gens du duc, qui les mettaient dans un chapeau ou dans un panier. Le duc et sa suite n'y séjournèrent que huit jours. La faim, dit Comines, nous fit fuir en grande hâte, et le duc prit la route de Namur pour se rendre en Brabant.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

Le duc Charles visite ses provinces. Acte d'extrême justice à l'égard du gouverneur de Flessingue.

Le duc, délivré de cette guerre, donna tous ses soins à l'administration intérieure des différentes provinces de ses états (*a*). Il en fit la visite générale pour y voir les choses par lui-même. Il s'occupa surtout d'y faire rendre sévèrement la justice sans acception de personnes, sans respect humain, sans partialité, sans faveur. Dans le Brabant, dans le Hainaut, il présidait trois fois par semaine les séances de ses conseils, prêtant une attention particulière aux affaires où les pauvres étaient intéressés, afin de faire reconnaître, respecter et triompher leurs droits contre les prétentions injustes des riches sous la puissance desquels les faibles étaient trop souvent forcés de succomber. Au mois d'août, il partit pour la Flandre, afin d'y remplir les mêmes devoirs, qu'il regardait comme la plus noble et la plus importante des charges attachées à la souveraineté. Il passa les mois de mai et de juin à Gand; de juillet à Bruges; au mois d'août, il se rendit en Hollande et en Zélande, où il se concilia ainsi le respect et l'amour des peuples. A Flessingue, il signala son inflexible justice par un jugement capable d'effrayer tous ceux qui voudraient abuser de leur pouvoir pour satisfaire leurs passions. Un

(*a*) Heuter., lib. 5, cap. 5.

chevalier d'une haute naissance, qui, sous le règne de Philippe-le-Bon, s'était acquis une grande réputation par sa valeur et par ses talens militaires, était parvenu à la dignité de gouverneur de cette ville, que ce prince lui avait donnée pour prix de ses services. Il s'était pris d'une violente passion pour la femme de son hôte, remarquable par sa beauté. Il tenta tous les moyens pour la séduire; mais cette femme, aussi vertueuse que belle, lui opposa une ferme résistance, et cette résistance même ne fit qu'accroître les désirs de cet indigne chevalier. Voyant qu'enfin tous ses efforts étaient inutiles pour ébranler la vertu de cette femme par la séduction, il eut recours à un autre moyen. Il accuse son mari d'avoir tramé une conjuration contre le prince, et le fait arrêter pendant la nuit. Cette malheureuse épouse ne voit d'autre moyen de sauver son mari que de recourir à l'auteur même de cette injustice. Elle va donc le trouver, et fait valoir à ses genoux tous les moyens les plus touchans pour l'engager à lui rendre son mari, en protestant de son innocence. L'infame gouverneur, affectant un ton sévère, lui dit que cette affaire est plus sérieuse qu'elle ne pense; qu'il a dans les mains les preuves de la culpabilité de son mari; qu'il est lié par la loi; qu'enfin il n'appartient qu'au prince seul de lui accorder sa grâce; mais il ajoute qu'il sera très-difficile de l'y déterminer, parceque l'affaire est trop grave et trop claire pour espérer qu'il se laisse fléchir : « Cependant, ajoute-t-il, en » poussant un profond soupir, par égard pour vous, je » m'emploierai volontiers auprès du prince, et, je ne vous » le cache pas, la vie de votre mari est dans mes mains. » Je me fais fort d'obtenir sa grâce, si vous voulez dans ce

» moment correspondre à l'amour que vos charmes m'ont » inspiré depuis si long-temps. Nous sommes seuls. La délivrance de votre mari sera le prix de vos faveurs, et le secret en sera, je vous le jure, inviolablement gardé. »

Qu'on se figure la situation de cette femme dans ce moment critique, ses anxiétés, ses combats. Si elle résiste, son mari est perdu ; si elle cède, il est sauvé. Le séducteur voit son hésitation, il saisit ce moment, il l'entraîne, elle n'a plus la force de résister. Elle cède. L'amour conjugal lui a arraché le sacrifice de sa vertu. Son infidélité même est la preuve de son amour. Je ne sais si l'on peut imaginer un plus affreux combat, un plus terrible sacrifice. On ne peut l'en louer peut-être ; mais oserait-on la blâmer ? Que l'on juge l'action, non par elle-même, mais par son motif. Le monstre a satisfait son horrible désir ; mais sa passion n'est pas assouvie. Il veut posséder cette femme sans partage. Il la console, la rassure, la renvoie, et lui promet d'écrire au prince pour obtenir la grâce de son mari. Mais cette grâce n'arrivait pas. Elle ne cessait cependant, de réitérer ses instances auprès de cet infâme imposteur, qui l'amusait toujours par ses mensonges et ses subterfuges. Quand enfin, excédé par les sollicitations toujours plus pressantes de cette malheureuse épouse, il ne trouve plus de moyen de la tromper, que fait-il ? La plume se refuse à révéler cette horreur. Il fait trancher la tête au mari, et donne par écrit à la femme un ordre de se faire ouvrir la prison et de lui rendre son époux. Elle s'empresse d'y courir ; mais, ô comble d'horreur ! Le geolier lui fait apporter un coffre où est enfermé le cadavre sanglant du mari. Elle tombe sans mouvement et sans voix ; mais quand

elle eut repris ses sens, la violence de son désespoir parut lui avoir donné de nouvelles forces. Elle ne pleure pas, elle ne parle pas, elle va directement trouver le gouverneur : « Je te rends grâce, dit-elle, de m'avoir rendu mon mari. » Tu en seras récompensé. » Il tâche en vain de l'adoucir, de la calmer. Ce n'est pas son fait, dit-il; il n'a fait qu'exécuter les ordres du prince. Elle ne réplique pas. L'indignation étouffe sa voix, et le regard qu'elle lui lance en sortant exprime mieux que n'auraient fait toutes ses paroles, les sentimens dont elle est agitée. Elle assemble ses parens, et leur raconte fidèlement tout ce qui s'est passé. Ils lui conseillent de garder le silence en attendant le duc, qui ne devait pas tarder à arriver; car ils ne peuvent se persuader qu'un prince qui se montre partout l'ami de la justice, le protecteur de l'innocence, le vengeur des opprimés, se soit porté à un acte de cruauté aussi abominable ; ils ne doutent pas qu'il ne s'empresse de punir sévèrement celui qui ose couvrir un crime aussi odieux du nom du prince ; ils entretiennent leur parente dans cet espoir ; et, en effet, quand cette année même le duc vint à Flessingue, elle alla, accompagnée de deux de ses parens, se jeter à ses genoux, et lui exposa son malheur. Le duc renvoya les deux parens, et fit entrer la femme dans son cabinet, où, étant tête-à-tête, il lui dit qu'il allait faire comparaître le gouverneur pour l'entendre, et qu'il ferait une éclatante justice de celui des deux qui serait reconnu coupable. Il le mande donc à l'instant, le fait interroger par ses conseillers et confronter avec la femme. Il ne fut pas difficile au ton, à l'hésitation, à la contraction des traits, au changement de couleur, de voir que le gouverneur était le vrai coupable. Le duc le fait entrer

dans son cabinet, ayant laissé, sans qu'il le sût, ses conseillers dans la chambre voisine, afin qu'ils pussent l'entendre; et là, sans témoins visibles, il le somme de lui confesser la vérité de bonne grâce. C'était le seul moyen, lui dit-il, d'obtenir son pardon; sinon, il allait le faire appliquer à la torture pour la lui arracher de force. Rassuré par ces paroles, il dévoile sans détour et sans réticence tout cet affreux mystère, espérant que, par cet aveu naïf, il désarmera la colère du duc. Il s'excuse sur la violence de l'amour insensé qui l'avait entraîné dans cet excès; et se jetant aux genoux du prince il lui rappelle ses exploits et les anciens services qui lui avaient mérité la faveur du duc, son père. Il offre toutes les réparations que l'on voudra; il propose même d'épouser la veuve.

A cette proposition, celle-ci exprime toute l'horreur dont elle est pénétrée, et déclare d'abord hautement qu'elle aime mieux suivre son mari au tombeau que d'épouser le scélérat qui avait tué le mari et outragé la femme. Le duc, qui, pour exécuter le projet qu'il méditait, aimait à l'y décider, chargea ses conseillers de tâcher de ménager un accommodement entre le meurtrier et la veuve. On y employa l'intervention des hommes et des dames qui pouvaient avoir le plus d'ascendant sur l'esprit de la femme; enfin elle consentit presque par force à donner sa main au meurtrier de son mari. On ne conçoit pas trop cette résolution; mais enfin, soit violence ou faiblesse, elle céda.

Le gouverneur, se trouvant trop heureux d'avoir sauvé sa vie à ce prix, accepta toutes les conditions qu'on lui imposa. Il consentit, s'il mourait le premier sans

enfans, à instituer la femme son héritière universelle. Le contrat fut rédigé dans ce sens, et le mariage célébré à l'église. Le duc demanda à la femme si elle se tenait pour satisfaite. « Oui, dit-elle. Mais moi pas, dit le duc; » et à l'instant, il envoie le gouverneur dans la prison où l'infortuné mari avait été égorgé. Le confesseur et le bourreau l'y attendaient, et l'échafaud y était dressé. Le duc lui envoya la sentence de mort motivée et écrite de sa propre main. On lui donna deux heures pour se préparer à mourir. Il reçut les derniers sacremens, et le bourreau lui trancha la tête dans cette même prison, où, peu de mois auparavant, il avait fait trancher celle de son malheureux hôte. La nouvelle épouse vint à la prison avec ses parens pour y voir son mari, et le même lieu lui présenta dans toute son horreur le spectacle qu'elle avait eu naguère devant les yeux. Elle ne put résister à tant de secousses. Le chagrin la conduisit bientôt au tombeau, et les enfans qu'elle avait eus de son premier mari, recueillirent la riche succession du gouverneur.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

Troubles dans la Gueldre. Le duc acquiert le duché de Gueldre.

La Gueldre était livrée aux plus scandaleuses discordes, depuis le temps où Arnould, duc régnant de ce pays, s'était ligué avec le duc de Saxe contre Philippe-le-Bon, son ancien allié et son bienfaiteur, et ils avaient tous les deux secrètement engagé les Frisons à venir surprendre le duc dans le pays d'Over-Yssel. Catherine de Clèves, que le duc Arnould avait épousée en secondes noces, s'était échappée pendant la nuit de son palais, et était venue se réfugier auprès du duc Philippe, alléguant, pour justifier cette démarche, qu'elle ne pouvait vivre avec un homme qui s'était déshonoré par son ingratitude et sa lâcheté, et dont elle croirait partager le déshonneur en s'attachant à son sort. Elle avait emmené avec elle son fils Adolphe, âgé de quinze à seize ans, dans le cœur duquel elle paraissait avoir étouffé tous les sentimens de la nature en lui inspirant dès l'enfance la haine qu'elle portait à son mari. Cet événement remonte à l'an 1456.

Les historiens ont fait de cette femme des portraits bien opposés. Varillas, historien de France, en parle comme « d'une vertueuse princesse qui aimait beaucoup » son mari (*a*). » Isaac Pontanus, historien de la Guel-

(*a*) Tome 2, p. 20.

dre, en parle d'une manière bien différente; et l'auteur des remarques sur Varillas (*a*) dit (je répète ses propres expressions) « qu'elle était une des plus méchantes dia» blesses qui fût au monde. Cette mégère n'avait ni affec» tion ni ménagement pour son mari; elle le traitait avec » une hauteur insupportable et l'accablait continuelle» ment d'injures et de reproches outrageans sur sa nais» sance. » Ce portrait est conforme à tout ce qu'en dit Pontanus.

Cette éclatante brouillerie amena la division dans tout le pays. Les habitans de Ruremonde tenaient le parti du père, et ceux de Nimègue, animés par sa femme et son fils, tenaient celui de ce dernier, qui était appuyé par la cour de Bourgogne. Une guerre cruelle s'alluma entre le père et le fils. Celui-ci reçut comme apanage la ville et seigneurie de Nimègue. Il s'en fit chasser, et vint chercher un asile à la cour de Philippe; et comme son génie inquiet ne pouvait souffrir le repos, il fit le voyage de la Terre-Sainte, et à son retour, il reçut un accueil plein de bienveillance de Philippe, qui le maria à sa nièce, Catherine de Bourbon. C'était en 1463. Cet événement amena une réconciliation apparente entre le père et le fils, le mari et la femme.

Toute la famille se réunit dans la ville de Graves, où l'on donna à cette occasion de grandes fêtes. Le vieux duc y prit part de bonne foi; mais pendant qu'on se livrait à la joie et aux divertissemens, la duchesse tramait avec son fils le plus noir complot (*b*). Elle avait fait venir secrète-

(*a*) Remarques sur Varillas, à la suite des Mémoires de Comines.
(*b*) Idem.

ment des gens de Nimègue, et elle leur fit ouvrir les portes de la ville et de l'hôtel. Le vieux duc s'était retiré dans sa chambre sans défiance (*a*), et il commençait à s'endormir, lorsque tout-à-coup il entend frapper rudement à sa porte. Il croyait bonnement qu'on venait le chercher pour le mener à la salle du bal. Il pria qu'on le laissât tranquille, ayant, dit-il, plus d'envie de dormir que de danser. On n'insista pas pour le faire lever. On trouva plus expédient de briser les portes. Le duc voit une troupe de gens armés qui se précipite l'épée nue dans sa chambre, et on lui crie qu'il est prisonnier. Le bon vieillard croit qu'un armée ennemie s'est rendue maîtresse de la ville; et s'oubliant lui-même dans ce danger: « Où est mon fils, s'écrie-t-il ? » C'est son premier soin et son premier mot. Au même instant, ce fils dénaturé entre en disant: « Mon « père, levez-vous, rendez-vous. Il le faut. » On le fit donc sortir du lit, et on le força de marcher sans bas à pieds (*b*), par un temps très-froid; c'était au commencement de janvier. Il dut faire cinq lieues dans ce pitoyable état. Le pauvre vieillard fondait en larmes. « Qu'ai-je donc fait » pour être ainsi traité comme un brigand, comme un » assassin, disait-il? » et il n'obtint pour toute grâce que de ne pas être enfermé à Nimègue, au milieu de ses plus cruels ennemis. Il fut conduit au château de Buren, et enfermé au fond d'une tour, où le jour ne pouvait entrer que par une petite lucarne. Il passa six ans dans cette horrible captivité. La tradition du pays rapporte, et les chro-

(*a*) Pont. Heuter. *Rer. burgund.*, lib. 5, cap. 7. Loyens, p. 141.
(*b*) Comines, liv. 4, ch. 1.

niques du temps le confirment, que le fils venait quelquefois proférer à travers les barreaux des menaces et des imprécations contre son vieux père. Rembrandt en a fait le sujet d'un tableau. Tout le pays s'était soumis à Adolphe. Mais la ville de Ruremonde resta neutre entre le père et le fils.

Cependant le duc de Clèves, beau-frère du malheureux Arnould, prit son parti, et fit une guerre terrible à son infâme neveu. L'empereur, le pape employèrent toute leur influence pour faire cesser cette guerre impie. Le duc de Bourgogne s'était, de son côté, employé assez souvent, mais inutilement, pour les réconcilier. Mais agissait-il de bonne foi? Il est permis d'en douter; car ce ne fut qu'avec grande peine, comme dit Comines, qu'il s'en mêla, quand, se sentant pressé par l'indignation générale, il vit qu'il ne pouvait plus tergiverser; et encore, il lui fallut des ordres précis des chefs de l'empire et de l'église pour le faire agir; il fallut même employer la menace (*a*). Il ordonna donc, alors seulement, à Adolphe de mettre son père en liberté et de le lui amener à Doulens. « Je les vis souvent tous les deux, dit Comines, dans la » chambre du duc de Bourgogne, en grande assemblée de » conseil, où ils plaidaient leurs causes; je vis le bon homme » vieil présenter le gage de bataille à son fils. » Le duc, qui favorisait le jeune prince, leur fit des propositions d'accommodement. Il offrit à Adolphe le titre de gouverneur ou mambour du pays de Gueldre, en ne laissant à son père que le titre de duc et la ville de Graves avec un revenu

(*a*) *Sur grandes peines fut commandé au duc de Bourgogne de tirer le duc Arnould de prison.* Comines.

annuel de six mille florins, la moitié à titre de revenu, l'autre à titre de pension. » Je fus commis à porter cette » parole au jeune duc, dit Comines, lequel fit réponse » qu'il aimerait mieux avoir jeté son père la tête devant, » en un puits, et s'être jeté après, que d'avoir fait cet » appointement; qu'il y avait quarante-quatre ans que » son père était duc, et qu'il était bien temps qu'il le fût; » qu'il lui laisserait très-volontiers trois mille florins par » an, à condition qu'il n'entrerait jamais dans la Gueldre. »

Un événement inattendu força le duc Charles de rompre brusquement ces conférences. Le roi Louis XI prenait dans ce moment Amiens sur le duc, qui se retira à Hédin, et qui, ainsi occupé d'autres soins, dut abandonner pour le moment l'affaire des deux princes, qu'il retint cependant toujours auprès de lui. Adolphe, qui commençait à s'en défier, chercha à s'échapper de ses mains. Il se déguisa sous un habillement de moine de St François pour retourner dans son pays. Il vint passer la Meuse sur le pont de Namur, et paya un florin pour son passage. Cette circonstance lui fut fatale. Un prêtre, qui le vit, le regarda fixement, le reconnut et le dénonça. Il fut pris, amené dans la ville et transféré successivement à Vilvorde et à Courtrai, où il resta détenu jusqu'à la mort du duc Charles. Il y était décemment et humainement traité. Le duc lui fit donner des habillemens, entr'autres une robe de velours fourrée, et deux robes de drap également fourrées (a).

Le vieux duc Arnould, rentré en possession de ses états,

(a) Ancienne chronique à la suite des Mémoires de Comines.

transporta au duc Charles, par un traité conclu à S[t] Omer, le 7 décembre 1472, tous ses droits sur le duché de Gueldre et le comté de Zutphen pour une somme de trois cent mille florins du Rhin avec faculté de rachat (*a*). Arnould, quelque temps après, le 24 février 1473, institua par son testament Charles son unique héritier, à l'exclusion de son indigne fils (*b*).

Mais afin qu'Adolphe n'eût plus de prétentions à former sur ces pays, le duc Charles voulut assurer ses droits par un acte solennel. Comme Adolphe était chevalier de la toison d'or, le duc convoqua un chapitre de l'ordre à Valenciennes le 3 mai 1473 (*c*), devant lequel Adolphe fut cité ; mais il ne fut pas tiré de sa prison pour y comparaître : il ne put plaider sa cause que par procureur. Il fut décidé que la vente du duché de Gueldre et du comté de Zutphen était valide, de même que le testament du duc Arnould ; qu'ainsi le duc de Bourgogne en était légitime possesseur, et Adolphe fut condamné à finir ses jours en prison.

Le duc Charles entra dans la Gueldre à la tête d'une puissante armée au commencement de juin (*d*). Gérard, duc de Juliers, qui aurait pu élever des prétentions sur la Gueldre, ne se sentant pas assez fort pour les soutenir par la force des armes (car dans les intérêts politiques, que peut le droit sans la force ?), prit le parti de vendre ses droits au duc pour une somme de quatre-vingt mille

(*a*) Anc. chronique.
(*b*) Meyer.—Heuterus.—Anc. Chronique.
(*c*) Meyer. — Heuterus.
(*d*) Anc. chronique.

florins. Les villes qui avaient tenu le parti du duc Adolphe, tentèrent de résister : Venloo soutint pendant cinq jours une espèce de siége, et se rendit le 21 juillet. Le duc reçut les hommages et les sermens des habitans le 24.

Les jeunes fils du duc Adolphe, Charles et Philippe, étaient retenus à Nimègue sous la garde de Régnier de Brockousen (*a*). Cette ville avait toujours été affectionnée à Adolphe, et lui en avait donné des preuves dans toutes les occasions. Elle ne se démentit pas dans celle-ci, quelque danger qu'il y eût. L'aîné des princes de Gueldre, âgé de huit ans seulement (*b*), revêtu d'une armure adaptée à sa taille, parcourait la ville à cheval, tenant à la main une petite arbalète, exhortant, animant les habitans et la garnison : spectacle touchant, qui excita le plus vif enthousiasme dans le cœur des braves habitans de Nimègue. Ils soutinrent un siége de trois semaines. Les portes, les tours, les remparts étaient renversés, et ils se défendaient sur leurs débris. Il fallut monter à l'assaut, et ce furent six cents archers anglais, que le duc Charles avait à son service, qui le demandèrent et l'entreprirent. Ils y périrent presque tous, et les assiégés plantèrent leurs bannières sur la brèche. Mais enfin, voyant qu'ils n'avaient aucun espoir d'être secourus, et qu'ils étaient menacés d'un nouvel assaut, ils acceptèrent la médiation du duc de Clèves, et la ville se rendit le 19 juillet. Le lendemain, les bourgmestres et les bourgeois vinrent, têtes et pieds nus, crier à genoux merci au duc, et lui présentèrent les

(*a*) Meyer.— Heuterus.
(*b*) Meyer.

clefs de la ville (*a*). Le duc leur fit grâce, à condition qu'ils paieraient au duc de Juliers quatre-vingt mille florins d'or. Les deux fils d'Adolphe lui furent remis. Le duc les embrassa et les envoya à Gand pour y être élevés à sa cour.

CHAPITRE VINGTIÈME.

Le duc Charles veut ériger ses états en royaume. Entrevue de l'empereur Frédéric et du duc Charles à Trèves.

Le duc Charles, maître de tant d'états, aurait voulu en former un grand royaume. Il ambitionnait vivement le titre de roi. C'est dans ce dessein qu'il flattait la maison d'Autriche, en lui promettant sa protection contre les Suisses. Il lui présentait encore un autre appât. Il l'entretenait dans l'espérance de former une alliance entre les deux maisons par le mariage de sa fille Marie avec Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III. Il avait entretenu dans le même espoir Nicolas d'Anjou, duc de Calabre, et Charles de France, duc de Guyenne, frère de Louis XI, ne s'engageant avec celui-ci ou celui-là pas plus que ne l'exigeait la nécessité du moment ; car telle était sa politique : il ne voulait point de gendre (*b*), et c'est par cette raison que jamais il n'eût marié sa fille, tant qu'il eût vécu, parce qu'il craignait qu'un gendre ne fût devenu plus

(*a*) Anc. chronique.
(*b*) Comines, liv. 3, ch. 3 et 8.

grand que lui. Je crois même, dit Comines, qu'il n'eût pas voulu de fils. Mais il voulait en quelque sorte marchander sa fille, et c'est ainsi qu'il entretenait dans l'espoir de l'obtenir tous ceux qui la demandaient, ayant toutefois l'intention de la garder toujours, afin de s'en servir et de s'en aider auprès de ceux qu'il avait quelque raison de ménager. Le roi Louis, de son côté, n'appréhendait pas moins le mariage de son frère avec la princesse de Bourgogne, parce qu'il craignait également qu'il ne devînt trop puissant. On se fit cependant quelques promesses verbales, on s'écrivit même quelques lettres ; mais on en faisait autant avec le duc de Calabre. Le duc de Guyenne mourut au mois de mai 1472. L'histoire du temps a répété les bruits qui en coururent à la honte du roi. On a dit qu'il avait été empoisonné avec une pêche. Le duc de Bourgogne fit même publier à ce sujet des lettres très injurieuses au roi, qu'il accusait hautement d'être l'auteur de cet empoisonnement.

Après la mort du duc de Guyenne, Charles s'attacha plus fortement au duc de Calabre, et le traita même comme si déjà il eût été son gendre. La princesse était à Mons (a). Son père permit au duc d'aller passer un mois auprès d'elle ; il autorisa même sa fille à lui donner une promesse de mariage, qu'elle signa sous la date du 13 juin 1472, et le duc, de son côté, lui en signa une en échange. Mais le duc Charles, dont la politique changeait selon ses intérêts, comme c'est l'ordinaire, en ayant un plus grand à s'attacher la maison d'Autriche que celle

(a) Anc. chronique.

d'Anjou, obligea le duc et la princesse à révoquer leurs promesses réciproques (*a*). Il continua cependant à leurrer le duc Nicolas de promesses et d'espérances, en l'assurant qu'il pouvait se fier à sa parole. Mais la mort de ce prince, arrivée subitement à Nanci le 13 août 1473, à l'âge de vingt-cinq ans, le délivra de l'embarras de le ménager et de le tromper. Le roi fut accusé d'avoir suborné une femme de mauvaise vie pour l'engager à administrer au jeune prince un breuvage empoisonné. Meyer entr'autres l'en accuse positivement (*b*), et l'on est d'autant plus porté à le croire, que ce méchant prince avait le même intérêt à se débarrasser de celui-ci que de son frère. Charles tourna alors ses vues du côté de l'archiduc, et croyant qu'il parviendrait plus aisément à ses fins par des communications personnelles, il ménagea une entrevue avec l'empereur, et la ville de Trèves fut désignée à cet effet (*c*). L'empereur y arriva le 29 septembre. Le duc était arrivé le 6 à Luxembourg avec les députés de l'empereur et du pape. Il envoya chercher à Anvers toute sa vaisselle d'or et d'argent pour la faire servir à la fête qu'il voulait donner à l'empereur Il ordonna de grandes chasses dans toutes les forêts du Luxembourg et des environs, afin d'être pourvu de toutes sortes de gibier. Le 29, il partit de Luxembourg, et le 30, il arriva à Trèves. L'empereur entouré d'une suite nombreuse de princes et de prélats, alla à une demi-lieue de la ville recevoir le duc, dont la suite

(*a*) Le duc y renonça le 5 novembre, et la princesse le 3 décembre.

(*b*) *Ab amica quadam sua potionatus est fraude et scelere regis, qui mulierculam ad hoc subornárat.*

(*c*) Ancienne chronique.

était plus brillante et plus nombreuse que celle de l'empereur. Cependant les officiers de ce dernier n'avaient épargné aucune dépense pour ne pas paraître moins magnifiques que ceux du duc, et c'est ce qui déplaisait beaucoup aux vieux Allemands qui disaient que *cette vaine imitation d'un luxe étranger ne pouvait être que funeste à la vraie et solide gloire de la patrie germanique*. Mais ils étaient si peu faits à cette parure, que, quelques efforts qu'ils fissent, au lieu d'égaler la splendeur et le ton des Bourguignons, leurs beaux habits ne faisaient, en quelque sorte, que les rendre plus gauches et plus ridicules à côté des autres, qui en riaient; et ce qui résulta de cette espèce de rivalité fut qu'au lieu des sentimens d'amitié réciproque qu'on aurait voulu faire naître entre les deux nations, elle n'aboutit qu'à exciter dans ces bons Allemands des mouvemens de jalousie, qui ne firent qu'enraciner de plus en plus la haine nationale qui les divisait.

Le duc était couvert de toute son armure (*a*), et il portait par dessus un manteau chargé de diamans et de pierres précieuses, estimé au moins à deux cent mille ducats. Que de pauvres il a fallu faire pour habiller un seul homme! C'est la réflexion toute naturelle et toute naïve de Lalain, qui a donné tous les détails de cette entrevue (*b*). L'empereur était vêtu d'une longue robe de drap d'or et brodée de perles, faite à la mode des Turcs. Le fils de l'empereur, âgé de dix-huit ans, remarquable par sa bonne mine, portait une robe de pourpre, brodée d'ar-

(*a*) Lettre d'Arnold de Lalain, traduite du français en latin par Rodolphe Agricola.

(*b*) *Tam multorum paupertate constat ut unus vestiatur!*

gent. Dans le cortége de l'empereur, on remarquait un jeune Turc, fils du grand sultan Mahomet II, qui, ayant été pris par les chrétiens, avait été envoyé au pape, qui, à son tour, après l'avoir converti à la foi catholique, l'avait donné à l'empereur. Il était habillé à la mode de son pays, et avait les cheveux rassemblés en nœud. Son regard était farouche, et tous ses traits décelaient le caractère barbare de sa nation. L'archevêque de Trèves était sorti des portes à la tête de six cents cavaliers, vêtus de robes rouges.

Lorsque les deux princes se rencontrèrent, le duc descendit de cheval, se découvrit et s'inclina profondément, mettant un genou en terre. L'empereur descendit également, releva le duc, et l'embrassa. Étant remontés à cheval, ils traversèrent la ville, marchant à côté l'un de l'autre avec un air de satisfaction, autant du moins qu'il était permis d'en juger par l'apparence. Arrivés sur la place, ils firent, comme on dit, assaut de politesse, l'un prétendant reconduire l'autre à son logement. Enfin ils se quittèrent. L'empereur se rendit à l'archevêché, et le duc à l'abbaye de Saint-Maximin, hors de la ville.

Après le dîner, le duc vint rendre une visite à l'empereur, qui, dès qu'il l'eût aperçu, vint au-devant de lui au milieu du vestibule, le salua, le prit par la main et le conduisit dans la grande salle, où on lui offrit, selon l'usage, du vin et des confitures. L'empereur insista encore pour reconduire le duc à son hôtel; mais quand ils furent arrivés au milieu de l'escalier, le duc retourna et ramena l'empereur dans la salle.

Le lendemain, le duc revint, et cette fois l'empereur

retournaavec lui à Saint-Maximin. L'empereur et l'archevêque de Mayence, qui était son confident intime, le duc et son chancelier se retirèrent dans une salle particulière. L'archevêque prit la parole au nom de l'empereur, et dans un bien long discours, il fit le tableau du triste état et de la position difficile où se trouvait la chrétienté; et s'adressant directement au duc, après lui avoir rappelé la gloire de ses ancêtres, qui avaient toujours montré le zèle le plus ardent pour le bien de la religion, il témoigna la peine qu'il éprouvait de ce que le duc, plus occupé de ses querelles particulières avec le roi de France, que des grands intérêts de la chrétienté, empêchait ainsi les princes de se réunir contre les ennemis de la croix, parce que, sans sa puissante assistance, les efforts des autres seraient insuffisans. Il exhorta donc les deux princes à former une sainte alliance pour la défense de la religion, de plus en plus menacée par les conquêtes effrayantes de ses ennemis, en leur répétant que cette entreprise était digne de deux si grands souverains, qu'elle leur mériterait l'approbation des hommes et les bénédictions du ciel.

Tous ces grands mots firent une vive impression sur l'esprit du duc. Il paraissait surtout sensible au reproche que l'archevêque lui avait adressé, comme s'il avait été la cause des maux qui affligeaient la chrétienté, et il demanda qu'on s'assemblât dans un local plus vaste, où la réponse qu'il désirait faire, pût être entendue par un plus nombreux auditoire. On passa dans le grand réfectoire de l'abbaye, orné de superbes tapisseries qui représentaient les grands exploits d'Alexandre, vainqueur de l'Orient. Un trône

avait été élevé pour l'empereur au milieu de la salle. L'archiduc, l'archevêque de Mayence, l'évêque de Metz et les princes de l'empire étaient assis à sa droite. L'empereur y avait désigné une place pour le prince musulman, qui, quoique nouveau converti, pouvait bien n'être pas encore assez affermi dans la foi du Christ, pour entendre de sang-froid les attaques dirigées contre les sectateurs de Mahomet. Le duc, les évêques de Liége et d'Utrecht et tous les seigneurs bourguignons étaient placés à la gauche. Le chancelier de Bourgogne, Hugonet, vêtu d'une simarre de pourpre et d'hermine, prononça au nom du duc un discours latin, qui était en grande partie la réfutation de celui de l'archevêque. Il rappela la longue histoire des différends entre les maisons de France et de Bourgogne, les bienfaits du duc Philippe, qui avait si généreusement accueilli Louis dans son exil, quand il fuyait la colère du roi, son ingratitude, sa mauvaise foi. Il entra dans les plus grands détails sur l'affaire du malheureux duc de Guyenne, sur la mort duquel tant de soupçons s'étaient élevés contre le roi; et venant enfin à l'objet principal de la délibération, il protesta au nom de son maître qu'il était plus douloureusement affecté que qui que ce fût des maux de la chrétienté et des victoires des infidèles; que s'il n'y avait pas pris une part active, il ne fallait l'imputer qu'aux tracasseries que le roi lui avait sans cesse suscitées, et qui l'avaient empêché de s'occuper d'autres soins; que s'il pouvait se promettre que ce turbulent ennemi cesserait de l'inquiéter, aucun prince ne mettrait plus d'empressement à venger les chrétiens des injustes attaques des infidèles, et qu'il prouverait au monde qu'il ne manquerait ni de cœur

comme homme, ni de ressource comme prince, ni de zèle comme chrétien.

Cette assemblée, où l'on mit tant d'appareil, où l'on étala tant de luxe, ne produisit aucun résultat. C'était plutôt une vaine cérémonie qu'une délibération grave. Tout se passa en représentations, en protestations, en belles phrases. Ce n'est pas le seul congrès qui ait eu la même issue. Après la conférence le duc reconduisit l'empereur.

Ce n'était pas, au reste, la cause des chrétiens qui était le véritable objet de cette entrevue Le principal motif qui qui y avait engagé le duc, était le désir d'obtenir le titre de roi avec celui de vicaire-général de l'empire, et il réclama de grandes accessions de territoires: il ne voulait pas moins que les diocèses de Liége, d'Utrecht, de Tournai, de Cambrai, qui, comme fiefs relevant directement de l'empire, dépendraient de lui en sa qualité de vicaire impérial. Le roi Louis avait eu soin de faire représenter par ses agens secrets à l'empereur, dont il connaissait l'esprit borné et le caractère défiant et méticuleux, qu'il s'exposait au plus grand danger en se prêtant aux vues d'un prince fougueux et turbulent, dont les prétentions ambitieuses n'avaient pas de bornes, et qui, de vassal devenu maître, finirait par enlever la dignité impériale à son fils. Le faible empereur, moins par perspicacité que par défiance, avait déjà conçu ces craintes, et par cette raison, il était très-disposé à recevoir les impressions que le roi avait voulu lui inspirer, d'autant plus encore que le caractère et le ton du duc de Bourgogne lui déplaisaient.

Ces deux hommes en effet ne pouvaient se convenir sous

aucun rapport. Les seigneurs des deux nations ne pou vaient pas plus sympathiser que leurs princes. Les Allemands, plus simples dans leurs manières, leurs habitudes et leurs allures (*a*), méprisaient le faste, l'élégante tournure et le langage pôli des Bourguignons, et peut-être n'en parlaient-ils ainsi que par envie (*b*). Les Bourguignons de leur côté, ridiculisaient les Allemands qu'ils trouvaient grossiers, sales, et ils disaient qu'ils étaient si peu habitués à habiter des appartemens propres, qu'ils jetaient leurs dégoûtans houseaux sur des lits richement couverts. Ils méprisaient, dit Comines, la petite compagnie de l'empereur et leurs pauvres habillemens.

C'étaient cependant tous les jours des fêtes, des tournois, des festins, et l'on s'occupait sans relâche des dispositions et des préparatifs du couronnement. L'église de St Maximin était ornée des plus riches tapisseries, et les autels couverts de vases d'or, de vermeil, d'argent, des reliques, des châsses enrichies de diamans, que le duc avait faire venir de sa chapelle. Les trônes de l'empereur et du roi futur étaient dressés; le sceptre, la couronne, le manteau royal étaient étalés aux yeux du public. C'était l'évêque de Metz qui devait sacrer le *roi de Bourgogne*; c'était le titre qu'on lui déférait. Le duc se croyait d'autant plus assuré du succès de sa négociation, que déjà, dès le 4 novembre, dans une cérémonie solennelle, il avait reçu de l'empereur l'investiture des duchés de Gueldre et du

(*a*) Les Allemands, dit Comines, liv. 6, ch. 3, sont rudes et vivent rudement.

(*b*) Comines, liv. 2, ch. 8.

comté de Zutphen, et les lettres en avaient été expédiées vingt jours après (*a*).

L'affaire paraissait donc conclue au gré du duc. Depuis deux ans, les deux souverains étaient convenus de réunir leurs maisons par le mariage de Marie, fille du duc, avec Maximilien, fils de l'empereur. Ils s'étaient mutuellement donné leur parole. La princesse, par ordre de son père, avait écrit de sa propre main à l'empereur une lettre, dans laquelle elle promettait, suivant le bon plaisir de son seigneur et père, à l'archiduc, fils de l'empereur, d'accomplir le mariage projeté, et elle avait joint à cette lettre un anneau avec un diamant comme gage de sa parole (*b*). Aucun motif plausible, aucun obstacle réel, ne pouvait donc plus s'y opposer, et le duc paraissait y avoir consenti de la meilleure grâce; mais il n'avait pas plus d'envie de donner sa fille à ce prince qu'à tous les autres qu'il avait bercés de cette espérance. Il trouvait donc tous les jours de nouveaux prétextes pour éloigner l'accomplissement de cette alliance, espérant qu'il pourrait obtenir le titre de roi, qui était l'objet de ses vœux, sans céder à l'obligation de marier sa fille, qui était celui de ses craintes. Le jour était donc fixé pour la grande cérémonie du couronnement (*c*), lorsque le matin même, le duc apprit que l'empereur s'était jeté la nuit dans un bâteau sur la Moselle pour se rendre à Cologne, et était ainsi parti *sans dire adieu, à la grande honte et folie du duc*, dit Comines.

(*a*) Elles sont insérées dans le traité intitulé: *Assertio juris imp. Caroli V. in Geldriæ ducatum*, impr. à Anvers en 1541.

(*b*) Comines, liv. 3, ch. 8; liv. 6. ch. 3.

(*c*) Thom. Basinus ap. Meyer.

CHAPITRE VINGT-ET-UNIÈME.

Guerre à l'occasion de l'élection de l'archevêque de Cologne. Traité entre le duc Charles et le roi d'Angleterre Edouard IV. Siége de Nuys. L'empereur arrive devant cette ville. Traité secret entre le roi Louis XI et les Suisses. Ligue entre les Suisses et les villes libres de l'Alsace, des bords du Rhin et l'archiduc d'Autriche Sigismond. Traité entre ce prince et les Suisses. La guerre est déclarée. Lettres de défi. Le duc de Lorraine René accède à la ligue. Louis XI déclare la guerre au duc Charles : il entre en Picardie. Continuation du siége de Nuys. Le duc l'abandonne, et conclut une trève avec l'empereur. Arrivée du roi d'Angleterre à Douvres ; ses lettres de défi au roi de France. Le duc Charles vient à Calais, et retourne en Brabant. Entrevue de Louis et d'Edouard. Le duc vient trouver celui-ci. Edouard se rend près d'Amiens. Accueil et bons traitemens faits aux Anglais. Conférence de Louis et d'Edouard à Péquigni. Trève conclue entre les deux rois. Trève entre Charles et Louis. Charles entre dans le Luxembourg et s'empare de la Lorraine. Prise de Nanci.

Charles, se voyant aussi indignement joué, dissimula d'abord son indignation, en attendant que les circonstances lui offrissent une occasion favorable de se venger. Elle ne tarda pas à se présenter. Robert de Bavière avait été élu archevêque de Cologne par le chapitre, confirmé par le pape et investi du temporel par l'empereur (a). Ce prélat, dont les revenus ne suffisaient pas pour subvenir à ses dépenses, voulut reprendre les domaines de l'archevêché, qui étaient engagés aux principaux seigneurs du pays,

(a) Comines, liv. 4, ch. 1. Heuter., lib. 3, cap. 8. Meyer.

sans payer les sommes dont ces biens étaient le gage. La bourgeoisie et la noblesse, réunis au clergé, le chassèrent, et le chapitre nomma Hermann de Hesse. Le duc Charles prit le parti de Robert, parce que c'était un moyen de soutenir sa propre cause, en ayant l'air de défendre celle de l'archevêque élu. Le comte palatin de Bavière, frère de Robert, était un des plus fidèles alliés du duc. C'était déjà une raison suffisante pour l'y engager; et d'ailleurs, l'empereur était contraire à l'archevêque; c'était un motif déterminant; car il avait toujours le cœur plein de l'affront qu'il avait reçu à Trèves. Mais comme il craignait que son éternel ennemi Louis ne profitât du moment où il serait occupé en Allemagne, pour faire une invasion dans la Belgique, il eut l'adresse d'engager le roi d'Angleterre, Edouard IV, à entrer en France, afin de détourner Louis de ce projet. Les traités en furent signés à Londres le 25 juillet 1474, par Antoine, grand bâtard de Bourgogne, au nom du duc, son frère (*a*). Il y fut stipulé que le roi d'Angleterre passerait en France à la tête de dix mille combattans au moins, bien armés, bien équipés, avant la fin de juillet de l'année suivante (*b*), sous prétexte de recouvrer ses duchés de Guyenne et de Normandie, ainsi que tout le royaume de France, et que le duc de Bourgogne l'assisterait en personne de toutes ses forces.

(*a*) Il y en eut quatre, qui sont insérés dans le recueil de Rymer.

(*b*) Il lui fallait tout ce temps pour faire ses préparatifs. Les choses y sont longues, dit Comines; car les rois d'Angleterre ne peuvent entreprendre guerre ou grand œuvre, sans assembler leur parlement, qui vaut autant à dire comme les trois états, ET QUI EST CHOSE JUSTE ET SAINTE. Liv. 4, ch. 1.

Dès que ces arrangemens furent pris, Charles vint à la tête d'une nombreuse armée assiéger Nuys, petite ville, mais la plus forte du pays, à une petite lieue du Rhin, et à quatre ou cinq de Cologne, qui tenait le parti de Hermann. C'était Henri, landgrave de Hesse-Cassel, frère de ce dernier, qui la défendait avec une garnison composée de trois mille vétérans et de cinq cents chevaux. L'armée du duc montait à soixante mille hommes, dans laquelle il comptait trois mille Anglais, et un corps de cavaliers italiens; tant bons que mauvais, dit Comines, commandés par le comte de Campo Basso et le seigneur Galéosso, tous deux Napolitains, l'un d'aussi mauvaise foi que l'autre était homme de bien.

Le duc était arrivé devant Nuys le 27 juillet; et ne pouvant contenir son ardeur impatiente, il commença le siége. Il avait à la vérité une grande raison de se presser. Il craignait que l'empereur, sollicité, importuné, pour ainsi dire, par les peuples de Cologne, par les princes d'Allemagne, par le roi de France, ne vînt au secours de la ville. L'empereur avait en effet ordonné dans tout l'empire des levées et des préparatifs. Mais le corps germanique était difficile à remuer. Ces ordres s'exécutaient avec une lenteur extrême, de sorte qu'attendant toujours que les troupes de l'empire fussent réunies, il s'était écoulé sept mois avant qu'elles commençassent à se mettre en mouvement (*a*). Ce n'était pas tant peut-être la lenteur ordinaire des Allemands qui causait ces retards, que la défiance qu'il avait des promesses du roi de France, qui était aussi prompt

(*a*) Comines, liv. 4, ch. 2.

à les violer, qu'il était facile à les prodiguer. Il s'était engagé à envoyer vingt mille hommes de renfort à l'empereur, dès qu'il serait arrivé devant Nuys. Mais ces hommes n'arrivaient point, et l'on commençait à soupçonner que ce roi perfide ne traitât sous main avec le duc de Bourgogne. Le siége en effet n'avançait pas. Le temps s'était passé plus en négociations ou plutôt en intrigues qu'en combats. L'empereur était enfin arrivé à Cologne le 20 mars 1475, et il était venu camper devant Nuys au mois d'avril. Ses forces montaient à plus de cinquante mille hommes. Cependant les armées restaient dans l'inaction. Le duc, qui sentait le danger d'exposer sa fortune au hasard d'une bataille, ne répondit pas aux provocations de l'empereur; il cherchait seulement à le lasser par de fréquentes escarmouches.

Le roi Louis, de son côté, avait employé toute l'année précédente à négocier, ou plutôt à intriguer pour susciter au duc le plus d'obstacles et d'embarras qu'il pourrait, et il n'épargna ni argent ni promesses pour réunir les différentes puissances dans une alliance commune contre le duc de Bourgogne. Il se forma un plan si finement concerté, si adroitement lié, qu'une négociation terminée était une préparation et comme un acheminement à l'autre, et qu'enchaînant, pour ainsi dire, successivement toutes ces puissances, il les obligeait nécessairement à agir de concert dans son intérêt. Il fit avec les suisses un traité secret au mois de janvier 1474. Toute cette négociation fut conduite par Nicolas Diesbach, ambassadeur des Suisses. Après s'être assuré de cette république, qui commençait à avoir quelque poids dans la politique de l'Europe, il s'occupa de former

une ligue entre les Suisses et les villes libres d'Alsace et des bords du Rhin. Cette alliance, dans laquelle entra l'archiduc d'Autriche, Sigismond, fut conclue pour dix ans (*a*). La plus grande difficulté était de réconcilier les Autrichiens et les Suisses, divisés depuis tant d'années par une haine mutuelle. Cette alliance, qui paraissait impossible, fut conclue à Constance le 25 mars, et publiée le 3 avril. Comme il restait des sujets de difficultés entre les Suisses et l'archiduc Sigismond, Louis les termina comme arbitre choisi par les deux parties. Le traité fut conclu le 11 juin. Il envoya une ambassade le 2 août, et l'on signa le 2 octobre un traité explicatif et ampliatif de celui de janvier, qui dissipa toutes les incertitudes sur le sens de celui-ci, et leva toutes les difficultés sur son exécution, et il le fit pleinement confirmer à Lucerne le 28 octobre. La guerre fut déclarée en même temps. Les lettres de défi furent rédigées, l'une au nom de l'alliance de la Haute-Alsace sous le sceau de la ville de Berne, l'autre au nom du l'archiduc Sigismond et de l'alliance des bords du Rhin. Le héraut qui porta la dernière au camp de Nuys, croyant donner plus de solennité à la cérémonie, fit une espèce de bravade. S'étant placé sur le passage du prince, il lui signifia le défi à haute voix, et lui en remit la cédule.

Le duc Charles n'était cependant pas déconcerté : il comptait toujours sur l'amitié du duc de Lorraine. Louis, pour consommer l'œuvre de sa politique, parvint à le lui enlever. René, pressé par l'empereur, par tous les seigneurs d'Allemagne, accéda enfin à la ligue des Suisses et

(*a*) Comines, liv. 4, ch. 2.

des pays du Rhin, et envoya comme les autres au camp de Nuys un héraut, qui, après avoir lu le défi au duc, jeta à ses pieds le gantelet ensanglanté pour signifier qu'il lui déclarait la guerre à feu et à sang.

Déjà les Suisses étaient entrés dans la Franche-Comté, le duc de Lorraine dans le Luxembourg (*a*); et quand le roi eut ainsi suscité toutes les puissances contre le duc, il lui déclara la guerre lui-même, et fit proposer à l'empereur un arrangement qui resserrerait leur union, en s'engageant à ne faire ni paix ni trève l'un sans l'autre, et à confisquer les seigneuries du duc, celles qui relevaient de l'empire au profit de l'empereur, et celles qui tenaient de la France, comme la Flandre, l'Artois, la Bourgogne, à celui du roi (*b*). L'empereur, quoiqu'il eût naturellement l'esprit simple et pesant, craignait que cette proposition ne fût un piége que le rusé monarque lui tendait pour tromper sa bonne foi, et il y fit une réponse plus sage et plus spirituelle qu'on n'eût dû l'attendre d'un homme aussi borné. Il raconta en audience publique aux ambassadeurs du roi la fable de l'ours et des chasseurs, et il insista sur le sens moral, qui est, comme on sait, qu'il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant d'avoir tué la bête. L'application était très-facile à faire au cas.

Le roi prit enfin le parti de se mettre en campagne. Il partit le 1er mai de l'abbaye de la Victoire, où il se tenait souvent, et il entra dans la Picardie, où il prit Roye, Montdidier et Corbies, qui furent livrés au pillage et aux flammes.

(*a*) Heuter., lib. 5, cap. 10.
(*b*) Comines, liv. 4, ch. 3.

Le duc, toujours entraîné et aveuglé par sa fougue, ne connaissait pas le danger de sa situation. Il n'avait point de sens et de malice pour conduire ses entreprises, dit Comines (a). Il avait cru qu'il pourrait aisément achever son entreprise avec ses propres forces. Mais il commençait à comprendre que ce siége serait plus long et plus difficile qu'il n'avait pensé. Il cherchait à gagner du temps en attendant le roi d'Angleterre, afin qu'avec l'aide de ce puissant auxiliaire, il pût pousser le siége avec vigueur. C'est ce que le roi Louis voulait empêcher, et c'est dans cette intention qu'il avait exercé tous ces brigandages dans la Picardie, afin de contraindre le duc à faire un arrangement avant l'arrivée des Anglais.

Cependant la malheureuse ville de Nuys se trouvait réduite à la plus affreuse détresse (b). Après avoir presque consumé toute les provisions, les habitans avaient été réduits à tuer tous leurs chevaux, et au mois de mars, ils en avaient déjà mangé quatre cents. Il ne leur restait qu'une très-petite quantité de farine, dont ils faisaient, en la mêlant avec du miel, une espèce de bouillie très-insipide; car ils n'avaient plus de sel. C'était toute leur nourriture. On avait seulement conservé dix vaches pour nourrir les enfans de leur lait. Le ducespérait donc que, pressés par la faim, les assiégés seraient forcés de se rendre. Mais se sentant pressé lui-même de tous les côtés, il fut contraint, non de se rendre à la raison (il n'en avait pas), mais de se soumettre à la nécessité, à qui tout cède. Il vou-

(a) Comines, liv. 4, chap. 3.
(b) Meyer.

lut cependant tenter un dernier effort. Le 24 mai, veille de la pentecôte (a), il vint attaquer l'empereur avec une formidable artillerie. Les Allemands furent mis en déroute par les archers anglais et les cavaliers italiens. L'évêque de Munster Henri de Schwartzemberg, ennemi du duc de Bourgogne, s'étant mis à la tête de cinq mille combattans, se précipita sur les Bourguignons. Le choc fut terrible. Le duc fit avancer le corps qu'il avait laissé devant Nuys pour garder le siége. Les Allemands ne pouvant soutenir la rude attaque des Bourguignons, se jetèrent en désordre dans des barques pour passer le Rhin, où il en périt un grand nombre. La nuit mit fin au combat, et l'avantage en resta au duc, qui, satisfait d'avoir du moins prouvé qu'il savait combattre pour la gloire (il acquit en effet ici plus de gloire que de profit), consentit à entrer en pourparlers d'accommodement. Il fit partir le duc de Campo Basso avec ses cavaliers pour marcher au secours du duché de Luxembourg; il fit embarquer son artillerie, emballer ses bagages. Les Allemands, voyant les Bourguignons déloger, s'emparèrent de quelques barques de munitions de guerre et de bouche; car il faut aux Allemands, dit La Marche, grand victuaille et grand mangeaille. L'empereur avait donné les ordres les plus précis pour faire cesser ces voies de fait; mais il ne fut point écouté; tant on était accoutumé à braver son autorité. Ainsi, tandis que les chefs allaient signer la paix, on eût dit que les deux armées étaient toujours plus acharnées à se détruire. C'étaient tous les jours des escarmouches, et souvent les am-

(a) La Marche liv. 2, ch. 3. Heuter. lib. 5, cap. 10. Meyer.

bassadeurs avaient peine à se faire un passage pour aller d'un camp à l'autre. La garnison fit une sortie, et parvint à introduire un convoi et de vivres et de munitions. Le redoutable évêque de Munster était entré dans le camp des Bourguignons, et on le voyait, courant comme un furieux, l'épée à la main, pour chercher le duc, et le tuer.

Le jour suivant, les Allemands revinrent, malgré la défense de l'empereur, attaquer les Bourguignons, et ils furent repoussés. Ils voulurent rentrer dans leur camp, dont ils trouvèrent les barrières fermées; et se voyant ainsi pris, ils couraient en désordre les uns du côté de l'ennemi, les autres du côté du Rhin, et ils furent presque tous tués ou noyés.

La ville avait donc été ravitaillée. Le duc, ne pouvant espérer de la réduire, consentit à abandonner le siége. Il conclut avec l'empereur, par la médiation de l'évêque de Forli, légat du pape, une trève de neuf mois, et la ville fut remise entre les mains de ce légat pour en disposer comme le saint siége trouvait convenir (*a*). Le duc quitta son camp après un siége d'onze mois (*b*). Il y avait perdu quatre mille de ses meilleurs soldats. Les assiégés n'avaient plus de vivres que pour quatorze ou quinze jours(*c*). Comines dit qu'un des capitaines qui était dans la ville, lui a assuré qu'elle ne pouvait plus tenir dix jours.

Cette malheureuse entreprise avait singulièrement épuisé les forces du duc, et cependant il n'était pas guéri

(*a*) Comines, liv. 4, ch. 4.

(*b*) Depuis le 30 juillet 1474 jusqu'au 27 juin 1475.

(*c*) Heuter., lib. 5, cap. 10. Meyer.

de son aveuglement et de son obstination. Dieu, dit Lomines (a), lui avait troublé le sens et l'entendement.

Le roi d'Angleterre, qui était enfin parvenu à rassembler son armée, venait d'arriver à Douvres (b). Elle était composée de quatorze mille archers à cheval et de quinze cents hommes d'armes, avec un assez bon nombre d'hommes de pied, des équipages de toutes les espèces, des tentes, des chariots, des ouvriers. On a évalué en tout le nombre d'hommes à vingt mille. Tous les grands seigneurs d'Angleterre en étaient. Le duc lui envoya cinq cents bâteaux de Hollande et de Zélande, qui sont plats et par cette raison propres à transporter les chevaux. Le roi éprouva tant d'embarras à cause de ses nombreux bagages, qu'il mit plus de trois semaines pour traverser le Pas-de-Calais, qui cependant n'était que de sept lieues.

A son arrivée à Douvres, Édouard avait envoyé au roi de France un héraut pour lui présenter, selon l'usage, les lettres de défi conçues en si beau langage et si beau style, que je ne crois pas, dit naïvement Comines, que jamais Anglais y eût mis la main. Il requérait le roi *de lui rendre le royaume de France, qui lui appartenait, afin qu'il pût remettre l'église, les nobles et le peuple en leur ancienne liberté, et les délivrer des lourdes charges dont ils étaient accablés; et en cas de refus, il protestait des maux qui en résulteraient.*

Après avoir lu cette lettre, le roi fit appeler le héraut, et lui dit qu'il savait bien que le roi d'Angleterre ne venait

(a) Comines, liv. 4, ch. 5.
(b) Id., ibid.

point lui faire la guerre de son propre mouvement et de sa bonne volonté; qu'il savait également très-bien qu'il y était contraint tant par le duc de Bourgogne que par les communes d'Angleterre, et il ajouta plusieurs autres raisons pour détourner Édouard de prendre aucun arrangement avec le duc, surtout dans le moment présent, où il revenait de Nuys comme un homme déconfit et ruiné, avec son armée en si mauvais état, qu'il n'oserait la montrer aux Anglais. Il donna lui-même au héraut une somme de trois cents écus, et revint dans la salle d'audience, où il reçut cet envoyé en cérémonie. Il s'y trouvait un grand nombre de personnes, qui étaient très-curieuses d'entendre ce que le roi dirait, et d'observer sa contenance. Au sortir de l'audience, le roi appela Philippe de Comines (c'est lui qui le rapporte) pour lui dire d'entretenir toujours le héraut, afin qu'aucun autre ne pût lui parler, et il le chargea de lui donner une belle pièce de velours cramoisi, contenant trente aunes.

Édouard descendit à Calais le 5 juillet, et ne fut pas peu surpris de ne trouver à son arrivée ni duc, ni armes, ni magasins. Il en conçut un vif mécontement. Le duc n'y arriva que le 14, sans armée; il n'en avait presque plus.

Le roi et le duc se rendirent de Calais à Boulogne et à Péronne (*a*). L'hiver approchait, et les Anglais, qui sont naturellement soupçonneux, craignaient que le duc ne cherchât à les tromper, et le cœur, dit Comines, leur tirait plus à la paix qu'à la guerre. Les deux princes se quittèrent donc, et le duc revint en Brabant (*b*).

(*a*) Comines, liv. 4, ch. 6.
(*b*) Id., ibid, ch. 7.

Le roi Louis, qui avait surtout l'adresse de pénétrer les desseins et les dispositions des autres, sut, par ses présens et ses caresses, engager le roi d'Angleterre à faire la paix. Ce dernier, qui y était naturellement porté (car, dit Comines, il aimait fort ses aises et ses plaisirs), répondit à ses avances et consentit à une entrevue.

Quand le duc de Bourgogne, qui était à Valenciennes, eut apprit ces nouvelles, il se rendit en grande hâte, avec une suite de seize chevaux seulement, au camp du roi d'Angleterre, qui fut très-étonné de cette visite imprévue. Il vit très-bien que le duc était très-courroucé, et il lui demanda sans autre préambule ce qui l'amenait. « Je viens pour vous parler, dit le duc. — Est-ce en public ou en particulier, répondit le roi tranquillement. » Avez-vous fait la paix, demanda le duc? » Le roi lui répliqua qu'il avait fait une trève pour neuf ans (elle était en effet conclue, mais pas signée) (*a*); qu'il y était compris, et qu'il l'engageait à s'y conformer. Le duc se fâcha, et répondit en anglais; car il le parlait très-bien. Il rappela au roi les hauts faits des rois d'Angleterre, qui n'était jamais venus en France, sans s'y distinguer par des actions glorieuses, voulant ainsi lui faire entendre, que lui au contraire, partait sans avoir rien fait ni rien gagné : « Ce n'est pas » pour le besoin que j'eusse de vous, que je vous ai engagé » à venir en France; et afin que vous en soyez mieux per- » suadé, je vous déclare que je ne veux consentir à au- » cune trève avec le roi de France, avant que vous soyez » rentré en Angleterre de trois mois. »

(*a*) Comines, liv. 4, ch. 8.

Après avoir ainsi parlé, il sortit brusquement de l'appartement du roi, qui prit très-mal ces paroles, et le duc retourna à Valenciennes.

Pour faciliter ses communications avec le roi de France, Edouard vint prendre son logement à une demi-lieue d'Amiens(*a*). Le roi lui envoya trois cents chariots du vin des meilleures qualités pour l'usage de sa maison et de ses troupes. Les Anglais, ainsi alléchés, venaient dans la ville en très-grand nombre. Le roi ne cherchait qu'à les accueillir et à les traiter le mieux qu'il pouvait, et comme il connaissait leurs goûts, il avait fait placer à l'entrée de la porte de la ville, deux grandes tables chargées de toutes bonnes viandes, de celles surtout qui donnaient envie de boire, et de tous excellens vins. Mais l'eau en était bannie (*b*). Il avait fait asseoir à chacune de ces tables cinq ou six hommes de bonne maison et de bonne mine, bien gros et bien gras, pour en faire largement et joyeusement les honneurs. Dès qu'on voyait un Anglais approcher de la porte, on s'empressait de venir prendre son cheval par la bride, et on l'invitait à venir *rompre une lance*, c'est-à-dire, à manger un morceau et à boire un coup, et l'Anglais se laissait amener à table sans façon. Ceux qui entraient dans la ville, y trouvaient neuf ou dix tavernes bien fournies, où ils allaient boire et manger à discrétion. Ils demandaient ce qu'il voulaient; on le leur donnait sans exiger de paiement, et ces Anglais, dit Comines, prenaient

(*a*) Comines, liv. 4, ch. 9.

(*b*) *D'eaue point de nouvelles.* Toutes ces circonstances, qui sont presque plaisantes, sont naïvement rapportées par Comines.

la chose bien en gré. Ce joyeux train dura trois ou quatre jours. Comines raconta qu'étant entré lui-même dans une taverne, il apprit qu'il y avait déjà cent onze écots, et il n'était pas neuf du matin. La maison était pleine, les uns chantaient, les autres dormaient, tous étaient ivres.

Il était temps de mettre fin à tout ce désordre, qui n'avançait pas les affaires. On délibéra donc sur le lieu que l'on choisirait pour l'entrevue des deux rois, à l'effet de signer et de jurer la paix, dont les bases étaient arrêtées dans les lettres que le roi de France avait fait remettre à celui d'Angleterre. La ville de Péquigni, à trois lieues d'Amiens, sur la rive gauche de la Somme, fut choisie comme l'endroit le plus convenable. Les deux monarques s'y rendirent le 29 août 1475. On fit construire un pont en charpente, qui était divisé sur la largeur en deux parties égales au moyen d'un fort grillage, dont les trous n'étaient pas plus grands que pour y passer le bras. Ce grillage, qui servait de barrière, prenait toute la largeur du pont, afin qu'on ne pût passer d'un côté à l'autre. La raison qui avait donné au roi l'idée de faire ce grillage, était la funeste aventure du pont de Montreau-fault-Yonne, où le duc Jean de Bourgogne avait été si indignement assassiné. Le roi l'avoua lui-même à Philippe de Comines.

Le roi de France arriva le premier (*a*). Il n'avait que huit cents hommes environ avec lui, et celui d'Angleterre avait rangé toute son armée en bataille sur la rive droite de la Somme. On ne pouvait placer de chaque côté du pont que dix à douze hommes.

Quand le roi d'Angleterre approcha de la barrière de

(*a*) Comines, liv. 4, ch. 10.

quatre à cinq pas, il se découvrit et s'inclina profondément en ployant le genou. Le roi Louis lui rendit une profonde révérence, et ils s'embrassèrent (ce qui paraîtra sans doute assez grotesque) à travers l'un des barreaux : « Monsieur mon cousin, dit Louis, soyez le très-bien venu ! » Il n'y a homme au monde que je désirasse tant voir que » vous, et loué soit Dieu de ce que nous sommes assem» blés ici en si bonne intention. » Le roi répondit à ce beau compliment en assez bon français.

Quand on eut rempli cette première formalité d'étiquette, l'évêque d'Ely, chancelier d'Angleterre, prononça un bien long discours, dans lequel il avança qu'une ancienne prophétie annonçait qu'en ce lieu de Péquigni devait se faire une grande paix entre la France et l'Angleterre. Les Anglais avaient dans ce temps-là une grande foi aux prophéties de leur compatriote Merlin, qui, de son vivant (au cinquième siècle) avait passé pour sorcier.

Après que le prélat eut cesser de parler, on déploya les lettres contenant les conditions que le roi avait proposées à Édouard. Le chancelier demanda à Louis s'il le reconnaissait et s'il les avait toujours pour agréables. Il répondit qu'oui, de même que celles qui lui avaient été remises de la part du roi d'Angleterre.

Toutes les formalités préliminaires étant ainsi remplies, les deux rois posant une main sur le missel et une autre sur la vraie croix, jurèrent de tenir leurs promesses mutuelles exprimées dans ces lettres. Le traité portait une trève de sept ou de neuf ans (*a*).

(*a*) Le sommaire du chap. 8 du liv. 4 de Comines porte neuf ans, et à la marge, sept ans. Le chap. 10 porte également neuf ans, et on lit à la marge que le vieil exemplaire raie ces mots. La Chronique scan-

Le duc Charles n'attendit point, comme il l'avait juré, que trois mois fussent écoulés depuis le départ d'Édouard pour traiter avec Louis. Il se pressa aussi de conclure une trève avec ce dernier, qui avait également envie et besoin de la paix. Elle fut signée à Soleuvre, entre Luxembourg et Montmédi, le 13 septembre 1475, également pour un terme de neuf ans (a).

Charles se vit donc ainsi en état de se venger du duc de Lorraine, qui, pour lui déclarer la guerre, avait profité de la circonstance où, ayant toutes ses forces devant Nuys, il était dans l'impuissance de répondre à son défi. Le duc Charles le chassa du Luxembourg; c'était en effet par cette expédition qu'il fallait commencer, parce qu'elle lui facilitait l'entrée de la Lorraine. Il ordonna d'arrêter tous les nobles qui n'avaient pas voulu prendre les armes contre le duc de Lorraine; car la haine invétérée que les habitans de ce pays portaient au nom et au gouvernement bourguignons, était si forte, que la noblesse, au lieu de se ranger sous les drapeaux du duc Charles, lui avait refusé le service.

Après ce premier exploit, il entra dans la Lorraine, dont il se rendit maître en trois mois. Nanci s'était rendu le 29 novembre 1475, c'est-à-dire, au bout de cinq semaines, le siége ayant commencé le 24 octobre.

daleuse dit que cette trève fut consentie pour sept ans, qui commenceront le 29 août 1475, et finiront à pareil jour 1482.

(a) Ce traité, qui est fort long, se trouve mot à mot dans les traités, contrats, testamens et autres actes à la suite des Mémoires de Comines, p. 158, ainsi que dans les Mémoires d'Olivier de La Marche, liv. 2, ch. 7.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

Le comte de Romont, gouverneur de Bourgogne, inquiète les Suisses. Propositions de paix : le duc les rejette et marche contre les Suisses. Prise d'Yverdun par ceux-ci. La garnison se retire au château de Granson. Elle se rend. Cruel traitement qu'elle essuie. Bataille de Granson. Fuite du duc ; son abattement. Il réorganise son armée. Bataille de Morat ; le duc y est complètement battu. Il fait arrêter la duchesse de Savoie ; elle est conduite au château de Rouvres. Elle se rend auprès de Louis XI.

Charles, comte de Romont (a), oncle du duc régnant de Savoie, venait d'être nommé gouverneur du duché de Bourgogne. La maison de Savoie était très-attachée à celle de Bourgogne, et Charles était un des principaux chefs de l'armée du duc. Se sentant fort de l'appui de ce prince, il ne garda plus de mesures avec les Suisses (b). Il ne prit pas même la peine d'alléguer aucun prétexte ni d'observer aucune formalité pour leur faire la guerre. Ayant appris que des chariots chargés de marchandises appartenant à des

(a) Meyer l'appelle Charles, et La Marche, Amé.

(b) Comines, liv. 5, ch. 1. La Marche, liv. 2, ch. 6. « Philippe de Comines et la foule des historiens qui l'ont suivi, dit Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, ch. 95, prétendent que la guerre, si fatale au duc de Bourgogne, fut excitée par une charrette de peaux de moutons... Il est très-sûr que l'ambition de Charles était l'unique sujet de la guerre. » Sans doute, et qui le nie? Aucun historien n'a avancé que la charrette de peaux de moutons, avait été la cause de cette guerre. Le plus léger sujet de querelle, dit ici Voltaire, produit une guerre, quand on a envie de la faire. L'aventure de la charrette n'a donc pas été le sujet de celle-ci, mais le prétexte, l'occasion.

marchands de Lucerne (ce n'étaient, dit-on, que des peaux de moutons), devaient passer par Morges, ville du canton de Berne, il fit arrêter les chariots et emprisonner les marchands. Il avait en même temps envoyé dans le pays de Fribourg des troupes légères, qui insultaient et pillaient les habitans. Les Bernois n'étaient pas patiens. Ils ne perdirent point le temps à délibérer. Ils envoyèrent à l'instant leur défi (*a*). De tous les points de la Suisse accoururent des hommes de bonne volonté pour se joindre aux Bernois, qui, avec leurs voisins de Fribourg, entrèrent sur les terres du Comte de Romont, et, en moins de trois semaines, celui-ci avait perdu tous ses états.

Le duc Charles était alors occupé au siége de Nanci. Dès qu'il s'en fut rendu maître, et qu'il eut pris les arrangemens convenables pour assurer cette conquête, il ne pensa plus qu'à attaquer les Suisses, et il donna à son armée l'ordre de se tenir prête à marcher pour le mois de janvier. Cette résolution précipitée paraissait inconcevable. Comment en effet osait-il, avec une armée toute fatiguée, toute délabrée, se remettre en campagne dans le cœur de l'hiver? Mais les obstacles, quels qu'ils fussent, ne pouvaient arrêter sa fougue; ils ne faisaient plutôt que l'irriter. Quand les Suisses connurent les dispositions du duc, ils devinrent plus traitables. Ils s'assemblèrent le 1er janvier à Zurich, d'où ils envoyèrent des députés au duc, à Nanci, pour lui faire des propositions de paix, offrant de restituer toutes leurs conquêtes, de renoncer à toutes

(*a*) Il est du 14 septembre 1475.

leurs alliances et de lui fournir un contingent de six mille hommes armés. Le duc ne voulut entendre à aucune proposition. Déjà, dit Comines, son malheur l'entraînait. Il était en effet poussé par cet esprit de vertige, avant-coureur de la chute des rois et des conquérans. Un de ces députés, moins humble et moins timide que les autres, lui représenta avec une fermeté qui tenait de la rudesse, qu'il n'avait rien à gagner contre les Suisses; que leur pays était pauvre et stérile; que tout l'argent que l'on pourrait tirer de tous leurs cantons réunis, ne valait pas les mors de ses chevaux et les éperons de ses cavaliers. Mais il resta aussi insensible à ces brusques remontrances qu'aux timides avis de ses conseillers, qui lui avaient représenté en tremblant tous les dangers de cette entreprise insensée.

Il partit de Nanci le 11 janvier 1476 à la tête d'une nombreuse et brillante armée. Le comte de Romont, qui commandait l'avant-garde, arriva devant Yverdun, petite ville de son domaine, à quatorze lieues de Berne, à l'extrémité du lac de Neufchâtel. Après une vigoureuse défense, les Suisses qui gardaient le château, chassèrent de la ville les Bourguignons. Le comte de Romont fut blessé, la ville brûlée, et la vaillante garnison se retira au château de Granson, au bord du même lac, à une lieue d'Yverdun. Elle était composée de huit cents hommes dans lesquels on comptait quatre cents Bernois (*a*). Toute l'armée du duc vint le 19 février camper devant cette place. Il fit signifier à la garnison que si la forteresse ne se rendait

(*a*) Heuterus, lib. 5, cap. 12.

pas incontinent, il ferait pendre sans miséricorde tous ces vilains. La garnison, excédée de fatigue et de misère, se rendit dans l'espoir d'avoir la vie sauve. Cet espoir était fondé, puisqu'ils avaient obtempéré à la condition à laquelle on avait mis leur vie. Le duc, malgré sa promesse, qui en bonne foi était implicitement comprise dans la sommation, fit attacher tous ces malheureux Suisses par troupes de dix, de quinze, de vingt, les mains liées derrière le dos, au milieu des insultes de toute la soldatesque, et les fit tous mourir. Le commandant Jean Weiler fut pendu avec une partie de ses braves compagnons aux arbres qui bordaient la route. Un des plus vaillans capitaines, Hanns Muller avec plusieurs autres furent noyés le lendemain dans le lac (*a*).

Cet acte de perfidie et de cruauté dans un prince chrétien excita dans le cœur des Suisses et des Allemands un profond sentiment d'indignation et un vif désir de vengeance. Les villes principales se coalisèrent, et tous les citoyens jurèrent qu'ils ne poseraient les armes qu'après avoir obtenu la vengeance ou la mort. Au 1er mars, leur armée, réunie à leurs alliés, montait à vingt mille combattans environ. Le duc, contre l'avis de tous ceux qu'il avait consultés, s'obstina à marcher contre cette armée par un terrain raboteux, inégal, au milieu des montagnes et des précipices, où les habitans du pays, qui y étaient accoutumés, auraient tout l'avantage. Il s'y engagea donc,

(*a*) On porte le nombre des pendus à cinq cent douze. Chron. scandal., p. 212. Heuterus réduit le nombre des pendus à quatre-vingt, et celui des noyés à deux cents. C'est bien assez. Le reste, dit-il, fut fait prisonnier.

et les Suisses, ayant aperçu des hauteurs toute l'armée bourguignonne, descendirent dans la plaine où elle s'était déployée, et s'avancèrent en bataillon carré, qui présentait de tous les côtés comme un rempart hérissé de piques et de hallebardes. Les Suisses s'avançaient toujours; et tandis que les uns poussaient les Bourguignons, les autres avaient regagné les hauteurs, et soudain, le duc, qui ne s'y attendait pas, vit une foule d'ennemis descendans à grands pas des hauteurs, au son épouvantable de leurs énormes trompes, en criant: *Granson! Granson!* C'était le cri de vengeance. Ils voulaient rappeler le sort de leurs infortunés compatriotes si indignement sacrifiés à la fureur d'un vainqueur barbare.

Le duc, en voyant cette nouvelle armée, commença à désespérer du sort de la bataille, et la terreur s'empara de tout le camp. Tous les Bourguignons prirent la fuite; le duc lui-même, après avoir fait tous ses efforts pour les arrêter, pour les rappeler, resta le dernier, et prit enfin la fuite, courant à l'aventure pendant six heures sans s'arrêter, suivi seulement de cinq de ses serviteurs.

Telle fut cette fameuse bataille de Granson (*a*), qui, comme dit Comines, est la première mauvaise fortune du duc. Ainsi, ce prince si fier, ce conquérant si redoutable, contre la puissance duquel étaient venus se briser tant de fois les efforts des plus vaillans capitaines et des plus grands monarques, fuit devant une troupe de pauvres pâtres, plus habitués à manier le bâton et la houlette que la pique et la hallebarde! C'est de ce jour funeste que

(*a*) 2 mars 1476.

date la perte de sa maison, pour avoir voulu, comme dit très-bien Comines, user uniquement de sa tête; car, comme il dit ailleurs (a), il méprisait tout autre conseil que le sien; et si Dieu ne lui avait ôté le sens, aurait-il entrepris si témérairement une guerre si dangereuse, dans laquelle il avait si peu de profit et si peu de gloire à acquérir? et pourquoi encore? pour un chariot de peaux de moutons. C'est alors que l'on vit un exemple frappant de l'inconstance des hommes, qui changent toujours selon les vicissitudes de la fortune. Combien de gens se montrèrent ses ennemis, dit encore Comines, qui le jour précédent se disaient ses amis! Le duc de Milan, le roi de Sicile, la duchesse de Savoie abandonnèrent dès ce moment son alliance (b).

Le butin que firent les Suisses fut immense. Mais ces bons montagnards n'avaient aucune idée de la valeur des objets précieux qui tombèrent dans leurs mains. Les beaux vases d'or et d'argent furent vendus pour deux blancs la pièce; ils croyaient que c'était du cuivre ou de l'étain. Le gros diamant du duc, qui était un des plus beaux de la chrétienté, auquel pendait une grande perle, fut trouvé sur le chemin par un Suisse, qui, l'ayant ôté de l'étui où il était renfermé, garda l'étui et jeta le diamant. Il revint cependant sur ses pas, pour le rechercher, et il le retrouva sous un chariot. Il le vendit à un prêtre pour un florin.

Les Suisses vainqueurs revinrent à Granson, et ils ne purent contenir leur indignation et leur douleur, quand,

(a) Liv. 1, ch. 12.
(b) Id., liv. 5, ch. 2.

aux approches de cette ville, ils virent les cadavres de leurs malheureux compatriotes attachés aux arbres voisins. Ce spectacle excita naturellement en eux un violent désir de vengeance. Granson était gardé par une troupe de Bourguignons. Les Suisses y coururent. Ces Bourguignons, ainsi surpris, n'avaient aucun moyen de défense, aucun espoir de salut. Ceux que les Suisses, dans leur fureur, saisirent les premiers, furent précipités du haut de la tour du château. Les autres furent amenés à l'endroit où pendaient les corps des Suisses, qui furent détachés et enterrés; et par une cruelle représaille, on pendit les Bourguignons aux mêmes arbres avec les mêmes cordes (*a*).

Après cette terrible défaite, le duc était agité, tourmenté par un sentiment confus de honte et de vengeance. Obligé de fuir précipitamment à travers les montagnes, il ne s'arrêta que de l'autre côté, à Nozeroi, ville appartenant au prince d'Orange, en Franche-Comté, à quinze lieues de Besançon. Après s'y être tristement reposé pendant quatre jours, il reprit le chemin des montagnes, et vint à Orbe, dans le pays de Vaud, où les fuyards le joignirent en grand nombre; il n'y resta que quatre à cinq jours, et il vint le 15 mars établir son camp devant Lausanne.

Tant de chagrin, tant de fatigues avaient épuisé ses forces. Il était triste, abattu; il avait presque perdu la raison (*b*). Comines dit même que depuis ce désastre, il n'eut plus l'entendement aussi bon qu'auparavant. Il passait les

(*a*) Chron. scandal., p. 211. Meyer.

(*b*) Comines, liv. 5, ch. 3 et 5.

jours entiers seul, livré à ses sombres réflexions, se nourrissant, pour ainsi dire, de son fiel. Enfin sa douleur était tournée en une espèce de rage, qui lui troubla tellement l'esprit, qu'il en fit une maladie grave; et croyant se rendre des forces, il se mit à boire du vin en abondance. Il étourdissait ainsi son chagrin; mais il agravait d'autant plus son mal, qu'ayant été habitué toute sa vie, pour calmer et rafraîchir son sang trop chaud et trop bouillant, à ne prendre que des boissons douces, comme de la tisanne, de la conserve de roses, il l'échauffait et le remuait de plus en plus par l'usage immodéré du vin (*a*).

Quand il se sentit en état de reprendre son train de vie ordinaire, il s'occupa sans relâche de réorganiser son armée, de sorte qu'au bout de deux mois, elle était remise matériellement sur un assez bon pied; mais elle n'était plus animée du même esprit. Cette confiance dans le chef, qui donne tant d'assurance aux soldats, était singulièrement affaiblie. Ce n'étaient plus d'ailleurs les mêmes hommes. Ces vieux guerriers que le duc avait si souvent conduits à la victoire, avaient péri en grande partie, et ceux qui restaient savaient maintenant que leur chef n'était ni infaillible ni invincible, comme ils l'avaient toujours cru. Mais la catastrophe de Granson les avait désabusés. Le reste de cette armée nouvelle n'était composée que de gens ramassés par force dans la Flandre, l'Artois, la Bourgogne, la Picardie, qui pouvaient faire en tout vingt-cinq mille hommes (*b*).

(*a*) Heuter., lib. 5. cap. 12.
(*b*) Id., ibid.

Depuis la bataille de Granson, les Suisses étaient dans une parfaite sécurité; ils étaient retournés dans leurs montagnes à leurs paisibles occupations, et ils croyaient la guerre éloignée pour toujours de leurs limites. Mais quand ils eurent appris que leur redoutable ennemi s'avançait avec toutes ses forces, la menace à la bouche, la vengeance dans le cœur, ils se mirent en mesure de se défendre. On fortifia Morat, petite ville, appartenant au comte de Romont, à six lieues de Berne, qui comptait tout au plus trois cents maisons. Ils étaient parvenus à rassembler une armée, qui pouvait, dit Comines, monter à trente-un mille hommes, biens choisis et bien armés.

Le duc quitta Lausanne le 27 mai. Le 10 juin, il vint camper à une lieue de Morat (*a*), et le siége fut mis devant cette place. Mais les Suisses, commandés par le duc de Lorraine, et accompagnés de tous leurs alliés, arrivèrent en si grand nombre, que le duc en fut accablé. Il essuya, comme à Granson, une défaite complète. Sa perte monta à huit ou dix mille hommes. Le champ de bataille resta aux Suisses, qui firent creuser auprès de la ville une fosse immense, où l'on enterra tous les cadavres qu'on recouvrit de chaux vive, et quatre ans après on construisit une chapelle dans laquelle on apporta les ossemens retirés de la fosse. Cette chapelle était connue sous la dénomination d'ossuaire des Bourguignons (*b*).

(*a*) Chronique à la suite des Mémoires de Comines.

(*b*) On y lisait l'inscription suivante :

DEO OPTIMO MAXIMO.

INCLYTI ET FORTISSIMI BURGUNDIÆ DUCIS EXERCITUS, MORATUM OBSIDENS, AB HELVETIIS CÆSUS, HOC SUI MONUMENTUM RELIQUIT.

Cette bataille se donna le samedi 22 juin 1476, entre dix et onze heures du matin, près de quatre mois après la déroute de Granson (*a*).

Le duc était devenu intraitable. Tout lui était odieux, tout lui était suspect (*b*). Il se rappelait avec amertume qu'après l'affaire de Granson, il avait vu tous ses amis l'abandonner; et comment ce prince dur, injuste, cruel en aurait-il conservé? Ils ne voyait plus que des traîtres, des conspirateurs. Ses soupçons tombèrent sur la duchesse de Savoie. Elle était sœur du roi de France, et c'en était assez pour réaliser ses sinistres soupçons. Il résolut donc, sans autre information et sans autre formalité, de la faire arrêter. Il était à Gex, à trois lieues de Genève. La duchesse, qui était dans cette dernière ville, vint lui rendre visite. Le duc, qui aurait voulu s'assurer de la personne de la princesse sans user de violence, l'invita à se rendre avec lui en Bourgogne, où elle serait plus sûre, disait-il, que dans un pays où elle ne trouverait que des ennemis, et c'était pour mieux parvenir à son but qu'il cachait son perfide dessein sous l'apparence d'une feinte bienveillance. La duchesse, qui s'en défiait, le remercia et s'excusa d'accepter son offre, alléguant qu'étant chargée de la régence de ses états, elle ne pouvait les quitter.

Mr. de Barente, *Hist. des ducs de Bourgogne*, tome 11e, rapporte qu'une armée française, passant par Morat, en 1798, pour soumettre la Suisse, crut voir dans l'Ossuaire des Bourguignons une offense à la gloire de la France, et qu'elle détruisit la chapelle et dispersa les ossemens.

(*a*) Chron. scandal.

(*b*) Comines, liv. 5, ch. 4.

Le duc qui savait fort bien que cette excuse n'était qu'une réponse évasive, ordonna à son chambellan Olivier de La Marche (*a*), sur sa tête (c'est lui-même qui le raconte) d'arrêter la duchesse avec ses enfans et de les lui amener. Il obéit contre son cœur, dit-il, et il ne le fit que pour sauver sa vie; car le duc était tel qu'il voulait que l'on fît ce qu'il commandait sous peine de perdre la tête. Comme elle revenait à Genève ce jour-là, il se cacha près de la porte, et attendit la princesse à son passage. Il était deux heures après minuit. Quelle fut sa surprise et son effroi, quand, en entrant sous la porte, elle se sentit saisir dans l'obscurité par La Marche et ses recors? Il la mit en croupe sur son cheval, et l'emporta sans parler. Ses deux filles et deux ou trois demoiselles de compagnie la suivirent. Il s'assura du plus jeune des princes, qu'il fit porter par un gentilhomme. Il croyait que c'était le jeune duc; mais dans l'obscurité de la nuit, son gouverneur avait trouvé le moyen et le temps de le sauver.

Dès que La Marche fut éloigné, les gens de la suite de la duchesse firent apporter des torches et des fallots et emmenèrent le jeune duc à Genève, dit La Marche; à Chambéri, dit Comines, probablement d'une de ces villes à l'autre.

La Marche avec le petit prince et les deux filles continua sa route par les montagnes, et arriva à St. Claude, où était le duc Charles, qui, ne voyant arriver que le jeune prince, entra dans un si violent accès de colère, qu'il menaça La Marche de la mort, parce qu'il n'avait pas amené le duc.

(*a*) Liv. 2, ch. 8.

Il s'apaisa enfin et partit pour Salins. La Marche y conduisit la duchesse, que le duc fit transférer au château de Rouvres près de Dijon. Cette princesse trouva le moyen d'envoyer au roi son frère un gentilhomme piémontais, qui était le seigneur de Rivarola, son maître-d'hôtel. Il fut adressé à Comines, qui le rapporte ainsi. Ce dernier en informa le roi, qui chargea Louis d'Amboise, seigneur de Chaumont, de se rendre à Rouvres et d'en ramener la duchesse.

Tout avait été concerté et préparé pour faciliter son évasion, et ce projet fut heureusement exécuté. Le roi, en ayant été informé, l'invita à venir sans délai le voir à Plessis-lès-Tours. Il envoya ses principaux officiers à sa rencontre ,et vint lui-même la recevoir à la porte. « Madame la Bourguignonne, soyez la très-bien venue, » dit-il en la voyant. Elle vit très-bien à son air qu'il ne faisait que badiner, et elle répondit fort sensément qu'elle était bonne française, et prête à lui obéir dans tout ce qu'il lui plairait d'ordonner. Le roi la conduisit à son cabinet, et lui témoigna beaucoup d'amitié. Cependant il avait grande envie de la voir partir. Elle ne passa en effet que huit jours auprès du roi. Ils se quittèrent fort bons amis et se donnèrent mutuellement leur parole. Ils furent bien contens de se débarrasser l'un de l'autre, et ils sont constamment restés bon frère et bonne sœur, meilleurs peut-être que s'ils étaient vus plus long-temps.

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

Le duc assemble les états de la Bourgogne et de la Belgique, et leur demande des secours en hommes et en argent. Réponse des états. —Le duc se retire à Pontarlier. —Le duc René rentre en Lorraine. Siége de Nanci : reddition de cette ville. — Trahison du Napolitain Campo-Basso. Complot contre le duc. — Marche du duc René. Le duc Charles assemble son conseil. Bataille de Granson. Le corps du duc Charles est retrouvé après la bataille, et porté à Nanci. Différentes versions sur sa mort. Portrait de ce prince.

Le duc s'établit à Salins, où il assembla les états. Il leur représenta qu'il ne fallait pas se laisser abattre par la mauvaise fortune ; qu'il fallait au contraire opposer à ses coups la constance et la fermeté ; il rappela l'exemple des Romains, qui, après la bataille de Cannes, n'avaient pas désespéré du salut de la république, et que, pour lui, il était bien disposé à se montrer le digne fils de ces princes bourguignons, qui s'étaient si glorieusement distingués par leur valeur. Toutes ces belles phrases tendaient à amener doucement les états à consentir à la demande qu'il voulait leur faire. Il lui fallait une armée de quarante mille hommes pour exécuter l'entreprise qu'il méditait, et il finit par proposer que chacun de ses sujets bourguignons fût taxé au quart de son revenu.

On sent l'impression qu'une demande aussi exorbitante, et l'on peut dire aussi extravagante, dut faire sur les esprits. Les états n'osèrent pas cependant refuser d'abord ouvertement, et ils mirent autant de précautions pour

exprimer leur refus, que le duc en avait employé pour présenter sa demande. Ils savaient combien il était facile et dangereux d'irriter ce prince fougueux et intraitable. Après avoir donné les plus grands éloges à sa fermeté, ils demandèrent un court délai pour délibérer sur la proposition.

Le lendemain, quand ils eurent bien médité leur réponse, ils lui remontrèrent que son grand courage affaiblissait à ses yeux les difficultés et les dangers de l'entreprise ; que les guerres désastreuses qu'il avait soutenues avaient épuisé le pays d'hommes et d'argent, détruit le commerce, ruiné l'agriculture ; que si ses illustres aïeux s'étaient signalés par leur valeur, ils ne s'étaient pas moins distingués par leur bonté, et que le soin de leur gloire ne leur avait pas laissé négliger les intérêts de leurs peuples ; que l'illustre maison de Bourgogne était assez puissante en ressources et assez riche en domaines pour renoncer à tout projet de conquête et à toute idée d'agrandissement ; que cependant, pour lui donner une marque de leur bonne volonté, ils étaient disposés à faire un dernier effort, et qu'ils consentaient à lever trois mille hommes, qui seraient employés non à accompagner le prince dans des expéditions lointaines, mais à garder le pays contre les invasions ou les courses des ennemis.

Ce n'était pas là ce que le duc voulait. Il se fâcha, il s'emporta, et leur dit qu'il avait cru pouvoir attendre de leur part plus d'empressement à le seconder ; qu'au reste, il pouvait se passer de leurs services ; qu'il quitterait le pays et qu'il irait se fixer en Belgique, où il trouverait plus de zèle et de dévouement ; qu'alors, abandonnés à eux-mêmes,

ils verraient s'ils ne seraient pas plus maltraités par les ennemis que par leur prince.

Mais le duc fut trompé dans son attente. Les Belges se montrèrent encore plus récalcitrans que les Bourguignons. Le 12 juillet, il écrivit au président et au conseil de Luxembourg pour leur ordonner de faire partir tous les hommes en état de porter les armes, sans délai et sans attendre qu'ils fussent tous réunis en corps ; et comme il ne savait rien demander qu'en menaçant, il finissait par leur dire que « s'ils faisaient faute de faire et accomplir tout ce qui » leur serait commandé, ils devaient s'attendre aux puni- » tions qui pourraient s'ensuivre. »

Il était encore plus dur et plus menaçant dans ses propos que dans sa lettre. Il ne parlait que de vengeance, de châtimens, de faire sauter des têtes. Mais plus il montrait de rigueur, plus on montrait d'obstination et de résistance.

Il avait également écrit au chancelier Hugonet (*a*), qui, pour faire preuve de zèle et montrer au duc que ce n'était pas la mauvaise volonté qui l'empêchait d'exécuter ses ordres, mais l'impossibilité d'y contraindre ses sujets, assembla les états à Bruxelles, et leur exposa l'urgente nécessité de venir au secours du prince, qui se trouvait dans le besoin et le danger le plus pressant. Les états répondirent, comme ceux de Bourgogne, que déjà le pays était trop épuisé tant par les impôts librement accordés que forcément arrachés, pour accéder à la demande du duc ; que cependant, s'il se trouvait tellement pressé par les

(*a*) Heuter., lib. 5, cap. 14.

Suisses et par les Allemands, qu'il ne pût se tirer de leurs mains, il n'avait qu'à le leur faire savoir; qu'ils étaient prêts à exposer leurs corps et leurs biens pour le délivrer et le ramener; mais que s'il s'agissait de toute autre expédition, ils étaient décidés à ne plus fournir ni hommes ni argent.

Cette réponse ne fit qu'exaspérer l'esprit du duc; et dans sa colère, il jura qu'il ferait démolir les portes et les remparts de Bruxelles. Après avoir exhalé son impuissant courroux en menaces et en imprécations, il retomba dans toute sa mélancolie, et vint s'établir dans un château appelé la Rivière, aux environs de Pontarlier, à huit lieues à peu près de Salins (*a*). Il y séjourna pendant six semaines, cherchant à y rassembler de nouvelles forces; mais il ne put parvenir à réunir que trois à quatre mille hommes. Il avait perdu cette activité, cette énergie, qui lui étaient naturelles. Il s'occupait peu du soin de ses affaires. Il ne savait prendre aucun parti; et si, par moment, il agissait, on eût dit que c'était plutôt par obstination ou par humeur, qu'autrement. Il se cachait, il se tenait solitaire; il voulait dérober à tous les yeux le chagrin qui le dévorait; il en était comme honteux; il avait peur qu'on ne le plaignît. Son orgueil eût été trop humilié, s'il avait cru qu'on le regardait comme un objet de pitié. Ses amis (il lui en restait bien peu!) ne l'approchaient qu'avec crainte; car il devenait tous les jours, selon l'expression de Comines, plus terrible à ses gens. Les nouvelles qui se succédaient de jour en jour, ne faisaient qu'aigrir son chagrin. C'était

(*a*) Comines, liv. 5, ch. 5. Heuter., lib. 15, c. 12.

un allié qui l'avait abandonné, un nouvel ennemi qui s'était déclaré, une ville qui s'était rendue, une autre qui s'était révoltée.

Tandis qu'il perdait ainsi tout son temps dans l'inaction, le duc René était rentré en Lorraine, où il avait été reçu avec les plus grandes démonstrations de joie. Les habitans étaient d'autant plus empressés à rentrer sous ses lois, qu'ils étaient las du joug insupportable du Bourguignon.

L'armée de René se grossissait à mesure qu'il s'avançait. Le roi de France, qui n'avait plus de raison de ménager son ennemi, se déclara ouvertement pour le duc de Lorraine, et lui envoya des secours considérables en argent. Déjà, il avait repris Épinal, Vaudemont et presque toutes les petites villes de la Lorraine; il vint mettre le siége devant Nancy. C'était Jean de Rubempré, seigneur de Bièvre, qui y commandait, et il se défendit aussi longtemps et aussi vaillamment qu'il put; mais la ville était mal approvisionnée, la garnison mal disposée, et, ce qui rendait sa position encore plus difficile, les habitans mal intentionnés. Il comptait dans sa garnison trois cents Anglais. Leur chef fut tué d'un coup de canon. Cette perte les découragea tout-à-fait, et ils proposèrent au seigneur de Bièvre de demander à capituler, ou qu'ils capituleraient eux-mêmes. Ce loyal chevalier, se voyant ainsi abandonné à ses propres forces, sans espoir de secours, consentit à rendre la place au duc de Lorraine, sous la condition que la garnison aurait les biens et la vie saufs. Elle sortit de la ville le 6 octobre.

Le duc de Bourgogne était en marche pour venir au

secours de Nancy, quand il apprit que cette ville venait de se rendre. Il avait réuni tout au plus six mille hommes (*a*). Ce n'étaient guère que les débris de son armée, renforcés par quelques recrues levées dans la Franche-Comté et quelques troupes venues de Luxembourg.

La défense de Nancy était confiée à une garnison composée de Lorrains, de Français, d'Alsaciens et de Lombards, et le duc René était allé chercher du secours dans la Suisse. Les habitans réunis à la garnison, se défendirent avec un courage admirable ; et cependant, la ville se trouvait dans la plus grande détresse. Les vivres manquaient déjà. Mais l'armée bourguignonne était dans un état plus fâcheux encore. Elle était non-seulement accablée par la misère, mais encore plus par les maladies, et elle se fondait tous les jours par la désertion. Le nombre des enne mis du duc augmentait de tous les côtés (*b*). Le plus dangereux, parce qu'il était celui dont il se défiait le moins, était le comte de Campo-Basso, cet aventurier napolitain, qui avait eu l'adresse de s'insinuer si avant dans ses bonnes grâces, qu'il n'écoutait que lui ; et cependant, ce traître, depuis qu'il était entré au service du duc, n'avait cessé de former des complots contre ses jours. Déjà, l'année précédente, dans un voyage qu'il avait fait en Italie par ordre du duc pour y faire des levées d'hommes (*c*), il avait associé à ses desseins un médecin italien, nommé Simon de Pavie, établi à Lyon. Il s'assura d'abord de cet homme ;

(*a*) Heuter., lib. 5, cap. 13.
(*b*) Comines, liv. 5, ch. 6.
(*c*) Id., ibid., et liv. 4, ch. 13.

et en revenant par la Savoie, il reprit le fil de ses projets. Il fit offrir au roi de France de lui livrer toutes les places confiées à sa garde; ou bien, lorsque le roi se trouverait en bataille contre le duc, Campo-Basso, au moyen d'un signe dont il conviendrait avec le roi, tournerait avec toutes ses troupes contre le duc. Ce second parti ne plut pas au roi. Le perfide napolitain lui proposa, pour troisième moyen, de lui livrer le duc, mort ou vif, et il expliqua la manière dont on pourrait facilement exécuter ce projet. Quand le duc allait visiter ses quartiers, en arrivant, il descendait de son grand cheval, ôtait toute son armure, ne gardait que sa cuirasse, et montait sur un petit cheval, escorté de huit ou dix archers seulement, et quelquefois de deux ou trois gentilshommes de sa chambre, pour s'assurer par lui-même si tout était en ordre dans ses quartiers. Il faudrait saisir ce moment, et l'on ne pourrait manquer de le tuer ou de le prendre. L'infâme Campo-Basso s'offrait de faire le coup lui-même.

Tant d'obstination à trahir son maître inspira de la défiance et des soupçons au roi. Il ne savait deviner dans quel but il lui faisait de semblables ouvertures. Soit qu'il craignît que ce méchant homme ne lui tendît un piége qui pourrait tourner contre lui-même; soit qu'il sentît combien il serait dangereux d'accepter ces offres dans ce moment, où le duc était en forces (c'était avant la bataille de Granson), il résolut de montrer une grande franchise, et il chargea le sire de Contai d'informer le duc de toutes les menées du Napolitain. Mais le duc ne voulut en rien croire, disant que si cela était vrai, le roi ne le lui eût pas fait connaître.

Le duc ne se trompait pas tout-à-fait. Les faits étaient vrais; mais si le roi en informait le duc, c'est qu'il avait alors des raisons de le ménager. Quand depuis, c'est-à-dire, après la journée de Granson, Campo-Basso eut renouvelé ses propositions, le roi ne se montra plus si scrupuleux ni si difficile, et il n'éprouva plus de répugnance à accepter les offres qu'il avait rejetées peu de temps auparavant.

Cependant Campo-Basso n'avait pas perdu les bonnes grâces du duc, et il était resté à son service; c'est ce qu'il fallait pour le mieux trahir. Il renoua ses intelligenees secrètes avec le duc de Lorraine, et tâcha de prolonger le siége de Nanci.

Le duc René, avec l'argent ét l'appui du roi de France, avait fait en Allemagne de fortes levées d'hommes, qui pouvaient monter à douze ou quatorze mille hommes, tant infanterie que cavalerie (*a*). Il avait en outre, de vrai compte fait, dit la chronique, dix mille cinq cents Suisses, sans compter les Lorrains. Il marcha à la tête de cette armée sur S[t] Nicolas près de Nanci, où son avant-garde entra sans résistance. Ce village n'était occupé que par quelques Bouguignons, qui furent tués, pendus, jetés à la rivière ou précipités du haut du clocher.

Le lendemain, 4 janvier 1477, toute l'armée du duc de Lorraine avait passé la Meurthe, et ne se trouvait éloignée du camp des assiégeans que de deux lieues.

Le duc, qui était impatient du repos (*b*), assembla son

(*a*) La Marche, liv. 2, ch. 8. Chron. scandal., p. 223.
(*b*) Addition aux Mém. de Comines, p. 289.

conseil contre sa coutume (*a*); car il usait communément de son propre sens, dit Comines. L'avis général fut qu'il se retirât à Pont-à-Mousson; qu'il laissât seulement dans les places voisines de Nanci un nombre d'hommes suffisans pour les garder; que quand le duc de Lorraine n'aurait plus d'argent (et il n'en avait guère) pour payer les Allemands qu'il avait amenés, il serait obligé de se retirer; qu'ainsi, avant la fin de l'hiver, la ville serait réduite à une si grande détresse, qu'elle serait forcée de se rendre; que pendant ce temps, le duc pourrait refaire son armée. Ces raisons étaient très-solides. Son armée était tellement délabrée, que Comines rapporte, d'après ce qu'il avait entendu dire de ceux qui prétendaient le savoir, que le duc n'avait pas quatre mille hommes, dont il n'y en avait guère que douze cents en état de combattre, et La Marche dit, sur sa conscience, qu'il n'en avait pas deux mille (*b*). Mais il avait une grande ressource, l'argent ne lui manquait pas; car il avait au château de Luxembourg en réserve une somme de quatre cent cinquante mille écus; et avec cet argent, s'il avait eu un peu de

(*a*) Comines, liv. 5, ch. 8.

(*b*) La Marche, liv. 2, ch. 8. On remarquera peut-être une contradiction entre ce que cet historien avance ici, et ce qu'il dit dans son introduction, où il certifie que le corps qu'il amena avec lui, n'était que trois mille combattans en toutes gens. Cette contradiction apparente peut s'expliquer. Quand, dans le chapitre 8, il dit que le duc n'avait pas deux mille combattans, il entend sans doute ce qu'on appelle des troupes réglées, disciplinées, et dans l'introduction, il dit des combattans de toutes gens, c'est-à-dire, si je comprends bien, qu'il comptait tout ce qui tenait à l'armée, comme goujats, palefreniers, conducteurs de chariots.

prudence et de réflexion, il aurait pu rétablir ses affaires.

Mais ce n'était pas pour entendre leur avis qu'il avait assemblé ses officiers ; c'était pour leur manifester sa volonté. Il ne voulut donc suivre aucun conseil, écouter aucune raison, et il résolut, *plus par obstination que par sens* (a), d'attaquer les ennemis dès le lendemain avec ce petit nombre d'hommes, qui tremblaient de peur.

Le comte de Campo-Basso, qui avait consommé sa trahison, comme il l'avait promis au roi de France, vint se rendre au duc de Lorraine avec sa troupe. Mais ce prince, aussi loyal que le roi était fourbe, lui fit dire qu'il se retirât, qu'il ne voulait point de traître dans son armée, et il se rendit au château de Condé, à deux lieues de Nanci.

Le dimanche, 5 janvier, vers huit heures du matin, la bataille s'engagea. Le duc Charles avait partagé son armée en deux ailes (b). La droite était commandée par l'italien Galeotto, et la gauche par Josse de Lalain (c). Les Suisses se précipitèrent avec la plus vive impétuosité sur l'aile droite, faisant une si terrible décharge, qu'elle fut mise dans une déroute complète. Galeotto y fut tué. L'autre aile, composée d'hommes de pied, fut en même temps rudement enfoncée et vivement poursuivie par la cavalerie de Lorraine, dans la direction du pont de Bouxières, à une demi-lieue de Nanci, en allant sur Thionville et Luxembourg. Campo-Basso gardait ce pont, avec une bonne troupe, et il avait fait placer des chariots au milieu,

(a) Addition aux Mémoires de Comines, p. 290.

(b) Chron. scandal., p. 225 et suiv.

(c) On l'appelait souverain de Flandre, parcequ'il était souverain bailli de cette province.

de manière que les Bourguignons, se trouvant tout-à-coup arrêtés, étaient forcés de se jeter dans la Meurthe pour la traverser à la nage. C'est là que se fit la plus grande déconfiture, et la perte des Bourguignons y fut de moitié plus forte que sur le champ de bataille. Les uns furent tués, les autres noyés ou pris. Une partie de ces fuyards, ayant pu éviter le pont, se sauvèrent dans les bois; mais ils ne purent échapper, se trouvant harcelés de tous les côtés par les habitans du pays. Deux heures après la chute du jour, ils les poursuivaient encore. Ce fut un horrible spectacle. On ne voyait dans une étendue de quatre lieues que des cadavres dans les champs et dans les chemins.

Le lendemain, jour de l'épiphanie, le duc René fit demander de toutes parts ce qu'était devenu le duc de Bourgogne, s'il était sauvé, s'il était pris; il envoya des messagers, qui n'en rapportèrent point de nouvelles positives; ce n'étaient que des contes, des bruits vagues, des rapports ou défigurés ou exagérés. Il dépêcha un homme de confiance à Metz pour s'assurer si le duc n'était point passé par cette ville, et on lui répondit qu'on ne l'avait point vu.

Enfin, après toutes ces perquisitions inutiles, Campo-Basso, qui peut-être aurait pu en donner les nouvelles les plus sûres, amena au duc un jeune page, natif de Rome, de l'illustre famille de Colonne, qui avait dit savoir l'endroit où le duc était tombé. On y envoya un détachement sous la conduite de ce page. Ce n'était guère qu'à trois petites portées de couleuvrines de la ville, où étaient environ quatorze cadavres nus, assez éloignés les uns des autres. Le page y reconnut le duc, couché dans une mare,

le visage attaché à la glace, et tellement gonflé, qu'il était devenu méconnaissable. Il avait la tête fendue par le milieu jusqu'à la bouche, les cuisses et le fondement percés de deux coups de hallebardes. Son médecin, qui était un Portugais, nommé Matthieu Lupi, son chapelain Denis, son chambellan Olivier de La Marche, son frère le grand bâtard et plusieurs de ses gens le reconnurent à des signes certains. On remarqua, à l'inspection du cadavre, au côté droit du cou, la cicatrice de la blessure qu'il avait reçue à la bataille de Mont-le-Héry, ainsi que la trace de deux plaies ou abcès qu'il avait eus, l'un à l'épaule, l'autre au bas-ventre. Il portait en outre d'autres marques distinctives, auxquelles il était impossible de se méprendre. Il lui manquait deux dents, qu'il avait perdues par l'effet d'une chute; il portait les ongles beaucoup plus longs qu'aucune autre personne de sa cour. L'ongle de l'orteil gauche était rentré dans la chair. Il avait encore au doigt son anneau, orné d'une pierre brillante.

Le corps fut porté à Nanci. On le lava et on le déposa dans une chambre bien fermée, tendue de velours noir. On le revêtit d'une camisole de toile, qui le couvrait de la tête aux pieds. La tête reposait sur un oreiller de velours noir, et était couverte d'une couronne ducale, enrichie de pierreries. Le corps était recouvert d'un poêle, également de velours noir (*a*). Aux deux côtés du lit étaient

(*a*) Je crois devoir faire ici une petite observation, assez peu importante, à la vérité; mais elle tient à l'exactitude historique. Les historiens modernes ont dit que la chambre était tendue de noir; que la camisole était de satin blanc. Mais les chroniques anciennes portent, au lieu de satin noir, du velours, et au lieu de satin blanc, de la toile.

deux siéges pour les deux hérauts d'armes, et aux quatre coins, de semblables siéges pour quatre personnes tenant des cierges allumés. Aux pieds étaient la croix et l'eau bénite.

Le duc de Lorraine vint visiter le tombeau en habit de deuil, ayant une grande barbe d'or descendant jusqu'à la ceinture, à la mode des anciens preux quand ils avaient remporté une victoire (*a*). En entrant, il passa la main sous le poêle, et prenant celle du duc : « Biau cousin, Dieu » veuille avoir voz ame, dit-il d'un ton pénétré ; mais » vous nous avez fait moult de maux et de douleur, » et il lui jeta de l'eau bénite sur le corps.

Il resta exposé aux regards du peuple pendant six jours. Le dimanche suivant, il fut solennellement enterré dans l'église de St Georges à Nanci, d'où il fut transféré, en 1550, par ordre de l'empereur Charles-Quint, à Luxembourg, et en 1553, à Bruges, dans la collégiale de Notre-Dame, où l'on voit son tombeau devant le maître-autel, ainsi que celui de sa fille Marie. Ce sont deux tombes de cuivre doré, d'une beauté et d'une magnificence remarquables.

On n'a jamais su bien positivement comment le duc Charles avait péri. On a cru assez généralement qu'il avait été tué, ou au moins achevé par des hommes que le comte Campo-Basso avait apostés. On a dit que le coup qu'il avait reçu à la tête, lui avait été porté par un boulanger de Nanci, nommé Humbert; qu'un de ses officiers l'avait soutenu et remis sur son cheval; qu'alors il s'était élancé avec

(*a*) Chron. scandal., p. 228. Addition aux Mémoires de Comines, p. 221.

plus d'animosité au milieu des combattans ; que cet officier, renversé lui-même, n'avait pu le suivre, et qu'il ignorait ce qu'il était devenu ; mais on ajoutait, que s'étant engagé dans la fange, soit (ce qui est très-possible dans l'état de faiblesse où il devait se trouver) qu'il soit tombé de son cheval ; ou, comme on l'a dit encore (a), que le cheval se soit enfoncé dans la glace et que le malheureux prince n'ait pu s'en tirer ; qu'il avait crié à un cavalier qui le poursuivait, appelé Claude de Bazemont, châtelain de St Dié : Sauvez le duc de Bourgogne, et que ce cavalier, qui était sourd, croyant entendre : vive Bourgogne ! lui porta, sans le connaître, les derniers coups avec tant de fureur, qu'il fut cruellement et mortellement blessé à la tête, aux cuisses et au fondement.

Telles sont sur ce grand événement les différentes versions que les historiens ont rapportées sans autre preuve que les bruits qui en ont couru dans le temps, et qui, ayant fait le sujet des entretiens populaires, ont été, comme il arrive, exagérés et défigurés par l'amour du merveilleux. Je m'en tiens bien plutôt au simple récit de Comines, qui n'en parle pas à la vérité comme témoin oculaire ; car il n'y était pas, dit-il. Mais il rapporte le fait comme le lui avaient raconté ceux qui avaient vu tomber le duc de son cheval (b), et qui n'ont pu le secourir, parce qu'ils avaient été faits prisonniers. Il ne fut pas tué sous leurs yeux; mais il survint à l'instant une grande foule par laquelle il fut entraîné et accablé, et il périt sous les coups de ces furieux.

(a) Heuter., lib. 5, cap. 14.
(b) Comines. Sleidan.

La perte des Bourguignons a été évaluée à trois mille hommes (*a*). On reconnut sur le champ de bataille, renversés à côté du téméraire et infortuné duc, le sire du Rubempré, gouverneur de la Lorraine, le sire de Contai, conseiller du duc, le loyal italien Galeotto, si différent de son infame compatriote Campo-Basso, et plusieurs autres vaillans gentilshommes. On compte parmi les prisonniers, les seigneurs les plus distingués de la Belgique et de la Bourgogne, entr'autres le comte de Nassau, le comte de Chimai, Philippe, comte de Rothelin, Antoine d'Oiselet, Jean de Montfort, Olivier de La Marche, Josse de Lalain, qui était fort blessé, le grand bâtard Antoine et son fils.

Charles est un de ces personnages extraordinaires qui méritent le plus de fixer l'attention du philosophe qui aime à étudier les hommes dans l'histoire. La nature avait déposé en lui le germe de toutes les vertus mâles. Portées à l'excès, elles dégénérèrent en vices (*b*). Jeune, il avait les qualités d'un prince libéral et bienfaisant, la valeur et la générosité d'un héros ; dans un âge plus avancé, il n'avait plus que la dureté d'un tyran et la fougue insensée d'un conquérant. Il était impatient, emporté, impétueux, franc et loyal, mais jusqu'à la grossièreté et la rudesse ; ferme, mais jusqu'à l'opiniâtreté ; brave, mais jusqu'à la témérité. Il avait généralement le ton bref, le regard sombre, les manières brusques ; et dans ses fréquens accès de colère, il s'exprimait par des accens entrecoupés et discor-

(*a*) Heuter., lib. 5, cap 13.
(*b*) Comines. La Marche. Basin. Heuterus.

dans; il se mordait les lèvres, grinçait des dents, frappait la terre du pied. Sa voix devenait rauque. Il aimait l'ordre et la justice; mais cet amour de la justice le rendait quelquefois injuste (*a*) et même cruel. Il était dominé par un amour-propre excessif. Ce sentiment, qui, lorsqu'il est modéré, n'inspire que la confiance que l'homme doit avoir dans ses propres forces, était dans ce prince une présomption aveugle, qui faisait, comme dit Comines, qu'il estimait toutes les graces et honneurs qu'il avait reçus dans ce monde, être procédés de son sens et de sa vertu, sans les attribuer à Dieu. Comme généralement tous les grands, non-seulement il ne souffrait pas la contradiction, pas même l'observation; mais il s'en rapportait toujours à son propre sens, et s'aheurtait, s'il est permis de parler ainsi, à ses idées et à ses opinions, dédaignant les conseils des autres, et ne prenant pas même la peine de les examiner et de les peser. Il se serait cru humilié d'avoir appris quelque chose d'un autre : tant il se croyait infaillible et supérieur à tout le monde! Il aimait à marcher vers son but par la voie la plus courte, quelque dangereuse qu'elle pût être, plutôt que de suivre un chemin plus sûr, mais qui ne le conduirait que par un détour. Passant toujours d'un excès à l'autre, il était tantôt avare, tantôt prodigue, sans raison et sans discernement. Tantôt dévot jusqu'à la minutie, il se livrait à toutes les momeries des vaines pratiques, et reprochait aux prêtres de mettre trop de négligence, d'insouciance et de précipitation dans la célébration de l'office divin; tantôt relâché,

(*a*) C'est bien à lui qu'on peut appliquer l'axiome : *Summum jus summa injuria.*

pour ainsi dire, jusqu'à l'impiété et l'athéisme, il s'abstenait de tous les devoirs de religion, et demandait aux prêtres s'ils croyaient à l'existence de celui à qui ils adressaient leurs prières et leurs sacrifices. Dur et hautain par caractère, il était bon et humain à l'égard des pauvres et du petit peuple ; grand et magnifique à l'égard des ambassadeurs et des étrangers, non pour le plaisir de faire de l'honneur à ceux-ci, et du bien à ceux-là, mais pour flatter sa vanité en étalant sa puissance ; c'était moins, en un mot, par bienveillance, que par ostentation. Il était chaste et sobre ; il n'eut ni maîtresses ni concubines. Il eut trois femmes, Catherine de France, Isabelle de Bourbon et Marguerite d'York, et il leur fut constamment fidèle. Il avait le libertinage tellement en horreur, qu'il le punissait dans les soldats aussi sévèrement que le vol et la désertion. Il ne buvait pas de vin, et on l'a vu, dans ses revers, en faire un usage immodéré : tant il est vrai que, presque dans tout, son caractère violent et impétueux le précipitait toujours dans l'excès !

Charles était d'une taille moyenne, avait de gros membres ; il avait le visage long, le front large, le teint pâle, les yeux, la barbe et les cheveux bruns, le regard sérieux, imposant, quelquefois menaçant. Il avait plusieurs habitudes particulières qu'on appelle tics : il relevait ou tordait ses moustaches en parlant ; il fronçait les sourcils de manière non-seulement à les rapprocher, mais à les confondre ; il portait la main à son épée ou à son poignard, dont il faisait tour-à-tour sortir et rentrer la lame. Quand il écoutait avec attention, il serrait entre les dents l'ongle du pouce.

En suivant Charles dans les mémorables actions de son

règne, j'ai été souvent frappé de tous les traits de ressemblance qu'elles présentent avec celles de cet homme extraordinaire, qui, dans les derniers temps, a étonné le monde par son immense génie; ses entreprises hardies, ses vastes conceptions, par ses succès et par ses revers. J'entrerai dans quelques détails qui rendront le parallèle vraiment surprenant.

Le duc de Gueldre était brouillé avec son fils Adolphe, comme le roi d'Espagne avec son fils Ferdinand. Charles et Napoléon profitèrent de cette mésintelligence pour s'emparer de leurs états; ils les firent arrêter, et ils furent forcés l'un et l'autre de céder leurs états à l'usurpateur.

Adolphe a voulu épouser Marie de Bourgogne en sortant de sa prison, comme Ferdinand, prisonnier à Valençai, avait demandé à Napoléon d'épouser une princesse de son sang. Les deux pères étaient vertueux; les deux princes, au contraire, avaient voulu détrôner leurs pères.

Charles ambitionnait le titre de roi, comme Napoléon celui d'empereur. Charles négocia le mariage de sa fille Marie avec Maximilien, fils de l'empereur Frédéric, et Napoléon épousa Marie-Louise, fille de l'empereur François.

Charles, dont l'alliance du duc de Lorraine René avec les Suisses avait arrêté les progrès, entre dans la Lorraine, s'en rend maître en trois mois, et s'établit à Nanci. Napoléon, dont les intelligences de l'empereur Alexandre avec les Anglais avaient dérangé le plan d'envahissement général, marche contre la Russie, et s'étant emparé de la Pologne en deux mois, il s'arrête à Moscou.

Après la bataille de Granson, Charles est obligé de fuir,

comme Napoléon après l'incendie de Moscou, presque sans s'arrêter, l'un au travers des montagnes, l'autre au milieu des déserts, suivis d'un petit nombre de serviteurs demeurés fidèles, et il ne resta de leurs armées, les plus belles qu'ils eussent mises sur pied, que de tristes débris échappés aux élémens.

Dans leur désastre, ils éprouvèrent l'un et l'autre l'inconstance des hommes. Tous les jours, ils apprenaient la défection d'un ancien allié ou l'arrivée d'un nouvel ennemi. Les uns augmentaient à mesure que les autres diminuaient. La trahison éclata de toutes parts. Les Lorrains rentrèrent sous les lois de leur ancien souverain, comme les Prussiens saisirent la première occasion de se soustraire à un joug qui leur était devenu insupportable.

Charles trouva son tombeau à Nanci, et Napoléon sa ruine à Waterloo. La mort de l'un entraîna la perte de la Bourgogne, et la chûte de l'autre celle de la Belgique. Leurs richesses en équipages, en bijoux, en meubles, sont tombées dans les mains des ennemis, et afin que l'on vit dans ces deux hommes des traits de ressemblance toujours plus frappans, ils ont l'un et l'autre régné dix ans, et n'ont eu qu'un enfant. Ils n'ont eu ni maîtresses ni concubines. Tous deux furent sobres. Ils étaient tous deux simples dans leur intérieur, magnifiques dans la représentation, brusques dans les manières, durs dans les propos.

HUITIÈME ÉPOQUE.

MAISON D'AUTRICHE.

1477. — 1797. ESPACE 320.

PREMIÈRE DIVISION.

DEPUIS LE MARIAGE DE MARIE ET DE MAXIMILIEN EN 1477 JUSQU'À LA MORT DE CHARLES-QUINT EN 1558.

CHAPITRE PREMIER.

MARIE DE BOURGOGNE. — Projets de Louis XI.— Conduite des Gantois —Olivier-le-Diable, comte de Meulan, est envoyé à Gand; il se présente à la duchesse, se sauve à Tournai. Il y introduit des troupes. —Louis XI se rend maître de la Picardie bourguignonne.—Pourparlers au sujet d'Arras.—Louis vient à Péronne. Ambassade de la part de la duchesse; leur conférence avec le roi. Reddition de la *cité* d'Arras.

MARIE de Bourgogne, fille unique de Charles-le-Téméraire, était âgée de vingt ans à la mort de son père. Ce fut dans les circonstances les plus critiques que cette jeune princesse prit les rênes du gouvernement. Des finances épuisées, des troupes battues, les plus braves capitaines pris ou tués, les plus belles provinces envahies ou menacées, des sujets révoltés, des alliés suspects: tel était l'état où se trouvaient les affaires de la maison de Bourgogne.

Louis XI n'avait pu contenir sa joie à la nouvelle de la défaite de son ennemi; mais on n'en avait pas encore des rapports positifs. On ne savait s'il était sauvé, pris ou tué. Dans le doute, il n'osait encore se décider à s'emparer de

ses états. Il prit enfin un parti assez adroit, qu'il ne confia qu'à Philippe de Comines (*a*). Si le duc n'était pas mort, il ne ferait pas moins entrer incontinent son armée dans les provinces bourguignonnes, afin de s'en rendre maître dans ce moment, où, frappés de stupeur, les peuples ne lui opposeraient aucun obstacle; et dès qu'il s'y serait établi, il informerait le duc qu'il n'y était entré que dans la vue d'empêcher les Allemands de s'y introduire, afin de pouvoir les lui garder et les lui rendre. Mais quand il eut été assuré de la mort du duc, il changea de résolution. Il ne prit pas cependant les choses par le bon bout, comme dit Comines (*b*). Il avait un moyen facile d'affermir sa puissance sur des bases inébranlables, autrement que par la guerre. Il pouvait réunir à son royaume toutes les vastes provinces de la maison de Bourgogne, sans l'en dépouiller par la plus odieuse usurpation. Le mariage du dauphin avec Marie eût produit cet heureux avantage. C'était depuis long-temps son intention, et il s'en était souvent expliqué avec Comines pendant la vie de Charles; et comme l'âge du dauphin (il avait à peine sept ans) pouvait être un obstacle à ce mariage, il avait eu des vues sur le comte d'Angoulême, père du roi François Ier, et il en parlait encore huit jours avant la mort du duc Charles. Mais toutes ces idées changèrent en un instant, le jour même où il apprit cet événement. Il conçut dès-lors le projet, et il ne manqua pas de conseillers pervers pour l'y fortifier, d'anéantir la maison de Bourgogne, et d'en démem-

(*a*) Comines, liv. 5, ch. 10.
(*b*) Idem, ibid., ch. 12.

brer les différentes provinces. Déjà il nommait ceux à qui il entendait donner les comtés de Namur et de Hainaut (*a*); il destinait les autres grandes provinces, comme le Brabant et la Hollande, à quelques princes d'Allemagne, à qui il faciliterait les moyens de les conquérir.

Il communiqua tous ces projets à Philippe de Comines, qui lui avait souvent conseillé de prendre les voies de conciliation et d'accommodement, plutôt que de force, et le roi voulait lui faire connaître les raisons pour lesquelles il ne suivait pas son avis. La principale était que le parti qu'il prenait était le plus sûr, le plus expédient et le plus utile aux intérêts de son royaume, qui avait tant souffert à cause de la puissance de la maison de Bourgogne. En politique, le roi avait assez raison; mais en conscience, dit Comines, il me semblait le contraire.

Le roi ne voulut donc plus entendre parler de paix ni d'accommodement, et il ne pensa plus qu'à exécuter son plan, et, comme on dit vulgairement, qu'à suivre sa pointe de tous les côtés, en Flandre, en Artois, en Picardie, en Bourgogne, et de toutes les manières, par l'intrigue, par la crainte, par la force.

La duchesse était à Gand, entre les mains de gens très-déraisonnables, dit Comines. Les peuples aliénés par la dureté du gouvernement de Charles, étaient peu enclins et peu disposés à soutenir les droits de son héritière. Les Gantois surtout, fiers de leurs priviléges, *qui ne leur servaient que de noise avec leurs princes* (*b*); les indociles

(*a*) Comines, liv. 5, ch. 13.

(*b*) Idem, ibid., ch. 16. Philippe-le-Bon disait des Gantois *qu'ils ai-*

Gantois s'emparèrent de l'autorité et de la personne de la duchesse, qu'ils contraignirent à confirmer leurs anciens priviléges. Ils avaient fait mourir les amis et les créatures du duc, entre autres vingt-six des principaux magistrats. Tous ceux qui avaient exercé quelque autorité sous les précédens souverains, les Bourguignons surtout, étaient non-seulement éloignés des affaires, mais exposés à la persécution et à la mort.

Pour mettre la ville de Gand dans ses intérêts, et l'associer à ses desseins, il envoya à Gand son barbier, nommé Olivier, né à Thielt, petite ville de la Flandre, entre Gand et Courtrai, avec la commission secrète de tâcher d'y opérerune révolution favorable à ses intérêts (*a*). Olivier avait rendu de grands services au roi, qui, en récompense, lui avait accordé des lettres de noblesse avec la seigneurie de Meulan et le commandement de cette ville, et l'avait autorisé de changer son nom, qui était en flamand Olivier-le-Diable (qui ne lui convenait cependant pas mal), en celui d'Olivier-le-Daim, et de porter le titre de comte de Meulan. Il n'en était pas moins l'objet du mépris et de la haine générale. Ce vil personnage, aussi adroit que méchant, digne de servir Louis XI, employa tout son savoir-faire dans cette circonstance. Il s'adressa d'abord, pour préparer les voies, à ceux qu'il croyait les plus disposés

maient toujours leurs maîtres futurs, et détestaient leurs maîtres présens. Ils regardaient plus volontiers, observe à ce sujet Comines, *l'orient que le couchant, et cela provient d'une espérance que naturellement on a presque toujours d'un plus favorable traitement, s'il advient quelque changement au gouvernement.*

(*a*) Comines, liv. 5, ch. 13 et 14.

à entrer dans les vues du roi, et s'engagea à faire rendre aux Gantois leurs priviléges. Il était depuis plusieurs jours à Gand sans avoir déployé un caractère public. La duchesse le fit mander à son hôtel pour lui faire exposer l'objet de sa mission. Il y vint vêtu magnifiquement (mieux qu'il ne lui appartenait, dit Comines), et ce fut un objet de risée. Il remit ses lettres de créance à la princesse, qui était assise entre le duc de Clèves et l'évêque de Liége, et lui dit que sa commission portait expressément de s'expliquer avec la duchesse sans témoins. Le conseil de la princesse lui répondit que les lois de l'étiquette et celles même de la décence ne permettaient pas qu'il eût un entretien particulier *avec cette jeune damoiselle qui était à marier*. Olivier insista; les courtisans menacèrent, et Olivier tremblant se tut et se retira, chargé du mépris et de la dérision des membres du conseil, tant à cause de la bassesse de son extraction et de sa condition que de la grossièreté et de l'ineptie de ses propos. Le maladroit barbier, averti sous main qu'on le menaçait de le jeter dans la rivière, s'enfuit à Tournai. Il est moins à blâmer peut-être que ceux qui l'ont employé; car il montra dans cette circonstance assez de sens. Il voyait tout l'avantage de la position de cette ville pour les Français, et il aurait désiré pour cette raison d'y pouvoir introduire les troupes du roi. Mais il savait que les Tournaisiens, qui, dans tous les temps, avaient gardé une exacte neutralité, ne consentiraient pas aisément à cette proposition. Il prit donc un autre moyen; il s'entendit avec le gouverneur de St-Quentin, Colard de Mony, qui avait le titre de bailli de Tournai, et qui, en cette qualité, pourrait aisément le seconder, sans inspirer

de défiance, et il l'engagea à amener sa garnison avec les gens d'armes qui étaient dans les quartiers voisins. Le gouverneur se présenta à l'heure convenue à la porte, où il trouva Olivier avec trente ou quarante hommes, qui, *demi par amour, demi par force,* ouvrirent la barrière et introduisirent la troupe dans la ville. Le peuple de Tournai, qui, dans le cœur, était dévoué aux Français, reçut cette troupe avec satisfaction. Les commandans et les magistrats, qui n'avaient pas montré autant d'empressement, furent arrêtés au nombre de sept ou huit et conduits à Paris, où ils restèrent pendant tout le règne de Louis XI. Ces gens d'armes furent suivis d'une autre troupe, qui commit d'affreux dégâts dans tout ce pays, dont les plus beaux villages, les fermes les plus riches, furent pillés et brûlées.

En même temps, ou pour mieux dire, à l'heure même où il avait appris la mort du duc, le roi avait chargé Philippe de Comines et le bâtard de Bourbon, amiral de France, d'aller prendre possession de tous les pays qui voudraient se soumettre, et il leur fit donner à cet effet les pouvoirs nécessaires (*a*). Ils se rendirent d'abord à Abbeville (*b*), qui était une des places de la Somme, cédées au duc de Bourgogne avec tout ce qu'on appelait la Picardie bourguignonne, par le traité d'Arras, avec faculté de rachat pour une somme de quatre cent mille écus. Louis avait fait ce rachat en 1463 du vivant du duc Philippe. Mais par le traité de Conflansen 1465, Louis XI engagea

(*a*) Comines, liv. 5, ch. 11.
(*b*) Idem, ibid.

de nouveau ces places au duc, à condition de pouvoir les retraire pour une somme de deux cent mille écus, après la mort du duc Charles. Le roi avait donc le droit d'y rentrer en payant. Les habitans, convaincus que la résistance était inutile, et la défense impossible, ouvrirent les portes de très-bonne grâce.

Après cette première opération, qui ne leur causa pas un très-grand embarras, les deux envoyés firent sommer Arras. Ils prévoyaient qu'ils y éprouveraient plus de difficultés. Les seigneurs de Ravestein et des Cordes ou des Querdes (a), gardaient la ville. Ce dernier était gouverneur général de la Picardie bourguignonne. Les deux commandans firent demander une entrevue aux envoyés, et l'abbaye du mont-S[t] Éloi près d'Arras fut désignée à cet effet. Les commandans s'y rendirent avec Jean de la Vaguerie, pensionnaire de la ville, et quelques autres magistrats. Comines y vint avec quelques conseillers. L'amiral n'aima pas d'y intervenir, parce qu'il prévoyait trop de difficultés. Comines réclama la ville comme appartenant au roi, et requit en conséquence les deux commandans de la lui remettre, et de l'y recevoir, les prévenant que sur leur refus, il emploierait la force pour la soumettre. Ils firent répondre sur le premier point, par l'organe du pensionnaire, que la ville appartenait de plein droit à la duchesse de Bourgogne, comme lui venant en ligne directe de Marguerite de Flandre, épouse de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne; et quant au second, ils demandaient qu'on respectât la trêve qui existait entre le roi et

(a) Philippe de Crevecœur, seigneur des Cordes ou des Querdes.

le duc. La conférence ne fut pas longue. On s'attendait à cette réponse. Les habitans du pays, qui sentaient tout le danger de leur position, s'étaient dépouillés de cet orgueil qu'ils avaient montré dans d'autres circonstances, et ils avaient bien changé de ton; ils étaient devenus aussi humbles qu'ils avaient été arrogans. « Si les gens étaient toujours » bien sages, dit Comines, ils seraient si modérés en leurs » paroles, en temps de prospérité, qu'ils ne devraient point » avoir cause de changer de langage en temps d'adversité. »

Les châteaux de Ham et Bohain, les villes de S[t] Quentin, Roye et Montdidier suivirent cet exemple. Guillaume de Bische (*a*), homme de néant, qui devait sa fortune et son élévation au duc Charles (*b*), rendit Péronne, où le roi vint s'établir. Il y reçut une ambassade, composée des personnes les plus distinguées tant de la noblesse que du clergé et des bonnes villes. Le chancelier Hugonet et le seigneur d'Imbercourt étaient à leur tête. Leur position était fort embarrassante : ils tremblaient, et ils ne savaient, dit Comines, ni que dire, ni que faire. Le roi, avant de les recevoir en audience publique, voulut les voir en particulier, parce qu'il lui était plus facile, en les entretenant ainsi séparément, de les sonder et de les pénétrer, de les séduire et de les gagner; et il mit tous ses artifices en œuvre.

Au jour de l'audience, ils présentèrent au roi leurs lettres de créance; elles étaient écrites de la main même de la jeune duchesse, et revêtues des signatures de la du-

(*a*) Il avait été maître-d'hôtel du duc Charles.

(*b*) Comines, liv. 5, ch. 15.

chesse douairière et du seigneur de Ravestein. La duchesse informait le roi qu'elle avait pris possession de l'héritage de son père et pourvu au gouvernement de ses états; qu'elle avait formé un conseil, composé de la duchesse douairière, du seigneur de Ravestein, du seigneur d'Imbercourt et du chancelier Hugonet.

Les ambassadeurs exposèrent avec un ton humble et respectueux qui annonçait la crainte, les propositions que la duchesse les avait chargés de faire en son nom. Ils offraient de restituer au roi toutes les seigneuries ou domaines acquis par les traités d'Arras, Conflans et Péronne; de rétablir la juridiction du parlement de Paris; de reconnaître que l'hommage était dû au roi pour la Bourgogne, l'Artois et la Flandre.

Le roi répondit que son intention n'était aucunement de dépouiller la duchesse; que, comme parent, son affection naturelle le portait à la protéger et à la défendre, et que, comme suzerain, son devoir l'y obligeait; qu'il souhaitait vivement la conclusion du mariage de la duchesse avec le dauphin, son fils; qu'en attendant, il allait se saisir, pour les lui conserver, des états héréditaires de la duchesse, c'est-à-dire, de ceux qu'avait possédés le premier duc Philippe-le-Hardi, et s'emparer, pour les réunir à la couronne, des seigneuries qui devaient lui être restituées.

Ceux des députés dont les biens étaient situés dans des pays où ils ne pouvaient craindre que le roi pénétrât, parlaient avec plus d'assurance. Ils disaient nettement qu'ils ne voulaient faire aucun accommodement ni prendre aucun arrangement avec ce monarque qu'à condition qu'il

consentirait au mariage du dauphin avec la princesse ; condition préliminaire, à laquelle toutes les autres étaient subordonnées.

Mais les autres observaient qu'ils n'avaient aucun pouvoir pour traiter de ce mariage. Hugonet et Imbercourt, qui avaient leurs possessions, l'un dans la Bourgogne, l'autre dans la Picardie, prêtèrent l'oreille aux offres insidieuses et aux flatteries séduisantes du roi, et firent assez entendre qu'ils ne seraient pas éloignés de passer à son service, si ce mariage s'accomplissait. Quoique ce parti fût celui qui convenait le mieux aux intérêts du roi, il ne lui plaisait pas de la manière dont on lui en faisait la proposition. Il aurait voulu qu'ils consentissent purement et simplement à entrer à son service dès ce moment, et la restriction conditionnelle qu'ils mettaient à leur consentement, le choquait ; mais il sut dissimuler son mécontentement, parce qu'il avait besoin de leur intervention pour un autre objet. Des Cordes, qui commandait dans Arras, était à la vérité disposé à rendre la ville au roi ; mais il rencontrait un grand obstacle dans les dispositions contraires des habitans, qui refusaient obstinément de reconnaître la domination française.

Arras était divisée en *ville* et en *cité*. Ces deux parties étaient séparées par des murs, des fossés et des portes. Les habitans étaient encore plus divisés de principes, d'opinions et d'affections. Des Cordes conseilla au roi d'engager les ambassadeurs à consentir à ce qu'il livrât la *cité*. On leur fit donc entendre que ce parti était le meilleur ; que c'était le moyen de terminer tous les différends ; que ce serait un acheminement à la paix. Ces raisons l'empor-

tèrent, et les ambassadeurs, surtout Imbercourt et Hugonet, acquiescèrent à cette proposition. Ils donnèrent au seigneur Des Cordes des lettres de décharge, par lesquelles ils le déliaient de ses sermens et de ses obligations envers la duchesse, et l'autorisaient à livrer la cité.

Dès que le roi fut informé de la reddition de cette place, qui eut lieu le 4 mars 1477, il s'y rendit, et fit faire des boulevards de terre contre la porte qui séparait la ville de la cité. Des Cordes fit sortir la garnison, et prêta serment de fidélité au roi de France.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Prétentions de Louis XI sur le duché de Bourgogne. Le prince d'Orange les fait valoir. Les états le reconnaissent souverain. Craon en est nommé gouverneur. Le prince est créé lieutenant-général des provinces bourguignonnes par la duchesse Marie. Il s'empare des villes de la Franche-Comté. Il est condamné comme traître. La guerre continue. Craon est destitué. Amboise est nommé gouverneur. Il soumet le duché, et entre dans le comté. Dole est saccagée. Amboise entre dans le Luxembourg. Il prend Luxembourg, Virton, Ivoi. Reddition de Beaumont.

Louis XI, qui s'était emparé en personne des villes de la Picardie et de l'Artois, avait en même temps envoyé une armée en Bourgogne, dont il avait confié le commandement au seigneur de Craon (*a*), homme sage, fort attaché au roi, mais aimant un peu trop son profit, dit Comines.

(*a*) Georges de la Trimouille, baron de Craon. Comines, liv. 6, ch. 1.

Les circonstances étaient peut-être plus favorables aux prétentions de Louis, que les lois; et souvent, comme on sait, la force est plus puissante que le droit. Ce n'était cependant pas tant sur ses armes qu'il comptait que sur ses intrigues. Il tâcha donc, par ses artifices ordinaires, de mettre dans ses intérêts le prince d'Orange (*a*), qui jouissait d'un grand crédit dans le duché et dans le comté de Bourgogne, tant par son grand nom et ses grands biens, que par ses qualités personnelles. Le roi lui avait promis de beaux domaines dans ce pays. Ce seigneur, qui était devenu l'ennemi du duc Charles, avait eu, sous le gouvernement de celui-ci, un grand procès contre les seigneurs de Château-Guyon (*b*), ses oncles, pour des biens considérables que ceux-ci lui disputaient. L'affaire avait été portée devant le duc Charles, et plaidée solennellement. Le duc, assisté des plus habiles clercs, comme on disait, avait rendu un jugement contre le prince. Voilà la grande cause de son ressentiment contre le duc, dont il abandonna le service pour s'attacher à celui du roi. Craon chargea le prince d'Orange de se rendre à Dijon, pour y soutenir les intérêts du roi et faire valoir ses droits sur le duché de Bourgogne, conformément à loi des apanages (*c*).

(*a*) Jean de Châlons.

(*b*) Louis et Hugues de Châlons.

(*c*) « Sous les deux premières races, les enfans des rois partageaient également la couronne entre eux. Sous le commencement de la troisième, l'inconvénient de ces partages fit prendre le parti de démembrer quelques portions de terre, dont le fils puîné aurait la propriété.

» Mais à mesure que les principes de la vraie politique se perfection-

La Bourgogne avait été donnée par le roi Jean en 1363 à Philippe-le-Hardi, son quatrième fils, à titre d'apanage, reversible à la couronne, à défaut d'*hoirs mâles* (a). Le prince d'Orange exposa donc les droits du roi d'après ces principes devant les états de Bourgogne, avec tant de

nèrent, l'inconvénient du démembrement d'une partie du domaine de la couronne s'étant fait sentir davantage, les partages ou apanages, dont l'apanagé pouvait auparavant disposer comme de son bien, devinrent une espèce de majorat ou de substitution, et furent enfin chargés de retour à la couronne à défaut d'*hoirs*. C'est là véritablement où commencent les apanages, dont le nom représentait une sorte de concession, qui, sans morceler le domaine de la couronne, en suspendait seulement la jouissance pour quelque temps et pour quelque portion, mais sans toucher à la propriété.

» Cette loi se trouve établie en France en 1383, par un arrêt au sujet du comté de Poitiers adjugé au roi, au préjudice de Charles d'Anjou, son oncle.

» Les femmes, ainsi que les mâles, étaient comprises dans les héritiers des apanages; ce qui était dangereux, parce que les portions des apanagés pouvaient passer à des étrangers par mariages. Philippe-le-Bel remédia à cet inconvénient; ce fut lui, dit du Tillet, qui ordonna par son codicille, ou par ses lettres patentes, suivant Dupuy, que le comté de Poitou, par lui baillé en apanage à son fils puîné, monsieur Philippe de France, qui fut roi depuis sous le nom de Philippe-le-Long, retournerait à la couronne, défaillans les *hoirs mâles*, par où il excluait les filles. Tel est le dernier état de cette jurisprudence. »

Il importait ici de se former une juste idée de ce qu'on a appelé les apanages, puisque c'est sur cette loi que le roi Louis fondait ses droits sur la Bourgogne. J'ai cru ne pouvoir mieux faire que de mettre sous les yeux du lecteur le passage lumineux du président Hénault sur ce sujet. *Abrégé chron.* an 1283.

(a) C'est ainsi, dit le président Hénault, qu'il faut entendre les mots *hærede succedente*, qui se trouvent dans les lettres patentes du 6 septembre 1363, et qui sont conformes à l'ordonnance de Philippe-le-Bel de 1314.

force et d'éloquence, que Dijon et toutes les villes du duché de Bourgogne se mirent spontanément sous l'obéissance du roi, à l'exception de la ville d'Auxonne et de quelques petits châteaux.

Marie avait sans doute de puissantes raisons à opposer aux prétentions du roi (*a*); mais on avait eu soin de prévenir et de disposer les esprits des Bourguignons, et il ne fut pas difficile de les convaincre. Les états reconnurent Louis XI pour leur souverain, et lui prêtèrent serment de fidélité; et c'est à leur prière qu'il institua un parlement à Dijon sur le même pied que celui de Paris. Les lettres d'érection de ce tribunal sont du 18 mars 1477.

Louis était assez exact à tenir ses promesses à l'égard de ceux qu'il avait séduits. C'était un des principes de sa politique; car on ne doit pas croire que c'était par probité, par honneur ou par délicatesse; ces sentimens étaient étrangers à Louis XI; c'était par intérêt. Mais dans cette circonstance, il eut l'imprudence de manquer à sa parole. Il croyait pouvoir braver le prince d'Orange; du moins, il ne le ménageait plus. C'était Craon qui avait toute sa confiance. Ce seigneur, qui ne voulait pas partager l'autorité avec le prince d'Orange, le représentait au roi, dont il connaissait les défiances ombrageuses, comme un de ces sujets ambitieux, dont il est toujours dangereux d'accroître la puissance.

Le roi donna donc le gouvernement du pays et le commandement des armées à Craon, et il fut non seule-

(*a*) Gaillard, dans son Histoire de Marie de Bourgogne, ch. 3, a très-bien discuté ce point litigieux.

ment ingrat, mais injuste. Il ne voulut pas consentir à faire faire au prince d'Orange la restitution si solennellement promise des terres que le duc de Bourgogne et son conseil avait adjugées à ses oncles.

Le prince, honteux d'avoir été traître sans profit, rentra au service de la duchesse, qui l'accueillit avec empressement, et le créa lieutenant-général de toutes ses provinces. L'occasion était belle pour servir la duchesse et se venger du roi. Il s'unit dans cette vue aux Vaudrey, seigneurs Bourguignons, qui le secondèrent de tout leur pouvoir. Ils s'emparèrent de Vesoul, de Rochefort, d'Auxonne. Craon, qui tenta de reprendre Vesoul, fut forcé de lever le siége; et après avoir essuyé une défaite sanglante, il fut assez heureux de pouvoir se sauver dans Grey, seule place qui restât aux Français dans la Franche-Comté.

Le roi, dans sa colère, ordonna au sire de Craon de faire arrêter, s'il le pouvait, le prince d'Orange, et de le faire brûler, ou pendre et brûler après, et il donna en même temps l'ordre de lui faire son procès. Il fut condamné, comme faux et traître chevalier, à être pendu par les pieds. Ce jugement fut exécuté en effigie dans toutes les villes du duché de Bourgogne. Son hôtel de Dijon fut rasé.

Les Francs-Comtois tenaient fermement le parti de la duchesse (*a*). Craon vint former le siége de Dole, capitale de cette province, avec une armée nombreuse, qui fut battue, et la ville délivrée. Le prince d'Orange

(*a*) Comines, liv. 6, ch. 4.

enleva Grey aux Français, qui mirent en se sauvant le feu à la ville.

Le roi, très-mécontent de Craon, non-seulement à cause de sa défaite devant Dole, mais encore en raison de ses pilleries, qui, à la vérité, étaient excessives, dit Comines, lui ôta sa charge de gouverneur, et le remplaça par Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, dont Comines vante la sagesse, l'activité et la valeur. Il soumit sans beaucoup de peine tout le duché de Bourgogne, et entra dans le comté, où il prit Dole, qui fut cruellement saccagée, pillée et brûlée. Ainsi il ne restait plus à la duchesse dans toute la Bourgogne, que Besançon, ville impériale, dont il prit possession au nom du roi.

Après ces brillans succès, Amboise reçut l'ordre d'entrer dans le Luxembourg, qui fut ravagé par ses troupes. Il assiégea Luxembourg, et fut obligé de lever le siége; mais il prit cette ville quelque temps après, et les ennemis en ayant formé le siége à leur tour, durent aussi le lever. Virton fut pris d'assaut. Ivoy capitula. Ces deux petites villes furent rasées. Beaumont, défendu par la comtesse de Varnebourg, de la maison de Croy, en l'absence de son mari, fit une belle résistance; et quand cette héroïne fut obligée de l'abandonner, elle se retira au château, qu'elle ne rendit qu'aux conditions les plus honorables.

CHAPITRE TROISIÈME.

Désordres et exces commis par les Gantois. Ils envoient une ambassade à Louis XI. Il communique aux députés une lettre secrète de la duchesse. Ils la lui montrent. Imbercourt et Hugonet sont arrêtés ; leur procès, leur exécution. Note d'Olivier de la Marche sur cette affaire. Observations particulières. Changement dans l'administration. Proscription des partisans de la maison de Bourgogne.

La duchesse n'avait pas quitté Gand, et sa position devenait tous les jours plus fâcheuse. Le désordre allait toujours croissant. Le peuple avait arrêté les magistrats, fait périr les uns, emprisonner les autres. Le gouvernement des princes bourguignons avait de tout temps été odieux aux Flamands, et cette aversion n'avait fait qu'augmenter. C'était surtout contre les anciens conseillers des ducs que la haine des Gantois se dirigeait. Ce joug était devenu insupportable, et ils ne cherchaient que les moyens de le secouer. Les officiers et les ministres, qui s'étaient montrés les plus sages et les plus justes, étaient compris dans la haine générale que l'on portait au nom bourguignon ou français. On conçoit que dans une telle disposition des esprits, le projet, l'idée seule du mariage de la duchesse avec le dauphin était odieuse. C'était, disaient les Flamands, tomber de mal en pis, puisque le pays serait livré à la merci d'un prince plus dur et plus méchant que les Bourguignons, et qui pourrait faire d'autant plus de mal, qu'il était plus puissant ; c'était renoncer à la liberté, puisque la Flandre,

réunie à un royaume dont les habitans ne jouissaient d'aucun privilége, serait soumise au pouvoir absolu d'un roi qui n'aurait d'autre règle que sa volonté et son bon plaisir, tant dans l'administration de la justice que dans l'imposition des charges publiques, qu'ils n'auraient plus le droit de consentir.

Quelles que fussent les préventions des Flamands contre le roi Louis (et l'on doit convenir qu'elles étaient fondées), ils crurent néanmoins qu'il était nécessaire de faire au moins une démarche auprès de lui, ne fût-ce que pour tâcher de deviner ses intentions. Les trois états de la domination de Bourgogne envoyèrent donc au roi (*a*), pendant qu'il était devant Arras, des ambassadeurs pour lui faire des propositions de paix au nom de la duchesse. Les députés de Gand avaient dans cette assemblée toute l'influence et toute la prépondérance, parce qu'ils tenaient la jeune princesse dans leurs mains. Le roi écouta ces ambassadeurs, qui, entr'autres choses, lui exposèrent que toutes les pensées et tous les désirs de la duchesse tendaient à la paix, et supplièrent le roi de vouloir faire cesser les hostilités en Bourgogne et en Artois; qu'il lui plût de fixer un jour pour traiter de la paix; qu'en attendant on convînt d'une suspension d'armes; qu'ils pouvaient, du reste, assurer le roi que la duchesse était entièrement résolue à se conduire dans toutes les affaires du pays, suivant la volonté et l'avis des trois états. Le roi fit fort peu d'attention aux propositions de paix, sachant que les Gantois ne la demandaient que parce qu'ils n'étaient pas en état de continuer la guerre,

(*a*) Comines, liv. 5, ch. 16.

dans l'état de trouble et de division où leur ville se trouvait, et il crut qu'en entretenant et en fomentant ces troubles, il parviendrait sans peine à paralyser les efforts et à déconcerter les projets des Gantois ; et qui mieux que lui possédait cet art de diviser? Il ne s'attacha donc, dans la réponse qu'il fit aux ambassadeurs, qu'à un seul point. Ils avaient avancé que la duchesse ne se réglerait que d'après l'avis des états. Le roi répondit qu'ils étaient mal informés des intentions de la princesse ; qu'il était sûr qu'elle n'écouterait et ne suivrait dans l'administration des affaires que l'avis de certains particuliers, dont l'intérêt et le désir étaient d'éloigner la paix. Ces ambassadeurs, qui, dit Philippe de Comines, n'étaient que gens mal accoutumés à besogner en si grande matière, reprirent chaudement qu'ils étaient bien sûrs de ce qu'ils disaient, et qu'ils montreraient leurs instructions quand il serait nécessaire. Le roi, pour les confondre, leur fit montrer une lettre que le chancelier Hugonet et le seigneur d'Imbercourt lui avaient apportée à Péronne, écrite de trois mains, de la duchesse Marie elle-même, de la duchesse douairière Marguerite, sa belle-mère, et du seigneur de Ravestein, dans laquelle Marie déclarait que son intention était que toutes les affaires fussent conduites par quatre personnes, qui étaient la duchesse douairière, Ravestein, Imbercourt, et Hugonet, et suppliait le roi de n'adresser et de ne communiquer qu'à eux toutes les dépêches qu'il lui plairait de lui faire passer.

A la lecture de cette lettre, les députés furent saisis d'étonnement et d'indignation. Le roi la leur fit remettre, et ils reprirent la route de Gand. La duchesse convoqua

son conseil (*a*) pour entendre le rapport de ces députés, qui lui firent part de l'entretien et des débats qu'ils avaient eus avec le roi. La duchesse, qui croyait être sûre que les députés n'avaient aucune connaissance de la fameuse lettre, nia dans le premier moment qu'elle en eût jamais écrit une semblable. Celui qui portait la parole (c'était le pensionnaire de Gand ou de Bruxelles), donna devant tout le monde la lettre à la duchesse, à qui, dit naïvement Comines, un si vilain tour n'appartenait pas être fait, du moins en public. Il ne faut pas demander, ajoute-t-il, si elle eut grande honte, puisqu'elle avait dit le contraire à tout le monde. La douairière de Bourgogne, le seigneur de Ravestein, Imbercourt et Hugonet étaient présens.

Ces deux derniers furent arrêtés cette nuit-là même. Les Gantois, dans la procédure qu'ils leur intentèrent, observèrent, contre leur coutume, une apparence de forme judiciaire. Ils nommèrent pour les interroger une commission, dont les membres furent choisis dans le corps des échevins, auxquels on adjoignit un seigneur de la maison de la Marck, ennemi mortel d'Imbercourt, dit Comines.

Le premier point dont il fut question dans l'interrogatoire, était la reddition de la cité d'Arras. Mais chose étonnante! on n'insista pas sur ce grief, si l'on en croit Comines qui est ici fort suspect, parce que, selon lui, ce n'était pas celui qui leur tenait le plus au cœur; et, dans le fond, ils n'étaient pas fâchés que la duchesse eût essuyé cette perte.

(*a*) Comines, liv. 5, ch. 17.

Ils s'attachèrent plus particulièrement à deux autres chefs d'accusation. Le premier portait que, dans un procès entre un particulier et la ville de Gand, ils avaient vendu justice et pris argent de ceux de Gand, pour leur adjuger leur procès. Les accusés répondirent que ceux de Gand avaient gagné leur procès, parce que leur cause était juste, et qu'ils n'avaient point exigé, mais seulement reçu l'argent que les Gantois étaient venus leur offrir de leur propre mouvement et de leur bonne volonté. Cette réponse est-elle bien victorieuse ?

Le second point portait que, sous le gouvernement du duc Charles, les deux accusés avaient fait un grand nombre d'infractions aux priviléges et aux statuts de la ville de Gand. Ils répondirent qu'étant étrangers à cette ville, ils ne pouvaient être responsables des atteintes que les ducs Charles ou Philippe avaient pu porter à ses priviléges ; que d'ailleurs ces princes ne leur avaient rien ôté que par des conventions et des capitulations arrêtées entre les Gantois et les souverains pour terminer leurs divisions et leurs différends. Cette réponse paraît plus solide.

Cette procédure ne dura que six jours. Les juges, après leur avoir fait subir une rude torture, les condamnèrent à la peine de mort. Ces deux infortunés seigneurs, en entendant leur sentence, témoignèrent une vive émotion, et ils en appelèrent au roi en son parlement, espérant que ce délai pourrait fournir à leurs amis le temps et le moyen de les sauver. Mais les juges ne voulurent leur accorder, après la prononciation de la sentence, que trois heures *pour penser à leurs affaires ;* et elles étaient à peine écoulées, qu'on les conduisit à l'échafaud.

La duchesse, saisie de douleur, se précipite, les cheveux épars, en habit de deuil, au milieu de la place publique, où elle tâche, par ses prières, par ses larmes, d'arracher ces deux infortunés des mains d'une populace acharnée. Une partie des spectateurs, touchés des cris et des supplications de la princesse, voulaient qu'on les sauvât; les autres criaient qu'on les expédiât; et le débat fut si vif, que déjà ils baissaient les piques les uns contre les autres. Mais les plus furieux furent les plus forts, et crièrent au bourreau d'expédier ces traîtres; et à l'instant, ils furent immolés presque sous les yeux de la princesse, qui retourna dans son palais, où elle resta long-temps abîmée dans la douleur et comme tombée dans l'anéantissement.

J'ai dit que Philippe de Comines était suspect dans cette affaire. Une note qu'on voit à ce sujet dans les Mémoires d'Olivier de La Marche (*a*), n'est pas en effet aussi favorable à ces deux malheureux favoris que le seigneur d'Argenton; c'est le titre que le roi avait donné à Comines depuis qu'il était passé à son service. Cette note reproche aux deux condamnés d'avoir trahi leur prince pour complaire au roi, qui ne cherchait qu'à renverser la maison de Bourgogne (*b*). Comines tâche cependant de déguiser

(*a*) Liv. 2, ch. 9.

(*b*) Entr'autres points, se trouve, dit cette note, que les dicts personnages estans n'aguères paravant envoyés devers le roy pour par raisonnables remonstrances empescher les invasions et hostilitez d'iceluy, avoyent si peu exploité endroict leur dicte charge, que au contraire s'étans laissé plier par les beaux offres du roy, ils firent à leur retour délivrer ès mains des François la cité d'Arras, que Philippe de Creve-

les choses et de pallier les torts des accusés. Mais les mémoires et les chroniques du temps sont contraires à ce qu'avance Comines. Ces documens portent, dit la note, que le duc Charles avait écrit de son camp devant Nanci des lettres, dont la connaissance importait grandement à son salut et à celui de son armée, et que le chancelier Hugonet les avait tenues en cachette. Cette conduite déloyale, étant venue à la connaissance des Gantois, excita une telle animosité dans le peuple, qu'on n'eût pu l'apaiser que par l'exécution des deux coupables. Comines fonde le principal motif de cette exécution sur une vengeance particulière. C'est à tort, répond-on ; car les faits prouvent qu'il existait des motifs réels, et d'ailleurs, les Gantois n'ont pas été les seuls chargés d'instruire ce procès. On leur avait adjoint des juges choisis dans toutes les provinces, qui n'étaient ni Gantois, ni Flamands.

cœur, seigneur des Cordes avoit en garde, et en baillèrent audict seigneur de Crevecœur leur signature à sa descharge, lui quictans quant et quant le serment et la foy qu'il debvoit à madame la duchesse de Bourgogne. Au moyen de quoi et de la bonne intelligence qu'eust le roy avec ledict de Crevecœur, qui de lors en avant tourna du tout sa robe contre la maison de Bourgogne (c'est ce qu'on appelle vulgairement tourner casaque). Joinct aussi que les dicts Imbercourt et Hugonet s'estoyent obligez au roy d'employer tout leur pouvoir à faire passer le mariage de son fils Charles avec madame la duchesse susdicte : lequel accomply, ils se rendroyent de tous points à son service. Lesquelles choses Philippe de Comines mesme n'a sceu dissimuler en la première partie de ses Mémoires, chapitre 103 (autrement, liv. 5, ch. 15). Jaçoit ce qu'il y déguise l'affaire dudict mariage sous termes feintifs et contraires au récit subséquent de notre auteur (Olivier de La Marche) et aux communs rapports de nos mémoriaux ou chroniques vulgaires (manuscrits) et autres.

Tel est à-peu-près le contenu de cette note. On ne peut cependant se dissimuler que les Gantois n'aient mis un grand acharnement dans toute cette affaire; car enfin, pourquoi mettait-on au nombre de ses juges ce méchant Guillaume de La Marck (*a*), qui était réellement, comme le dit Comines, le mortel ennemi d'Imbercourt, depuis que ce dernier avait été chargé du gouvernement de Liége après la prise de cette ville par le duc Charles. Pourquoi s'est-on en quelque sorte plu à les torturer? Pourquoi s'est-on opposé à leur appel? Il reste cependant vrai, d'un autre côté, que Comines tâche de donner à toute cette affaire une fausse couleur pour son excuse propre, comme étant celui, ajoute la note, qui était en grande partie coupable du désastre de ces deux illustres personnages, pour leur avoir conseillé d'entrer dans les pratiques du roi, auquel il était ministre de tels actes, depuis sa révolte détestable contre son souverain seigneur le duc de Bourgogne.

Comines, après avoir dit que, dans l'interrogatoire, on insista peu sur le principal grief, qui était la reddition d'Arras, avance que ces deux notables personnages, comme il les appelle, furent condamnés sur les deux autres griefs, et que, quant au principal, on n'en parla pas dans la sentence. Varillas, l'historien de Louis XI, rapporte qu'à ce premier chef d'accusation, les deux seigneurs répondirent pertinemment en montrant un article du

(*a*) C'est ce Guillaume de La Marck, si connu sous le nom de *Sanglier des Ardennes*, qui après avoir fait peser sa main sanguinaire sur les infortunés Liégeois, et massacré de sa propre main leur évêque Louis de Bourbon, subit le juste châtiment de ses crimes sur l'échafaud à Maestricht, le 18 juin 1484.

traité d'Arras, de 1435, qui contenait en termes exprès que *la ville d'Arras serait de bonne foi réunie à la monarchie française, en cas que la maison de Bourgogne tombât en quenouille.*

Si les réponses de ces deux accusés (*a*) n'ont pas été plus justes que celle que Varillas prétend qu'ils firent à ce chef d'accusation, il n'est pas étonnant, répond l'auteur des remarques sur Varillas, que leur procès leur ait été fait comme à des imposteurs, étant certain qu'il n'est pas dit un mot dans ce traité du retour de cette ville à la France.

L'exécution de ces deux malheureux favoris, qui avait eu lieu le 3 avril, fut suivie d'un changement total dans l'administration des affaires. La duchesse Marie fut séparée de Marguerite, sa belle-mère, et du seigneur de Ravestein, pour être livrée entre les mains des anciens persécuteurs de sa maison. C'est ainsi que Comines désigne les Gantois, qu'il excuse cependant, en disant que, dans leurs faits, il y a toujours eu plus de folie que de malice. Il veut parler sans doute de la populace. Ce sont toujours, dit-il, grosses gens de métier qui y ont le crédit et l'autorité des choses qui appartiennent à gouverner un état.

Tous les anciens magistrats furent renvoyés et remplacés par des gens dévoués au parti du peuple, et tous les fidèles serviteurs de la maison de Bourgogne furent pillés, chassés, proscrits, comme traîtres et ennemis de la patrie.

(*a*) Remarques sur Varillas dans le supplément aux Mémoires de Comines.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Les habitans d'Arras, retirés dans la *ville*, insultent les Français. Députation au roi. Les commissaires du roi sont attaqués à l'abbaye de St Vast. — Reddition de Hesdin et de Boulogne. — Siége d'Arras. — Les habitans de Douai envoient un secours à cette ville, commandé par le seigneur de Vergy. Défaite de ce corps. Le roi fait pendre les prisonniers. Vergy est relâché. — Les habitans d'Arras obtiennent un sauf-conduit pour se rendre auprès du roi; les envoyés sont arrêtés et décapités. Supplice d'Oudart de Bussy. — Reddition d'Arras. Supplice des habitans. Le roi donne à Arras le nom de *Franchise*. — Prise de Tournai par les Français. Les Flamands délivrent le duc de Gueldre, et marchent sur Tournai. Ils sont défaits, et le duc tué.

Après la reddition de la cité d'Arras, ceux des habitans qui étaient attachés au parti bourguignon, ainsi que ceux des lieux voisins et des villes récemment soumises, tous détestant le joug français, s'étaient retirés dans la *ville*, bien décidés à se défendre vigoureusement, et ils travaillaient de toutes leurs forces à la mettre en état de résistance. Cette multitude indisciplinée, qui, n'étant soumise à aucun chef, ne suivait que son instinct fougueux, ne cessait d'insulter les Français du haut des remparts par les cris et les gestes les plus indécens, que l'honnêteté ne permet pas de rapporter (*a*). Mais un petit nombre d'hom-

(*a*) Chron. scandal., p. 229 et suiv.

On peut cependant, sans blesser la décence, rapporter ces mauvais vers :

Quand les souris mangeront les cats,
Le roi sera seigneur d'Arras;

mes plus sensés, prévoyant tous les maux que cette conduite téméraire ne manquerait pas d'attirer sur la ville, se rendirent auprès du roi, qui était dans la cité, pour lui proposer un arrangement. Ils offrirent de remettre la ville sous sa domination, c'est-à-dire, de lui en laisser les revenus, qu'il pourrait faire percevoir par ses agens, au nom de la duchesse de Bourgogne, en attendant que celle-ci pût lui livrer les hommes, de manière qu'on lui céderait le domaine utile pour le moment, et qu'on lui assurerait pour la suite le domaine réel.

Le roi accepta ces conditions, et envoya le chancelier, le cardinal de Bourbon, le bailli de Vermandois et le seigneur des Cordes avec quelques autres, pour recevoir le serment des habitans. Mais ceux-ci, apprenant l'arrangement qui venait d'être pris sans leur participation, firent partir de la ville un fort détachement, qui se porta sur l'abbaye de St Vast, où les commissaires du roi étaient à dîner. Cette multitude furieuse, poussant l'horrible cri : *tue! tue!* investissait déjà l'abbaye, quand tout-à-coup, on ne sait pourquoi, elle se retira et rentra dans la ville. Les commissaires eurent ainsi le bonheur d'échapper au danger qui les avait menacés, et revinrent dans la cité.

Le roi, après avoir ordonné les travaux nécessaires dans la cité pour faire le siége de la ville, alla avec des Cordes

Quand la mer, qui est grande et lée (1)
Sera à St Jean gelée.
On verra par-dessus la glace
Sortir ceux d'Arras de la place.

(1) Large.

assiéger Hesdin (*a*), dont, trois jours auparavant, il était gouverneur. Cette ville se rendit au roi ainsi que Boulogne. Il séjourna devant cette place pendant cinq à six jours et revint se poster devant Arras.

Les habitans de cette ville, sentant enfin qu'abandonnés à leurs propres forces, ils ne pourraient se soutenir longtemps, demandèrent du secours à ceux de Lille et de Douai. Cette dernière ville fournit cinq à six cents hommes de pied et deux à trois cents chevaux dont la plupart étaient échappés de la bataille de Nanci. Le seigneur de Vergy (*b*), jeune guerrier, plein de courage et d'honneur, se présenta généreusement pour conduire ce secours ; mais il avait prudemment proposé d'attendre la nuit pour marcher et arriver avec plus de sûreté. Les bourgeois de Douai, voulant faire parade de leur zèle, le forcèrent de partir en plein midi. Cette forfanterie, que Comines appelle folie, et avec raison, fut la cause du désastre que tant de braves gens éprouvèrent. Le seigneur de Lude, qui commandait dans la cité d'Arras, ayant eu avis de l'arrivée de cette troupe, vint à sa rencontre, et l'attaqua si vigoureusement qu'ils furent tous tués ou pris. Le seigneur de Vergy fut du nombre de ces derniers.

Le roi arriva le lendemain à Arras, dans la cité, et fit pendre un grand nombre de ces malheureux prisonniers. Il fit garder étroitement le seigneur de Vergy, qui refusa

(*a*) Chron. scandal. Comines, liv. 5, ch. 15.

(*b*) Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, devenu en 1498 maréchal du comté de Bourgogne, et en 1504 lieutenant et capitaine-général des duché de Gueldre et comté de Zutphen.

constamment de lui prêter serment. Le roi pour punir ou vaincre son opiniâtreté, le fit mettre aux fers. Mais enfin, cédant aux instances de sa mère, après un an de la plus pénible détention, il se soumit au roi, qui lui restitua tous ses biens, et lui accorda une pension de dix mille livres.

Cependant le siége se poussait avec vigueur, et les assiégés, commençant à désespérer du salut de la ville, prétextèrent qu'ils voulaient se rendre auprès du roi, qui était à Hesdin, et demandèrent à cet effet un sauf-conduit de l'amiral de France, qui le leur accorda. Mais comme il soupçonnait qu'ils avaient un autre dessein, il fit suivre les envoyés, et l'on vit en effet qu'ils prenaient la route de la Flandre pour aller trouver la duchesse. On les arrêta et on les amena à Hesdin. On leur fit leur procès, et ils furent décapités au nombre de dix-huit, entre lesquels était le procureur général de la ville d'Arras et du comté d'Artois, nommé Oudart de Bussy, à qui, pour rendre son supplice plus pénible et plus ignominieux, on fit passer la tête dans un chaperon d'écarlate (*a*). La tête avec le chaperon fut attachée à un chevron auquel on la cloua, avec un écriteau portant ces mots: *Cy est la tête de maître*

(*a*) C'est Louis XI lui-même qui imagina ce raffinement de barbarie. On le croirait difficilement, s'il ne le disait pas lui-même; et ce qui rend la chose encore plus révoltante, c'est le ton de raillerie avec lequel il raconte le fait. Voici ses propres paroles dans sa lettre au sire de Bressuire « Il y en avoit un entr'autres, maître Oudart de Bussy, à qui j'a- » vois donné une seigneurie en parlement; et afin qu'on connust bien sa » teste, je l'ai fait atourner d'un beau chaperon fourré. Il est sur le mar- » ché d'Hesdin, là, où il préside ».

Le secrétaire de Louis XII, nommé Gilles, auteur des *Annales ou Chronique de France*, depuis la destruction de Troie jusqu'à 1496, dit

Oudart de Bussy, conseiller du roi en sa cour de parlement à Paris.

Le roi toujours plus irrité (on eût dit qu'en exerçant sa cruauté, il l'aiguisait de plus en plus), fit foudoyer les murs par de nombreuses décharges de toute son artillerie, qui était très-forte. La ville aussi mal défendue que mal fortifiée, ne pouvait résister long-temps à cette attaque. Des Cordes y avait d'ailleurs des intelligences. Les assiégés furent donc forcés de se rendre, le 4 mai 1477, à des conditions assez douces, mais qui furent très-mal remplies. Le roi ne pouvait leur pardonner leurs avanies. Ils avaient fait planter sur leurs remparts des potences, où ils avaient attaché des croix blanches, signe distinctif des Français, afin de leur mettre en perspective le sort qui attendait ceux qui tomberaient dans leurs mains. Le roi, étant entré dans la ville, fit pendre plusieurs fort honnêtes bourgeois (qui peut-être avaient désapprouvé ces excès) à la place des croix blanches attachées à ces potences, et qu'on obligeait les malheureux patiens de détacher, avant de les y ac-

que les habitans d'Arras envoyèrent au roi une députation pour le prier de leur permettre d'aller informer la duchesse de l'état de détresse où se trouvait leur ville, et que le roi leur répondit : *qu'ils pouvaient faire comme ils l'entendraient;* que sur cette parole, croyant pouvoir partir en sûreté, ils furent arrêtés sur la route et ramenés à Hesdin. J'ai raconté le fait comme il est rapporté dans la *Chronique scandaleuse*. Il y a donc évidemment fourberie de la part de l'un ou de l'autre; de celle des habitans, si l'on s'en tient à la chronique ; de celle du roi, si l'on s'en rapporte à l'annaliste, qui ajoute qu'Oudart n'avait jamais été sujet du roi; que seulement il lui avait offert, pour l'attacher à son service, une charge de conseiller au parlement. Le procédé du roi n'en serait donc que plus odieux, et c'est ce qui ne doit pas étonner dans Louis. Gaillard a suivi l'annaliste Gilles.

crocher. Au moment où ils allaient subir leur supplice, on leur offrait leur grâce, seulement à condition de crier *vive le roi!* mais ils avaient tant d'attachement pour leur souveraine, et tant d'aversion pour le roi, qu'ils aimaient mieux souffrir la mort que de racheter leur vie par un désaveu honteux.

Le roi, dans sa colère, voulut effacer jusqu'au nom d'Arras, qui lui était devenu odieux. Il fit appeller cette ville *Franchise* (*a*) : idée bisarre, qui ne montre que la rage aveugle du vainqueur ; car le nom d'Arras a subsisté dans toute sa gloire, et celui de *Franchise* n'existe que dans quelques vieux traités ou dans quelques poudreuses chroniques du temps.

La prise de Tournai avait ouvert au roi le chemin de la Flandre. Les Français, maîtres de cette place, infestaient déjà toute cette province, où ils faisaient des courses continuelles. Les habitans de Gand, Bruges et Ypres, pour faire cas de nouvelleté (c'est l'expression de Comines) (*b*) c'est-à-dire, pour forcer les Français de déguerpir, formèrent une espèce d'armée, et coururent à Courtrai, où était détenu depuis quatre ans, Adolphe duc de Gueldre, l'arrachèrent de sa prison et le mirent à la tête de leur troupe mal organisée, mais bien disposée. Le duc, arrivé devant cette ville, fit mettre le feu aux faubourgs. La garnison, qui ne montait qu'à quatre cents hommes d'armes, fondit sur les Flamands, qui furent forcés de se retirer en désordre et en confusion. Le duc, s'étant mis à la queue de l'armée, s'arrête et se retourne brusquement, pour faciliter la re-

(*a*) La Marche, liv. 2, ch. 9.
(*b*) Liv. 5, ch. 17.

traite des Flamands, en arrêtant la poursuite des ennemis. La perte des Flamands fut considérable. Le duc, abandonné par ses lâches soldats au milieu du danger, périt glorieusement dans cette action, après une résistance aussi vigoureuse qu'inutile, et expia ainsi en quelque sorte les crimes de sa vie par une mort glorieuse.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Négociations au sujet du mariage de la duchesse. Elle épouse l'archiduc Maximilien (*a*). Cérémonies de la nôce. Leur inauguration en Brabant, en Flandre, en Hainaut — Hostilités sur les frontières. Trève.— Naissance d'un prince. — Siége de Térouanne. Bataille de Guinegate. Trève. — Inauguration a Nimègue et à Zutphen. — Mort de Marie. Son tombeau. Enfans de Marie.—Les Gantois s'emparent de la tutelle. Négociations pour le mariage de Marguerite avec le dauphin. Traité d'Arras. — Marguerite est remise au pouvoir du roi, fiancée au dauphin, et renvoyée.

La duchesse, abandonnée ou trahie par les anciens amis de son père, persécutée par les Flamands, attaquée par les Français, s'affaiblissait tous les jours (*b*), et il fallait qu'elle trouvât dans un mari un protecteur et un défenseur, qui tâchât de récupérer ce qu'elle avait perdu, ou au moins de conserver ce qu'elle possédait encore. Les prétendans ne

(*a*) C'est proprement ici que commence la HUITIÈME ÉPOQUE; car tout ce qui précède appartient, rigoureusement parlant, à celle de la maison de Bourgogne. Mais pour ne pas morceler le règne de Marie, j'ai cru devoir fixer cette nouvelle époque à son avénement à la souveraineté, qui date de la même année que son mariage.

(*b*) Comines, liv. 6, ch. 3.

manquaient pas. Le dauphin, le comte de Rivers, frère de la reine d'Angleterre, le prince de Clèves, le duc de Clarence, l'archiduc Maximilien, aspiraient à cet honneur. L'âge tendre du dauphin, qui n'avait guère que sept ans, était un grand obstacle; et d'ailleurs, la haine que la duchesse portait au roi de France depuis l'aventure de la lettre livrée aux Gantois, lui inspirait tous les jours plus d'éloignement et d'horreur pour ce mariage. Dans un conseil que l'on tint à ce sujet, la duchesse de Hallewin (a), première dame d'honneur de la duchesse, dit naïvement que, dans les circonstances, pour l'intérêt même du pays, on n'avait pas besoin d'un enfant, mais d'un homme qui en fît, et que sa maîtresse était bien en état d'en porter. Cette saillie, un peu trop libre peut être, fixa toutes les opinions.

Le comte de Rivers était fortement appuyé par la reine d'Angleterre, qui dominait et gouvernait son mari Edouard IV; il l'était également par le parlement, par les ministres. Mais Marie se prononça ouvertement à son sujet. Elle trouva que ce seigneur, quel que pût être son mérite personnel, n'étant pas souverain, elle dérogerait à sa dignité en lui donnant la main, et il ne s'en agit plus.

Le duc de Clèves était à Gand pour tâcher de négocier le mariage de son fils. Mais Marie n'avait pas d'inclination pour ce prince. Elle prétexta que les conditions qu'on lui proposait, ne lui convenaient pas, et les négociations furent rompues.

Le duc de Clarence n'avait que de faibles prétentions,

(a) Jeanne de la Clite, dame de Comines, veuve de Jean, seigneur de Hallewin.

dont il était très-mal fourni, dit Comines: car son père était bien, ajoute-t-il, le plus parfaitement chiche homme, que prince ou particulier ait été de son temps. Il arriva à Gand le 17 août, escorté par sept ou huit cents chevaux, et y fut reçu avec les plus grands honneurs. Après souper, il vint voir la duchesse, et il y eut, dit La Marche, pour le voir si grande foule et si grande presse, qu'on ne savait où se sauver.

Les nôces furent célébrées le lendemain 18. La cérémonie fut assez triste. Le matin, la princesse fut amenée par deux chevaliers, qui étaient le comte de Chimai et le seigneur de la Gruthuse. Deux jeunes enfans marchaient devant la princesse, portant des cierges; et voilà, dit La Marche, toute la pompe qui fut faite pour le mariage du fils de l'empereur avec la plus grande héritière du monde! L'évêque de Tournai leur donna la bénédiction nuptiale. Les Flamands ne témoignèrent aucune joie. Ils ne voyaient pas le grand avantage qui résulterait pour le bien du pays de ce mariage, dont on avait fait tant de bruit; car au lieu d'apporter de l'argent, l'archiduc était obligé d'en demander. Les peuples soumis à la maison de Bourgogne, habitués à vivre sous des princes magnifiques, qui tenaient un grand état de maison, tant en ameublement qu'en service de table et en luxe d'habillement pour leurs propres personnes et leurs officiers, ne pouvaient se faire aux mœurs simples des Allemands, qui vivaient rustiquement et grossièrement, dit Comines.

Marie et Maximilien furent inaugurés ducs de Brabant et comtes de Flandre, de Hainaut et de Hollande, au commencement de l'an 1478.

qui aurait voulu les éloigner et les dégoûter. Mais la duchesse douairière leur fit dire sous main, que, malgré les lettres qu'ils avaient reçues, ils poursuivissent leur chemin; qu'on leur dirait, quand ils seraient à Gand, ce qu'ils devraient faire; qu'en attendant, ils pouvaient être sûrs de la bonne intention de la duchesse, ainsi que des personnes qui l'entouraient.

Les ambassadeurs se rendirent donc sans retard à Gand. Au jour fixé, ils présentèrent leurs lettres de créance, et l'évêque de Metz, portant la parole pour toute la députation, requit, au nom de l'empereur, leur maître, à ce qu'il plût à la princesse d'accomplir ce mariage qui a été arrêté entre le feu duc, son père, et l'empereur régnant, et auquel elle a consenti; il lui représenta la lettre et l'anneau, la priant de déclarer si elle reconnaissait sa lettre et si elle persistait dans sa promesse. La duchesse, sans hésiter, répondit que la lettre, que l'évêque avait dans la main, était bien celle qu'elle avait écrite à l'archiduc, et qu'elle en avait la minute. Les ambassadeurs se retirèrent très-satisfaits du succès de leur mission.

Mais le duc de Clèves en était très-mécontent, et il dit sans détour et sans façon à la duchesse qu'elle avait très-mal parlé. Celle-ci répondit que c'était une affaire faite. Le duc voyant enfin que toutes ses poursuites seraient inutiles, renonça à ses prétentions et retourna dans son duché.

Le mariage avec l'archiduc fut donc arrêté. Ce prince vint à Cologne, où les principaux officiers de la duchesse se rendirent de sa part pour le complimenter. Olivier de La Marche en était. Ils lui apportèrent même de l'argent,

censures, cita l'abbé Tulden à comparaître à son tribunal à Rome. L'archiduc lui défendit expressément d'obéir à cette sommation, et pria le pape de ne pas renverser les anciens usages du Brabant, mais, comme cela s'était pratiqué de temps immémorial, de vouloir déléguer dans le Brabant un juge impartial, qui pût connaître juridiquement des griefs imputés à l'abbé, et lui dit ouvertement que, comme souverain, il était strictement obligé par le serment qu'il avait, selon l'ancien usage, prêté aux états, à son inauguration, de défendre ce même abbé contre cette citation (a).

Cet usage, ce privilége remonte, comme on voit, par cette requête, à un temps très-reculé. Mais quelle en est l'époque précise? C'est, je pense, ce qu'il serait impossible de déterminer. Je ne vois pas que ce privilége remonte

(a) C'est ce que porte une requête adressée en 1651 par les états de Brabant à l'archevêque de Malines, dans laquelle ils rappellent le fait dont il s'agit ici. Cette requête se trouve aux archives de Bruxelles dans le *Byzonder register* des états de Brabant, tome 1, p. 144 et suiv. En voici l'extrait:

Cujus rei illustre exemplum est quòd cum anno 1478, *regnante Maximiliano archiduce, postea Romanorum imperatore, pluribus edictis Sixti Papæ IV, iisque severissimis ad romanum tribunal citaretur Theodoricus Thuldenus, abbas Parcensis, eò quòd nonnulla scripsisset vel protulisset autoritati S^tæ Sedis præjudicialia, idem Maximilianus ne pareret districtè vetuit, suam S^tem obtestans ne* antiquos *Brabantiæ mores convelleret,* sicuti ab omni retro memoria observatum fuerat, *judicem non suspectum in ipso Brabantiæ ducatu delegare dignaretur, qui autoritate apostolicâ de excessibus præfato abbati impositis juridicè cognosceret, et apertè insinuans se ad eumdem abbatem adversùs dictam citationem protegendum jurejurando ordinibus in sua inauguratione more majorum præstito obstrictum.*

plus haut que l'an 1349, année à laquelle l'empereur Charles IV accorda par forme d'édit perpétuel, le fameux privilége connu sous le nom de *bulle d'or brabantine*, par laquelle il défend à tous les archevêques, princes, comtes, barons, seigneurs, de quelque condition qu'ils soient, ecclésiastiques ou séculiers, dépendant du saint-empire romain, d'exercer aucune juridiction temporelle sur les sujets, vassaux et serviteurs du duc Jean III, de ses héritiers ou successeurs, ou sur les autres habitans, de quelque rang ou condition qu'ils soient, dans toute l'étendue des duchés de Brabant, Lothier, Limbourg et du marquisat du saint-empire (Anvers), et de leurs dépendances; de les citer, ou d'exercer à leur égard aucun acte judiciaire dans quelque cause que ce soit, civile ou criminelle, réelle ou personnelle, ni de porter à leur charge aucune sentence interlocutoire ou définitive, à moins qu'il ne fût démontré par des preuves évidentes et légales, que celui ou ceux qui auraient intenté une action devant les juges, officiers ou féaux du duc, en auraient essuyé un déni de justice; comme il défend également d'arrêter, évoquer ou détenir, inquiéter, molester ou troubler les mêmes habitans dans leurs personnes ou leurs biens (*a*). Il est probable que cet acte est fondé sur un usage très-ancien, que l'empereur voulait convertir en loi pour le rendre obligatoire.

Le pape, dans cette circonstance, céda aux raisons de l'archiduc, et chargea le prévôt de S[t] Jean d'Utrecht de cette mission. Mais Maximilien ne voulut pas même per-

(*a*) Cet acte, donné à Wustherck, est inséré dans Butkens, *Preuves*, p. 184.

mettre que cet ecclésiastique entreprît cette instruction, parce que c'était également violer les priviléges, ce prévôt n'étant pas domicilié en Brabant. Il l'obligea en conséquence de se désister de cette entreprise, et il persista à exiger qu'on lui désignât un juge domicilié en Brabant : il y mit même tant de chaleur qu'il écrivit à ce sujet des lettres dures et menaçantes tant au prévôt qu'à son évêque (a).

La cour de Rome, qui jamais ne recule, mais qui se tait et s'arrête, quand elle croit qu'il n'est pas prudent de parler ni d'avancer, renonça pour le moment à son entreprise et à ses prétentions, espérant qu'elle pourrait les renouveler dans une occasion plus favorable.

Le règne de Marie et de Maximilien fut continuellement agité. L'intérieur du pays était déchiré par les séditions et les violences des Flamands, et les frontières étaient ravagées par les incursions des Français, Une trève d'un an, commencée au mois de juillet 1478, suspendit les hostilités.

La duchesse venait de donner le jour à un prince, qui fut appelé Philippe. L'archiduc vint la rejoindre à Bruges. On y célébra à ce sujet des fêtes de toute espèce. L'archiduc et la duchesse se rendirent à Gand, et y firent venir le jeune prince, qui y arriva le 30 août. Une cavalcade de trois

(a) *Cui postulato acquiescens pontifex causam præposito Sti. Joannis Ultrajectensis commisit; sed nec ut ille cognitionem susciperet passus est Maximilianus, cum id æquè privilegiis adversaretur, dicto utique præpositito extra Brabantiam domicilium fovente, eumque proinde ut ab incepto dasisteret compulit, judiemque in ipsa Brabantia dari voluit, scriptis ea de re tum adipsum præpositum, tum ad ejus episcopum acerbis ac minacibus litteris.* Suite de la même requête des états de 1651.

mille Gantois et une troupe de deux cents jeunes enfans, également à cheval, allèrent à sa rencontre et rentrèrent ainsi dans la ville(*a*). La nourrice, qui portait l'enfant dans ses maillots, le tenait soulevé pour le montrer au peuple, qui se livrait aux transports de sa bruyante joie.

La trêve allait expirer(*b*). Les princes revinrent à Bruxelles, où l'archiduc fit tous ses arrangemens et tous ses préparatifs pour rentrer en campagne. Il se porta sur Tournai, où les Français avaient une forte garnison, et les Flamands l'y accompagnèrent sous la conduite de Jean, seigneur de Dadizelle, bailli de Gand. Il présenta la bataille aux Français sous les murs de cette ville. Mais ceux-ci préféraient l'y arrêter, afin qu'en traînant la guerre en longueur, il consumât insensiblement et inutilement son armée. C'est pourquoi ils ne répondirent pas à ses provocations. Maximilien sentit le danger de sa position, où il aurait au moins perdu son temps; et comme le grand objet de ses combinaisons était de recouvrer l'Artois, il alla mettre le siége devant Térouanne. Des Cordes, gouverneur de la Picardie et de l'Artois, s'avança pour forcer le prince à lever le siége, et vint à sa rencontre à Guinegate, où se livra une sanglante bataille 24 août 1479. L'archiduc qui n'avait que vingt ans, y déploya la valeur d'un jeune héros et le sang-froid d'un vieux capitaine. La bataille dura depuis deux heures après-midi jusqu'à huit heures du soir. La victoire fut long-temps balancée. La Marche dit qu'il y eut

(*a*) La Marche, liv. 2, ch. 9.

(*b*) Id., Introduction. liv. 2, ch. 9 et 15.

beaucoup de Français tués et pris (*a*). Le champ de bataille resta à l'archiduc, disent Comines (*b*) et La Marche (*c*); et si, ajoute ce dernier, les Flamands, qui formaient la plus grande partie de leur armée (Comines les porte à plus de vingt mille), eussent obéi, les Français étaient battus; mais ils abandonnèrent la champ de bataille pour regagner leurs foyers. Quoi qu'il en soit (car les historiens varient sur le succès de cette bataille, selon leur parti), il paraît que l'avantage fut assez partagé; car si le champ de bataille est resté à l'archiduc, le siége de Térouanne a été levé.

Louis crut que le moment était favorable pour faire une paix qui fût à son avantage dans tous les points (*a*), sans qu'il s'en mêlât, du moins directement et ostensiblement. Il avait su si bien mettre les Gantois dans ses intérêts, qu'ils étaient ses agens secrets, sans qu'ils s'en doutassent. C'était là, comme on sait, le grand talent de Louis. C'est ainsi qu'autrefois il avait, pour ses intérêts, soulevé les

(*a*) La Marche, liv. 2, ch. 15.
(*b*) Comines, liv. 6, ch. 6.
(*c*) La Marche, introduction.

La Marche ne dit pas le nombre des tués. Mais dans une note qui se trouve à la marge du ch. 9, il est porté à quarante mille. Ce nombre paraît si exagéré, qu'il doit y avoir erreur dans le fait ou obscurité dans l'expression. Selon Heuterus, lib. 1, cap. 10, le nombre des combattans réunis des deux partis était en tout de quarante mille, et le nom des Français tués est de neuf mille environ. C'est déjà beaucoup.

Le même historien observe que Comines décrit cette bataille si froidement, qu'on dirait qu'il ne s'agit que d'une rencontre ou d'une escarmouche, et non d'une bataille rangée. Il dit seulement que la perte fut plus grande du côté de l'archiduc que celui des Français. Mais il ne faut pas s'en étonner. Comines était alors dévoué à Louis XI.

(*d*) Comines, liv. 6, ch. 6.

Liégeois contre le duc Charles; c'est ainsi qu'aujourd'hui il indispose les Flamands contre Maximilien, et qu'il est, en apparence, étranger à la négociation. Ils eut ainsi l'art, comme dit Comines, de brider l'archiduc par le moyen de ses propres sujets. Son but était donc de négocier, *par la main des Gantois*, le mariage du dauphin, son fils, avec la princesse Marguerite, et de déterminer Maximilien à lui donner pour dot le comté de Bourgogne et les seigneuries d'Auxerrois, du Mâconnais et du Charolais, et il consentit à lui rendre l'Artois, en retenant cependant la cité d'Arras, qui, dans l'état où il l'avait mise, était comme le boulevard de cette province.

Une trève d'un an, publiée le 30 juin 1481 laissa à Maximilien le temps et les moyens de soumettre les peuples de la Gueldre, qui refusaient de reconnaître ses lois, et il fut inauguré à Nimègue et à Zutphen avec la duchesse, son épouse.

Maximilien était revenu à Bruges auprès de la duchesse. Cette princesse aimait beaucoup la chasse. On en prépara une partie au héron dans les environs de Bruges. Elle était montée sur un cheval espagnol, ardent et fougueux. Il s'emporta, et par la violence des mouvemens, la sangle à laquelle la selle était attachée, se brisa. La princesse tomba rudement, et fut grièvement blessée. Elle cacha son mal dans la crainte d'alarmer l'archiduc, et la pudeur l'empêcha de déclarer aux chirurgiens l'endroit où elle était blessée. Elle était grosse de cinq mois, et fit une fausse-couche. Une fièvre ardente, qui en fut la suite, l'emporta au bout de six semaines, le 28 mars 1482, âgée de vingt-cinq ans. Elle fut enterrée à Bruges dans l'église Notre-Dame. Char-

les-Quint fit transporter, en 1553, dans la même église, le corps de Charles-le-Téméraire, père de Marie. Son cœur fut déposé à Anvers dans l'église de St Michel, où était le tombeau de sa mère.

Le président Hénault rapporte que Louis XV étant à Bruges, en 1745, dit, en voyant les mausolées de Charles et de Marie : « Voilà le berceau de toutes nos guerres. » C'est en effet le mariage de Marie et de Maximilien qui fut l'origine des querelles qui coûtèrent tant de sang à la France et à la maison d'Autriche.

Marie laissa deux enfans, Philippe et Marguerite. Philippe naquit à Bruges le 22 juin 1478. On lui donna le nom de Philippe, dit La Marche, en mémoire des biens et de la tranquillité dont les Pays-Bas jouirent du temps du bon duc Philippe. Les graces du corps et la beauté de la figure lui firent donner le surnom de Bel(*a*). Olivier de La Marche, dans l'introduction à ses Mémoires, adressée à ce prince, qui avait succédé à son père dans la souveraineté de la Belgique, après lui avoir rappelé la joie que tous ses sujets ressentirent à sa naissance, lui adresse ces paroles touchantes: « Vous devez bien avoir le cœur et la volonté d'être si bon, » si loyal et si juste prince, que vos sujets ne se repentent » point de la liesse et plaisir de cœur qu'ils ont eu de votre noble naissance. »

Marguerite vit le jour à Bruxelles, le 10 janvier 1480, et fut baptisée à Ste Gudule. Elle fut fiancée au dauphin,

(*a*) L'année de sa naissance est exprimée dans ce mauvais vers, fait dans le temps :

oMnIbUs aCCeptUs regnat noVUs eCCe phILIppUs.

depuis Charles VIII, roi de France, qui la renvoya sans l'avoir épousée. Elle fut mariée à Jean, infant d'Espagne (*a*), et en secondes nôces à Philibert II, duc de Savoie. Elle eut de l'infant un fils, qui mourut bientôt, ainsi que son père. Elle n'eut point d'enfans de Philibert, qui mourut trois ans après son mariage et quoiqu'elle n'eût alors que vingt-quatre ans, et que les rois de Hongrie et d'Angleterre la recherchassent, elle ne voulut plus contracter de nouvel engagement. Elle fut chargée en 1513 du gouvernement général des Pays-Bas par l'empereur Maximilien, son père. Elle mourut à Malines le 30 novembre 1530, âgée de cinquante ans. Elle laissa divers ouvrages en prose et en vers, entr'autres un *Discours de ses infortunes et de sa vie*.

Marie eut encore deux fils, l'un qui naquit à Bruxelles le 10 septembre 1481. Il fut baptisé à Ste Gudule et nommé François. Il mourut le 23 décembre suivant, et fut enterré à Caudenberg devant le grand autel (*b*).

L'autre fils, nommé Georges, vécut fort peu de temps.

Les états du Brabant reconnurent sans difficulté l'archiduc pour tuteur de ses enfans. Mais ceux de Flandre, animés et sollicités par les Gantois, non-seulement contestèrent ce droit à Maximilien; ils se l'arrogèrent à eux-mêmes et s'en mirent en possession de fait : ils s'emparèrent de Philippe et de Marguerite. Louis XI, qui avait ses vues,

(*a*) On dit que dans le voyage qu'elle fit en Espagne pour épouser l'infant, elle essuya une furieuse tempête, et qu'au fort du danger, elle fit cette épitaphe badine :

Cy gist Margot, la gente damoiselle,
Qu'eust deux maris, et si mourut pucelle.

(*b*) La Marche, liv. 2. ch. 9.

ménagea un arrangement entre l'archiduc et les Flamands.

Les conférences s'ouvrirent à Alost (*a*). L'archiduc s'y rendit, et les états de Flandre, de Brabant et d'autres provinces y envoyèrent leurs députés. Ceux-ci traitèrent l'archiduc avec une hauteur qui tenait de la morgue et de l'arrogance ; ils lui dirent nettement qu"il fallait qu'il consentît, de gré ou de force (*b*), au mariage de sa fille avec le dauphin.

Maximilien se trouvait dans la plus fâcheuse position. Il était jeune, abandonné à ses propres lumières, qui étaient fort bornées, et il n'avait auprès de lui aucun homme capable de le conduire et de le diriger. Il n'était accompagné que de jeunes chevaliers qui n'avaient pas plus de talens ni d'expérience que lui-même. D'ailleurs, depuis la mort de la duchesse, il n'osait plus parler sur le même ton qu'autrefois.

Le congrès fut transféré à Arras. Louis laissa discuter ces grands intérêts sans se montrer. Il s'était assez déclaré. Il ne demandait que le comté d'Artois ou celui de Bourgogne, l'un ou l'autre. Mais messeigneurs de Gand (c'est ainsi que le roi les appelait) les lui firent donner l'un et l'autre avec les seigneuries d'Auxerrois, du Mâconnais et du Charolais, et s'ils eussent pu, ajoute Comines, lui faire céder les comtés de Hainaut et de Namur, ainsi que toutes les provinces où l'on parle la langue française, ils l'eussent fait volontiers pour affaiblir leur souverain.

(*a*) La Marche, liv. 2, ch. 9.
(*b*) Vousist-il, ou non. Comines.

Louis, qui était si exercé à emprunter toutes les grimaces de l'hypocrisie, fit quelque difficulté d'accepter ces conditions; car quoiqu'il eût laissé aux négociateurs la liberté de lui céder ou le comté de Bourgogne ou celui d'Artois, il désirait vivement de devenir maître de cette dernière province. Il savait que la Flandre sans l'Artois est peu de chose, parce que cette province étant située entre la Flandre et la France, était comme une bride pour les Flamands, dit Comines; que celui qui était maître de l'Artois, pouvait en tirer des hommes pour châtier ces Flamands, quand ils feraient les fous, ajoute-t-il.

Le traité fut conclu d'après ces bases, et l'on convint au surplus qu'immédiatement après la publication de la paix, la jeune princesse serait remise au pouvoir du roi de France pour être élevée à sa cour. On ne fit aucune mention du duché de Bourgogne, dont Louis avait la possession, qui ne lui étant plus contestée, lui fut assurée par cette confirmation tacite.

Ce traité, conclu à Arras le 23 décembre 1482, fut scellé par les princes du sang, les pairs de France, l'université de Paris, les bonnes villes du royaume, ainsi que par les prélats et nobles des comtés d'Artois et de Bourgogne, qui tous en jurèrent l'observation. Le dauphin le jura également sur l'évangile, la sainte hostie et la vraie croix.

La princesse Marguerite, qui n'était âgée que de trois ans, fut amenée au mois d'avril 1483 à Hesdin par la duchesse de Ravestein (*a*), et reçue comme dauphine par ma

(*a*) Anne de Bourgogne, fille naturelle de Philippe-le-Bon, femme d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein.

dame de Beaujeu, fille aînée du roi (*a*), madame de Dunois, sœur de la reine, et autres dames de distinction. Elle fit son entrée à Paris le 2 juin, vers cinq heures du soir, accompagnée de madame de Beaujeu et des autres dames, par la porte de St Denis, où étaient dressés trois échafauds par étages. Sur le plus élevé était placé un personnage représentant le roi; sur le second, deux enfans représentant le dauphin et la dauphine; sur le troisième, le seigneur et la dame de Beaujeu. On y avait aussi placé quatre personnages allégoriques représentant l'agriculture, le clergé, le commerce et la noblesse, qui récitèrent à la jeune princesse à son entrée un couplet analogue à leur condition (*b*). Le mois suivant, la princesse fut conduite à Amboise, où l'on célébra en grande cérémonie les fiançailles, auxquelles intervinrent par ordre du roi, plusieurs seigneurs du royaume et députés des bonnes villes.

Qui l'eût cru, qu'après avoir été accordée et fiancée si solennellement; après avoir été si honorablement reçue et accueillie, si noblement traitée à la cour de France, où elle porta le titre de madame la dauphine, cette princesse eût été si brusquement et si indécemment renvoyée? C'est cependant ce qui arriva. Après la mort de Louis XI, les courtisans intriguèrent de toutes les manières pour rompre ce mariage, et le dauphin, devenu roi sous le nom de Charles VIII, cédant à leurs suggestions, renvoya la

(*a*) Anne, mariée au prince de Bourbon, seigneur de Beaujeu.

(*b*) Comines, liv. 6, ch. 9. La Marche, liv. 2, ch. 9. Chronique scandaleuse.

princesse à son père, et épousa, en 1491, Anne de Bretagne, que Maximilien avait épousée par procureur, en 1489. Ce monarque, à qui l'on avait renvoyé sa fille et enlevé sa femme, se voyant ainsi doublement outragé, exhala sa colère en vains reproches et en menaces impuissantes.

CHAPITRE SIXIÈME.

Soulèvement des Flamands. Maximilien s'empare par ruse de Termonde et d'Audenarde. Défaite des Gantois. Il se rend à Bruges et accorde la paix aux Flamands. Le prince Philippe est rendu à son père. Maximilien entre dans Gand. Soulèvement. Le tumulte est apaisé; il recommence. Maximilien déchire les priviléges des Gantois et leur accorde leur pardon. — Il part pour l'Allemagne; il est élu roi des Romains. Guerre contre la France. La ville de Térouanne est prise et reprise. — Le seigneur de Rassenghien est arrêté; il s'évade. — Reddition et soumission de la ville et de la citadelle de Courtrai. Le seigneur de Heule est cruellement massacré.

Le pays était divisé en deux partis (*a*). La plus grande partie du Brabant et de la Hollande, le Hainaut, le Luxembourg, le comté de Namur, la plupart des gouverneurs des villes et des provinces, tinrent celui de Maximilien. Mais les Flamands, ligués avec l'autre partie du Brabant, et animés par les Gantois, étaient soulevés contre l'archiduc. Ce prince souffrait impatiemment que

(*a*) Heuter., lib. 2.

les Gantois s'arrogeassent le droit de retenir le jeune Philippe sous leur tutelle, et il écrivit aux seigneurs qui formaient son conseil (*a*), pour leur représenter combien il était contraire aux principes de la justice, au vœu de la nature, à la volonté de la nation, de contester et d'ôter au père le droit d'être le tuteur de ses enfans. Ces seigneurs étaient indécis sur la réponse qu'ils devaient faire ; mais les Gantois, de leur propre autorité, y répondirent sur un ton aussi peu modéré que peu respectueux.

Cette fâcheuse querelle, qui mettait tout le pays en agitation, amena enfin la guerre civile (1484). L'archiduc voyait bien que les Gantois avaient l'intention de prendre les armes ; mais il savait qu'ils n'en avaient pas les moyens. Il tâcha donc de les prévenir. Il n'était pas à la vérité beaucoup plus fort que les Flamands ; mais à défaut de forces, il eut recours à la ruse, et il conçut le projet de s'emparer sans bruit des villes voisines de Gand. Il assembla donc ses gens d'armes à Malines (*b*), et il en choisit une douzaine, à la tête desquels était un homme déterminé nommé Jacques de Fouquesolles. Il les fit habiller en moines noirs et blancs, en religieuses noires et blanches, et les fit monter sur deux chariots ; l'abbé, ou, comme on dit, le *pater*, c'est-à-dire, celui qui en jouait le rôle, était assis au milieu des nonnettes, c'est-à-dire, de ceux qui en portaient l'habit, et qui, pour mieux tromper les yeux, s'étaient adouci la figure avec du rouge. L'abbé, pour faire bonne contenance, caressait un petit chien, qu'il tenait sur ses genoux. Un troisième chariot portait d'autres

(*a*) Adolphe de Clèves était à la tête de ce conseil.

(*b*) La Marche, liv. 2, ch. 11. Heuter., lib. 2.

soldats déguisés en bourgeois qui avaient l'air d'être des marchands. Tous ces soldats, ainsi travestis, avaient sous leurs habits des armes cachées et un coutelas pendu à leur côté. L'archiduc les envoya à Termonde, où il avait des intelligences, et leur ordonna de se diriger de manière à arriver à la pointe du jour à la porte, où ceux de la ville qui étaient dans le secret, devaient se trouver. L'archiduc, qui s'était entendu avec eux, était parti de grand matin à cheval, et était allé se placer lui-même avec ses gens d'armes près de Termonde, dans un endroit appelé la Maladerie. L'entreprise fut aussi heureusement exécutée qu'elle avait été adroitement concertée.

L'archiduc était convenu d'un signal avec les moines et les nonnettes. Les deux chariots qui les portaient entrèrent sous la porte et donnèrent le signal au prince, qui accourut au grand galop avec toute sa troupe, consistant en huit cents chevaux. Fouquesolles et tout son monde s'étant débarrassés de leur costume d'emprunt, et sortis de leurs chariots, s'étaient rendus maîtres de la porte, où ils attendaient l'archiduc, les bâtons et les armes à la main. Les cavaliers entrèrent dans la ville, et il s'y engagea un combat assez vif, dans lequel plusieurs bourgeois furent tués. Du côté de l'archiduc, on n'en compte qu'un; c'était Jacques, fils du comte de Horn. Après cette espèce d'escarmouche, les troupes de l'archiduc se portèrent directement sur le marché, sans rencontrer d'obstacle, et il resta ainsi maître de la ville. Il envoya sur le champ dans toutes les rues des officiers chargés de rassurer les habitans, que la frayeur avait fait sortir de leurs maisons, où ils rentrèrent fort tranquillement, de sorte que le

lendemain il ne paraissait pas qu'il y eût eu aucun tumulte ni désordre dans la ville. L'archiduc y resta quelque temps. Il confia la commandement de la place à Jean, seigneur de Melun, qui s'y comporta très-bien, et il revint à Bruxelles.

Le comte de Romont, qui, après avoir abandonné le service de l'archiduc, était capitaine, c'est-à-dire, gouverneur de Gand et de la Flandre, se mit à la tête des hommes de bonne volonté qu'il avait pu réunir : il en avait trouvé seize mille, et il se porta sur Assche entre Bruxelles et Alost. L'archiduc, qui voulait l'en déloger, assembla les Bruxellois pour les engager à l'y suivre. Mais les chefs de la ville s'opposèrent à ce projet, alléguant sans détour qu'ils ne voulaient pas faire de la querelle de l'archiduc une guerre particulière des Bruxellois contre les Gantois. L'archiduc, se trouvant ainsi arrêté dans son projet, employa d'autres moyens pour gagner le peuple ; et quand il vit qu'il était assez bien disposé à le seconder, il le fit un matin assembler sur la place, et se rendit lui-même à l'hôtel-de-ville, pour demander positivement aux magistrats s'ils entendaient qu'il ne pût requérir l'assistance des habitans de Bruxelles contre ses ennemis. Les magistrats ne savaient que répondre : « Venez avec moi, dit l'archiduc ; le peuple est assemblé, » et nous connaîtrons de lui-même son intention. » Les chefs furent tout déconcertés et changèrent de langage. L'archiduc harangua le peuple, qui, tout d'une voix, déclara qu'il était prêt à faire ce qu'il voudrait et ce qu'il ordonnerait.

Après cette réponse, le prince chargea Olivier de La

Marche, qui le rapporte, de se rendre en Hainaut pour disposer les habitans de cette province à embrasser sa cause. La Marche partit à l'heure même pour remplir cette mission.

En même temps, l'archiduc était parti pour Ath (La Marche dit pour Mons) avec plusieurs seigneurs sur la discrétion et la prudence desquels il pouvait compter. Il se concerta avec eux sur le moyen de s'emparer d'Audenarde (1485). Il était difficile d'y parvenir par la force. On employa donc la ruse, qui, comme dit Heuterus, est plus puissante dans les guerres civiles que la force ouverte, et l'archiduc parvint par des pratiques secrètes à gagner le lieutenant du commandant du château d'Audenarde pour les Gantois. Cet officier lui promit qu'il lui livrerait cette place. Il s'y était prêté de si bonne grace, qu'on s'en défiait. Un si prompt dévouement paraissait suspect. Maximilien assembla son conseil pour discuter la chose, et enfin il fut résolu que l'on tenterait l'aventure. On fixa le moment de l'exécution à une heure après minuit, et l'on convint du signal que l'on donnerait au lieutenant; c'était le cri de *hem*, trois fois répété. L'archiduc s'étant mis à la tête de quatre cents cavaliers et de seize cents fantassins avec une grande suite de seigneurs, chevaucha pendant presque toute la nuit. Il fit un grand circuit autour du château d'Audenarde, afin de n'être pas entendu du guet, et se fit accompagner d'un guide sûr, qui le mena à l'entrée de la place. On donna le signal convenu. Le lieutenant, qui attendait la troupe de l'archiduc à la porte, fait entrer les premiers, et l'archiduc les suit avec le reste de son monde.

Le commandant, qui ignorait absolument ce complot, fut pris dans son lit avec sa femme.

Maximilien ayant fait mettre une bonne garde au château, entra avec tous ses gens d'armes dans la ville à une heure après minuit le 4 janvier, à la lueur des flambeaux, et fit faire de suite une proclamation pour rassurer les habitans et les exhorter à ne pas bouger de leurs maisons, protestant qu'il ne leur voulait que du bien. Ils se recouchèrent donc tranquillement, et l'archiduc alla se loger à l'hôtel du Cerf. Il sut maintenir une si bonne discipline dans sa troupe, qu'elle ne commit aucun excès, ni pillage, ni meurtre, ni mauvais traitement, et que le lendemain toutes les boutiques furent ouvertes, et les marchandises étalées comme à l'ordinaire. Le lieutenant qui avait livré le château, en fut nommé commandant pour prix de sa trahison.

Les Gantois, alarmés des succès de l'archiduc, envoyèrent le seigneur de Gruthuse auprès du roi de France pour réclamer son aide, et il en obtint un secours de six cent cinquante lanciers à cheval et de deux mille hommes de pied, commandés par Philippe de Crevecœur, seigneur des Cordes, qui entra en Flandre au commencement de mai. Il tenta de s'établir à Tournai; mais n'ayant pu y parvenir, il vint à Deinze, où il resta quinze jours.

L'archiduc, de son côté, rassembla une armée de quatre mille hommes d'infanterie et de deux mille de cavalerie; et s'étant approché des portes de Gand, il dressa une embuscade près de celle de S[t] Bavon, et se montra à la vue des Gantois, suivi d'un petit nombre de seigneurs

et de cavaliers, tandis que Montigni, avec cinq cents hommes de troupes légères, faisait le dégât dans tous les environs et revenait tous les jours avec son butin aux portes de la ville. Les habitans s'étant concertés se tinrent prêts à saisir le moment où il y arriverait, pour faire, au signal convenu, une sortie imprévue, afin de surprendre ainsi sa troupe et de saisir sa proie. Ce signal était le son de la cloche appelée *Roland*. C'est ce que l'archiduc désirait ; car en se montrant, en s'approchant de la ville, son dessein était de les attirer en campagne, et c'est ce qui arriva en effet. Ils firent une sortie, comme ils l'avaient projeté, au moment où Montigni reparut à son ordinaire. Celui-ci ne laissa pas à sa troupe le temps de s'arrêter ; il lui fit plier bagage et rebrousser chemin. Les Gantois la poursuivirent vivement ; et quand ils eurent passé l'endroit où l'embuscade était dressée, ceux qui y étaient placés, se montrent et les prennent par derrière : Montigni se retourne et les attaque par devant, de sorte que, pris ainsi entre deux feux, les uns tentèrent de se défendre, et furent renversés, blessés, tués, les autres tâchèrent de s'échapper, et furent poursuivis, atteints, hachés. La perte est évaluée à mille hommes environ.

Cet échec abattit la fierté des Gantois. Tous les Flamands, fatigués de la guerre civile, désiraient ardemment la paix (*a*). Une assemblée de chevaliers de la toison d'or (ils étaient treize) s'était réunie à Termonde pour rédiger des propositions de paix que l'on présenta

(*a*) Heuter., lib. 2.

aux Gantois. Le peuple était très-disposé à les accepter; mais ceux qui exerçaient l'autorité dans la ville, montrèrent des dispositions entièrement opposées au vœu général. Dès qu'ils eurent entendu parler de paix, ils se retirèrent à Alost. C'était surtout Adrien Vilain, seigneur de Rasseghem, Guillaume de Rim, Jean Coppenole et Daniel Ouradene. Les Gantois requirent le magistrat d'Alost de les faire arrêter et conduire à Gand. Rim et Ouradene eurent la tête tranchée. Les trois autres trouvèrent le moyen de se sauver et se réfugièrent à Tournai.

Maximilien, connaissant les dispositions pacifiques des habitans de Bruges, se rendit le 26 juin dans cette ville, où il fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie. Tous les Flamands, qui désiraient sincèrement la paix vinrent y rejoindre le prince, qui la leur accorda aux conditions suivantes (a) :

Que les états et les villes de Flandre seront tenus de reconnaître Maximilien pour tuteur de son fils;

Que les Gantois amèneront le prince Philippe hors des portes de la ville pour le remettre dans les mains de Maximilien, qui promettrait de son côté, qu'il ne permettrait pas que son fils sortît de la Belgique avant qu'il eût atteint l'âge de puberté;

Que les états de Flandre paieront à l'archiduc en trois termes, la somme de sept cent mille florins pour les frais de la guerre.

Les Gantois vinrent au lieu indiqué remettre à son père le jeune prince, accompagné du seigneur de Raves-

(a) Heut., lib. 2.

tein. L'archiduc s'avança pour recevoir son fils, qui, à l'instant, sauta de cheval, se découvrit et s'inclina profondément, en pliant le genou. Le père le releva avec empressement et affection, et ils se tinrent long-temps étroitement embrassés. Les Gantois tombèrent aux pieds de l'archiduc, et écoutèrent dans cette posture de supplians, les conditions de la paix. Après cette cérémonie, l'archiduc fit son entrée dans Gand le 7 juillet (a).

Le comte de Nassau marchait à la tête des hommes de pied, rangés par lignes de cinq de front. Ils étaient au moins deux mille, suivis des barons et des chevaliers, après lesquels venaient les hommes à cheval. L'archiduc, le prince son fils, le seigneur de Ravestein et les autres grands seigneurs, ainsi que les grands conseillers de l'archiduc, étaient entre les deux corps. Ils entrèrent à Gand dans cet ordre, sans embarras. L'archiduc et son fils furent conduits à leur palais, qu'ils trouvèrent préparé pour les recevoir.

Vers le soir, les habitans se mutinèrent et se portèrent en foule sur le marché. C'étaient sans doute les basses classes. Les soldats allemands et les autres se retirèrent au palais de l'archiduc, qui lui-même vint loger dans la chambre d'Olivier de La Marche, parce qu'elle était située sur le devant. On délibéra sur le parti qu'il convenait de prendre, et l'on crut que le meilleur était de voir ce que les Gantois feraient cette nuit, en se tenant cependant sur ses gardes. Le comte de Nassau, à la tête des Wallons, se dirigea sur le palais.

(a) La Marche, liv. 2, ch. 12.

Ainsi se passa cette nuit. Le lendemain matin, l'archiduc, accompagné des soldats allemands, marcha vers l'hôtel-de-ville ; et ayant fait arrêter son monde à un coin de rue, près du marché aux poissons, il vint lui-même parler aux magistrats assemblés dans le lieu de leurs séances, et leur offrir de faire dissiper ce rassemblement par sa troupe. Ils le prièrent de ne pas employer la force, en lui assurant qu'ils trouveraient le moyen de les faire tous retourner sans bruit dans leurs maisons. Deux notables du corps vinrent haranguer les mutins et leur remontrèrent qu'ils exposaient la ville au plus grand danger; que le prince était disposé à les disperser par la force, et qu'il ne leur serait guère possible de résister. Ils les engagèrent donc par de belles paroles à regagner paisiblement leurs foyers, en leur garantissant qu'ils étaient sûrs des bonnes dispositions du prince. Ils promirent de se retirer, à condition toutefois que l'archiduc se retirerait également avec tout son monde. C'est ce qu'il fit. Les Gantois cependant ne quittèrent pas le marché ; mais c'était plutôt par crainte que par obstination ; ils craignaient d'être surpris dans leurs maisons. Le comte de Nassau insistait toujours pour marcher contre ces mutins. C'était le moyen, disait-il, de se rendre maître de Gand et de toute la Flandre. Philippe de Clèves, fils d'Adolphe, soutenait au contraire que cette lutte pourrait entraîner la destruction de Gand, et que l'archiduc courait ainsi risque de perdre *la fleur et la perle de tous ses pays*.

Maximilien ne savait se décider, et il passa tout le jour dans cette perplexité. Le soir, les Gantois se retirèrent de la place et se portèrent sur le petit marché près du

château. On résolut de venir les attaquer par derrière du côté de la coupure, en renversant les maisons pour faire passage aux troupes. Le comte de Nassau, qui aimait tous les moyens violens, appuyait fortement ce plan, et les Allemands, qui étaient comme campés dans la cour du palais, témoignaient la meilleure volonté de l'exécuter. C'était, dit La Marche, une belle chose de voir leurs dévotes grimaces, comme ils se recommandaient à Dieu, comme ils le réclamaient, comme ils s'étendaient à terre, comme ils la baisaient. En vérité, ajoute-t-il, je vis volontiers leur manière de faire.

Enfin la nuit arriva, et les Gantois profitèrent de son obscurité pour s'échapper et se retirer dans leurs maisons. Au point du jour, les députés du magistrat vinrent annoncer à l'archiduc que la place était évacuée, et le supplièrent d'avoir pitié de ce peuple égaré. Le prince se laissa fléchir, et ordonna à Ravestein et à La Marche de conduire son fils à Termonde, où il fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie.

Tout paraissait donc apaisé, quand au bout de cinq jours, le tumulte recommença, à l'occasion d'un fait que rapporte Heuterus (*a*). Trois soldats allemands, qui avaient voulu violer la servante de la maison où ils étaient logés, furent emprisonnés par ordre du magistrat. Quatre de leurs camarades s'étant rendus à la prison, forcèrent la servante du geolier à leur donner les clefs. Déjà ils avaient ouvert les portes. La servante, par ses cris, attire une foule d'habitans, qui, informés du fait, courent au

(*a*) Lib. 2.

magistrat demander raison de ce double attentat. Le magistrat promit, mais faiblement, de leur en donner satisfaction. Cette réponse ne les contenta pas, et ils prirent le parti de se faire justice ou plutôt se venger eux-mêmes. Ils coururent donc aux armes. L'archiduc assiégé, pour ainsi dire, dans son propre palais, ordonna aux Allemands de marcher contre cette bande. La populace est souvent aussi féroce, quand on lui cède, que lâche, quand on lui résiste. Toute la bande jette les armes et regagne ses foyers. L'archiduc se rend lui-même à l'hôtel-de-ville, et ordonne au magistrat de lui livrer les chefs de l'émeute, dont trente-trois furent mis à la torture, huit condamnés à mort, et cent au bannissement.

Le 23 juillet, l'archiduc tint une séance solennnelle. Revêtu de ses plus magnifiques habits, il était assis sur son trône ducal, richement orné et pompeusement décoré. Les conseillers et les seigneurs belges et bourguignons, les ambassadeurs de France et d'Angleterre, les envoyés des évêques de Liége et de Cambrai, étaient assis à sa droite et à sa gauche. Les magistrats de la ville de Gand, en longue robe, tête nue, parurent devant le prince, qu'ils saluèrent humblement. Une multitude de peuple remplissait toute la salle.

Le chancelier de Brabant leur adressa ces mots en langue du pays : « Après que vous avez épuisé avec la » dernière audace tous les outrages contre la personne » et l'autorité de votre sérénissime prince et seigneur, » il avait bien voulu faire la paix avec vous, sacrifiant » ainsi son propre ressentiment au bien et au salut

» communs. Cependant, après ce grand acte de clé-
» mence et de modération, vous avez saisi l'occasion
» d'un misérable incident pour reprendre les armes;
» vous avez osé l'attaquer dans trois différens endroits
» de la ville, et il avait pris la résolution de mettre tout
» à feu et à sang pour vous punir comme vous le méritez,
» s'il ne s'était laissé fléchir par les prières des honnêtes
» citoyens, et s'il n'avait pas craint de confondre les
» innocens avec les coupables et le sacré avec le profane.
» L'archiduc consent donc à entendre la requête que
» vous avez demandé la permission de lui présenter. »

Le syndic de la ville de Gand prit la parole au nom de tous. « Les Gantois, dit-il, avouent qu'ils ont grièvement offensé le meilleur des princes, et ont encouru par leurs méfaits la peine de mort et la perte de leurs biens. »

Après cet acte de soumission, ils présentèrent au prince un petit coffre dans lequel étaient gardés neuf volumes contenant les priviléges que les rois de France, dans différens temps, avaient octroyés aux Gantois, ou que ceux-ci avaient extorqués à leurs comtes. Le gardien des actes brisa les sceaux du coffre et déchira les priviléges qui y étaient contenus.

Maximilien déclara qu'il se contentait de cette satisfaction et qu'il leur accordait un pardon absolu, promettant au surplus que s'ils voulaient être sujets fidèles, il leur serait bon prince, et que dès que son fils aurait atteint l'âge compétent, il lui confierait le gouvernement du pays.

Cette cérémonie fut terminée par un grand festin,

où l'on distribua largement le vin au peuple. La paix fut solennellement publiée, et Jacques de Ghistelle fut nommé grand-bailli de Gand.

Après avoir ainsi rétabli l'ordre, l'archiduc, tranquille de ce côté, ne pensa plus qu'à faire tous ses arrangemens pour se rendre en Allemagne auprès de l'empereur son père, qu'il n'avait pas vu depuis huit ans. Pour donner à son voyage plus d'éclat et d'appareil, il organisa un corps de musiciens à l'exemple des anciens ducs de Bourgogne, dont la *musique* faisait une partie essentielle de l'état de leur maison (*a*).

Maximilien fit venir à grands frais de toutes les parties de l'Europe les meilleurs maîtres et les meilleurs chanteurs. On en comptait six cents. Il leur donna un élégant uniforme, qui consistait en habits tricolor, blancs, bleus et rouges, ses couleurs favorites. Il donna pour gouverneur à son fils Adolphe de Ravestein, et confia le gouvernement du pays et l'administration de la guerre à Philippe de Clèves, fils d'Adolphe, et à Englebert de Nassau, et celle de la justice à Jean de Carondelet, chancelier de Bourgogne.

Le 4 novembre, il partit pour Anvers et se rendit à Aix-la-Chapelle, où l'empereur était venu à sa rencontre. Le 16 février 1486, il fut élu roi des Romains à Francfort, et couronné à Aix-la-Chapelle le 9 avril de la même année.

(*a*) La musique du duc Jean-sans-Peur était composée d'un clerc de musique, c'est-à-dire, d'un chef d'orchestre, de pages de musique et de douze ménètriers ou violons. Philippe-le-Bon y ajouta six harpeurs, c'est-à-dire, joueurs de harpe, hautbois et trompettes.

La tranquillité était donc rétablie dans la Flandre. Mais une mésintelligence sourde régnait entre le roi des Romains (*a*) et le roi de France, depuis que ce dernier avait accordé aux Gantois le secours que Crevecœur leur avait amené. Les deux rois cependant, déjà trop occupés des affaires de leurs états, avaient dissimulé leur ressentiment. Mais il y avait à la cour de France un parti nombreux, dans lequel se trouvaient des hommes considérables, qui voulaient la guerre, et Crevecœur était à la tête de cette faction. Le roi de France ne voulait pas rompre ouvertement la paix, parceque c'eût été mettre le tort de son côté, et c'est ce qu'il voulait éviter. Mais Crevecœur, qui connaissait les sentimens du roi, ne craignit pas de se mettre en avant, et le roi, comme on dit, le laissa faire. Il s'aventura sur les côtes de Flandre, et pilla les vaisseaux, se jeta sur le territoire du Hainaut, et dévasta les campagnes.

La rupture était donc ouverte, et Maximilien se mit en état de défense. Ses troupes emportèrent la ville de Térouanne par ruse, et les Français la reprirent également par stratagême l'année suivante 1487.

Le seigneur de Rassenghien, qui de Tournai s'était retiré à Lille avec toute sa famille, croyant y être en sûreté, y fut arrêté par ordre du roi des Romains, et conduit à Vilvorde. Adrien de Liedekerke, oncle de ce seigneur, forma le projet de l'en tirer par ruse. Il s'associa à cet effet quatorze hommes affidés et déterminés, armés de toutes pièces, et vint avec trois de ces hommes

(*a*) Maximilien, qui désormais est désigné par ce titre.

seulement, se promener dans les environs de la forteresse, comme sans intention et sans but. Il avait placé les autres dans une embuscade. Il saisit le moment où il savait que le gouverneur était à Bruxelles. Il se présenta à la porte, et demanda au concierge la permission d'entrer. Il la lui refusa d'abord; mais enfin il fit tant par promesses, par belles paroles, témoignant un vif désir de voir cette fameuse forteresse, dont il avait tant entendu parler, disait-il, qu'il parvint à gagner le concierge. Rassenghien se promenait en robe de chambre et en bonnet de nuit au milieu de la cour. Liedekerke s'en approche. Partons, dit-il; Rassenghien le reconnaît et le suit. Le concierge jette de grands cris; les autres le poussent, le frappent à grands coups de poings avec tant de violence, qu'ils lui brisent presque la tête contre le mur et le laissent presque mort au milieu de la cour; et avant qu'il eût le temps de se relever, ils étaient déjà à cheval. Au signal convenu leurs compagnons vinrent les joindre, et ils coururent toujours sans se retourner. Ils ne s'arrêtèrent qu'à Tournai, où ils ne restèrent que le temps nécessaire pour se reposer, et ils ne tardèrent pas de se rendre à Gand. Leur arrivée inattendue mit toute la ville en mouvement; et pour échauffer de plus en plus les esprits, ils firent le récit de tous les mauvais traitemens qu'avait essuyés le seigneur de Rassenghien dans la prison de Vilvorde. « Le même » sort est réservé, disaient-ils, à tous ceux qui ont pris » les armes contre le roi des Romains pour défendre leur » liberté. Ce roi ne respecte, n'exécute aucune des con» ditions de la paix qu'il a jurée. Il n'y a plus de justice

» dans les tribunaux, plus de discipline dans les armées,
» plus d'ordre dans les finances. Il faut l'obliger à rendre compte de tous les argens qu'il a levés et qu'il a donnés à tous ses Allemands, qui les ont en partie dissipés, en partie envoyés en Allemagne. Philippe et Charles n'ont pas absorbé pendant tout leur règne autant d'argent, que celui-ci pendant cinq ans. C'est un véritable gouffre où toutes nos richesses ont été s'engloutir. »

En même temps, les gardes du corps du roi, sous prétexte qu'on ne leur payait pas leur solde, pillaient, dévastaient les campagnes du Brabant et du Hainaut, et les soldats allemands désolaient le territoire de Bruges.

La paix fut donc encore une fois rompue, et dès le commencement de l'année suivante (1488), les hostilités recommencèrent avec plus de fureur (*a*). Liedekerke sortit de Gand avec trois mille hommes, suivi d'un grand nombre de chariots et de canons, et arriva devant les murs de Courtrai pendant la nuit du 9 janvier. Le matin, la garde qui était à la porte de la ville, voyant tous ces chariots, demanda d'où ils venaient. Les conducteurs répondirent qu'ils s'étaient sauvés de leurs villages pour se soustraire à la fureur des Gantois. Dans ce moment, une nouvelle troupe arriva, et parvint, à la faveur de la glace, à escalader les murs. La porte fut abattue d'un coup de canon. Dans ce pressant danger, les bourgeois coururent aux armes et se réunirent à la garnison. Il s'engagea à la porte un combat très-vif, qui dura une

(*a*) Heuter., lib. 3.

heure et demie. Les bourgeois furent repoussés dans la ville, et les Gantois les y poursuivirent. Le bailli ne les attendit pas; il se sauva par la porte opposée, et les habitans firent sans ultérieure résistance le serment de fidélité à l'archiduc Philippe et à la ville de Gand.

Le seigneur de Heule (*a*) se retira avec la garnison à la citadelle, qu'il rendit le lendemain, avec la condition que ceux qui voudraient rester dans la ville, prêteraient le même serment. Ce seigneur s'y soumit et fut nommé gouverneur de la forteresse. Liedekerke, qui ne s'y fiait pas, étant parvenu à se rendre maître des canons, en entreprit le siége. Heule, qui n'avait que dix-huit hommes, se rendit furtivement à Courtrai auprès de Maximilien pour lui demander un renfort. Celui-ci le lui promit; mais les Brugeois faisaient si bonne garde qu'il était impossible qu'il sortît un homme de la ville sans qu'on s'en aperçût. Heule, qui avait fait le voyage en allant et revenant sans être découvert, osa concevoir le projet de soutenir l'attaque avec ses dix-huit hommes. Il arbora le drapeau du roi des Romains, et se défendit en désespéré avec sa petite troupe pendant trois heures, toujours soutenu par l'espoir de voir arriver le renfort. Les Gantois eurent quelques hommes tués. Le brave Heule fut griévement blessé. Enfin, il fallut se rendre, et les dix-huit braves, qui avaient si courageusement soutenu l'attaque, furent massacrés. Heule, affaibli par sa blessure, s'était fait transporter dans une chambre, où il croyait être en lieu de sûreté. Mais Liedekerke,

(*a*) Village à une demi-lieue de Courtrai.

qui avait découvert sa retraite, vint l'y surprendre. Heule était couché sur des coussins. Sa femme était assise à son côté. Liedekerke ne rougit pas de ternir la gloire de son nom en portant la main sur un ennemi blessé et désarmé. Après lui avoir fait trois grandes blessures à la tête, il le perça d'un coup mortel sous les yeux de sa femme.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Soulèvement des Brugeois : ils pillent la maison de l'écoutète, Pierre Lanchals. — Supplice de deux femmes. — Assemblée dans la maison de Pierre Caneel. — Le roi des Romains est arrêté, et son palais pillé : il est déclaré déchu du gouvernement de la Flandre. — Le chancelier de Bourgogne est arrêté, et les ministres du roi sont enlevés et emprisonnés. — Cruelle torture de deux citoyens de Bruges. — Les soldats allemands sont attaqués par surprise. — Le roi est transféré dans la maison de Philippe de Clèves : sa réponse ferme ; sa contenance magnanime. — Supplice de Jacques Ghistelle. — Convocation des états à Malines : ils se rendent à Gand. — Nouvelle convocation. — Torture de Nicolas Delfius. — Supplice de Lanchals. — Bref d'Innocent VIII aux Gantois. — Elargissement du roi. — Procession. — Serment du roi, des états, du magistrat et de Philippe de Clèves. — Entretien du roi avec Philippe de Clèves.

Les Brugeois, sourdement agités par les ennemis de Maximilien, firent éclater hautement leurs plaintes sur le mauvais gouvernement auquel la Flandre était livrée : les métiers s'emparèrent des postes les plus importans de la ville (*a*). Maximilien, accompagné d'une suite peu nom-

(*a*) Heuter., lib. 3, cap. 1 et 2.

breuse, vint leur demander la raison de cette émeute; mais il n'en reçut qu'une réponse insignifiante et dédaigneuse. Ce fut le 1er de février que cette terrible sédition commença à éclater. Le peuple armé, précédé de cinquante-deux étendards des métiers, et suivi de cinquante canons, se rendit sur la grande place, où, ayant fait cesser toutes les affaires et fermer toutes les boutiques, il éleva des tentes, sous lesquelles il resta nuit et jour, sans relâche et sans interruption, criant qu'il voulait que le comte de Flandre lui rendît les comptes des reçettes et des dépenses annuelles, et des sommes qu'il avait exigées dans les années précédentes, pour les frais de la guerre.

Une partie des mécontens se porta le lendemain avec un étendard dont ils avaient chargé un enfant de treize ans, à la maison de Pierre Lanchals, écoutète, qu'ils n'y trouvèrent pas. Mais ils déchargèrent leur fureur sur la maison, cassèrent les vitres, brisèrent les meubles, emportèrent les harnais, arquebuses, lances et autres armes, dont ils firent le partage, avec leurs camarades, sur la place. Maximilien, qui, pendant ce tumulte, se tenait renfermé dans son palais, envoya deux de ses officiers les plus affidés sur la place, pour demander aux séditieux leurs intentions et leur but, et si c'était contre le roi des Romains qu'ils avaient pris les armes. Il répondirent que non, assurant qu'ils voulaient vivre et mourir avec lui; mais qu'ils ne quitteraient point la place, qu'on ne leur eût remis entre les mains les ministres perfides qui abusaient de sa confiance aux dépens du peuple. Le bruit se répand tout-à-coup que le gouverneur d'Anvers s'avançait avec une formidable armée pour rappeler

les Brugeois à la raison et à l'obéissance. Cette nouvelle, qui était fausse, ranima la fureur des séditieux. La grosse cloche sonna l'alarme, et les rebelles armés se rendirent avec l'étendard de la Flandre, au palais du roi, dans l'intention de le massacrer avec tous ses domestiques et tous ses partisans. Cependant le seigneur d'Utkerke, ancien bailli de Bruges, qu'ils avaient forcément établi leur commandant, parvint à calmer et à arrêter ces forcenés, et à les ramener sur la grande place. Mais ils voulurent connaître les auteurs de la nouvelle de l'arrivée du gouverneur d'Anvers, et ils découvrirent que c'étaient deux femmes qui avaient imaginé et répandu ce bruit pour contenir et intimider les rebelles. Ces deux malheureuses furent emprisonnées, mises à la question et condamnées au fouet et au bannissement.

Les Brugeois, ayant reçu le 9 février des lettres des Gantois, par lesquelles ils exigeaient que le roi fût étroitement renfermé et soigneusement gardé, convoquèrent sur-le-champ une assemblée, qui fut tenue dans la maison de Pierre Caneel, et dont le résultat fut qu'il fallait s'assurer de la personne du roi. Ils envoyèrent en conséquence vers six heures du soir des députés à ce prince, pour le sommer de se rendre sans délai sur la place. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'on lui déclara que, vu la mauvaise conduite de ses officiers, l'intention du peuple était de les punir des préjudices que la Flandre en avait soufferts; qu'en attendant cette juste punition, le peuple avait résolu de s'assurer de sa personne. Maximilien, qui sentit que la résistance était inutile, se contenta de demander d'être arrêté dans son palais. Après une heure de délibération,

il fut résolu de lui assigner pour prison une maison située sur le coin de la place, appelée la maison *Cranenbourg*, qui, selon les uns, était alors occupée par un droguiste, et, selon les autres, par un jouaillier, où il fut très-étroitement surveillé, nuit et jour, par une garde composée de huit hommes de chaque métier, et l'on fit garnir les fenêtres de gros barreaux de fer. Les ministres et les courtisans du roi, qui ne purent échapper, furent traînés dans les cachots. La populace courut au palais du roi, qu'elle pilla, alléguant qu'on y avait découvert un magasin d'armes destinées contre le peuple : c'était un de ces mensonges ordinaires dans ces sortes de tumultes.

L'influence des Gantois avait tellement prévalu (*a*), qu'à leur instigation, les Brugeois choisirent, au nom du duc Philippe et du roi de France, de nouveaux magistrats, et déclarèrent Maximilien déchu de la tutelle de son fils et du gouvernement de ses états, comme en étant incapable. Les députés des villes de Douai, Lille, Orchies, Valenciennes, Bois-le-Duc et Middelbourg, que le roi des Romains avait convoqués à Bruges avant la révolte, pour les consulter sur la paix à négocier avec la France, irrités autant qu'effrayés des excès journaliers dont ils étaient les témoins, prirent le parti de se retirer, en apprenant cette nomination illégale. Les députés des provinces de Brabant, de Hollande et de Namur, les avaient devancés de quelques jours.

Le départ de ces députés, dont la présence gênait et importunait les rebelles, les rendirent plus audacieux et

(*a*) Heuter., lib. 3, cap. 3.

plus entreprenans. Dès ce moment en effet la licence n'eut plus de frein. Le chancelier de Bourgogne, Jean Carondelet, fut arrêté et emprisonné avec quelques autres personnages distingués. En même temps, une troupe de bandits se jeta dans la chambre du roi, pour enlever les seigneurs et les magistrats qui l'y avaient suivi. Ces fidèles ministres, avant de quitter le prince, se jetèrent à ses genoux, en lui protestant qu'ils étaient fermement résolus de persister, au prix même de leur vie, dans les sentimens d'attachement qu'ils lui avaient voués, et en le suppliant de rappeler quelquefois leurs personnes à sa mémoire. Le prince leur répondit qu'il conserverait une reconnaissance éternelle pour les services qu'ils lui avaient rendus, et l'attachement qu'ils lui avaient témoigné; qu'il n'imiterait point le peuple de Bruges, pour lequel, leur dit-il, vous avez plus d'une fois exposé vos jours et sacrifié vos fortunes.

Ces généreux serviteurs furent sur-le-champ traînés impitoyablement dans les prisons. Tous les citoyens qui avaient exercé quelque magistrature sous le roi des Romains, furent également arrêtés et emprisonnés avec trois des plus notables habitans de Bruges, qui y avaient rempli des fonctions distinguées, et les magistrats nouvellement nommés furent chargés de les interroger et de les examiner. Mais les charpentiers, sans attendre le résultat de la procédure, allèrent arracher les trois citoyens de Bruges des mains des magistrats, pour les traîner sur la grande place, où ils avaient dressé un échafaud, sur lequel ils avaient placé le chevalet, instrument qui servait à la torture des criminels. Ils y mirent Jean Ninove, qui fut si cruellement torturé aux yeux d'un peuple nombreux, que

tous ses os en furent entièrement luxés et disloqués. Il avoua, au milieu des tourmens, qu'il était convenu avec l'écoutète, Pierre Lanchals, d'introduire les troupes du roi dans Bruges pour punir les rebelles. Le second, qui était un ancien officier, subit la même torture, et le troisième fut remis à un autre jour. Le bourreau était prêt à leur trancher la tête, et les trois malheureux conjuraient instamment le peuple d'ordonner promptement leur mort, en protestant qu'ils la lui pardonnaient : les uns voulaient qu'on les remenât à la prison ; les autres, qu'on les condamnât à la mort. Le premier avis l'emporta sur l'opinion de quelques-uns, qui voulaient qu'on prononcât la condamnation sans examen ultérieur. Jean Ninove fut ramené, deux jours après, sur la place, et remis sur le chevalet. Mais il ne fit point de nouvel aveu, et l'écoutète même rendit un témoignage détaillé de l'innocence de l'accusé, qui fut reporté à la prison, étendu sur une table, ayant tous les membres brisés.

Un édit, publié le 22 février, enjoignit à tous les soldats et serviteurs du roi qui se tenaient cachés, de se rendre sans crainte au Marché-du Vendredi, sous peine de mort, pour y recevoir leur paiement : ils s'y rendirent au nombre de quatre cents environ, tant Wallons qu'Allemands. Dès qu'ils y furent assemblés, un charpentier se mit à crier qu'il fallait tuer ces traîtres. Comme ils étaient venus sans armes, ils tâchèrent de se sauver ; mais les charpentiers s'étant mis à leur poursuite, en blessèrent un grand nombre. Cependant la plus grande partie échappa à la mort par les secours des honnêtes citoyens,

et des femmes surtout, qui les cachèrent dans leurs maisons.

Les Brugeois, craignant que le roi ne trouvât moyen d'échapper de sa prison, résolurent de le transporter dans la maison de Philippe de Clèves (*a*). Le roi, apprenant cette nouvelle résolution, fit à ceux qui avaient été chargés de la lui annoncer, une réponse pleine de fermeté : » Je vous » déclare, dit-il, que pour m'arracher de cette prison, il faudra que vous m'emportiez sur vos épaules. J'aurais cru » que du moins vous auriez conservé un certain respect » pour ma personne et ma dignité ; mais je vois avec » peine que vous me traitez avec moins d'égards et de décence, que vous ne traiteriez le dernier de mes valets. » Souvenez-vous qu'en venant dans votre pays, je n'ai fait » que céder aux invitations et aux prières que m'adressèrent les etats de la Belgique, par l'organe de l'honorable députation qu'ils m'envoyèrent, pour m'engager à » dépêcher dans les circonstances les plus favorables mon » mariage avec la princesse Marie de Bourgogne, comtesse de Flandre. Les troubles qui agitaient les provinces belgiques, ne m'arrêtèrent point : je me rendis » avec empressement à vos vœux : je m'arrachai des bras » de mon père, du sein de ma patrie, de mes amis, pour » me rendre dans une terre étrangère : j'y épousai, selon » vos désirs votre souveraine, et j'en eus des héritiers. Voici » la dixième année que, vivant au milieu de vous, j'ai » fait tous les efforts, employé tous les moyens, affronté » tous les dangers, pour assurer votre bonheur, pour dé-

(*a*) Heuter., lib. 3, cap. 4.

» fendre votre pays et votre liberté contre les entrepri-
» ses et les attaques du plus puissant prince de l'Europe,
» de ce perfide Louis, l'éternel ennemi de votre repos,
» qui ne vous flattait que pour vous tromper et mieux
» vous asservir. Pensez, au reste, que je suis le fils uni-
» que de l'empereur Frédéric, que je suis roi des Ro-
» mains, descendant de la race auguste des Césars, que vous
» auriez dû, par déférence pour son sang et sa naissance,
» traiter avec moins d'indignité. Je me suis rendu auprès
» de vous sans garde et sans escorte, sans précaution et
» sans défiance, parce que je vous considérais comme mes
» fidèles sujets, comme mes amis, et je n'y suis venu que
» pour entendre vos plaintes, assurer vos droits et régler
» vos intérêts. Mais j'étais loin de penser, qu'abusant
» aussi cruellement de ma crédule confiance, vous m'au-
» riez traité comme votre ennemi! Je sais que je suis main-
» tenant dans vos fers : je ne saurais sans doute me sous-
» traire, ni même m'opposer aux coups que vous me pré-
» parez peut-être ; mais si je péris par vos mains, songez
» que je ne suis pas le dernier des Autrichiens. Une aveu-
» gle effervescence a troublé vos têtes et égaré votre rai-
» son ; mais tâchez, je vous en conjure, de rappeler vos
» esprits, pour mesurer avec calme la profondeur de l'a-
» bîme où vous vous précipitez, et pour considérer l'issue
» de l'imprudente entreprise où vous vous engagez : je
» vous y invite en ami ; je vous y exhorte en père. »

Ces paroles, prononcées avec la fermeté et la dignité qui convenaient à la majesté de son rang, ébranlèrent les députés, qui allèrent faire le rapport de leur mission. Mais les inflexibles Brugeois persistèrent dans leur arrêté.

Le roi, forcé de céder à la nécessité, sortit donc de la maison de *Cranenbourg*, monté sur un cheval couvert d'une housse de drap d'or : il était vêtu d'une robe de damas traînante, et couvert d'un bonnet de soie pourpre. Quand il fut arrivé sur la place, il descendit de cheval, pour parler aux différentes compagnies de bourgeois armés, auxquels il fit trois demandes, tenant son bonnet à la main : il pria qu'on ne lui fît essuyer dans sa personne aucune violence ni outrage ; qu'on ne le livrât point aux Gantois ni aux Flamands, et qu'on lui rendît dix ou douze domestiques de sa suite ordinaire. Les Brugeois accédèrent à ces propositions, et le roi remonta à cheval pour se rendre à sa nouvelle maison, dont on avait également garni soigneusement toutes les fenêtres de gros barreaux de fer. Cependant la désespérante solitude, à laquelle ce malheureux prince se voyait condamné, le danger même auquel il était exposé, ne purent abattre son courage ni ébranler sa constance : sa contenance toujours majestueuse, son regard toujours imposant, ses propos toujours mesurés, annonçaient la magnanimité de son caractère, qu'il ne démentit jamais, et la dignité de son rang, que jamais il ne compromit.

Mais les Brugeois paraissaient altérés de sang. Jacques Ghistelle, seigneur de Dudzelle, fut accusé de concussion (*a*). L'accusation était le présage certain de la condamnation : sa femme, ses deux filles, auxquelles se joignirent les prêtres, tâchèrent par leurs larmes et leurs prières, d'obtenir sa grâce ; mais les cœurs

(*a*) Heuter., lib. 3, cap. 5.

des prétendus juges étaient sourds à la voix de la justice et fermés au sentiment de la pitié. L'infortuné Ghistelle, après avoir subi une cruelle torture, fut traîné sur la place, où il eut la tête tranchée, avec neuf amis du roi.

Le duc Philippe, qui était à Malines, convoqua les états pour les consulter sur les moyens de délivrer son père (*a*). Le chancelier de Brabant et le président de Luxembourg exposèrent, le premier en flamand, le second en français, l'objet de l'assemblée. Les états promirent qu'ils y emploieraient tous leurs efforts. Ceux de Brabant et de Hainaut envoyèrent un héraut à Gand et à Bruges, avec des dépêches pressantes. Les Gantois écrivirent aux états assemblés à Malines, pour les inviter à se rendre eux-mêmes à Gand.

Toute l'Europe s'intéressait vivement au sort du roi des Romains. Les princes de l'empire envoyèrent à Malines des députés, pour concerter avec les états les moyens de lui rendre la liberté, soit de gré, soit de force.

Cependant les députés des états étaient arrivés à Gand, où l'on tint de longues conférences sur ce grand objet, qui y fut très-vivement discuté (*b*). Les députés, ayant observé que les objets sur lesquels les Gantois voulaient qu'ils statuassent, excédaient leurs pouvoirs, partirent pour aller faire rapport de leur mission au duc Philippe et aux états assemblés à Malines. Le duc, s'étant sur-le-champ rendu à Bruxelles, y convoqua, à un jour fixe, une assemblée. Ceux de Gand, de Bruges et d'Ypres y en-

(*a*) Heut., lib. 3, cap. 6.
(*b*) Ibid, cap. 7 et 8.

voyèrent leurs députés, et il y fut résolu, sur la demande unanime des envoyés, qu'on convoquerait une assemblée générale des états pour le mercredi de la seconde semaine de pâques, dans la ville de Gand, afin d'y terminer toutes les difficultés.

Mais les propositions d'accommodement n'avaient point arrêté la fureur des Brugeois. Nicolas Delfius, gendre de Pierre Lanchals, tomba dans les mains de ce peuple féroce, qui le fit mettre à la torture, pour lui faire avouer où Lanchals était caché. Delfius eut le courage de persister à dire qu'il l'ignorait, et il fut renvoyé absous. Mais comme le peuple s'obstinait à la recherche et à la poursuite de Lanchals, le magistrat fit publier dans toute la ville, que si un bourgeois s'avisait de cache Pierre Lanchals, il serait pendu avec sa femme et ses enfans à la porte d'entrée de sa maison; que ses biens seraient confisqués et ses parens bannis. Déjà, depuis cinq semaines Lanchals était caché chez un chapelier, qui passait dans tout le public pour être son plus grand ennemi; mais cet homme, épouvanté par la rigueur de l'édit, prie Lanchals de prendre son parti. Il sortit donc déguisé, le visage couvert de fard, de la maison du chapelier; mais il eut le malheur d'être reconnu, arrêté et traîné sur la place, où il fut torturé plus cruellement que ceux qui l'avaient été avant lui. Son ennemi juré, nommé Coppenolle, accourut de Gand, pour l'accuser et le charger. Comme le patient se défendait avec fermeté contre les inculpations calomnieuses de son ennemi, ce scélérat demanda qu'on redoublât les tourmens. » Bête féroce, crie Lanchals, tu as bien mieux mérité ce

» supplice que moi, à qui les crimes dont tu t'es souillé, » ne sont jamais entrés même dans la pensée. Tu as trahi » et persécuté ton prince ; tu as séduit et soulevé tes con- » citoyens ; mais tu n'échapperas pas à la main vengeresse » de la divinité, dont tes crimes ont attiré la juste colère » sur ta tête. Souviens-toi de mes dernières paroles ». Plus les bourreaux redoublaient de rage, et s'acharnaient à tourmenter le malheureux Lanchals, plus il redoublait de fermeté, et s'obstinait à remontrer à ses juges leurs devoirs, à reprocher à ses concitoyens leur injustice et leur ingratitude. La vérité de ces remontrances et de ces reproches fatigua enfin ces indignes magistrats, qui ordonnèrent au bourreau de lui trancher la tête. La violence des tourmens lui avait arraché des inculpations contre quelques innocens ; il eut la générosité de les rétracter avant de mourir.

Les Brugeois étaient restés en armes pendant six semaines sur la place au nombre de dix-sept mille environ ; mais la fête de pâques les engagea à abandonner leur poste. Dès la veille ils prirent le parti de retourner dans leurs maisons, où ils se rendirent comme en procession solennelle. Sur ces entrefaites, ils reçurent un bref très-pressant, que leur adressait le pape Innocent VIII, daté du 23 mars 1488, par lequel il leur enjoignait, sous les peines canoniques les plus graves, de rendre la liberté au roi des Romains. Le pape expédiat également aux états de Hainaut un bref, par lequel il leur enjoignait de déclarer la guerre aux Flamands, si, après l'admonition qu'il venait de leur adresser, ils s'obstinaient à retenir le roi dans leurs fers.

Cependant la plus grande partie des députés des états des provinces s'étaient rendus à Gand au terme fixé (a). La grande question de l'élargissement du roi des Romains y fut très-vivement agitée. Les conférences, après avoir duré plusieurs jours, furent enfin terminées par un arrangement, dont les conditions furent, que la liberté serait rendue au roi des Romains, à condition que Philippe de Clèves, le comte de Hainaut et le seigneur de Falckenstein, resteront comme otages; le premier, à Gand, et les deux autres, à Bruges, jusqu'à ce que les conditions de la paix soient exécutées; que le seigneur de Clèves pourra prendre les armes pour les Flamands contre le roi, et sera dégagé du serment de fidélité qu'il lui a prêté, si le roi contrevenait à l'une ou à l'autre des conditions de la paix; que le roi s'engagera à renvoyer toutes les troupes étrangères trois jours après son élargissement, et de manière qu'elles aient évacué la Belgique, sept jours après; que le roi fera, s'il est possible, la paix avec la France; que le roi et les Flamands licencieront toutes leurs troupes, et que les Flamands paieront au roi, en trois termes, la somme de cinquante mille écus d'or, pour l'indemniser des dommages qu'il a soufferts.

Cette paix fut signée à Bruges, le 16 de mai, et le roi sortit de sa prison ce même jour. Les états firent une procession solennelle, à laquelle assista le roi, qui monta sur un amphithéâtre qu'on avait dressé sur la place. Après la lecture du traité, il prononça ce serment:

(a) Heuter., lib. 3, cap. 9.

« Nous, de propos delibéré, promettons et jurons de-
» vant le saint sacrement de l'autel, sur le saint évan-
» gile et sur le canon de la messe, en présence d'une
» partie de la vraie croix du Sauveur et du corps de
» S[t] Donat, d'observer et d'exécuter dans tous ses points
» la paix conclue entre nous et les trois états de Flandre
» et leurs partisans : promettant au surplus, sur notre
» parole de prince, que nous ne souffrirons jamais qu'il
» soit porté la moindre infraction à aucun desdits points,
» déchargeant les Flamands du serment qu'ils nous ont
» prêté en notre qualité de tuteur de notre fils. »

Philippe de Bourgogne, seigneur de Beveren, les états des provinces, le magistrat de Bruges, firent aussi le serment de maintenir la paix. Tous ces sermens furent prêtés entre les mains du vicaire général de Tournai, qui chanta la messe. Le roi, après cette cérémonie, se rendit à l'hôtel du seigneur de Ravestein, où se donna un grand dîner, auquel assitèrent les abbés de S[t] Pierre et d'Afflighem et le seigneur de Beveren. Après le repas, le roi, accompagné des états et de la noblesse, se rendit à l'église de S[t] Donat, où Philippe de Clèves prononça le serment suivant : « Je, Philippe de Clèves, promets
» et jure de me rendre dans la ville de Gand et d'y rester
» en otage, jusqu'à ce que tous les articles de la paix
» aient eu leur pleine exécution ; et si quelqu'un ose
» l'enfreindre, je déclare que je prendrai les armes contre
» lui, et que je réunirai toutes mes forces et toutes mes
» ressources, pour soutenir les Flamands contre tous les
» violateurs du traité. »

Cependant les troupes allemandes étaient arrivées

arrivées aux portes de Gand, attendant le roi, qui alla les trouver à celle de Sainte-Croix, où, après avoir remercié les états de Brabant, de Hainaut et de Namur, des soins qu'ils avaient pris pour sa délivrance, il partit avec sa suite pour Maele (*a*). Philippe de Clèves, qui l'accompagnait, l'ayant tiré en particulier, lui dit: « Sire, » actuellement vous êtes libre: je vous prie de me déclarer » franchement vos intentions: avez-vous décidément ré- » solu d'observer les conditions de la paix que les Fla- » mands vous ont forcé d'accepter? Si ce n'est pas votre » intention, je prendrai, de mon côté, le parti qui me » paraîtra le plus expédient et le plus honnête ».—« Mon » cousin, répondit le roi, mon serment et ma promesse » sont sacrés: je les garderai inviolablement ». Après ce court entretien, ils se quittèrent. Maximilien se rendit à Maele, et Philippe à Bruges, d'où il partit incessamment pour Gand.

(*a*) Heut., lib. 3, cap. 10.

CHAPITRE HUITIÈME.

L'empereur vient dans la Flandre. — Horrible complot des Gantois. — Maximilien viole le traité conclu avec les Flamands. — Philippe de Clèves est proscrit : il entre dans Bruxelles. — Albert de Saxe est nommé gouverneur de la Belgique. — Succès de Philippe de Clèves. Paix. Philippe de Clèves sort de Bruxelles, et Albert de Saxe y entre. — Pacification générale. — Nouvelle sédition des Brugeois : ils obtiennent leur pardon.

L'EMPEREUR arrivait dans ce moment aux Pays-Bas à la tête d'une armée de quarante mille hommes, pour châtier les Flamands. Les Gantois, qui avaient rassemblé trois mille hommes de pied joints à quatre cents hommes de cavalerie que les Français leur avaient envoyés, se préparèrent à une vigoureuse résistance. L'empereur vint camper au village d'Evergheni, d'où il envoya un héraut aux habitans de Gand, pour les sommer de le reconnaître et de le recevoir dans leur ville, comme seigneur suzerain de tous les pays situés au-delà de l'Escaut, et de lui renvoyer sans délai le chancelier Jean de Carondelet et les autres seigneurs qu'ils tenaient dans leurs fers. Dès que le peuple fut informé de ces propositions, un des magistrats de Gand, cordonnier de profession, se rendit secrètement aux prisons, avec le bourreau et un prêtre, dans le dessein de faire couper la tête aux plus notables prisonniers et de les envoyer à l'empereur dans des sacs de cuir. Cet horrible projet aurait été exécuté sans Philippe de Clèves, qui, en ayant été informé, accourut pour parer ce coup funeste.

Le roi des Romains, qui, depuis l'arrivée de son père,

était fermement décidé à violer la paix qu'il avait jurée, ne cherchait qu'un prétexte pour justifier sa conduite et sauver son honneur (a). L'empereur parvint à prouver à son fils, qu'un serment forcé n'était point obligatoire. Maximilien aurait désiré d'attirer à son parti Philippe de Clèves : mais comment justifier à ses yeux la contradiction et l'inconséquence de sa conduite? Il lui avait juré, à lui-même, qu'il garderait inviolablement ses sermens et ses promesses : il employa donc encore un subterfuge pour tâcher de corrompre la loyauté de ce seigneur, en interprétant son serment. Philippe avait juré que, dans le cas où la paix serait enfreinte, il prendrait les armes pour les Flamands ; mais, disait Maximilien, dans ces circonstances nouvelles où l'empereur prend les armes pour les intérêts de l'empire, il ne s'agit plus de la cause des Flamands, mais de celle de l'empire. C'était donc une nouvelle guerre, qui avait un motif différent de celui de la première. Philippe en se déclarant, dans cette circonstance, le protecteur des Flamands, se déclarait donc l'ennemi de l'empereur ; et Maximilien lui-même, en prenant les armes contre les Flamands, n'avait pas pour but d'enfreindre le traité de Bruges, ni de manquer à sa parole, mais d'obéir à son père et de défendre les intérêts et l'honneur de l'empire. C'était par ces sophismes politiques, que Maximilien tâchait, en excusant sa perfidie, d'en rendre Philippe le complice et le ministre. Mais ce sujet ambitieux, qui sans doute n'était pas plus scrupuleux que le roi sur le religion du serment et la foi des promesses, refusa d'en-

(a) Heut., lib. 3, cap. 11.

trer dans les vues et dans le parti de Maximilien. Les Gantois lui offrirent le commandement des troupes de la Flandre: il l'accepta, aimant mieux commander aux Flamands, qu'obéir à l'empereur.

L'empereur, ayant abandonné le 13 juillet son camp d'Everghem, d'où, pendant six semaines, il avait porté le dégât et le ravage sur les territoires de Bruges et de Gand, se porta sur Anvers, où il entra le 31 du même mois. Il se rendit le 5 du mois suivant dans la cour de l'abbaye de St Michel, où, assis sur une espèce de trône dressé à cet effet, il lança un édit de proscription et de confiscation contre le seigneur Philippe de Clèves comme coupable du crime de rébellion et de lèse-majesté.

Philippe, qui entretenait une secrète intelligence dans Bruxelles, y fut introduit clandestinement par la porte de Flandre, le 19 septembre, avec cinq cents chevaliers (*a*). Maximilien, aussi étonné qu'effrayé de ce coup imprévu, jeta précipitamment dans Malines une bonne garnison pour défendre son fils Philippe, dont le seigneur de Clèves souhaitait ardemment de se rendre maître.

L'empereur, très-mécontent de la mauvaise issue de son entreprise, prit le parti de retourner en Allemagne, laissant dans la Belgique une puissante armée, dont il confia le commandement à Albert de Saxe, landgrave de Thuringe et marquis de Misnie, excellent capitaine, dont les exploits contre les Turcs et les Hongrois avaient déjà assuré la réputation dans toute l'Europe

Déjà Philippe de Clèves, qui s'était rendu maître de

(*a*) Heut., lib. 3, cap. 12.

Bruxelles, avait réuni à son parti presque la moitié du Brabant et du pays de Liége. Il s'empara au mois de novembre de cette année (1489), des villes de Nivelles et de Louvain, et au mois de juillet de l'année suivante, de celle de Tirlemont, qui fut livrée au pillage et aux flammes. Le Brabant, la Flandre, le Hainaut, la Hollande, essuyèrent tous les genres de dévastations.

Les princes de l'empire, qui s'étaient assemblés à Francfort sur le Mein, pour aviser aux moyens de terminer cette malheureuse guerre, conclurent la paix aux conditions suivantes (*a*) :

Que les nobles, arrêtés à Gand, à Bruges et dans la France pour la cause du roi seront relâchés sans rançon ;

Que les états de Flandre paieront au roi des Romains cinq cent vingt-cinq mille florins, pour les frais de la guerre ;

Que le susdit roi, par égard pour le roi de France, accordera la grâce à Philippe de Clèves, et lui restituera tous ses biens, ainsi que ceux de sa femme.

Cette paix, qui fut signée au mois d'août, répandit la plus vive allégresse tant dans la France que dans la Belgique.

Philippe de Clèves, ayant obtenu un sauf-conduit d'Albert de Saxe, sortit de Bruxelles le 26 du mois d'août avec sa femme et ses effets, escorté pour sa sûreté d'une garde de cinq cents cavaliers. Albert de Saxe y fit son entrée dans l'après-midi du même jour.

Les abbés du Parc et d'Afflighem, le bourgmestre de

(*a*) Heut., lib. 3, cap. 18.

Bruxelles, Paul de Baenst, président du conseil de Flandre ; Philippe Courtrosin, seigneur de Forest ; Jean Sauvage, conseiller du conseil de Flandre, furent chargés de se rendre auprès du roi de France, pour régler les articles de la pacification générale, qui fut conclue à Montils, près de Tours, le 29 octobre suivant.

Il fut entr'autres stipulé :

Que Maximilien, roi des Romains, demeurera tuteur légitime de la personne et des biens du duc Philippe, son fils, et qu'en cette qualité, il aura le gouvernement de tous ses états, nommément du comté de Flandre, sur le même pied qu'il l'avait avant les troubles ;

Que tous ceux qui, pendant les troubles, auront exercé des emplois de magistrats à Gand, Bruges et Ypres, seront tenus de venir à la rencontre du roi, hors des portes de leur ville, couverts d'un manteau noir, tête et pieds nus, demander pardon à genoux ;

Que, quant à la demande qu'avaient faite les députés du roi de démolir la maison de Craenenbourg, et d'ériger une chapelle à la place, il en serait délibéré plus mûrement entre les deux rois.

Englebert, comte de Nassau, que le roi des Romains avait nommé gouverneur de la Flandre, se rendit dans toutes les villes de cette province pour y renouveler le magistrat (*a*).

Le roi, sur l'avis des états, publia un édit pour remettre à son ancienne valeur la monnaie d'or et d'argent, qui, pendant les troubles, avait haussé de deux tiers. Cet édit

(*a*) Heut., lib. 3, cap. 19.

réveilla la sédition dans Bruges, ou plutôt il ne fit que servir de prétexte aux mécontens pour recommencer les hostilités (*a*). Les Brugeois reprirent donc les armes sous la conduite d'un nommé George Picavet; mais ils furent surpris et défaits la nuit du 29 novembre 1491 par le comte de Nassau, dans les environs de Bruges : une grande partie des rebelles fut tué ou pris : Picavet lui-même, tombé au pouvoir du vainqueur, fut décapité, et les autres prisonniers, pendus. Consternés de ce revers, les Brugeois envoyèrent des députés au comte de Nassau pour lui demander la paix, qu'il leur accorda à des conditions aussi onéreuses qu'humiliantes.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Siége de l'Écluse. — Paix. — Maximilien succède au trône impérial. — Inauguration de l'archiduc Philippe : mariage de ce prince. — Traité au sujet du duché de Bourgogne. — Inauguration de Philippe comme duc de Luxembourg : il se rend en Espagne et en Allemagne : il parvient au royaume de Castille. — Trève avec le duc de Gueldre : il part pour la Castille. État des Pays-Bas sous Philippe. Sa mort.

Philippe de Clèves était renfermé dans l'Écluse d'où il ne cessait, depuis quatre ans, de faire des courses et des dégâts dans les pays circonvoisins (*b*). Le Comte de Nassau vint dans la nuit du 6 avril faire une tentative pour

(*a*) Heut., lib. 4, cap. 3.
(*b*) Id., ibid., cap. 8 et 9.

surprendre cette place ; mais, dès le premier choc, il fut si vivement repoussé, qu'il fut obligé de prendre la fuite, abandonnant toute son artillerie. Le duc de Saxe, ayant pris des mesures plus sûres et fait des préparatifs plus considérables, vint le 28 juin 1492 assiéger l'Écluse par terre et par mer. Le siége fut long et opiniâtre. Philippe de Clèves, après une belle défense, consentit à tenir des conférences pour la paix, qui fut conclue le 16 octobre.

La paix fut également rétablie l'année suivante entre le roi de France et le roi des Romains, par le traité conclu à Senlis le 23 mai (*a*).

Il y fut stipulé que le roi de France remettrait la princesse Marguerite au pouvoir du roi des Romains, de l'archiduc Philippe ou de leurs envoyés, dans le lieu et le temps qu'ils fixèrent ; que le roi et la princesse se déclareraient libérés de toute obligation l'un envers l'autre, et que les conventions arrêtées par le traité d'Arras en 1482 à ce sujet seraient annulées; que le roi de France restituerait au roi des Romains les comtés de Bourgogne, d'Artois, de Charolais et de Noyon; que le roi Charles retiendrait les villes d'Hesdin, Aire et Béthune jusqu'à ce que l'archiduc Philippe eût atteint l'âge de vingt ans, c'est-à-dire, le 25 mai 1498; que Charles tiendrait en sa possession les comtés de Mâcon, d'Auxerre et de Bar-sur-Seine, jusqu'à ce qu'il eût été statué par voie juridique à qui ces domaines appartiendraient. Il ne fut point encore parlé du duché de Bourgogne dans ce traité.

Cette paix fut successivement publiée à Valenciennes et

(*a*) Heut., lib. 5, cap. 1.

à Senlis. Les députés du roi de France amenèrent la princesse Marguerite à St Quentin et à Cambrai. Le lendemain elle fit son entrée à Valenciennes, où elle congédia honorablement et récompensa noblement les dames françaises qui avaient été attachées à sa personne, et qui ne la quittèrent qu'en lui témoignant les plus tendres regrets.

Maximilien, ayant, par la mort de l'empereur Frédéric III, arrivée le 20 du mois d'août de cette année, succédé au trône impérial, se rendit l'année suivante dans la Belgique, pour y faire inaugurer l'archiduc Philippe. Cette cérémonie se fit à Louvain sur la fin du mois d'août avec les formalités ordinaires, et successivement dans les autres provinces belgiques, excepté dans la Gueldre.

Le duc Philippe partit l'année suivante pour l'Allemagne, où l'empereur l'avait fait venir, afin d'y conclure son mariage avec Jeanne, fille de Ferdinand, roi d'Arragon, et d'Isabelle, reine de Castille. Cette princesse arriva en Zélande le 20 septembre 1496. L'archiduc, qui arrivait de l'Allemagne, vint la trouver à Lierre, en Brabant, où Henri de Berg, évêque de Cambrai, leur donna la bénédiction nuptiale. C'est cette alliance célèbre qui fit passer toute la monarchie d'Espagne dans la maison d'Autriche (*a*).

Un traité conclu en 1498 à Paris, entre l'archiduc

(*a*) Les grandes alliances que Maximilien et Philippe firent en épousant, l'un, l'héritière de Bourgogne, l'autre, celle d'Espagne, portèrent la maison d'Autriche au plus haut point de prospérité et de gloire. C'est ce qui donna lieu à ce fameux distique :

Bella gerant alii; tu, felix Austria, nube;
Nam quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus.

Philippe et le roi Louis XII, termina toutes les difficultés si souvent renouvelées au sujet du duché de Bourgogne. L'archiduc y promit « que, pendant sa vie et celle du roi de France, il ne ferait aucune poursuite pour avoir ou recouvrer le duché de Bourgogne, comté et seigneurie de Mâconnais, Auxerrois, Bar-sur-Seine et autres parties quelconques, par lui querellées, par voie de fait ni de justice; mais bien par humble requête et voie amiable. »

Ce traité ne fut proprement que la confirmation de celui de Senlis.

L'archiduc ne fut inauguré duc de Luxembourg que l'an 1500. Il partit l'année suivante avec son épouse, pour l'Espagne; où ils furent déclarés héritiers de Ferdinand et d'Isabelle, et après y avoir fait un séjour d'un an, il partit pour l'Allemagne, d'où il revint aux Pays-Bas au mois de novembre 1503.

La mort de la reine Isabelle procura à l'archiduc le royaume de Castille, dont il commença à prendre le titre. Il força l'année suivante le duc de Gueldre à conclure une trève de deux ans, et partit le 10 janvier 1506 avec son épouse, du port de Flessingue, pour aller recueillir la succession de la reine Isabelle: ils essuyèrent une rude tempête, qui les jeta sur les côtes d'Angleterre, où ils firent un séjour de trois mois, et ils arrivèrent le 27 mai à la Corogne en Galice.

Tout fleurit sous le gouvernement de Philippe (*a*). Il

(*a*) L'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles proposa en 1775 la question suivante: *En quel temps, depuis*

fut le premier de cette auguste maison qui eut la souveraineté des provinces belgiques et qui transmit avec elle à ses successeurs l'amour de ses sujets, ce fondement inébranlable des trônes et des empires. Ce ne fut qu'à cette époque que ces provinces, auparavant morcelées, livrées à la merci de tous les princes qui se les disputaient, se les arrachaient et se les rendaient selon les circonstances, acquirent cette consistance et cette attitude qui les mirent au rang des puissances prépondérantes de l'Europe. Elles commencèrent à jouir d'une administration absolue, incontestable et indépendante de tout autre souverain. Le pouvoir fut cependant contenu dans de justes bornes; assez fort pour arrêter les entreprises de la licence, il fut assez restreint pour empêcher celles du despotisme. Dans les besoins communs, l'état trouvait les ressources que les progrès du commerce, des fabriques nationales, de l'agriculture, des sciences et des arts augmentèrent tous les jours. La magistrature fut fondée sur un ordre et un système de lois, qui, en introduisant la discipline civile, ne blessaient ni les droits de la religion ni ceux de l'humanité. Un prince si puissant, une répu-

le commencement de la domination des Francs jusqu'à la naissance de Charles-Quint, peut-on dire que l'état de la Belgique ait été le plus florissant, les mœurs publiques les plus saines, et le peuple le plus heureux? Le mémoire couronné répond *que ce fut pendant le règne de Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, souverain des Pays-Bas*, etc., et l'auteur, M. Pluvier, après avoir tracé le tableau des principales révolutions arrivées dans le gouvernement, les mœurs et l'état des peuples belges depuis le commencement du cinquième siècle jusqu'à la fin du quinzième, s'arrête au régne de Philippe, et donne ce qu'il appelle la démonstration historique de sa réponse, qui n'en est que le développement fondé sur les faits.

blique si opulente, une législation si sage, qui n'avait pour base que la raison et l'humanité, dûrent nécessairement opérer le bonheur de la nation. Un pouvoir limité, une sage économie, une législation raisonnable, adaptée aux mœurs et aux besoins de la nation, c'est sur ces trois bases que reposent les fondemens des empires, et il faut qu'une heureuse harmonie les cimente pour en assurer la solidité; or, si cette harmonie n'a jamais été si solidement établie dans les Pays-Bas que sous le règne de Philippe-le-Bel, il faut en conclure avec l'auteur couronné, dont le raisonnement est la conséquence des faits, que c'est précisément à ce temps-là qu'il faut fixer l'époque de la prospérité et de la gloire de la Belgique.

Une mort prématurée enleva Philippe le 25 septembre 1506 à Burgos, où il fut enterré.

CHAPITRE DIXIÈME.

Les états de Brabant envoient une députation à l'empereur Maximilien pour l'engager à se rendre aux Pays-Bas. Il nomme Marguerite, sa fille, gouvernante de ces provinces. — Éducation de Charles-Quint; son gouverneur, son précepteur, son inauguration. Il obtient la souveraineté de la Frise; il monte sur le trône d'Espagne; il se rend maître d'Utrecht.—Il part pour l'Espagne. Mort de Maximilien; son portrait. Charles lui succède à l'empire. Il revient aux Pays-Bas. Il confirme sa tante Marguerite dans le gouvernement et lui donne un conseil: il donne le commandement des armées au comte de Nassau. Il est couronné à Aix-la-Chapelle.

La mort de Philippe-le-Bel avait livré la Belgique aux attaques de ses voisins. Le duc de Gueldre, aidé des Français, était entré dans la Campine et dans la Hesbaie, qu'il livra à la dévastation, au pillage et aux flammes. Les états de Brabant, pour arrêter les maux dont ils étaient accablés, et prévenir ceux dont ils étaient menacés, envoyèrent une députation à l'empereur Maximilien, pour le supplier de se rendre aux Pays-Bas (*a*), afin de pourvoir à leur gouvernement et de veiller à leur défense. Jean Hauthem, chancelier de Brabant, qui était à la tête de la députation, porta la parole : « Nous supplions instamment Votre Majesté, » dit-il entr'autres, d'oublier les outrages qu'elle a es- » suyés; c'est à la populace seule qu'il faut attribuer ces » excès. C'est avec raison qu'on a dit, ajouta-t-il, en citant » Hésiode et Tite-Live, que le peuple ne savait garder

(*a*) Heuter., lib. 7.

» de milieu dans sa conduite ; aussi impétueux, aussi » cruel, quand il domine, que lâche et rampant, quand » il craint. Le Belge reconnaît qu'il est soumis au gouver- » nement monarchique ; mais ce gouvernement ne sera so- » lide et durable, qu'autant que le prince confiera le dépôt » de son autorité à des ministres qui sauront mériter la » confiance de la nation par leurs talens et leurs vertus. » Le Belge, naturellement généreux, sait mépriser la vie » et braver la pauvreté. Si l'on veut le ravaler à la vile » condition d'esclave, il est prompt à se roidir, à se sou- » lever et à se venger ; mais si on le gouverne selon les » lois, avec douceur et modération, comme il convient » à la dignité de l'homme, il n'est point de peuple plus » fidèlement attaché à ses souverains. » L'orateur termina son discours par les instances les plus vives et les motifs les plus propres à engager l'empereur à se rendre aux vœux des Belges. Ce prince promit que, dès que les affaires le lui permettraient, il se rendrait aux Pays-Bas. En attendant, il nomma pour gouverner ces provinces pendant son absence, sa fille Marguerite, veuve de Philibert II, duc de Savoie, et il donna à son petit-fils Charles, âgé de six ans, pour gouverneur, Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, et pour précepteur, Adrien Floriszoon (*a*), né à Utrecht, docteur de Louvain.

Charles n'annonçait pas dans ses premières années cet esprit vaste et ferme, qui le rendit dans la suite, sous le rapport politique, un des plus grands princes qui aient paru sur la scène du monde. Il montrait un goût décidé

(*a*) C'est-à-dire, fils de Floris. Son père était tisserand.

pour les exercices militaires, et par un effet naturel de cette passion, une aversion marquée pour les sciences et les lettres. Chièvres, sans contrarier brusquement son penchant, parvint à lui inspirer le goût de l'étude. Il l'instruisit avec soin dans la science du gouvernement. Il lui fit étudier l'histoire et les langues, et l'accoutuma insensiblement au travail. Il l'engagea à assister aux délibérations de son conseil pour se former aux affaires.

Dès qu'il eut atteint l'âge de quinze ans, Maximilien lui remit les rênes du gouvernement des Pays-Bas. Il fut inauguré duc de Brabant en janvier 1515, comte de Flandre en avril, et successivement comte de Hollande et de Zélande. Joris de Saxe, seigneur de Frise, lui céda la souveraineté de cette province, et lui fit prendre possession de Leeuwaarde, Harlingen et Franeker, par Florent d'Egmont, stadhouder de Hollande.

La mort de son aïeul maternel Ferdinand-le-Catholique, arrivée le 23 janvier 1516, lui donna la souveraineté de l'Espagne. Il fut proclamé roi de Castille du consentement du pape, de l'empereur et des Espagnols; mais il ne fut reçu roi d'Arragon qu'après la mort de sa mère Jeanne-la-Folle. Il se rendit maître d'Utrecht en 1517. Il en fit nommer évêque Philippe de Bourgogne, amiral de Hollande, bâtard de Philippe-le-Bon, et il en fut reconnu avoué. Ce titre dérogeait peut-être à sa dignité; mais il lui donnait sur cette province l'autorité qu'il cherchait.

Après avoir terminé toutes ces grandes affaires, il fit les préparatifs de son départ pour l'Espagne. Il rétablit Marguerite, sa tante, dans le gouvernement des Pays-Bas, et lui adjoignit un conseil. Il s'embarqua sur la fin de

septembre, accompagné d'un grand nombre de seigneurs belges et allemands, de soixante gentilshommes de sa maison, de cent gardes à cheval et de trois cents officiers ou domestiques.

La mort de Maximilien, arrivée le 12 janvier 1519, lui ouvrit la succession de l'Autriche et le chemin de l'empire. Ce prince laissait cette vaste monarchie dans la plus grande agitation. Dans tout le cours de sa carrière bizarre, Maximilien avait été mêlé dans toutes les affaires de l'Europe. Décoré du titre le plus éminent, il joua toujours le rôle d'acteur subalterne. Il s'allia et se brouilla successivement avec la France et les Vénitiens, avec le pape et les Suisses. Il fut le premier à les armer, et le premier à les abandonner. Cette conduite incertaine était un effet naturel de son caractère. Né avec un esprit ardent et une ame faible, sa légèreté et sa timidité l'empêchaient de poursuivre avec fermeté les projets imaginés dans les premiers mouvemens de son ardeur.

Les électeurs, assemblés pour le choix d'un chef, étaient partagés entre deux concurrens, François, roi de France, et Charles, roi d'Espagne. Ce dernier se présentait comme le défenseur naturel de l'Allemagne contre les Turcs par la situation de ses états. Il appuya cette raison, la plus propre sans doute à faire impression sur les électeurs, des droits qu'il tenait de sa famille, qui avait occupé pendant une si longue suite d'années le trône impérial. Les électeurs, embarrassés sur le choix, parce qu'ils avaient l'un et l'autre à ménager, offrirent, pour se mettre à l'aise, la couronne à Frédéric, électeur de Saxe, qui la refusa, et donna sa voix à Charles. Les autres électeurs suivirent

son exemple, et Charles fut élu. Les différentes villes des Pays-Bas firent éclater leur joie à l'occasion de ce grand événement par des réjouissances publiques, des prières solennelles, des processions, et les états lui firent un don de deux cent mille couronnes pour les frais du couronnement.

Dès que la saison lui eut permis de s'embarquer, il partit de l'Espagne pour se rendre aux Pays-Bas. Il mit à la voile le 20 mai à la Corogne, et prit terre à Flessingue le 1er juillet. Il traversa la Flandre et se rendit à Bruxelles, où les envoyés des électeurs l'attendaient.

Il fit expédier le 9 octobre des lettres par lesquelles il confirma Marguerite dans le gouvernement des Pays-Bas, et lui donna un conseil, présidé par les évêques d'Utrecht et de Liége. Il lui subordonna le conseil de Malines, la cour de Hollande et les tribunaux des autres provinces. Ces différentes dispositions étaient autant d'infractions aux priviléges de ces corps. Il donna le commandement des armées au comte de Nassau, stadhouder de Hollande.

Après avoir ainsi réglé les affaires des Pays-Bas, il se rendit à Aix-la-Chapelle, où il fit son entrée le 20 octobre. Il y fut solennellement couronné, et revint aux Pays-Bas.

CHAPITRE ONZIÈME.

Guerre entre Charles-Quint et François Ier.—Réunion du Tournaisis à la Flandre.—Ligue contre la France. Bataille de Pavie : François y est fait prisonnier. Traité de Madrid.—La guerre recommence. Traité de Cambrai. — Invasion des Turcs dans la Hongrie et l'Autriche. — Marie succède à Marguerite dans le gouvernement des Pays-Bas.

Charles et François, en se disputant l'empire, avaient conservé tous les dehors d'une amitié mutuelle. On sait ce que sont ces amitiés. François, humilié de la préférence que son concurrent avait obtenue, ne cherchait que l'occasion de se venger de ce qu'il regardait comme une injure et un affront. La guerre fut donc allumée. Les deux jeunes rivaux, dominés par la même ambition, déploient pour la satisfaire, des qualités différentes. Charles était déjà connu par une politique adroite, qui approchait de la fourberie, et François, par une bravoure, qui tenait de la témérité. L'empereur s'étant rendu maître en 1521 de la ville de Tournai, la réunit avec le Tournaisis au comté de Flandre (*a*).

Léon X occupait dans ce temps le trône de l'église. Après la mort de ce pontife, qui, par sa conduite équivoque et artificieuse, avait amusé alternativement les deux

(*a*) Cette réunion n'a eu lieu que relativement au ressort en matière judiciaire et aux appels des sentences des juges de Tournai, dont le conseil de Flandre, séant à Gand, avait la connaissance, et qui, de ce conseil, étaient portées au grand-conseil de Malines.

rivaux par des promesses, Charles, pour avoir un pape dévoué à ses intérêts, fit élire son précepteur, qui prit le nom d'Adrien VI, et devint esclave des volontés de son élève. Les princes et les peuples les plus puissans formèrent une ligue terrible pour accabler le roi de France. Le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, le duc de Milan, Venise, Gènes, Florence, unissent leurs armes contre ce monarque, et l'Italie devient le théâtre où se signalent les armées des deux rivaux. Les Français furent la victime de l'imprudente ardeur de leur roi, qui fut battu et pris à la fameuse bataille de Pavie en 1525, où les Français furent mis dans une déroute générale. Le roi, épuisé de fatigues, affaibli par ses blessures, abandonné de ses gardes, renversé de son cheval, se trouvant au milieu d'un peloton de soldats espagnols, se débattit et se défendit long-temps à pied avec un courage héroïque, qui étonnait et irritait ces soldats, à qui il était inconnu. Forcé enfin de se rendre, il aperçut par hasard près de lui Charles Lannoy (*a*), l'appela et lui rendit son épée. « Monsieur de Lannoy, » dit-il en italien, voilà l'épée d'un roi qui mérite d'être » loué, puisqu'il s'en est servi pour répandre le sang de » plusieurs des vôtres, et qu'il n'est pas prisonnier par » lâcheté, mais par malheur. » Lannoy se mit à genoux et reçut avec respect l'épée du roi; « Sire, dit-il, en lui » baisant la main, je prie Votre Majesté d'agréer que je lui » donne la mienne, qui a épargné le sang de plusieurs des

(*a*) C'était un seigneur d'une des plus illustres maisons de Flandre, chevalier de la toison d'or en 1516, gouverneur de Tournai en 1521, vice-roi de Naples en 1522, chargé du commandement des armées impériales en 1523.

» vôtres. Il ne convient pas qu'un officier de l'empereur » voie un roi désarmé, quoique prisonnier.» S'il y a de la dignité dans cette réponse, ne pourrait-on pas dire qu'il y a aussi un peu de malignité par le contraste remarquable qui se trouve entre cette phrase et celle du roi?

François, ennuyé d'une rigoureuse prison, qui lui avait occasionné une maladie mortelle, fut forcé de plier son courage aux circonstances. Il consentit à accepter les conditions humiliantes que Charles-Quint lui prescrivit. Il s'obligea par le traité de Madrid, en 1526, de restituer à l'empereur dans six semaines, à dater du jour de son élargissement, le duché de Bourgogne et le comté de Charolais avec les autres dépendances de ce duché. Il consentit à livrer au moment de son élargissement, aux officiers de l'empereur, les deux fils aînés de France avec douze autres seigneurs, pour être gardés comme otages, jusqu'à ce que le roi eût fait ratifier le traité par les états de son royaume, et il renonça à toutes ses prétentions sur les états de l'empereur en Italie, en Flandre et en Artois.

François, rendu à la liberté, refusa de remplir les conditions du traité de Madrid, sous prétexte qu'elles étaient forcées. Mais Charles était inflexible sur leur exécution. François, qui avait attiré le roi d'Angleterre Henri VIII à son parti, déclara la guerre à l'empereur, et l'Italie devint derechef le théâtre des plus sanglantes hostilités. Le traité de Cambrai en suspendit le cours. Il fut conclu le 5 août 1529, entre deux femmes, Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie, pour l'empereur, son neveu, et Louise de Savoie, duchesse douairière d'Angoulême, pour le roi, son fils. Charles s'y réserva le droit de

poursuivre par les voies judiciaires les prétentions qu'il avait sur le duché de Bourgogne, dont la restitution, stipulée par le traité de Madrid, fut révoquée par celui de Cambrai. François consentit à payer pour ses deux fils, otages en Espagne, une somme de deux millions d'écus d'or au soleil, et promit qu'avant leur élargissement il rendrait toutes les villes qu'il tenait encore dans le Milanais, qui fut donné à François Sforce. Il confirma la renonciation qu'il avait faite par le traité de Madrid, à ses droits sur les comtés de Flandre et d'Artois, sur les villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies. Il consentit à ce que la ville de Tournai et la province de Tournaisis restassent incorporées au comté de Flandre.

Les embarras et les soucis dont Charles-Quint était environné dans ce moment, avaient contribué à accélérer la conclusion de ce traité. L'invasion que les Turcs venaient de faire dans la Hongrie et l'Autriche, le forcèrent à abandonner tous les autres soins pour voler au secours de ces provinces, attaquées par un ennemi, qui devenait tous les jours plus formidable, et il força cette même année Soliman à lever le siége de Vienne.

Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, mourut à Malines, le 30 novembre 1530, âgée de 50 ans (*a*). Marie, veuve de Louis, roi de Hongrie, sœur de Charles-Quint, lui succéda dans ce gouvernement.

(*a*) Son cœur fut déposé dans l'église des Annonciades à Bruges, et son corps fut transporté au couvent de St Nicolas de Tolentin-lès-Brou en Bresse.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Émeute à Bruxelles (a).

Le 5 août 1532, vers midi, une troupe d'hommes et de femmes de basse condition et de la classe indigente s'étant rassemblés à la Halle-aux-Bleds sous prétexte qu'ils étaient renchéris, commencèrent par se jeter avec une sorte de fureur sur un marchand de Malines, qu'ils maltraitèrent rudement à coups de pieds et à coups de poings, et se portèrent à l'instant aux maisons de quelques marchands de grains de Bruxelles, où ils pillèrent et emportèrent non-seulement tout le grain qu'ils y trouvèrent, mais encore tous les meubles, brisèrent les portes, les fenêtres, comme dans une ville prise d'assaut, n'alléguant et ne

(a) Cet évènement n'a été raconté par aucun historien. Il est consigné avec tous ses détails dans un document déposé aux archives de Bruxelles, intitulé: *Copie de la remission, quittance, pardon et abolition de ceux de la ville de Bruxelles, à cause que au mois d'août XVc. XXXII, ils auraient perpétré certains abus par manière de commotion et pilleries de maisons d'aucuns marchands de bleds de ladite ville, et autrement, contre la hauteur et la srie de l'empereur.* Cette pièce n'est pas connue. Elle est surtout intéressante sous le rapport des mœurs, des usages et de la législation du temps. J'ai conservé aussi religieusement qu'il est possible les propres expressions de l'acte, même les mots surannés, parceque d'abord il est très-nettement et très-soigneusement rédigé, et que ces vieux mots ont souvent une énergie et une précision particulières; que d'ailleurs, en conservant ce langage, la couleur de l'époque est présentée avec plus de vérité et de naturel.

répétant autre chose sinon qu'ils étaient la cause de la cherté et de la disette. Cette émeute dura toute la journée, sans qu'aucun des voisins, qui étaient témoins de ces excès, et qui, au commencement, auraient pu facilement les empêcher, eût seulement fait semblant de résister. Ce ne fut que le soir que le lieutenant-amman, nommé Jean de Waelhem (l'amman était absent) se rendit, accompagné des sergens et des officiers de police, dans l'une de ces maisons, pour tâcher de faire cesser le désordre. Il chercha d'abord à adoucir cette populace furibonde par de bonnes raisons et des paroles honnêtes, et à l'engager à se retirer et à s'apaiser. Mais le nombre des pillards s'étant considérablement accru pendant toute la journée, ils devinrent plus entreprenans et plus insolens, et se voyant ainsi en force, il ne fut plus possible de les arrêter, et le pillage continua toute la nuit.

La reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, ayant appris ces désordres le soir au retour de la chasse, donna ses ordres à l'amman, qui, en conséquence, le lendemain 6, se transporta sur les lieux, accompagné des officiers sermentés, et fit saisir et arrêter quatorze ou quinze de ces malfaiteurs, et les fit déposer dans les prisons de la ville. Un autre, qui accourait au pillage avec trois sacs, fut arrêté par un des domestiques de la cour et conduit dans les prisons du palais. Ces délits étant, selon la jurisprudence de ce temps, considérés comme crime de lèse-majesté, la gouvernante jugea que la connaissance de l'affaire était de sa compétence et de celle de son conseil, et pour cette raison envoya plusieurs messages aux bourgmestres, échevins et conseillers de la ville pour les requé-

rir de lui livrer les prisonniers. Mais ceux de la commune assemblés, armés et embâtonnés l'empêchèrent de fait ; et ayant ouvert la prison de force, ils délivrèrent les prisonniers contre le gré de l'amman et des magistrats ; il restèrent en armes sur la place et dans les rues environnantes.

La gouvernante voyant ces dispositions hostiles, et pour éviter un plus grand mal, envoya sur la place deux chevaliers, qui étaient les sieurs de Sampy et de Berghes pour ramener ces mutins à la raison et les engager à se séparer et à se retirer paisiblement chacun à leur demeure, en leur représentant que s'ils avaient quelques griefs ou doléances qui fussent raisonnables, ils pouvaient les exposer à la gouvernante, qui les examinerait comme il appartiendrait. Ceux-ci répondirent hautement qu'ils voulaient ravoir leur bourgeois qui était détenu à la prison de la cour, et cependant ils se séparèrent.

Après que les seigneurs de Sampy et de Berghes se furent retirés, la commune invita trois officiers sermentés de vouloir se rendre auprès de la reine pour la prier d'ordonner la mise en liberté de leur bourgeois. Ces officiers se firent accompagner d'un certain nombre d'habitans de la ville, qui les conduisirent, toujours armés et embâtonnés, jusqu'aux bailles et à la porte de la cour, qui était gardée par les archers de la reine. Trois députés de la ville seulement y entrèrent, et demandèrent à la gouvernante qu'elle voulût leur faire rendre le prisonnier et leur accorder en outre quelques points et articles ; qu'au moyen de ces concessions, ils se sépareraient et se dissoudraient. La princesse leur remontra derechef leurs torts. Mais enfin voyant qu'ils s'obstinaient de plus en plus, elle

La princesse répondit que comme ces offenses touchaient grandement les droits, hauteurs et seigneuries de l'empereur, elle ne pouvait se dispenser de porter à sa connaissance toutes les circonstances de cette émeute, afin qu'il pût en ordonner à sa volonté, et qu'à cet effet elle lui enverrait la requête et l'acte. Elle le fit ainsi.

Après que l'empereur eut tout vu et tout examiné en son conseil, il ne put assez s'émerveiller (ce sont les termes de l'acte) qui avait pu porter les habitans de Bruxelles à se soulever ainsi sans aucune cause, raison ni occasion contre son autorité, en son absence et dans le temps qu'il était à la tête de ses armées pour la défense de la chrétienté; qu'alors ils devaient plutôt s'empresser de lui prêter secours et assistance, comme ont fait plusieurs autres de ses sujets; qu'au lieu de cela, ils avaient suscité une émeute, qui non-seulement exposait les habitans de Bruxelles au danger d'une ruine certaine, mais qu'ils donnaient un exemple qui pouvait engager les autres villes à faire de même; qu'il avait d'autant plus sujet d'être mécontent de leur conduite, que la ville de Bruxelles avait reçu de lui plus de biens, d'honneurs et de profits qu'aucune autre ville des Pays-Bas.

Il adressa aux habitans de Bruxelles des lettres conçues dans ce sens, par lesquelles il leur témoignait tout son mécontentement, et leur déclarait qu'il entendait qu'ils lui fissent une réparation de leurs offenses, comme ils l'apprendraient plus au long par l'organe de sa sœur.

Les habitans de Bruxelles envoyèrent donc une nombreuse députation à Binche, où Marie s'était retirée, en attendant la décision de l'empereur.

Ces députés réitérèrent leurs excuses et leurs promesses de rentrer dans le devoir. La princesse leur représenta assez sevérèment qu'ils ne pouvaient ignorer qu'ils n'eussent grandement failli ; que quand ils se mettraient en devoir de faire les réparations que tous bons sujets sont tenus de faire, et qu'ils seraient autorisés à traiter, elle interposerait sa médiation pour engager l'empereur à les recevoir en grace et à préférer miséricorde à rigueur de justice.

Sur cette déclaration, ceux de Bruxelles envoyèrent à Mons, où la reine était allée, une nouvelle députation munie de plein pouvoir et de procuration spéciale pour traiter des réparations honorables et profitables de leurs offenses. La reine, ayant examiné leurs pouvoirs, commit plusieurs membres notables de son conseil pour entendre les offres et propositions de ceux de Bruxelles, qui prièrent les commissaires de la reine de les appuyer et de les assister, afin de pouvoir obtenir leur grace.

Les députés de Bruxelles, suivant leurs instructions, présentèrent à la gouvernante une requête contenant les motifs qu'ils disaient être propres à leur justification et à atténuer leurs torts, se remettant néanmoins au bon plaisir de la reine.

Après les diverses ouvertures faites de part et d'autre, les informations prises sur l'objet, le compte rendu par les députés de Bruxelles au corps et communauté de la ville, le rapport fait à la gouvernante, les députés des deux parties firent (*a*), sous la réserve de l'approbation de l'em-

(*a*) La commission de la part de l'empereur était composée de l'archevêque de Palerme, chef du conseil privé, du marquis d'Aerschot, pre-

pereur, un accord portant que les députés de Bruxelles se rendraient tous auprès de la reine en la grande salle de sa cour à Mons, à huis ouvert, en la présence des chevaliers de l'ordre, des conseils établis auprès d'elle, des conseillers de Mons et des gentilshommes et bons personnages de sa cour, le 31 décembre, à dix heures du matin, et là, étant tous à genoux, têtes nues, diront ou feront dire par leurs pensionnaires, que comme représentant le corps et communauté de la ville de Bruxelles, et en son nom, ils sont amèrement déplaisans des offenses commises contre les hauteurs, autorités et prééminences des majestés impériale et royale, tant pour n'avoir pas empêché les pillages, foules et oppressions, que pour avoir délivré les prisonniers et extorqué l'acte; crieront merci et demanderont pardon, rendront en toute humilité ledit acte pour, en leur présence, être cassé et annulé; déclareront qu'il leur déplait de l'avoir extorqué et surtout d'en avoir fait usage; que jamais ils ne s'en serviront de quelque manière que ce soit; que dorénavant ils se régleront selon les ordonnances précédentes ou celles qui dans la suite émaneraient de sa majesté impériale; qu'ils se conduiront avec une entière obéissance et emploieront tous leurs soins et tout leur pouvoir pour prévenir le retour de semblables désordres, et exposeront corps et biens pour le service de sa majesté; que quand il plaira à la reine de venir à

mier chef, du comte d'Hoochstrate, chef des finances, du sieur de Berghes, chevalier de l'ordre, du chancelier de Brabant et du sieur de Neufville, trésorier général des finances; et la députation de la part de la ville, de trois échevins, de deux receveurs, de deux membres du large conseil et des délégués des nations.

Bruxelles, et qu'elle sera arrivée près de la ville, se rendront au-devant d'elle jusqu'à l'église paroissiale de S[t] Gilles hors la porte de Halle ou autre porte au choix de la reine, cinq bourgmestres, deux échevins, deux conseillers et deux receveurs pour le premier membre; dix-huit personnes qui ont été autrefois de la magistrature, du conseil de la ville, ou receveurs, pour le second membre, et douze de chacune des neuf nations pour le troisième, faisant ensemble cent trente-trois (*a*), représentant tout le corps et communauté de la ville, qui tous seront en longues robes noires, déceintes, ayant chacun une torche ardente à la main, pesant chacune deux livres, et se mettront à genoux, têtes nues, pour *bienveigner* (*b*), recevoir et accueillir la reine et la remercier en toute humilité de ce que si bénignement elle les a pris en grace pour sa majesté impériale, et la reconduiront jusqu'à sa cour à Bruxelles et porteront les torches à sa chapelle, pour être distribués par l'aumônier de la reine aux églises de Bruxelles.

Et quoique les habitans de Bruxelles, pour leur offense, qui n'est pas moindre que crime de lèse-majeste, aient forfait tous les priviléges, statuts et ordonnances qui sont en leur faveur, et que sa majesté impériale puisse à juste titre les révoquer et rapporter, toutefois les commissaires de l'empereur, toujours sous son bon plaisir, sont convenus avec les députés de Bruxelles que la ville jouirait de

(*a*) L'acte porte trente-trois; cependant le nombre monte ici à trente-sept.

(*b*) Féliciter, saluer. Ce mot se trouve dans Marot.

ces priviléges, statuts et ordonnances avec les changemens, modérations et réserves qui suivent.

Quant aux homicides commis ou qui pourraient l'être dans la ville, ou sur la personne d'un de ses bourgeois, quelque part que ce soit, comme ceux de Bruxelles ont soutenu que sa majesté, en accordant rémission aux coupables, ne pouvait leur permettre de rentrer dans la ville, il est convenu que l'empereur et ses successeurs les ducs et duchesses de Brabant, la reine régente et autres régens, gouverneurs ou lieutenans accorderont, toutes les fois que le cas arrivera, rémission entière; et la grace ainsi accordée aura lieu aussi bien dans la ville pour en avoir la jouissance, que dehors;

Que dorénavant, quand une personne sera prise et appréhendée en ladite ville pour homicide dans les cas prévus à l'article précédent, laquelle, après son aveu et condamnation, devait, selon les anciens priviléges, être exécutée dans les vingt-quatre heures, sa majesté et ses successeurs, la reine régente et les autres régens ou gouverneurs pourront faire grace aux condamnés quand le cas y sera disposé, et toujours quand il leur plaira;

Que quand un bourgeois de Bruxelles avait commis quelque crime ou délit, quoiqu'il fût suffisamment constaté par deux, six ou plusieurs témoins, toutefois on ne pouvait, selon les priviléges ou droits de la ville, procéder à la condamnation ou exécution corporelle contre lui, si le prévenu n'avait pas avoué et reconnu le délit; lesquels priviléges ou droits sont et demeureront cassés et révoqués; ils est cependant convenu entre les commissaires et les députés que pour pouvoir procéder à la condamnation ou

exécution criminelle et corporelle d'un bourgeois habitant de Bruxelles, qui ne voudrait pas avouer et reconnaître son délit, il suffira qu'il soit prouvé par trois témoins qui aient, selon le droit, les qualités requises pour témoigner et faire foi, ou qu'avec deux semblables témoins, il y ait fâme et indices violens contre le délinquant;

Que sa majesté ou ses successeurs et ceux de son conseil, ainsi que les officiers du conseil de Brabant auront et prendront dorénavant l'appréhension, connaissance et judicature des bourgeois de Bruxelles prévenus de crime de lèse-majesté ou autres délits appartenant de droit et raison à leur connaissance;

Que l'empereur et ses successeurs, la reine régente ou leurs régens et gouverneurs, pourront, toutes les fois que bon leur semblera, rappeler les bannis de la ville et les y rétablir, et pardonner les crimes et délits pour lesquels ils auront été bannis.

Toutes ces dispositions sont terminées par une clause portant qu'elles seront exécutées nonobstant aucuns droits, statuts, priviléges, ordonnances ou usages contraires, lesquels sont cassés, révoqués, abolis et éteints.

En conséquence de ces arrangemens, la reine, comme régente, à sa prochaine arrivée à Bruxelles, accordera rémission et introduira les bannis; droit qu'elle conservera toujours dans la suite.

Quant aux autres priviléges, droits, statuts, ordonnances et usages de la ville, qui pourraient être préjudiciables à la hauteur de sa majesté et de ses successeurs, contraires au bien public, à la justice, à lapolice et aux prérogatives

des officiers de sa majesté, auxquels ceux de Bruxelles ne veulent permettre de prendre et appréhender dans la ville aucun bourgeois, de les mettre et tenir en prison pour des cas appartenant à leur compétence, il est convenu que l'on prendra à ce sujet des informations dans le terme de six mois, prochainement venant, afin que d'après ces informations, et surtout après avoir entendu ceux de Bruxelles, ces priviléges soient changés, altérés, modérés et réduits à la raison, afin de mettre ordre à la justice et à la police de la ville et ordonner ce que l'on l'on trouvera le mieux convenir pour la conservation de la hauteur de sa majesté et le bien de la ville.

Les autres priviléges, statuts, ordonnances et usages qui ne répugnent ni à l'une ni à l'autre, demeureront dans leur force et vigueur.

Il est statué au surplus, que ceux de Bruxelles paieront la somme de quatre mille carolus d'or en une fois, ou en deux termes, la moitié au 1er de mars, l'autre au 1er de juin prochain, pour en dédommager et en indemniser le lieutenant-amman et autres, et leur être distribués comme la reine l'ordonnera;

Que pour amende et réparation profitables, ceux de Bruxelles tiendront dorénavant sa majesté impériale et ses successeurs déchargés de certaine rente héritable de six cents écus d'or par an, que ceux de Bruxelles ont, à la requête du duc Charles de Bourgogne, aïeul de sa majesté, vendue sur son domaine de Bruxelles, et qui restera à la charge de la ville; qu'ils restitueront en mains du receveur de l'empereur au quartier de Bruxelles les lettres de sûreté et indemnité qu'ils en ont reçues du duc Char-

les, données le 3 de juin 1472 à Arras, pour être remises par ce receveur aux gens de la chambre des comptes de Bruxelle et y être cassées, comme étant acquitées et déchargées.

Ce long arrangement fut fait à Mons le 27 décembre 1532, et muni du seing manuel des commissaires et des députés.

A la suite de cet acte, ceux dc Bruxelles ajoutèrent qu'ils suppliaient en toute humilité qu'ayant égard au déplaisir et repentance qu'ils ont de leurs fautes et au bon et ferme vouloir qu'ils ont de prevenir dorénavent de semblables excès et d'obéir à l'empereur et le servir de corps et de biens, il lui plaise en agréer et accepter les articles qui précèdent, et leur en faire dépêcher ses lettres patentes.

L'empereur, inclinant favorablement a leur demende leur fit dépêcher ces lettres en due forme, données à Mons au même mois de décembre, sans indication de jour, et munies du sceau impérial. Ces lettres sont textuellement insérées dans le document officiel, qui rapporte toutes les cirsconstances de cette affaire et les articles de la négociation qui l'a términée. Elles portent que l'empereur impose sur toute cett affaire un silence perpétuel à son procureur général de Brabant et à tous ses autres officiers et justiciers. C'est probablement pour cela qu'elle était restée inconnue et ensevelie dans l'oubli.

CHAPITRE TREIZIÈME.

Révolte des Gantois (a).

La reine Marie avait demandé une contribution de douze cent mille francs pour les frais de la guerre contre la France. Pour subvenir à cette somme, elle avait établi des droits sur les marchandises dans les villes et des taxes sur les chemins dans les villages. La Flandre était imposée à un tiers dans la répartition de cette contribution. Les villes de Bruges, d'Ypres et le Franc y avaient donné leur consentement; mais Gand l'avait obstinément refusé. Les Gantois soutenaient, en s'appuyant sur leurs anciens priviléges, qu'on ne pouvait imposer aucune taxe sur leur ville, qu'ils n'y eussent expressément donné leur consentement. La reine prétendait de son côté que le subside ayant été accordé par les états, dont la ville de Gand était membre, cette ville était liée par la résolution de ces états, et qu'en principe de gouvernement et d'administration, la volonté du petit nombre devait céder au jugement et à la volonté de la pluralité. Elle tâcha cependant de les gagner par la douceur; mais voyant qu'elle ne pourrait par ce moyen parvenir à vaincre leur obstination, elle en fut tellement irritée, qu'elle donna l'ordre d'arrêter les Gantois qui se trouvaient à Bruxelles, à An-

(a) Mémoire de Jean de Hollander. Hoynckt de Papendreckt. *Annal. belg.*, tom. 3. Pont. Heuter. *Rerum belg.*, lib. 11.

vers, à Malines et dans les autres villes. Cette violence, comme l'observe Robertson, n'était pas propre à en imposer à des hommes agités par toutes les passions fougueuses qu'inspirent le ressentiment de l'oppression et l'amour de la liberté.

Les magistrats députèrent à la gouvernante au mois d'août 1537, un de leurs syndics, nommé Lieven Blom, génie turbulent et audacieux, avec une requête par laquelle ils réclamaient l'élargissement de leurs concitoyens. La gouvernante proposa de traiter l'affaire en justice réglée, soit au grand-conseil de Malines, soit au conseil-privé à Bruxelles, promettant de s'en tenir à la décision de l'un ou l'autre de ces tribunaux, à condition cependant que, dans l'intervalle, les Gantois paieraient leur contingent dans la contribution. L'élargissement des Gantois arrêtés ne leur fut promis qu'à cette condition.

Les états de Flandre adressèrent le 24 septembre une requête à la gouvernante pour lui demander un sursis pendant lequel on renverrait l'affaire à la connaissance et à la décision de l'empereur, qui était en Espagne. La reine leur accorda un délai de trois mois. Les indomptables Gantois firent le 31 décembre une protestation formelle contre la démarche des états, en alléguant que ce terme était trop court pour laisser à l'empereur le temps de s'instruire pleinement de tous les détails d'une affaire aussi grave et aussi délicate. Ils demandèrent donc une prolongation, et firent insérer leur protestation dans les registres publics. Ils offrirent cependant à la reine, selon l'ancien usage, au lieu d'une contribution en argent, un contingent en hommes, qui serviraient dans les armées impé-

riales, en marchant sous le grand étendard de la ville.

En même temps, ils avaient envoyé des émissaires aux autres villes de Flandre, afin de les engager à se joindre à eux pour soutenir une cause qui leur était commune, contre les entreprises d'une femme, qui ne connaissait pas la force de leurs priviléges, ou (ce qui était encore plus choquant) qui affectait de les mépriser. Les principales villes refusèrent de se liguer contre la gouvernante. Mais les petites, celle d'Audenarde entr'autres, se réunirent aux Gantois. Toutes les villes s'entendirent cependant pour prier la gouvernante d'accorder aux Gantois la permission d'envoyer une députation en Espagne, afin de faire valoir leurs titres et leurs droits auprès de l'empereur. La reine y consentit. Charles reçut les députés avec hauteur, et leur enjoignit d'obéir à sa sœur comme à lui-même. C'est à peu près toute la réponse qu'il leur donna. Mais il écrivit le 31 janvier 1538 au magistrat de Gand pour l'engager à suivre l'exemple des autres quartiers, et le renvoya pour l'examen des titres sur lesquels les habitans se fondaient, devant le grand-conseil de Malines, qui juges que la prétention des Gantois était mal fondée, et leur enjoignit de payer sans délai leur part dans la taxe.

Le magistrat avait arrêté d'envoyer une députation de douze habitans notables à la gouvernante, qui était en France. Marie, ayant appris cette résolution, leur fit intimer la défense de partir. Elle connaissait l'esprit remuant des Gantois, et elle croyait entrevoir dans cette démarche un motif caché. Elle craignait que leur voyage n'eût un autre but que celui qu'ils annonçaient, et que leur séjour en France ne leur facilitât les moyens de tramer quelque

intrigue plus aisément que par des lettres et des correspondances secrètes. Pontus Heuterus, historien digne de foi, rapporte en effet que les Gantois avaient envoyé des lettres et des émissaires à François Ier pour lui offrir la souveraineté de la Flandre, s'il voulait leur accorder sa protection en qualité de seigneur suzerain. Cette offre était séduisante sans doute, et flattait l'ambition de François. Mais après y avoir mûrement pensé, il considéra qu'il serait imprudent d'accepter une offre qu'un peuple, toujours prêt à changer selon les circonstances, pouvait révoquer avec autant de légéreté qu'il l'avait proposée, surtout étant à la veille de conclure une paix avec l'empereur, qui paraissait disposé à lui accorder l'investiture du Milanais pour un de ses fils. Il rejeta donc cette offre et instruisit l'empereur de toute cette trame : il lui renvoya même les lettres qu'il en avait reçues. Mais Jean de Hollander ne parle pas de ce fait, et l'empereur, dans la sentence qu'il prononça contre les Gantois, n'en fait aucune mention. Il paraît cependant que ce grief était assez important pour y être inséré, puisqu'il ne pouvait que contribuer à agraver les torts des Gantois. Mais qui nous dira s'il n'avait pas des raisons particulières pour garder le silence sur ce point? Au reste, Du Bellay, dans ses mémoires, Sandoval, dans son histoire, rapportent ce fait, et Robertson, s'appuyant de l'autorité de ces deux écrivains, le rapporte également sans manifester le moindre doute sur son existence.

Marie, à son retour, fit conformément aux ordres de l'empereur, exécuter les villages et les petites villes du quartier de Gand. Quand, au mois de juillet de cette année, le magistrat eut appris que cette princesse avait ré-

solu d'affermer les droits ou accises, il convoqua une assemblée générale pour délibérer sur le parti qu'il convenait de prendre. Les bourgeois aisés étaient disposés à se soumettre pour éviter un plus grand mal; mais les métiers opposèrent une résistance prononcée à tout ce qui serait ordonné par le gouvernement, et il fut résolu d'abord qu'on marcherait au secours des paysans à main armée.

Les tisserands s'animant, s'échauffant de plus en plus, poussèrent la chose à la dernière extrémité : ils demandèrent la réforme du gouvernement.

La gouvernante était sur le point de partir pour la Hollande, quand elle apprit cette délibération hardie. Elle ne céda cependant pas : elle se contenta d'écrire qu'elle aviserait à son retour aux moyens de rétablir l'ordre, et elle n'ordonna pas moins que l'on continuât les exécutions avec activité.

Pour animer le peuple, les meneurs firent circuler le bruit que le magistrat avait supprimé une partie de leurs priviléges, et en avait altéré une autre.

Le peuple exigea que l'on réimprimât les priviléges en langue vulgaire, surtout une chartre ou titre connue sous la qualification de *rachat de la Flandre*.

Un bruit assez étrange s'était répandu et accrédité depuis long-temps à Gand. On disait qu'un de ses comtes avait joué ses états contre un comte de Hollande, et que la ville lui avait prêté l'argent dont il avait besoin pour les racheter; qu'en reconnaissance, il s'était engagé à n'exiger aucune contribution que du consentement des Gantois. Ce conte populaire, fondé, comme tant d'autres, sur une vieille tradition, avait été répété au hasard par les chroni-

queurs. On fit toutes les perquisitions possibles pour retrouver ce titre. Le peuple, toujours aveugle dans ses fureurs, accuse le magistrat d'avoir détourné cet acte, et traîne dans les prisons ceux de ce corps qui n'avaient pas eu le temps de se sauver. Ils eurent beau protester qu'ils n'avaient aucune connaissance de ce titre; on ne les appliqua pas moins à la question pour arracher leur aveu. L'ancien grand-doyen, nommé Lievin Pyl fut si cruellement torturé qu'on dut le reporter dans un fauteuil : comme il avait persisté dans ses dénégations, on le remit à la question dès qu'il fut un peu rétabli. Il résista à tous les tourmens; et comme on n'en put tirer aucun aveu, on finit par lui couper la tête. Après toutes ces iniques procédures, il se trouva que ce titre n'avait jamais existé.

La gouvernante, ayant appris ces excès, se rendit à Malines, où elle convoqua les trois quartiers fidèles pour demander leur avis sur la manière dont il fallait traiter les rebelles. Ceux-ci lui conseillèrent les voies de douceur, et elle prit le parti d'envoyer à Gand Lambert Beyaerde, président du grand conseil, avec Adolphe de Bourgogne, seigneur de Beveren. Mais ils trouvèrent le peuple toujours plus furieux. Il venait de mettre à six cents florins la tête des magistrats fugitifs, et demandait à grands cris qu'on en nommât de nouveaux. Les envoyés alléguèrent que leurs instructions ne leur donnait pas ce pouvoir. Ils furent arrêtés et gardés à vue dans leurs maisons en attendant le retour des courriers qu'on avait envoyés à la gouvernante pour lui demander qu'elle abolît l'ordonnance par laquelle Maximilien et Philippe avaient annulé les priviléges de la ville, appelés *la paix de Cadsant*, et les

lettres patentes de Charles-Quint, dites la *peau de veau*, qui confirmaient cette ordonnance; qu'on supprimât les tribunaux des petites villes pour donner plus d'importance à celui de leur ressort, et qu'ils pussent lever autant de soldats qu'ils voudraient sous le nom de *chaperons blancs*, dénomination chère aux Flamands. Ils insistaient si opiniâtrément sur ces articles, que la gouvernante, sachant que la vie des deux employés était menacée, expédia une ordonnance par laquelle elle leur accordait leurs demandes, mais en protestant de la violence qui lui avait été faite; et elle transcrivit l'acte de sa main sous le sceau, afin qu'on pût le lire en ôtant la cire. Cependant les Gantois ne rendirent les deux envoyés de la gouvernante que quand leurs courriers furent de retour.

L'insolence de la populace augmentait en raison de la condescendance de la gouvernante. Déjà les mutins menaçaient les châteaux, et celui de Gaveren était investi. La gouvernante pourvut à leur défense et à leur approvisionnement. Elle fit des levées d'hommes pour y placer des garnisons.

Dans ces entrefaites, le comte de Rœulx, stadhouder de Flandre, arriva d'Espagne avec les ordres de l'empereur. La gouvernante, craignant qu'on ne lui imputât ce que ce comte pourrait leur dire de désagréable, le fit prier de se rendre directement à Gand avant de la voir, afin qu'on ne pût pas la soupçonner de l'avoir prévenu ou influencé. Il y alla donc directement et y trouva le peuple en armes, disposé à tout refuser et à tout oser. Il crut devoir tenter les voies de douceur. Il offrit la paix, à condition qu'ils poseraient les armes, qu'ils laisseraient affermer

les accises et rouvrir les tribunaux. La commune demanda huit jours pour délibérer. Le stadhouder n'en accorda que trois. Les crocheteurs, *kresers*, nom que la faction s'était donné, rompirent les négociations. Les hommes sages représentèrent à ces fougueux le danger auquel ils s'exposaient en résistant aux ordres de l'empereur ; mais ils étaient devenus entièrement sourds à la voix de la raison : ils criaient que ces ordres ne venaient pas de l'empereur ; que la gouvernante s'appuyait de son nom pour accomplir le projet qu'elle méditait de détruire la liberté.

Les esprits s'échauffèrent, et les deux partis coururent aux armes. Les échevins saisirent un moment de tumulte et de confusion pour ouvrir les prisons et procurer l'évasion des magistrats arrêtés. Le stadhouder se sauva avec eux.

La gouvernante informa l'empereur de tout ce qui s'était passé. Il trouva que les circonstances étaient si graves et si urgentes, qu'il résolut de venir lui-même aux Pays-Bas. Son embarras était de choisir la route la plus sûre et la moins longue.

Il voyait des inconvéniens et des dangers de tous les côtés. La France lui offrait un passage plus court. Il conçut l'idée singulière et en apparence insensée, comme dit Robertson, de prendre cette route. Tous ses conseillers la désapprouvaient comme inconcevable, comme téméraire. Ils lui représentaient que sa demande, si elle était refusée, comme on devait s'y attendre, l'exposait à un affront, et si elle était accordée, à un danger imminent. Ces raisons ne lui firent pas assez d'impression pour l'engager à renoncer à son projet. Il connaissait d'ailleurs la loyauté du roi. Un officier espagnol lui ayant dit que, si

les Français ne le retenaient pas prisonnier, ils seraient bien faibles ou bien aveugles: « Ils sont l'un et l'autre, » reprit-il, et c'est sur cela que je me fie ». Il communiqua sa résolution à l'évêque de Tarbes, ambassadeur de France à sa cour, et il envoya à Paris son premier ministre pour demander au roi la permission de passer par ses états, en lui promettant que l'affaire du Milanais se terminerait à sa satisfaction. Il le priait en même temps de se contenter de cette promesse, sans insister sur leurs anciens engagemens, afin que cette cession qu'il était disposé à lui faire, ne parût pas arrachée par l'intérêt et la nécessité, mais plutôt dictée par l'amitié et la justice. François se laissa prendre à ce langage perfide; il ne pouvait soupçonner dans un autre un détour dont il était si incapable lui-même, et il consentit généreusement à la demande.

Charles se mit donc en marche avec un simple sauf-conduit. Son cortége n'était guère composé que de cent personnes. François, dès le premier avis qu'il reçut de son départ, donna des ordres sur la toute la route pour qu'on lui rendît les mêmes honneurs qu'à lui-même, et chargea le dauphin et le duc d'Orléans d'aller le recevoir à Bayonne, avec un cortége nombreux de seigneurs. Ces deux princes offrirent de passer en Espagne et d'y rester pendant tout le temps de son séjour en France. L'empereur le refusa, disant que la parole du roi lui était un garant suffisant, et pour prouver combien il y avait de confiance, il ne mena à sa suite que le monde qui lui était strictement nécessaire pour son service. Le roi, convalescent d'une grande maladie, vint le recevoir à Châtellerault.

L'entrée des deux monarques à Paris fut magnifique. L'empereur fut reçu à la porte S[t] Antoine sous un riche dais, porté par quatre des plus notables habitans. Les rues étaient tendues des plus belles tapisseries, et l'on voyait de tous côtés l'aigle impériale, les armes d'Espagne et la croix de Bourgogne, avec des devises analogues à l'événement. Les compagnies bourgeoises en habit de velours marchaient en avant, et le conduisirent au pied de l'escalier du Louvre, où la reine, sa sœur, l'attendait pour le mener à son appartement. A table, le roi ne voulut prendre que la seconde place, en laissant même un intervalle entre les deux.

Tous ces honneurs, toutes ces déférences, toutes ces caresses ne rassuraient cependant pas trop l'empereur. Il ne resta que six jours à Paris, et il aurait déjà voulu être aux Pays-Bas. Il montrait une extrême impatience de continuer son voyage, et cette impatiencc provenait plus encore peut-être de la crainte du danger auquel il était exposé, que de la nécessité de sa présence dans la Flandre. Il craignait toujours que le roi ne vînt à connaître ou à pénétrer ses artifices, et que, si enfin il était déçu, le motif d'intérêt ne l'emportât sur le sentiment de l'honneur. Il avait été averti sous main que quelques seigneurs avaient conseillé au roi de saisir cette occasion pour lui faire annuler le traité de Madrid et l'obliger à lui donner dans ce moment l'investiture du duché de Milan. Il s'en trouva même qui étaient d'avis de s'assurer de sa personne pour l'y forcer. Le roi, croyant qu'il ne serait pas généreux d'abuser de la situation de ce prince, répondit que ce n'était pas dans ce moment qu'il devait le sommer

de tenir sa parole. Mais quand il fut arrivé à Valenciennes, où il était libre, l'ambassadeur de France le pressa d'accomplir sa promesse. Il répondit froidement qu'il ne pouvait donner de réponse sur cet objet sans avoir pris l'avis de son conseil et obtenu l'aveu de son frère.

Pendant que l'empereur faisait ce grand trajet, celui-ci lui avait amené deux régimens d'infanterie allemande à Bruxelles. Charles, s'étant mis à la tête de cette petite troupe, marcha sur Gand. Les habitans consternés à l'approche du danger, qui leur avait dessillé les yeux, envoyèrent une députation à l'empereur pour implorer sa clémence, disant qu'ils étaient prêts à lui ouvrir les portes. Il répondit qu'il ne voulait paraître au milieu d'eux qu'en juge et en souverain, avec le sceptre et l'épée, et il se mit en marche. Il entra dans Gand le 24 février 1540, jour anniversaire de sa naissance, accompagné de sa sœur Marie et de presque tous les seigneurs belges, qui lui avaient amené quinze cents chevaux.

Après avoir fait mettre des gardes à toutes les portes et à toutes les avenues de la ville, il manda devant lui les membres de la noblesse et du conseil de Flandre. Il était assis entre le roi des Romains et la reine de Hongrie et entouré des chevaliers de la toison d'or et de son conseil. L'orateur de la députation fit un long exposé de toute l'affaire et un dénombrement détaillé de toutes les sommes qu'on avait exigées de la ville depuis l'avénement de Charles à la couronne, et finit par demander la suppression du nouvel impôt comme étant contraire aux priviléges des habitans. Il s'appuyait notamment sur la charte du comte Gui de 1296, sur celle du comte Louis de Nevers

de 1334, et le grand privilége de la duchesse Marie de 1477. Ces princes leur avaient promis qu'ils n'exigeraient aucune contribution que du consentement des habitans, et que celui des autres membres ne pourrait leur porter préjudice. L'empereur ordonna à son avocat fiscal de répondre. Ce magistrat démontra que l'orateur avait fait une fausse application des dispositions des deux premières ordonnances ; que la troisième était vicieuse dans son principe, parce qu'elle avait été extorquée par la force à une princesse en âge de minorité, que les Gantois tenaient prisonnière dans leur ville après la mort de son père ; qu'elle-même avait protesté contre cette violence ; et du droit passant au fait, il ajouta que si l'empereur avait exigé des contributions plus fortes que par le passé, on devait considérer les circonstances qui le forçaient d'entretenir de plus grandes armées pour la défense de ses sujets ; qu'au surplus, il avait toujours ménagé Gand, tellement que la ville n'avait supporté que le sixième des charges de la province. Enfin, après avoir articulé, discuté, exagéré même les griefs allégués à la charge des Gantois, il les déclara coupables du crime de lèse-majesté et conclut à la peine de mort, à la confiscation des biens et à l'abolition des priviléges.

L'avocat des Gantois fit une réplique bien plate et bien froide, sans vigueur et sans énergie, dans laquelle il ne chercha plus qu'à exciter la commisération du monarque irrité.

Après avoir mûrement examiné les chefs d'accusation et les moyens de défense, l'empereur fit prononcer le 30 avril une sentence foudroyante, par laquelle, de l'avis

des chevaliers de la toison d'or, des présidens des diverses cours et des maîtres des requêtes, il déclara la ville et le peuple de Gand criminels de lèse-majesté; qu'en conséquence, ils étaient dépouillés de leurs libertés, immunités, priviléges et coutumes; que leurs biens, revenus, maisons, armes, canons et autres semblables munitions ou attirails de guerre, appartenant à la ville ou au métier des tisserands, ainsi que la cloche du tocsin appelée *Roland*, seraient confisqués au profit de l'empereur; qu'il leur serait interdit de fondre à l'avenir des canons; que les magistrats, syndics, greffiers avec trente des plus notables bourgeois et le doyen des tisserands, vêtus d'une robe noire traînante, têtes nues, six de chaque métiers, cinquante de celui des tisserands et cinquante des crocheteurs (*kresers*), ces derniers vêtus d'une simple robe de toile, la corde au cou (*a*), demanderaient publiquement pardon à genoux et à haute voix, par l'organe du syndic, des attentats commis contre la personne de l'empereur et de la reine; que la ville de Gand, sans compter la somme à laquelle elle était taxée, paierait celle de cent cinquante mille florins une fois, outre celle de six mille florins tous les ans à perpétuité.

Il fit en outre publier dans l'après-midi un édit qui abo-

(*a*) *Nous remarquerons*, disent les auteurs de l'histoire générale des Provinces-Unies, *une contradiction dans Hoynckt de Papendrecht, qui avance que c'est une erreur de supposer cet équipage, tandis qu'il est expressément porté dans la sentence, dont il est l'éditeur.* Cette contradiction peut s'expliquer. Elle ne peut résulter que d'un mal-entendu. C'est une erreur d'avancer que les magistrats, notables et métiers aient dû paraître avec la corde au cou; ce ne sont que les *kresers* qui ont subi cette ignominie. C'est ce que porte la sentence.

lissait l'ancienne forme d'administration et prescrivait le nouveau mode de gouvernement qu'il imposait à la ville de Gand. Il porta le même édit contre la ville d'Audenarde, parce qu'elle avait tenu le parti des rebelles, et il fit trancher la tête à vingt-six des principaux chefs de la sédition. Un grand nombre d'autres eurent leurs biens confisqués et furent condamnés à des pèlerinages lointains; les uns y périrent ou y restèrent; les autres, étant revenus avec un certificat constatant qu'ils avaient accompli leur voyage, furent éloignés de toutes les fonctions publiques pour toujours. L'empereur, voulant au surplus que les Gantois eussent constamment devant les yeux un monument de leur faute et de leur punition, fit construire à leurs frais une citadelle pour les tenir sous le joug. On leva à cet effet sur les habitans une somme de quinze mille florins par forme d'amende.

Dès que Charles fut libre, et qu'il n'eut plus de raison de cacher sa duplicité sous le voile dont il avait couvert ses intentions secrètes sur le Milanais, il donna des réponses évasives aux ambassadeurs français; et quand, pressé par leurs instances réitérées pour en obtenir une réponse positive, il vit qu'il ne lui restait plus de subterfuge pour échapper à leurs poursuites, il leva le masque; il refusa nettement de se dépouiller d'une possession si importante; il nia même d'en avoir jamais fait la promesse.

» De toutes les actions qu'on peut reprocher à Charles, » dit Robertson, ce trait de mauvaise foi est sans contredit » le plus flétrissant pour sa gloire. Quoique ce prince n'eût » jamais été fort scrupuleux sur les moyens qu'il employait » pour arriver à son but, et qu'il ne se piquât pas d'observer

» toujours les principes exacts de l'honneur et de la » loyauté, cependant il n'avait encore jamais violé ou» vertement les maximes de cette morale relâchée que » les rois se sont crus en droit d'adopter pour règle de leur » conduite. Mais dans cette occasion, le dessein réfléchi » qu'il forma de tromper un prince franc, ouvert et géné» reux, et les artifices bas qu'il employa pour y parvenir; » l'insensibilité avec laquelle il reçut toutes les marques » de son amitié, et l'ingratitude dont il les paya, étaient » aussi indignes de son caractère que peu proportionnés » à la grandeur de ses vues »? Si, aux yeux de la politique, François a peut-être fait une grande faute dans cette circonstance, ne peut-on pas dire qu'aux yeux de l'honneur et de la morale, Charles en a fait une plus grande, d'un autre genre? Je blâme donc avec Robertson la perfidie de celui-ci; mais je ne puis convenir que la crédulité de François excite le mépris. Le mot me paraît très-impropre. Je dirai au contraire que la faute de l'un l'honore en quelque sorte, et que celle de l'autre le ravale et le dégrade. Il eût acquis plus de vraie gloire, s'il eût déployé un zèle moins acerbe contre les protestans et tenu une conduite plus franche avec les catholiques.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Parallèle des Belges et des Espagnols.—Luther : le pape condamne ses propositions. Réponse de Luther. Diète de Worms. Édit de l'empereur contre Luther.—Commencement de l'inquisition. Peines contre les hérétiques. Diète d'Augsbourg. *Protestans*. Décret contre les Luthériens. Ligue de Smalkalde.—Ferdinand élu roi des Romains.—Charles-Quint vient à Bruxelles: il nomme sa sœur Marguerite gouvernante et lui donne un conseil. Réglement pour la forme du gouvernement. Il renouvelle les peines contre les protestans. Diète de Nuremberg; il accorde la liberté de conscience aux protestans d'Allemagne, et renouvelle les édits contre ceux des Pays-Bas. Ordonnances générales, l'une concernant les délits et les peines, l'autre touchant les formes de procédure. Nomination d'un grand inquisiteur. Remontrances des magistrats d'Anvers : réponse du président Viglius. La gouvernante les appuie. Exécutions, supplices.

Dès le commencement du règne de Charles, la défiance s'était emparée de l'esprit des Belges. Habitués à un gouvernement libre, où le souverain n'était que le premier citoyen, ne possédait d'autre revenu que celui que les provinces lui accordaient, n'avait d'autre armée que celle que la nation entretenait, les Belges se voyaient avec peine soumis à un prince élevé en Espagne, où les peuples, obéissant aveuglément à un maître absolu, ne connaissaient d'autre loi que sa volonté. Charles avait pris dans ce pays les principes et le goût du gouvernement absolu, et s'était habitué à mépriser les droits des peuples et des individus.

Deux nations aussi opposées de caractère que les Belges

et les Espagnols, ne pouvaient se convenir ni s'entendre (a). Les Belges pouvaient aisément fraterniser, pour ainsi dire, avec les nations voisines, sorties d'une même origine. Entre les Espagnols et les Belges, au contraire, il n'est presque pas de point de contact : ils se choquent et se repoussent. Les Belges sont laborieux ; ils cultivent les arts de la paix. L'amour du gain les portent à l'aimer, parce qu'elle leur laisse la liberté de se livrer au commerce; mais cette inclination pacifique n'est pas telle qu'elle les rende insensibles aux outrages. Il n'est pas de peuple plus éloigné de l'esprit de conquête; mais ils défendent courageusement leur territoire. C'est pour le mettre à l'abri des invasions qu'ils ont des villes très-nombreuses, resserrées dans l'espace étroit qu'ils occupent, défendues par leur situation naturelle, c'est-à-dire, par la mer et les grands fleuves, et par leur nombreuse population, considérablement augmentée par tous les étrangers qui s'y fixent. Ainsi, après qu'ils furent délivrés des incursions des brigands du nord, ils ne purent être vaincus ni ruinés par des armées étrangères. L'Espagnol, au contraire, ayant souvent changé de maître, a contracté dans ses mœurs, sous ces diverses dominations, des traits du caractère des vainqueurs, qui ont altéré plus ou moins le caractère national, de sorte qu'il n'est qu'un mélange de ceux des différentes nations auxquelles l'Espagne a été asservie. Après

(a) Je présente ici le parallèle que fait Grotius, (*Annal.*, lib. 1, p. 4 et 5) des Belges et des Espagnols. Depuis l'époque à laquelle ce parallèle se rapporte, le temps et les événemens y ont apporté plusieurs changemens.

en avoir reçu des modifications, les auteurs anciens et modernes ont peint les Espagnols comme le peuple le plus patient dans les travaux, le plus intrépide dans les dangers, également avide de gloire et de richesses, portant la fierté au point de mépriser toutes les autres nations, attaché à la religion, sensible aux bienfaits, mais si vindicatif et si emporté dans la victoire, qu'à l'égard d'un ennemi, il ne se croit plus lié par la conscience ni par l'honneur. Ces vices sont étrangers aux Belges; ils sont rusés sans être trompeurs. Placés entre les Français et les Allemands, leur caractère participe de celui de ces deux peuples, tellement qu'ils ont peu de leurs vices et beaucoup de leurs vertus. On ne les trompe pas aisément, on ne les insulte pas impunément. Ils ne le cèdent pas aux Espagnols du côté de la religion; et ce qui le prouve, c'est que, dès qu'une fois ils eurent embrassé le christianisme, les armées des Normands n'ont jamais pu les faire changer de culte. Ils sont restés si fermement attachés à la foi de leurs pères, qu'ils ne se laissèrent entraîner dans aucune des erreurs condamnées par l'église, et ils furent si prodigues de pieuses libéralités, qu'il devint nécessaire de prescrire des bornes à l'avidité des prêtres. L'attachement et le respect pour le souverain est en général commun aux deux peuples, avec cette différence que les Belges mettent la loi au-dessus du roi; et c'est ce qui, dans les différens temps a donné lieu aux troubles qui, ont si souvent agité ces provinces. Les Castillans sont moins servilement attachés au gouvernement monarchique que les autres Espagnols; et quoiqu'ils aiment la liberté, ils ne la souffrent qu'avec peine dans les autres. C'est ce qui fait

qu'un prince, chargé du gouvernement des deux peuples à la fois, a beaucoup de peine à partager ses soins entre eux, les Belges ne pouvant souffrir qu'aucun autre peuple soit plus favorisé qu'eux, et les Espagnols qu'aucun le soit seulement autant. Les premiers ne se choquent que de la supériorité des droits dans les autres; les seconds s'offensent même de l'égalité. Les Espagnols accoutumés dans ce temps à régenter, pour ainsi dire, l'Italie, à dévaster l'Amérique, voulaient exercer le même empire et les mêmes violences dans la Belgique, qui était habituée de tout temps à reconnaître dans ses princes une autorité limitée par les lois et le pacte solennel qui accordait au souverain et à la nation des droits communs et leur imposait des devoirs réciproques.

Les Belges s'aperçurent bientôt que leur pays n'était plus qu'une province espagnole. On concevra aisément que la grande révolution religieuse qui commença à cette époque, fut accueillie dans les provinces septentrionales des Pays-Bas, si l'on fait attention que la nouvelle doctrine de Luther, qui, permettant l'esprit d'examen, la liberté d'opinion et l'usage de la raison, était plus favorable à la liberté, que la religion catholique, qui exige une soumission aveugle à l'autorité. C'est par cette raison que, dès le principe, les idées de réformation trouvèrent si aisément un grand nombre de partisans dans ces provinces.

Luther acquit donc d'abord une grande prépondérance sur les esprits. Il en imposa par son audace, qui augmentait en raison de l'accroissement de son crédit. L'électeur de Saxe, Frédéric, qui avait, comme on l'a vu, puissamment

contribué à l'élection de Charles, protégeait hautement Luther, et Charles, qui avait de si grandes obligations à ce prince, était forcé d'employer à son égard les ménagemens qu'exigeait la politique autant que la reconnaissance.

Le pape, qui, dans le principe, avait cru qu'il était prudent d'agir avec modération, avait tâché d'engager Luther à se rétracter. Cette démarche ne fit que le rendre plus entreprenant, plus arrogant et plus obstiné. Le pape publia le 15 juin 1520 une bulle par laquelle il condamne les propositions de Luther, qu'il réduisait à quarante. Cependant, avant de lancer cette bulle, il lui accorda soixante jours pour se rétracter. Celui-ci, loin de s'y montrer disposé, ne connaissant plus de bornes, publia pour réponse son fameux livre de la *Captivité de Babylone*, dans lequel, sous cette dénomination allégorique, il attaque violemment l'église de Rome et le gouvernement du pape, qu'il soutient être le règne de Babylone. C'est dans cet ouvrage, où substituant ses opinions à ce qu'il appelait les *superstitions romaines*, il met toute sa doctrine au grand jour. Le pape lança une seconde bulle, du 3 janvier 1521, contre Luther et ses adhérens, qu'il déclara hérétiques.

Charles se trouvait dans ce qu'on appelle une fausse position. Il accordait en Allemagne, où la fermeté des princes le forçait à des ménagemens, le libre exercice du culte dont il voulait empêcher l'introduction dans les Pays-Bas, parce qu'il craignait que les idées de liberté, dont la réforme religieuse avait développé le germe dans tous les esprits, ne s'étendissent à la liberté civile, et que l'es-

prit d'examen, que la réforme autorisait dans les matières de religion, n'exerçât son investigation sur les affaires du gouvernement, et qu'après avoir attaqué et nié le droit divin de la papauté, les nombreux partisans des nouvelles doctrines ne discutassent et ne contestassent enfin celui de la monarchie, qu'on faisait dériver de la même source.

Il convoqua donc une diète à Worms, où il ordonna à Luther de se rendre dans trois jours, sur la foi d'un sauf-conduit, par lequel il lui promettait une entière sûreté. Il y parut le 17 avril, et refusa fermement de se rétracter. L'empereur, de l'avis des princes et de son conseil, porta le 9 mai un édit, où il déclarait que, voulant satisfaire à ce qu'il devait à Dieu, à l'église et au pape, il tenait Martin Luther pour hérétique obstiné et notoire. Il défend en conséquence à tous, sous peine de lèse-majesté, d'entretenir avec lui aucune communication ou de lui donner aucun asile ou protection, ou enfin d'adopter ses erreurs; il ordonne à ceux qui les auraient embrassées, de rentrer dans le giron de l'église, sous peine d'être punis conformément aux lois; il prononce contre les coupables la confiscation de leurs biens, pour être partagés par tiers, au fisc, aux juges et au dénonciateur; il défend de lire ou de garder aucun de ses ouvrages, et ordonne aux magistrats de les condamner au feu; il défend enfin d'imprimer, vendre ou distribuer aucun livre en matière de foi sans la permission de l'ordinaire, et en autre matière, sans l'autorisation de l'empereur.

Il fit publier cet édit dans les Pays-Bas, sans en faire part aux états, et la gouvernante était chargée de son exécution. Le conseiller de Brabant Van der Hulst fut chargé

de rechercher les sectaires. C'est le commencement de l'inquisition aux Pays-Bas (1522). On soutint qu'il n'appartenait qu'au pape d'établir ce tribunal. Adrien VI, le précepteur de Charles-Quint, qu'il était parvenu à faire élire à la place de Léon, mort le 1er décembre précédent, donna son approbation à cette institution, et adjoignit à Van der Hulst un certain nombre de théologiens en qualité d'assesseurs. Le président du conseil de Malines fut chargé de présider ce nouveau tribunal. Le pape Clément VII, qui avait succédé à Adrien, mort le 4 septembre 1523, croyant que la juridiction dont Van der Hulst était investi, ne pouvait convenir à un laïque, la lui ôta, et la confia à l'évêque de Liége, Érard de la Marck, qui trouvant cette charge trop pesante pour ses forces, représenta à l'empereur qu'il ne pouvait plus y suffire, d'autant plus que le nombre des sectaires augmentait de jour en jour. Le pape, sur la demande de ce monarque, nomma trois inquisiteurs pour les Pays-Bas (1527): le prévôt des chanoines réguliers d'Aspres, pour la Flandre; le prévôt des écoliers de Mons, pour le Hainaut et les provinces voisines, et le doyen de St Pierre à Louvain pour le Brabant, la Hollande, la Zélande et la Frise. Ce dernier était un homme d'un caractère dur, âpre théologien, prêtre impitoyable, tel enfin que Charles le voulait pour remplir à son gré cette charge dans les circonstances.

L'empereur, craignant que les progrès que l'hérésie faisait tous les jours en Allemagne, ne s'étendissent de plus en plus aux Pays-Bas, où les esprits en général y étaient très-disposés, crut devoir prendre des mesures plus sévères. Il s'était borné aux peines pécuniaires; mais comme

elles n'avaient pu arrêter le cours du mal; qu'au contraire, il allait toujours croissant, il pensa qu'il fallait recourir à un remède plus violent; il prononça la peine de mort (1529).

Les sectateurs de Luther, ayant profité des embarras de l'empereur, ne gardaient plus de mesures. Ils avaient ouvertement proclamé leur doctrine. Une grande partie de l'Allemagne avait secoué le joug de l'église romaine. La messe était abolie dans plusieurs provinces. L'empereur, alarmé de ces succès effrayans, se rendit à Augsbourg pour y assister en personne à la diète qui y était convoquée pour le 8 avril 1530. Il y arriva le 8 juin. L'ouverture s'en fit le 20. Les *protestans* (*a*) y présentèrent cette fameuse profession de foi, si connue sous la dénomination de *confession d'Augsbourg*, en dix-sept articles, composée par Mélancton, zélé disciple de Luther, et demandèrent, ou plutôt exigèrent de pouvoir la suivre ouvertement.

L'empereur, ayant tenté inutilement d'engager les protestans à se relâcher sur quelques articles, lança enfin un décret violent contre les Luthériens, qui publièrent une apologie. On ne leur signifia pas moins le décret. Ceux-ci, voyant qu'on voulait les réduire par la force, déclarèrent que leur conscience ne leur permettait pas d'obéir aux volontés de l'empereur, et ils se retirèrent. Charles fit alors publier l'arrêté de la diète, auquel on

(*a*) Les protestans furent ainsi appelés, parce qu'ils avaient fait une protestation solennelle contre le décret lancé par la diète de Worms en 1524 contre Luther. Cette dénomination devint commune à toutes les sectes séparées de l'église romaine

ajouta de nouvelles dispositions, toutes conçues dans les termes les plus forts, et il forma une ligue avec Ferdinand, son frère, et les princes catholiques. Les protestans, de leur côté, assemblés à Smalkalde, petite ville de la Franconie, formèrent une ligue opposée, qui prit le nom de cette ville.

Charles, dont l'ambition croissait dans la même proportion que sa grandeur et sa puissance, dit Robertson, avait formé le projet de rendre la couronne impériale héréditaire dans sa famille, en faisant élire son frère, Ferdinand, roi des Romains. Il y parvint en effet. Ferdinand fut élu à Cologne, malgré la protestation de l'électeur de Saxe et l'opposition des protestans, et couronné quelques jours après à Aix-la-Chapelle.

L'empereur revint à Bruxelles dans le mois de janvier 1531, avec Marie, sa sœur, veuve de Louis, roi de Hongrie. Les états lui envoyèrent une députation pour le complimenter. Van der Goes, avocat général de Hollande, porta la parole en hollandais, et (ce qui est digne de remarque) l'empereur répondit en wallon (*a*), c'est-à-dire, en français du temps.

Avant de partir pour son expédition contre les Turcs, Charles nomma sa sœur Marie pour remplacer dans le gouvernement des Pays-Bas Marguerite, morte à Malines le 27 novembre 1530, après avoir gouverné ces provinces avec autant de modération que de sagesse pendant près de treize ans. Il lui donna un conseil privé, composé des seigneurs du pays, auxquels il adjoignit quelques cheva-

(*a*) Regist. Aert Van der Goes, p. 153.

liers de la toison d'or et quelques membres du conseil d'état. L'archevêque de Palerme en fut le président.

Après avoir établi cette forme de gouvernement, il publia un long édit, dont tous les articles (il en contenait quarante-quatre) tendaient à corriger les nombreux abus qui s'étaient introduits dans l'administration de la justice par la négligence des magistrats et les malversations des subalternes. Il y renouvela les condamnations portées contre les sectaires, et en ordonna la rigoureuse exécution.

Cependant il fut forcé de tenir une conduite opposée contre ceux d'Allemagne, quand il apprit que Soliman rassemblait des forces considérables pour venger l'affront que ses armes avaient reçu devant Vienne. Il se vit donc obligé par les circonstances de ménager et, pour ainsi dire, de caresser un parti qu'il aurait voulu abattre, et il conclut le 12 juillet 1532, à Nuremberg, avec les protestans, un traité qui fut ratifié le 2 août à Ratisbonne, par lequel il leur accorda la liberté de conscience. Les protestans, par reconnaissance, lui accordèrent des secours considérables, consistant en quatre-vingt mille hommes et trente mille chevaux que l'électeur de Saxe conduisit en Hongrie. L'empereur, aidé de ces puissans renforts, se mit à la tête de son armée, et força le redoutable Soliman à la retraite.

C'est bien sans doute contre son inclination qu'il avait dû faire cette concession aux protestans d'Allemagne; mais il n'en fut que plus sévère contre ceux des Pays-Bas, et l'on eût dit qu'il voulait se venger de la condescendance dont il avait été forcé d'user à l'égard des uns, par la rigueur qu'il déployait contre les autres. Craignant donc

Les poursuites contre les hérétiques étaient réservées aux archevêques, évêques, archidiacres, abbés, chapitres, officiaux et inquisiteurs.

Ceux qui auront été condamnés à la prison perpétuelle ou admis à la rétractation, et qui depuis se seraient rendus coupables d'infraction aux édits, auraient excité des troubles ou des mouvemens séditieux, auront leurs biens confisqués.

Tous ceux qui connaîtront un hérétique, seront obligés de le dénoncer aux inquisiteurs, aux évêques et aux curés. Celui qui le recèlerait, sera considéré et puni comme fauteur d'hérésie.

Le dénonciateur aura la moitié des biens du prévenu qui aura été condamné, si ses biens n'excèdent pas la valeur de cent livres de Flandre; s'ils passent cette somme, il aura la moitié de l'excédent.

Celui qui donnera connaissance des conciliabules ou réunions secrètes, quand même il en aurait fait partie, jouira de l'impunité; s'il n'y a pas pris part, il aura pour récompense la moitié ou la dixième partie des biens des coupables, selon le montant de ces biens.

Les juges provinciaux devront connaître de tous ces délits par droit de suprématie, et les magistrats municipaux pourront exercer les poursuites par droit de prévention. Les biens seront confisqués, déduction des frais.

Ces juges ne pourront arbitrer ou mitiger les peines. S'ils se le permettaient, ils seront destitués de leurs offices ou dignités, et déclarés inhabiles aux fonctions de la magistrature et punis arbitrairement.

nemis de la religion et de l'état, perturbateurs du repos public, incapables de tester, inhabiles à aliéner. Les parens étaient non-seulement exclus du droit de succéder aux biens des condamnés, mais même de les racheter.

La peine de mort était prononcée contre les coupables. Les hommes étaient condamnés à avoir la tête tranchée, les femmes à être enterrées vives, les contumaces à être brûlés vifs, tous à avoir leurs biens confisqués.

Il est défendu de recevoir ou loger les sectaires, de leur fournir des vêtemens ou des alimens, sous peine d'encourir les mêmes punitions que les coupables. Il est enjoint de les dénoncer aux magistrats et aux inquisiteurs.

Les relaps étaient punis de la même peine de mort et de la confiscation des biens ; les suspects, comme ceux qui s'étaient rétractés, étaient inhabiles à exercer aucun emploi, office ou dignité ; les étrangers ne pouvaient être admis dans une ville sans un certificat du curé, et à ce défaut, ils étaient considérés comme suspects et traduits devant les tribunaux.

Il était recommandé aux avocats et aux juges de déployer la plus grande énergie pour provoquer la punition des crimes dont la connaissance appartenait aux tribunaux laïques ; sinon, ils seraient destitués et punis arbitrairement.

Ils étaient obligés de prêter aide et assistance aux inquisiteurs contre ceux qui seraient appelés en justice ou menés en prison. Les employés du fisc qui montreraient de la négligence, ou affecteraient de la dissimulation dans leurs opérations, seront livrés aux tribunaux.

Les libraires devront jurer l'observation de ces dispositions.

Il est défendu d'ouvrir des écoles publiques sans la permission des magistrats ou du curé, sous peine d'une amende de douze carolus ; du double et du bannissement en cas de récidive. Les maîtres devront être de bonne réputation. Les livres destinés à la jeunesse devront avoir été soumis à l'examen de l'université de Louvain.

Toutes ces dispositions sont irrévocables ; et afin qu'elles ne tombent pas en oubli ou en désuétude, la publication en sera renouvelée tous les trois mois. Le magistrat qui négligera cette formalité, paiera dix carolus au fisc ; le double pour la seconde fois, et pour la troisième il encourra les peines prononcées contre les magistrats prévaricateurs.

Cette longue ordonnance était véritablement un code *des délits et des peines*. On en attribua la rédaction à Viglius, chef et président du conseil privé (*a*). L'empereur en porta une autre sous la date du 29 juin de la même année, qui était comme le code *de procédure*, traçant les formes et les règles que les magistrats devaient suivre dans l'instruction des procès.

Les inquisiteurs et les commissaires devaient visiter les différentes provinces confiées à leur surveillance, aidés d'un secrétaire ou tabellion, aux dépens de la caisse publique. Ils étaient chargés de prendre soigneusement des informations, non-seulement sur les hérétiques reconnus, mais sur les individus suspects ou fauteurs d'hérésie ou

(*a*) Cette ordonnance a été imprimée en entier avec plusieurs autres à Gand, en 1559, chez Van den Steen.

receleurs d'hérétiques. Ils devaient consulter sur ce point les magistrats ou les hommes connus par leur piété ou leur probité. Les secrétaires étaient chargés de tenir note par écrit du résultat de ces informations dans un cahier séparé.

Les inquisiteurs devaient faire prêter serment aux témoins et leur faire promettre de déclarer en conscience tout ce qu'ils savaient, et de répondre de même à tout ce qui leur serait demandé. Ils étaient obligés de les avertir sérieusement qu'ils ne devaient écouter dans leurs dépositions ni les mouvemens de la haine ou de l'envie, ni de quelque autre passion.

Celui qui aurait ainsi fait une fausse déposition par passion, serait livré aux tribunaux.

Celui qui ne voudrait déposer qu'à condition que son nom ne fût pas inséré dans le cahier des informations, ne serait pas admis en témoignage.

Les dépositions seront tenues secrètes.

Tous ceux qui seront mandés devant les inquisiteurs, de quelque état ou condition qu'ils soient, seront tenus d'obtempérer à la sommation.

Celui qui aura apporté de la mauvaise volonté, qui aura usé de détour ou de réticence dans sa déposition, sera admonété par les inquisiteurs. Si, après cet avertissement, il n'y met pas plus de franchise, il sera considéré comme fauteur d'hérésie et traduit en justice. Il pourra être puni d'une peine arbitraire.

Les présidens, conseillers, juges, officiaux, magistrats, sont obligés de prêter aide et assistance aux inquisiteurs, tabellions et autres, et d'empêcher qu'on ne les insulte

ou qu'on ne les trouble dans l'exercice de leurs fonctions, et de punir sévèrement ceux qui oseraient se livrer à ces excès. Le magistrat qui aura négligé de les réprimer, sera puni comme fauteur.

Ceux qui, d'après les dépositions ou autres preuves légales, seront convaincus d'hérésie, seront emprisonnés. Les ecclésiastiques seront envoyés dans la prison du conseil provincial ou de l'ordinaire. On devait instruire leurs procès sans bruit et sans formalité extérieure. Les magistrats qui auront apporté de la négligence ou de la mauvaise volonté à protéger les inquisiteurs dans l'exercice de leurs fonctions ou pour l'exécution de leurs jugemens, seront également punis comme fauteurs.

Quand le procès sera suffisamment instruit, les inquisiteurs requerront quelques membres du conseil souverain pour intervenir au jugement.

Ceux du conseil provincial sont également obligés de prêter leur ministère aux inquisiteurs toutes les fois qu'ils en seront requis par ces derniers.

Si l'un ou l'autre des conseillers le refuse, ou ne le fait qu'avec peine, les inquisiteurs le dénonceront à la gouvernante ou au conseil privé.

La compétence est déterminée par l'ordonnance, c'est-à-dire, que les cas sont prévus où les juges laïques pourront instruire et juger l'affaire, ou devront la renvoyer au juge ecclésiastique, et ceux où l'individu doit être jugé suivant le droit commun ou les édits spéciaux, selon que d'après les informations, il est reconnu coupable ou seulement suspect. C'est à l'inquisiteur à voir et à décider si, d'après cet examen, il y a lieu à des poursuites ultérieures.

Il est ordonné aux conseils provinciaux, sous peine d'encourir l'indignation de sa majesté, de n'apporter aucun empêchement aux inquisiteurs dans l'exercice de leurs fonctions; et s'il survenait quelque difficulté entre les inquisiteurs et les conseillers, on la portera à la connaissance de la gouvernante.

Il est également enjoint aux officiers judiciaires et épiscopaux de ne troubler ni inquiéter les inquisiteurs, qui, le cas échéant, les menaceront des censures ecclésiastiques et réclameront la protection de la gouvernante, et celle-ci soutiendra les inquisiteurs, et prendra toutes les précautions, afin qu'une si sainte opération n'éprouve aucun retard.

De leur côté, les inquisiteurs ne troubleront pas les juges dans leurs fonctions.

Les inquisiteurs s'informeront de la conduite, des opinions religieuses et du savoir des curés. Ceux qui entretiendront publiquement des concubines, ou qui, par leur conduite scandaleuse, se montreront indignes de remplir leur ministère; ceux qui, par leur ignorance, s'en montreront incapables, seront, sur le rapport des inquisiteurs, destitués de leurs places par les évêques et les officiaux, qui les remplaceront par d'autres plus propres à les remplir.

On prendra garde dans ces changemens à ne pas porter atteinte aux droits de présentation et de collation. Si les évêques et les officiaux refusent de faire droit à la réquisition de l'inquisiteur, celui-ci aura recours à l'autorité de la gouvernante.

Les inquisiteurs étaient également chargés de prendre

des informations sur la réputation et la conduite des maîtres d'écoles, sur les livres qu'ils mettent dans les mains des enfans. S'ils trouvent quelque abus ou quelque défaut qu'il importe de corriger, ils en préviendront ceux qui sont chargés de la surveillance de ces écoles, afin qu'ils fassent disparaître ces abus, ou, s'ils le croient nécessaire, qu'ils renvoient le maître.

Enfin, les inquisiteurs exerceront une surveillance particulière sur les livres, et empêcheront qu'on n'en imprime ou qu'on n'en distribue de condamnés ou de suspects. Ils prendront même des renseignemens sur la conduite, les habitudes et les liaisons des imprimeurs et des libraires.

Les inquisiteurs veilleront surtout avec le plus grand soin à ne pas rendre toutes ces opérations plus difficiles qu'elles ne le sont par elles-mêmes, en pressurant et en écorchant le peuple (*a*). Qu'ils bornent leur attention à ne remédier qu'aux maux qui ne pourraient subsister qu'au détriment de la religion et de l'état, et que tout le monde soit bien convaincu que ce n'est pas l'intérêt particulier que l'on cherche ici, mais le bien de la religion, et que l'on n'a pour but que d'écarter la contagion du sol des Pays-Bas.

L'empereur nomma grand inquisiteur Ruward Tapper d'Enkuysen, et le pape le confirma par une bulle, en l'exhortant à remplir ponctuellement les fonctions de

(*a*) Si ces mots dérogent un peu à la dignité de l'histoire, je crois qu'ils rendent exactement le sens de la loi. Burgundus traduit: *ne emungant et deglubant populum.*

son ministère. Cet homme, fanatique fougueux, déjà trop disposé par lui-même à outrer plutôt qu'à tempérer les mesures rigoureuses ordonnées par les édits, employa, pour faire preuve de zèle, le fer et le feu, afin d'arracher le secret de tous ceux qui pouvaient paraître suspects. On ne parla plus que d'emprisonnemens, de tortures, de supplices.

Les Belges ne virent dans le fond et la forme de toutes ces dispositions qu'autant d'atteintes portées à leurs droits les plus plus sacrés. Les magistrats d'Anvers, prévoyant que l'exécution de ces odieuses mesures allait entraîner la ruine totale de leur commerce, en chassant tous les marchands étrangers, députèrent à la gouvernante Jacques Masius, pensionnaire de la ville, pour lui représenter que les étrangers, au seul nom d'*inquisition*, n'oseraient entrer dans le port; que déjà il ne se faisait plus d'affaires, que les manufactures étaient désertes, la circulation arrêtée; que les Flamands, accoutumés à un gouvernement fondé sur les lois, ne pouvaient souffrir la domination espagnole; que le peuple était réduit au désespoir; que les étrangers, se voyant eux-mêmes exposés à ces persécutions sur les plus légers soupçons, sur les plus simples dénonciations, cesseraient toutes leurs communications avec un pays où ils ne pourraient aborder qu'en s'exposant aux plus grands dangers; que les négocians du pays seraient forcés de transporter leur commerce dans d'autres contrées.

Le président Viglius fut chargé de faire la réponse (*a*), dans laquelle il n'apporta que des raisons vagues, qui ne

(*a*) Viglius, *Epist. sel.*, n°. 148, p. 348.

détruisaient pas les faits sur lesquels les représentations des Anversois étaient fondées. Il disait que l'établissement de l'inquisition était nécessaire pour le maintien et la défense de la religion ; qu'on avait tort de peindre ce tribunal sous des couleurs si noires ; que l'empereur n'avait aucunement l'intention de gêner le commerce ni de scruter la conscience des étrangers ; qu'il avait le droit de veiller au salut de ses sujets et de s'assurer des principes et de la conduite des étrangers qui venaient s'établir dans son pays ; qu'autrement, ce serait ouvrir la porte à l'erreur et favoriser l'hérésie, dont déjà les progrès n'étaient que trop rapides.

Ce n'est, comme on voit, que par l'intention que Viglius voulait justifier l'empereur. Mais les mesures étaient-elles moins terribles? les faits étaient-ils moins réels? Aussi cette réponse n'eut d'autre effet que d'attirer la haine publique sur Viglius, qui déjà passait pour être l'auteur de l'édit. Il voulait soutenir son ouvrage, disait-on. Cependant, si l'on en croit ses lettres (*a*), il faisait tous ses efforts pour modérer le zèle de l'empereur, qui, sans cesse obsédé par son confesseur, entouré de ses moines, se laissait entraîner par leurs conseils et leurs instigations. « Il proteste qu'il a toujours été l'ennemi des remèdes » violens ; qu'il a toujours fait son possible pour adoucir » les supplices et graduer les délits ; mais le conseil avait » été d'avis qu'il fallait sévir contre l'hérésie en général ; » qu'après tout, l'édit dont on faisait tant de bruit, n'était » que le renouvellement des anciennes ordonnances. Le

(*a*) No. 148 sup., p. 348, et no. 149, page 351.

» coup était porté. En bonne politique, un souverain ne » pouvait faire un pas rétrograde sans compromettre son » autorité. A la vérité, il eût été à souhaiter que l'em- » pereur eût consulté les villes avant la publication. » Maintenant, il n'y a plus d'autre remède que d'enjoindre » aux inquisiteurs de se conduire avec prudence et mo- » dération. »

C'est ce que la reine Marie tâcha de faire. Les remontrances du magistrat d'Anvers lui paraissaient d'une nature si grave, qu'elle prit le parti de se rendre à Augsbourg pour engager elle-même l'empereur à revenir à des sentimens plus modérés. Elle lui remontra avec tant de force et de raison les funestes conséquences qu'entraînerait l'exécution littérale des placards, qu'elle le détermina (mais ce ne fut pas sans peine) à y apporter quelques adoucissemens, du moins à l'égard des négocians étrangers. L'inquisition ne fut pas abolie, quoique Meteren le dise; mais les noms d'*inquisition* et d'*inquisiteurs* furent supprimés, et l'on y substitua celui de *juges ecclésiastiques*. Dans le vrai, ce n'était qu'un changement, non encore dans la forme, mais seulement dans les mots, puis que l'édit subsistait dans toute son étendue pour le fond. Mais (et c'était un point essentiel) on prononça des peines contre les calomniateurs. C'était du moins le moyen d'arrêter le débordement des fausses dénonciations et la multiplication des procédures injustes.

Les Belges furent si touchés des démarches et des efforts de cette bonne princesse, qu'ils ne refusèrent aucune des demandes qu'elle leur fit au nom de l'empereur. Les Espagnols, au contraire, furent si mécontens de sa conduite,

qu'ils en adressèrent des plaintes à l'empereur, en la signalant comme hérétique elle-même.

Cependant les rigueurs, les exécutions, les supplices continuaient toujours. Meteren (*a*) dit que cinquante mille hommes ont péri sous le règne de Charles-Quint par la main du bourreau pour cause de religion. Grotius en porte le nombre à cent mille (*b*).

CHAPITRE QUINZIÈME.

La guerre recommence : elle est terminée par le traité de Crépy en Laonois. — Mort de François Ier. — Bataille de Muhlberg. — Maurice, électeur de Saxe, se ligue avec Henri II, contre Charles-Quint. — Revers de l'empereur.

L'EMPEREUR, bravant toutes les lois de l'honneur et de la probité, avait donné le Milanais à son fils Philippe II. François Ier., indigné d'être le jouet de l'odieuse politique de son rival, qui avait éludé sans ménagement, qui avait nié sans pudeur les promesses solennelles qu'il lui avait faites, était presque décidé à rompre la trêve de Nice, pour en tirer une vengeance éclatante. Un nouveau sujet de plainte lui en fournit l'occasion. Le marquis de Guasto, gouverneur du Milanais, pour l'empereur, avait fait assassiner deux ambassadeurs que le roi envoyait, l'un, à la Porte, l'autre, à Venise. Le roi tâcha d'inté-

(*a*) Liv. 1, p. 10.
(*b*) *Annales*, lib. 1, p. 12.

resser l'Europe à sa juste vengeance. Les démentis, les défis, les injures les plus ridicules et les plus grossières se renouvelèrent, et la guerre se ralluma et se continua pendant les deux années 1542 et 1543 : elle s'étendit dans la Flandre, le Brabant, le Piémont, la Picardie, et le Luxembourg : ce duché fut conquis à la France par le duc d'Orléans.

Le traité de Crépy en Laonois, conclu en 1544, termina cette guerre. Le roi y renonça (art. 20) à ses prétentions sur le duché de Gueldre et le comté de Zutphen, et l'empereur (art. 28) à ses droits sur le comté de Bourgogne. Ils arrêtèrent que l'empereur donnerait en mariage au duc d'Orléans, second fils du roi, ou la fille aînée de l'empereur, avec les Pays-Bas et la Bourgogne, dont cependant le duc d'Orléans ne jouirait qu'après la mort de l'empereur, ou la seconde fille du roi Ferdinand, son frère, avec le Milanais ; et (art. 24) que, dans le cas où la fille de l'empereur mourrait sans enfans, sa dot retournerait à l'empereur ou à ses héritiers, et que les choses seraient remises dans l'état où elles étaient avant la guerre, c'est-à-dire, que le roi et l'empereur conserveraient leurs anciennes prétentions, l'un, sur le Milanais, et l'autre, sur la Bourgogne. La mort du jeune duc d'Orléans déconcerta toutes ces mesures.

Charles-Quint continuait à employer toutes ses ruses politiques pour assouvir son ambition, en opprimant l'Europe. François Ier., que ses fautes et ses malheurs avaient rendu plus circonspect, faisait tous ses efforts pour sauver l'Europe, en abaissant son rival. Il rétablissait ses finances, augmentait ses troupes, remplissait ses maga-

sins et ses arsenaux : il négociait avec le pape et les protestans, avec Venise et Soliman, avec l'Angleterre et le Danemarck. Sa mort dissipa les craintes que ses grands projets et ses grandes mesures avaient inspirées à l'empereur. Charles, délivré d'un rival qui était devenu plus redoutable depuis qu'il était devenu plus sage, tourna toute son attention à exécuter ses desseins contre les protestans d'Allemagne, qu'il défit à la fameuse bataille de Muhlberg, où il fit prisonnier Jean-Fréderic, électeur de Saxe, qui fut conduit à Bruxelles. Les troupes belges, commandées par Maximilien d'Egmont, comte de Buren, se signalèrent pendant cette guerre.

Les insultes, les exactions et les contributions arbitraires dont l'empereur accabla le corps germanique et la ligue protestante, inspirèrent un mécontentement général, qui annonçait une révolution. L'indécence révoltante avec laquelle il traînait de ville en ville les principaux princes d'Allemagne, qu'il tenait dans ses fers, avait excité l'indignation de tous les princes de l'empire, qui croyaient que les insultes faites aux membres retombaient sur tout le corps. Maurice, électeur de Saxe, le plus puissant et le plus rusé des princes d'Allemagne, méditait le projet, sinon d'abattre, du moins de contrebalancer l'énorme puissance de Charles-Quint. Il forma secrètement une ligue avec Henri II, successeur de François Ier, qui, avec les mêmes sentimens que son père contre l'ambitieux Charles-Quint, avait le même intérêt et le même désir d'arrêter ce torrent dévastateur.

Dès que Maurice eut fait tous les préparatifs pour frapper le coup qu'il méditait, il leva le masque, sous lequel

il avait adroitement caché ses projets. Il publia un manifeste, dans lequel il exposait les motifs de sa conduite, dont les principaux étaient, disait-il, l'affermissement de la religion protestante, le maintien de la constitution et de la liberté germanique et la délivrance des princes prisonniers. Ce manifeste fut immédiatement suivi d'une semblable déclaration de Henri II, dans laquelle ce monarque, qui y prenait le titre de *protecteur des libertés de l'Allemagne et de ses princes prisonniers*, y alléguait les mêmes motifs de ses démarches, que l'électeur de Saxe. Les villes de Metz, de Toul et de Verdun, appelées les Trois-Évêchés, qui dépendaient de l'empereur, tombent au pouvoir de Henri, qui marchait pour faire sa jonction avec les princes allemands. L'empereur, forcé de fuir, cherche une retraite dans les rochers des Alpes; mais le roi, obligé de repasser en France, à cause des ravages que la reine de Hongrie faisait sur les frontières de la Picardie, fut tout-à-coup abandonné de ses alliés. L'empereur, profitant de la dissolution de la ligue et de l'embarras du roi, rassembla toutes ses forces pour reprendre les Trois-Évêchés. Il vint assiéger Metz sur la fin d'octobre 1552 avec une armée de soixante mille hommes. La sage prévoyance, les mesures vigoureuses et la défense héroïque de François de Lorraine, duc de Guise, qui s'était chargé de défendre cette place, forcèrent l'empereur de lever précipitamment le siége, après un terme de soixante-cinq jours, pendant lequel les maladies lui avaient emporté la moitié de son armée : il se vengea de ce revers par une plaisanterie. *Je m'aperçois*, dit-il, *que la fortune ressemble aux autres femmes : elle abandonne les vieillards pour accorder ses faveurs aux jeunes gens.*

CHAPITRE SEIZIÈME.

Guerre entre la France et l'empereur dans les Pays-Bas. Siége et prise de Térouanne. Prise d'Hesdin. — Prise de Marienbourg, de Bouvignies, de Dinant, de Binche. — Dévastation du Cambrésis et de l'Artois. Bataille de Renti. — Fondation de Charlemont et de Philippeville. — Combat naval.

L'EMPEREUR, qui brûlait de venger l'affront qu'il avait reçu devant Metz, ouvrit la campagne dès le commencement du printemps (1553) par le siége de Térouanne, une des plus anciennes villes de la Belgique, dans l'Artois, sur la Lys, au pays des anciens Morins, dont elle portait le nom (a). C'était le boulevard des Flamands contre la France. Les habitans de cette ville, entièrement dévoués aux Français, avaient, depuis plusieurs années, exercé d'affreux brigandages dans la Flandre. Les fortifications étaient dans un très-mauvais état. Le roi Henri, à qui ses succès avaient inspiré une aveugle confiance, n'y avait laissé qu'une faible garnison, qu'il se contenta de renforcer, en y envoyant une troupe de jeunes seigneurs, plus faits aux manières des cours qu'aux fatigues des camps et au maniement des armes. Le roi avait confié la défense de la place au seigneur de La Marck, duc de Bouillon, et au seigneur d'Esse, vieil officier, qui partagèrent le commandement avec le jeune Montmorency, fils aîné du conné-

(a) *Civitas Morinorum.*

ble. L'armée de l'empereur, destinée à former le siége de Térouanne, était à peu près de quarante mille hommes, rassemblés dans les environs de Mons. L'empereur, qui était alors incommodé, se rendit dans cette ville, pour faire la revue de l'armée, et il en donna le commandement à Adrien de Croy, seigneur du Rœulx, qui, à son arrivée sous les murs de Térouanne, commença à faire battre les fortications et les retranchemens par une formidable artillerie. L'empereur, pour le renforcer, envoya Ponce de Lalain, seigneur de Bugnicourt, avec des troupes fraîches. Le siége commença le 13 d'avril, et la ville fut vivement battue de deux côtés. Le duc de Vendôme, pour forcer les impériaux à lever le siége, arrivé à la tête d'une puissante armée sur les frontières de la Flandre, menaça de faire une invasion dans cette province. Mais Lalain n'en poursuivit pas moins vigoureusemement le siége, et ayant fait une large brèche aux remparts, il ordonna l'assaut. Les Belges escaladèrent les murs avec un courage qui tenait de la fureur : les assiégés leur opposèrent la plus ferme résistance : un grand nombre de braves tombèrent également des deux côtés, et le seigneur d'Esse fut tué dans cette terrible attaque. Montmorency, qui le remplaça, rétablit le combat, qui dura dix heures avec un égal acharnement. Les assiégeans sonnent le retraite (c'était sans doute un stratagême) ; et en feignant de se retirer, ils vont, avant que les Français eussent le temps de s'en apercevoir ni même de s'en douter, placer une batterie à un autre endroit des remparts et y donnent un second assaut. Les Français, après avoir fait une vive résistance et essuyé une grande perte, sentant enfin qu'ils ne pourraient soutenir une dou-

ble attaque, arborèrent le drapeau blanc sur une des brèches. Les députés qu'ils envoyèrent pour traiter des conditions de la reddition de la place, n'en obtinrent qu'une de toutes celles qu'ils proposèrent; c'est que les habitans auraient la vie sauve. Les assiégeans qui combattaient sur la seconde brèche, ignoraient que les autres étaient maîtres d'une partie de la ville, et ils continuaient l'assaut avec tant d'acharnement, que les Français furent enfin forcés de rendre les armes. La garnison fut passée au fil de l'épée, et la ville livrée au pillage. Ce fut le 10 août qu'arriva cette funeste catastrophe. Montmorency y fut fait prisonnier avec quelques officiers de distinction. L'empereur fit détruire les fortifications et raser la ville, dont il ne resta que le nom et la place, et il dispersa tous les habitans dans les villes voisines (*a*).

Charles-Quint, ne voulant pas laisser échapper le moment favorable où la prise et la ruine de Térouanne avaient porté la terreur chez les Français, confia le commandement de ses armées à Emanuel-Philibert, duc de Savoie. Ce n'est pas que Lalain, qui avait si bien conduit le siége de Térouanne, eût mérité d'en être dépouillé; mais l'empereur, en le lui retirant, suivit plutôt les règles de la politique, qu'il n'écouta le sentiment de la reconnaissance : il ne conféra cette charge au duc de Savoie qu'à

(*a*) La date de la triste catastrophe de cette ville est consignée dans ce chronographe *DeLetI MorInI*. Son évêché, qui était un des plus anciens de la chrétienté, puisque son premier évêque S[t] Antimonde, envoyé par S[t] Remi pour convertir les Morins, occupait ce siége dès l'an 500, fut divisé, en 1559, en trois diocèses, qui sont ceux de Boulogne, de S[t] Omer et d'Ypres.

cause de la splendeur de sa maison, et il crut que l'honneur de l'Empire exigeait que ses armées eussent à leur tête un prince souverain plutôt qu'un simple seigneur. Le brave Lalain, plus attaché à l'honneur de son maître qu'à celui de sa place, la céda généreusement au duc. L'armée impériale, ayant à sa tête son nouveau chef, vint investir Hesdin sur la Canche, en Artois. Cette ville, qui fut prise d'assaut le 28 juillet, subit le sort de Térouanne; mais elle fut rebâtie l'année suivante, avec un fort, à une lieue de la situation du vieux Hesdin.

L'empereur venait de marier Philippe, son fils, à Marie, reine d'Angleterre. Ce mariage avait inspiré de justes alarmes au roi de France, qui sentait combien une si grande alliance pouvait accroître les forces et l'influence de son ennemi, dont les Anglais seraient forcés de servir les projets ambitieux; et les suites qu'il craignait d'une alliance qui dédommageait l'empereur des pertes qu'il avait récemment essuyées en Allemagne, le déterminèrent à reprendre les hostilités. Ce n'est pas qu'il prétendît ni même qu'il espérât de réduire l'empereur par la force des armes; mais il voulait profiter du moment où Charles, réduit à ses propres forces, devait être mieux disposé à entendre des propositions raisonnables de paix, avant que Marie eût eu le temps de lui envoyer des secours, qui, en le rendant plus puissant, l'auraient rendu plus audacieux pour combattre et plus intraitable pour négocier. Henri fit donc tous ses efforts pour réunir en diligence sur les frontières des Pays-Bas, une armée formidable, dont une partie se dirigea sur le Hainaut et le pays de Liége, et une autre sur les Ardennes. La campagne s'ouvrit par le siége

de Marienbourg. Cette ville située dans l'entre-Sambre-et-Meuse, à six lieues de Rocroi, et à deux de Philippeville, n'était qu'un village, appartenant à l'évêque de Liége. Marie, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas, charmée de l'agréable situation de cet endroit, avait engagé l'évêque de Liége à le lui céder pour la baronnie de Herstal. Il accepta cette offre; et la reine, ayant fait entourer ce village de murailles en 1542, en avait fait une ville, à laquelle elle donna son nom. Elle était si bien fortifiée, qu'elle passait pour imprenable; mais n'étant défendue que par une faible garnison, elle se rendit le 26 juin 1554, au bout de six jours, sans qu'on eût tiré un coup de canon. Les Français pillèrent la ville et brûlèrent le palais de la reine de Hongrie.

Le corps, qui s'était avancé dans les Ardennes sous la conduite du comte de Nevers, attaqua le château d'Orchimont près de la Semoi, situé sur une hauteur environnée de gorges ou plutôt de précipices. Ce château, dans les temps anciens, était entouré de murs, dont on trouve encore les vestiges. Le duc l'ayant emporté, se dirigea sur les villages de Gédinne et de Villerzies, où l'on avait placé des garnisons, qui s'enfuirent à l'approche du vainqueur.

Le roi de France, informé de ces heureux succès, vint dans les Pays-Bas pour se mettre à la tête de son armée, et es deux corps s'étant réunis le 30 juin, dirigèrent leur marche sur la Meuse. Le duc de Nevers attaqua et emporta la petite ville de Bouvigne le 8 juillet, à trois heures après-midi. Les Français firent un affreux carnage des malheureux habitans, dont une partie périt dans la Meuse; et ceux qui avaient gagné l'autre bord, ayant été

pris par les troupes du duc de Nevers, furent, par le droit de la guerre, condamnés à être pendus, parce qu'au lieu d'ouvrir leurs portes, ils avaient témérairement attendu l'attaque. Ce siége est mémorable par un trait extraordinaire de dévouement et de désespoir. Les braves qui défendaient Bouvignes, s'étaient jetés dans la tour du fort de Crevecœur (*a*). Trois jeunes dames, remarquables par leur rang et par leur beauté, voulant partager les dangers et le sort de leurs époux, qui étaient des chevaliers les plus distingués du pays, les suivirent dans le fort où elles enflammèrent par leur présence et par leur exemple le courage des assiégés. Le désir de venger la mort de leurs maris, tués sous leurs yeux, ne fit que ranimer leurs forces. Mais les braves dont elles avaient secondé et soutenu la valeur par tous leurs efforts, étaient presque tous tombés aux côtés de ces héroïnes; et comme elles crurent s'apercevoir que les ennemis voulaient les avoir en vie, craignant de devenir les victimes de leur brutalité, elles ne prirent conseil que de leur honneur et de leur désespoir : elles montèrent au sommet de la tour, d'où, se tenant étroitement embrassées, elles se précipitèrent dans les flots de la Meuse, à la vue des assiégés, frappés de terreur et d'admiration (*b*).

Le sac de Bouvignes avait été terrible : la plupart des bourgeois avaient été massacrés. Ceux qui avaient échappé

(*a*) C'est une espèce de tour fort élevée, que ceux de Bouvignes, à l'occasion d'une victoire qu'ils remportérent en 1320 sur les Dinantais, avaient construite sur le bord de la Meuse, et à laquelle, pour piquer et insulter les Dinantais, ils donnèrent le nom de *Crevecœur*.

(*b*) Je n'oserais assurer que cet événement soit bien exact dans toutes

à la fureur de l'ennemi, s'étaient retirés à Dinant et dans les villages circonvoisins du pays de Liége. L'empereur, pour les engager à revenir, leur accorda plusieurs priviléges, comme franchise et exemption de tous tonlieux, grace et quittance de toutes aides, maltôtes, gabelles et autres impôts pour un temps limité, et il leur en avait fait expédier l'octroi. Cependant la ville ne put de long-temps se relever et se repeupler. Les fugitifs y revinrent à la vérité en assez grand nombre, et déjà ils avaient commencé à y rebâtir; mais cette malheureuse ville ayant perdu toutes ses ressources, n'offrait presque plus de moyen d'existence pour les habitans (*a*). Ils furent donc forcés de l'abandonner de nouveau l'un après l'autre, tellement qu'elle était devenue presque déserte. Ceux qui restèrent étaient

ses circonstances. Il n'est, du moins, attesté par aucun document historique; il n'est fondé que sur la tradition; mais il est certain que cette tradition est appuyée sur un fond vrai; car on voit dans un registre aux rentes, appartenant au curé de Bouvignes, qu'une messe a été fondée pour trois femmes qui ont péri dans ce siége. On y voit *un muids pour l'obit des trois filles de Crevecœur.* Dans un autre registre aux recettes de la cure de Bouvignes, déposé aux archives de la paroisse, on voit à la page 191, qu'on doit au marguillier deux setiers *pour l'anniversaire des trois filles tuées au fort de Crevecœur;* et à la page 231, qu'on doit un muids d'épeautre au pasteur seul *pour l'anniversaire des filles tuées au fort de Crevecœur.* Le fait est donc constant; mais quel est le genre de mort? quelles sont les circonstances du fait? C'est ce que l'on ignore. Elles ont pu être dénaturées en passant de bouche en bouche, et l'amour du merveilleux a pu les défigurer et les embellir. Cet anniversaire se paie et se chante encore aujourd'hui.

(*a*) Mémoire présenté à la ville de Bouvignes par les jurés. Archives de Dinant, liasse 25.

forcés pour vivre de se livrer aux plus rudes travaux de la campagne, comme au sart, aux défrichemens. Mais leur, principal commerce fut entièrement anéanti. Avant le funeste événement qui l'avait ruinée, cette petite ville florissait par ses manufactures de chaudrons et autres ustensiles de cuivre. On y comptait deux cents maîtres batteurs qui donnaient du travail à deux fois autant de mé nages, qui, après le sac, durent en grande partie abandonner leur terre natale, où, littéralement parlant, ils n'avaient plus ni feu ni lieu. La ville de Dinant, l'ancienne rivale de Bouvignes, se peupla et s'enrichit dans la suite à ses dépens, en attirant tout son commerce.

Le duc de Nevers, croyant que l'épouvante qu'avait inspirée aux habitans de Dinant la triste catastrophe de Bouvignes, les engagerait à se rendre, leur fit demander par un héraut, si, dans cette guerre, ils voulaient garder la neutralité (leur attachement prononcé à l'empereur était connu), et il en reçut pour réponse un mot qui inspire l'horreur: ils répondirent que si on leur apportait le cœur ou le foie du roi de France ou du duc de Nevers, ils le feraient volontiers rôtir pour en faire un bon déjeûner. Ils ne se contentèrent pas de l'insulte faite à l'envoyé; ils joignirent la violence à l'outrage. Le duc de Nevers, indigné du traitement fait à son député, ne pensa qu'à en tirer une vengeance éclatante. Il résolut donc de former le siége de Dinant, et à cet effet, il fit avancer contre la ville quinze canons d'un côté, et quinze de l'autre. La citadelle ayant été battue sans interruption pendant deux jours, offrit une large brèche, et les assiégés, après avoir opposé une vive résistance, voyant cependant qu'ils étaien

sans moyens de défense, sans espoir de secours, consentirent à se rendre, ne demandant que la conservation de leurs vies et de leurs propriétés. Cette condition fut accordée ; mais le soldat, violant la foi du traité, mit la ville au pillage ; les églises mêmes, où les femmes s'étaient réfugiées avec leurs enfans, ne furent pas épargnées ; et tous les malheureux qui y avaient cherché un asile, en furent impitoyablement arrachés, pour être traînés à la suite du vainqueur.

L'empereur voyant que le roi de France, devenu maître de la Meuse, pouvait aisément s'emparer des forts et des châteaux situés sur les bords de ce fleuve, rassembla des forces considérables à Namur, et en confia le commandement au duc de Savoie.

Le roi, de son côté, informé de cette disposition de l'empereur, partit de Dinant le 13 juillet, traversa la Meuse, et après avoir passé la Sambre, vint camper à deux lieues de Namur ; mais voyant que l'empereur recevait tous les jours de nouveaux renforts dans cette ville, il crut qu'il serait imprudent d'en rester à une si petite distance, et il vint camper devant Mariment, château magnifique sur la Haine, à quatre lieues de Mons, bâti en 1548, par la reine de Hongrie, qui en faisait ses délices : le roi ordonna qu'on le réduisît en cendres. Cette triste expédition était, comme l'atteste l'inscription que le roi fit mettre sur les ruines du château (*a*), un acte de représailles de ce que la reine avait fait brûler deux

(*a*) *Souviens-toi de Folembray, reine insensée.*

ans auparavant la maison royale de Folembray, en Picardie, bâtie par François Ier.

Le roi se porta de Marimont sur Binche, qui n'en est éloignée que d'une lieue. Cette ville, qui était très-mal fortifiée, fut obligée, après une légère attaque, de se rendre à la discrétion du vainqueur. La garnison et le peuple qui s'était imprudemment joint à elle, furent désarmés : les officiers et les principaux habitans, qui y furent pris, n'obtinrent leur délivrance qu'au moyen d'une forte rançon. La ville fut livrée au pillage et aux flammes avec le beau palais que la reine Marie y avait fait bâtir. Cette troupe d'incendiaires, poursuivant le cours de ses brigandages, laissa des traces de ses fureurs sur toute la route qui conduit de Binche à Maubeuge et à Bavai, et après avoir mis le feu à ces deux villes, elle vint se poster entre Valenciennes et le Quesnoi. Mais les vivres commençaient à lui manquer, et le roi, informé que les troupes impériales arrivaient de toutes parts, prit le parti de rentrer en France, et étant arrivé sur la fin de juillet à Crevecœur, dans le Cambresis, sur l'Escaut, il s'y arrêta pour rétablir son armée. Celle de l'empereur, toujours marchant sur les traces de celle du roi, vint camper également sur l'Escaut, dans les environs de Cambrai. Cette position lui était d'autant plus favorable, qu'elle pouvait tirer de cette ville les vivres et les denrées nécessaires à sa subsistance et à son entretien. Le roi, craignant la supériorité des forces de l'empereur, se tint constamment dans son camp, parce qu'il sentait le danger auquel il serait exposé, s'il osait se hasarder en plaine contre des forces supérieures. Ce ne fut que le 2 du moi-

d'août qu'il abandonna sa position pour diriger sa route sur Bapaume, et il suivit sur cette route le plan de dévastation et d'incendie qu'il avait si cruellement exécuté dans le Hainaut : ses troupes brûlèrent toutes les places ouvertes de la partie de l'Artois qu'elles dûrent traverser, et pillèrent le pays avec une cruauté et une licence qu'on aurait plus aisément pardonnées à une horde de brigands, qu'à une troupe de soldats disciplinés. Cependant Henri, qui croyait que, pour son honneur, il devait faire une conquête qui répondît à la grandeur de ses projets et de ses préparatifs, investit Renti, petite ville située sur les confins de l'Artois et du Boulonnais, importante par sa position, tant pour les Français, parce qu'elle leur assurait l'Artois ; que pour les Impériaux, parce qu'elle leur ouvrait le Boulonnais. La ville, aussi bien fortifiée que bien défendue, ne put néanmoins faire une longue résistance aux attaques impétueuses d'une nombreuse armée.

L'empereur, attaqué dans ce moment d'un violent accès de goutte, qui ne lui permettait pas de supporter le mouvement de la litière, se mit cependant à la tête de son armée, considérablement grossie par les renforts qu'elle venait de recevoir. Il cherchait tous les moyens d'éviter le combat, et il espérait qu'il pourrait parvenir à délivrer la ville (c'était tout ce qu'il voulait), sans s'exposer au danger d'une action générale. Mais la dispute d'un poste dont les deux partis voulaient s'emparer, engagea le 13 août un combat opiniâtre, dans lequel les Impériaux furent repoussés. Les Français n'en furent pas moins forcés de lever le siége. La perte réunie des Français et des Impériaux fut évaluée à dix-sept cents hommes. Les deux partis s'attri-

buèrent la victoire, et l'empereur, qui du moins avait rempli son but principal, s'avança dans la Picardie, où ses troupes mirent tout à feu et à sang, pour se venger des ravages que les Français avaient exercés dans le Hainaut et dans l'Artois. C'est à quoi aboutit cette affreuse campagne; et cette manière honteuse et barbare de faire la guerre ne fut pas plus avantageuse au roi qu'à l'empereur.

Le roi jeta de fortes garnisons à Marienbourg et à Mézières, et pouvut ces deux places de vivres abondans, parce qu'il prévoyait que ce serait sur ce point que l'empereur porterait ses forces. Charles, craignant que Henri, maître de Marienbourg, ne fît des incursions dans le Hainaut et le comté de Namur, fit bâtir deux villes pour protéger ces deux provinces, Charlemont et Philippeville; Charlemont, qui est plutôt une citadelle qu'une ville, situé sur le sommet d'une montagne escarpée, contre Givet, et qui tire son nom de son fondateur et de sa situation (*a*), à trois lieues de Philippeville et sept de Namur; Philippeville, à laquelle il donna le nom de son fils, située à l'endroit où était le village de Corbigni, entre Sambre et Meuse, dans le comté d'Agimont, à cinq lieues de Maubeuge et sept de Namur.

Ces deux villes furent bâties, pour ainsi dire, sous le canon des Français, et ce ne fut que quand ils eurent vu que leurs efforts étaient inutiles pour empêcher les travaux, qu'ils se retirèrent en France. Mais les Belges éprouvèrent au mois d'août un échec sur mer. Une flotte française, composée de vingt-six vaisseaux de guerre, sortie du port

(*a*) *Caroli mons*, montagne de Charles.

de Dieppe, rencontra vingt-quatre vaisseaux belges, chargés de marchandises, qui retournaient dans leur pays, et les attaqua. Les Belges se défendirent vaillamment; mais, quand ils eurent vu le moment où ils allaient succomber, ils prirent une terrible résolution, qui ne put leur être suggérée que par le désespoir : ils attachèrent tous leurs vaisseaux les uns aux autres avec des espèces de grappins. Les Français, ne pouvant pénétrer, ni deviner, ni supposer même l'intention des Belges, ni le but de leurs manœuvres, ne s'étaient pas retirés. Les Belges mettent à l'instant le feu au magasin à poudre, et les Français, comme les Belges, hommes et vaisseaux, furent enveloppés et emportés dans cette épouvantable explosion. Il n'échappa des deux côtés qu'un très-petit nombre de vaisseaux. Ceux des Belges qui n'étaient pas assez fermement accrochés, échappèrent à la destruction commune, et se retirèrent en Hollande dans le plus grand délabrement. Le vaisseau amiral des Français, comme celui des Belges, périt avec tous les officiers qui s'y trouvaient. Les vaisseaux français, qui échappèrent à la destruction, conduisirent à Dieppe les débris de cinq vaisseaux belges, brûlés et vides, qu'ils étalèrent comme des marques de leur triomphe.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

Abdication de Charles-Quint; son départ pour l'Espagne.

CHARLES n'avait plus qu'un désir, et c'était ce qui pouvait couronner sa gloire en réparant ses torts : il voulait pacifier l'Europe, après l'avoir troublée pendant tout le cours de son règne, et c'est ce qu'il entreprit avant de réaliser son projet d'abdication.

Il avait nommé, de concert avec le roi Henri II, des commissaires pour traiter d'un échange de prisonniers. Les conférences se tinrent à ce sujet à l'abbaye de Vaucel les près deCambrai, et l'on y traita d'un plus grand intérêt : on proposa de conclure une trève decinq ans.

Ce fut pendant ces négociations qu'il exécuta le projet qu'il avait conçu, de renoncer aux monde et aux grandeurs. Il avait déjà cédé les royaumes de Naples et de Sicile à Philippe, son fils, et il lui remit les provinces belgiques et la Franche-Comté dans une assemblée des états-généraux, tenue au palais de Bruxelles, le 25 octobre 1555, à trois heures après-midi. L'empereur était assis entre le roi Philippe, son fils, et la reine Marie, sa sœur. Philippe Brussellius, conseiller-d'état, prononça, au nom de l'empereur, un discours qui portait en substance que, « depuis le moment où l'empereur avait été chargé par son » auguste aïeul, l'empereur Maximilien, du gouvernement » des provinces belgiques, il s'était fait une occupation » constante et un devoir sacré de veiller avec une sollici-

» tude paternelle au sort des peuples que la Providence » avait confiés à ses soins, et qu'il n'avait cessé dans toutes » les circonstances de leur donner les preuves les moins » équivoques et les plus multipliées de cet amour qu'il » leur portait. Ces sentimens précieux, ajouta-t-il, que » la nature avait gravés dans son cœur, étaient encore for- » tifiés par l'exemple de ses ancêtres : il se rappelait sans » cesse que le ciel, en le faisant naître dans ces provinces, » lui avait en quelque sorte imposé l'obligation de faire » leur bonheur. Son attachement pour les Belges, qu'il » regardait comme ses concitoyens et qu'il chérissait » comme ses enfans, lui firent souvent sacrifier ses intérêts » et sa gloire au désir de les rendre heureux ; et si les be- » soins des autres états soumis à son empire, le forcèrent » quelquefois à vous abandonner, il revenait toujours au » milieu de vous avec le plus vif empressement et la plus » douce satisfaction. C'est au milieu de vous qu'il a passé » la plus grande partie de sa vie glorieuse ; et s'il lui était » libre de céder aux mouvemens de sa volonté, c'est au » milieu de vous qu'il désirerait de la terminer. Mais ses » forces épuisées par les ans et les travaux, ne lui per- » mettent plus de vaquer aux affaires publiques, et il se » voit forcé d'abandonner un sceptre dont ses mains dé- » faillantes ne sauraient plus soutenir le poids avec la force » et la dignité qu'exige cette auguste charge. L'Espagne, » qu'il a quittée depuis douze ans, le rappelle à grands » cris dans son sein : il n'a pu se rendre au juste désir et aux » plaintes réitérées de ce royaume, parce qu'il sentait que » son éloignement devait nécessairement nuire à vos inté- » rêts. Ce motif est maintenant détruit par des raisons

» supérieures et prépondérantes. Les infirmités dont sa » majesté est accablée, ne lui permettent plus de supporter les intempéries de ce climat. Elle a donc pris la résolution de partir cet hiver pour l'Espagne, et de remettre » la souveraineté de ces provinces à son fils. C'est avec un » regret amer que l'empereur se voit obligé de vous quitter; » mais, dans les regrets que cette séparation lui fait ressentir, il éprouve un puissant motif de consolation, c'est » qu'il remet le sort de ces provinces, qui ont toujours » fait le plus cher objet de son amour et de sa sollicitude » paternelle, dans les mains d'un fils qui sera fidèle aux » principes d'équité et de bienveillance qui ont signalé » celui du père. Les peuples sont souvent exposés à une » infinité de dangers, quand ils sont livrés à l'inexpérience » indocile d'un jeune monarque. Mais l'empereur a su, » dans sa haute sagesse, trouver le moyen d'écarter ces » maux de son peuple chéri. S'il avait remis dans le même » moment tous ses vastes états à son fils, ce jeune prince » aurait pu succomber sous un fardeau dont il n'aurait » pas encore essayé la charge: il a commencé par lui confier » un petit nombre d'états, pour le former et le façonner » insensiblement au grand art de régner.

» Les grands talens qu'il a déployés dans le gouvernement des états dont l'empereur lui a confié le soin, sont » un sûr garant du sort heureux qu'il vous prépare. Cet » espoir est d'autant mieux fondé, que le roi est maintenant » parvenu à cet âge de maturité où l'on n'a plus à craindre » les écarts et les inconséquences de la jeunesse. C'est donc » pour le bonheur commun de son fils et de ses sujets que » l'empereur vous décharge aujourd'hui du serment de fi-

» délité que vous lui avez prêté, et qu'il remet, en pré-
» sence de cette illustre assemblée, dans les mains de son
» auguste fils, que vous voyez assis à ses côtés, les provinces
» des Pays-Bas, pour les posséder aux mêmes titres et aux
» mêmes conditions que ses ancêtres. Il est donc de votre
» devoir de prêter à votre nouveau maître, en ce jour où
» l'empereur lui transmet sa puissance, le même serment
» que vous lui feriez, si le ciel avait disposé des jours de
» sa majesté.

» L'empereur me charge au surplus de vous remercier
» de toutes les marques d'attachement que vous lui avez si
» fréquemment et si amplement données : il emporte dans
» sa retraite le souvenir des services et des secours que,
» dans tant d'occasions, il a reçus de votre libéralité et de
» votre dévouement. En vous quittant, il veut, pour la der-
» nière fois, vous adresser les avis salutaires que lui inspire
» le désir de votre bonheur et de votre salut. Pratiquez fi-
» dèlement les commandemens de Dieu; respectez inviola-
» blement le culte et les dogmes de la religion et de l'église
» catholique. Ayez toujours ces derniers avis de votre
» maître gravés profondément dans vos cœurs; et comme
» ces provinces ne sont que les membres d'un même corps,
» évitez soigneusement les haines et les dissensions; aimez
» l'union et la concorde. Si vous suivez ce grand principe,
» vous saurez résister aux ennemis les plus puissans; si
» vous le négligez, vous serez continuellement exposés
» aux insultes et aux coups du moindre de vos voisins. »

Après ce discours, l'orateur donna lecture de l'acte de résignation par lequel l'empereur abandonnait à son fils tous ses domaines, sa juridiction et son autorité dans les

Pays-Bas, déchargeant ses sujets de l'obéissance qu'ils lui devaient, pour la transporter à Philippe, son légitime héritier, à condition qu'ils le servissent avec le zèle et la fidélité qu'ils lui avaient toujours montrés à lui-même depuis tant d'années qu'il les gouvernait.

Alors l'empereur, qui ne se soutenait sur ses jambes qu'avec peine, s'appuyant d'une main sur un bâton, et de l'autre, sur l'épaule du prince d'Orange, se leva de son siége, et lut lui-même à l'assemblée (car il tenait un papier à la main) un discours en français (*a*), conçu, sinon en ces termes, du moins en ce sens :

« Vous venez d'entendre par l'organe de mon conseiller-» d'état, mes sentimens et mes intentions, qu'il vous a » fidèlement exprimés. J'ai cependant encore quelques ré-» flexions à vous communiquer.

» Vous le savez : dès l'âge de seize ans, monté au trône » d'Espagne après la mort de mon aïeul maternel ; dès » l'âge de dix-huit, parvenu à l'empire après celle de mon » aïeul paternel, je me suis entièrement dévoué aux soins » du gouvernement, et je n'ai donné que la moindre « partie de mon temps au repos, encore moins aux plaisirs. » J'ai fait neuf voyages en Allemagne, six en Espagne, » sept en Italie, dix dans la Belgique, deux en Angleterre, » deux en Afrique ; j'ai traversé huit fois la Méditerranée, » trois fois l'Océan. Comme ces fréquentes absences, » qu'exigeaient le besoin de mes vastes états et le bien de » mes fidèles sujets, pouvaient vous être préjudiciables,

(*a*) Le français était dès-lors fort usité dans la Belgique. C'était la langue du gouvernement.

» j'ai confié le gouvernement de ces provinces à la reine » ma sœur, que vous voyez à mes côtés ; et qui peut mieux » que vous, rendre témoignage à la sagesse de son admi» nistration? J'ai été engagé dans une longue guerre, et » j'atteste le ciel que j'y ai été entraîné non par goût ou par » ambition, mais par force et par nécessité, pour soutenir » la dignité de mon trône et défendre les droits de mes » peuples contre les injustes entreprises de mes ennemis ; » et si dans ce moment où j'abandonne les rênes du gou» vernement, une chose me laisse des regrets, c'est de » n'avoir pu, avant de descendre du trône, mettre fin à » cette guerre qui désole encore l'Europe. Les infirmités » dont vous me voyez accablé, sont tout à la fois les effets » et la preuve des inquiétudes et des fatigues que m'ont » causées tant de travaux si pénibles. tant de guerres si » pesantes. Déjà depuis long-temps je méditais le projet de » me décharger d'un fardeau que je ne puis plus suppor» ter ; mais l'infirmité de ma mère et la jeunesse de mon » fils en ont retardé l'exécution. Tant que ma santé m'a » permis de remplir mes devoirs, et que mes forces ont pu » suffire au pénible gouvernement de tant de vastes états, » jamais je n'ai craint le travail; jamais je ne me suis plaint » de la fatigue. Mais au déclin de mes ans, ma vigueur » épuisée par les crises douloureuses d'une maladie incu» rable, m'avertit qu'il est temps que je quitte le monde. » Je ne suis pas assez jaloux de régner pour vouloir tenir » le sceptre d'une main débile, quand je sens que je ne » puis plus protéger mes sujets, ni veiller à leur bonheur. » Les motifs qui m'avaient forcé de différer l'exécution » de mon projet, ont cessé : mon fils est maintenant par-

» venu à l'âge où il peut dignement me remplacer; et c'est » à ce prince qui, à la force de la jeunesse joint l'expérience » et la maturité que donnent les années, que je remets » la souveraineté de ces provinces. Si, durant le cours » d'une longue administration; si, dans l'embarras des » grandes affaires qui ont absorbé toute mon attention, » j'ai commis quelque faute ou fait quelque injustice in- » volontaire, j'en demande pardon à mes sujets, et je leur » promets de conserver toujours une vive reconnaissance » de leur fidélité et de leur attachement. Ce souvenir me » suivra dans ma retraite comme ma plus douce consola- » tion et comme la plus flatteuse récompense de mes tra- » vaux; et les derniers vœux que je forme en vous quittant, » n'ont pour objet que la prosperité de mes peuples. »

Après avoir exprimé de cette manière ses sentimens aux états, il fit un dernier effort pour manifester ses intentions à son fils, qui était tombé aux genoux de son père, et baisait sa main. « Si je ne vous laissais, dit-il, que par » ma mort ce riche héritage, que j'ai si fort accru, vous » devriez quelque tribut à ma mémoire; mais lorsque je » vous résigne ce que j'aurais pu conserver encore, j'ai » droit d'attendre de vous la plus grande reconnaissance. » Je vous en dispense cependant, et je regarderai votre » amour pour vos sujets, et les soins que vous prendrez » pour assurer leur bonheur, comme les plus fortes preu- » ves de votre reconnaissance. C'est à vous à justifier la » marque extraordinaire que je vous donne aujourd'hui » de mon affection paternelle, et à vous montrer digne » de la confiance que je vous témoigne. Conservez un res- » pect inviolable pour la religion; maintenez la foi catho-

» lique dans sa pureté. Que les lois de votre pays vous » soient sacrées ; n'attentez ni aux droits ni aux priviléges » de vos sujets ; et si jamais il vient un temps où vous dé» siriez jouir, comme moi, de la tranquillité d'une vie pri» vée, puissiez-vous avoir un fils qui mérite par ses vertus » que vous lui résigniez le sceptre avec autant de satisfac» tion que j'en goûte à vous le céder ! »

A peine l'empereur eut-il fini ce discours, qu'il se jeta sur son siége : la respiration lui manquait; la pâleur de son visage marquait la faiblesse que lui avait causée la fatigue d'un si long effort. Tout l'auditoire fondait en larmes, et Heuter, prévôt d'Arnhem (*a*), qui était présent à cette imposante cérémonie, rapporte que les pleurs inondaient aussi son visage. L'admiration et l'attendrissement s'étaient emparés de tous les spectateurs, qui éprouvaient le plus vif regret de perdre un prince qui avait toujours prodigué à ses chers Belges (c'était ainsi qu'il les appelait) les marques les plus touchantes d'une bienveillance particulière, et ces sentimens se manifestaient si sensiblement par le silence, par les larmes, par les sanglots des spectateurs, qu'il arracha également des larmes à l'empereur et à la reine, sa sœur.

Jacques Masius (de Maës), échevin d'Anvers, homme de loi, qui dans ce temps passait pour fort éloquent, avait été chargé par les états de répondre à l'empereur au nom de l'assemblée, et il exprima, dans un discours soigné, tout le respect et la reconnaissance dont les vertus et les bienfaits de

(*a*) C'est lui qui est connu comme historien sous le nom de *Pontus Heuterus*, souvent cité dans cet ouvrage.

l'empereur laissaient dans tous les cœurs des souvenirs si touchans, et les regrets de son départ y imprimaient des traces si profondes : il déclara que les états reconnaissaient Philippe, son fils, roi d'Angleterre et de Naples, pour leur légitime souverain, et il lui adressa des protestations de soumission, de fidélité et d'attachement, en lui promettant qu'ils le serviraient avec tout le zèle qu'ils avaient toujours témoigné à son père, et qu'ils le seconderaient de tous leurs efforts par tous les moyens qui pourraient concourir à maintenir, par un heureux concert entre le prince et les sujets, le règne de la justice et des lois, et à conserver la pureté de la foi catholique. Il finit par offrir à l'empereur les vœux les plus ardens pour le succès de son voyage et la prospérité de ses jours.

Quand l'orateur eut terminé son discours, le roi Philippe, se levant de son siége, se mit à genoux devant son père, et lui dit d'une voix basse : « Je ne pourrais, sans manquer au » devoir sacré de la piété filiale, résister aux volontés de » votre majesté. C'est donc pour satisfaire à ses ordres que » je reçois avec le respect que je lui dois, la charge qu'elle » m'impose, et je la supplie d'agréer l'expression de ma vive » reconnaissance et l'assurance solennelle que j'emploierai » tous mes efforts et tous mes soins pour le maintien de la » justice et des lois et pour l'exaltation de la religion catho» lique. »

Le prince, qui entendait mieux la langue française qu'il ne la parlait, se levant et s'adressant à l'assemblée, lui témoigna le regret de n'être pas assez familier avec cette langue, pour exprimer dans une circonstance aussi solennelle, toute l'affection qu'il éprouvait pour ses fidèles

Belges, et il chargea Granvelle, évêque d'Arras, d'être son organe. Granvelle, dans un assez long discours, après avoir protesté du zèle de Philippe pour le bien de ses sujets, assura qu'il était fermement résolu de consacrer, à l'exemple de son père, tous ses talens et tous ses momens à faire le bonheur des Belges, en les traitant avec des égards distingués.

Après que Granvelle eut fini de parler, Marie, reine douairière de Hongrie, donna sa démission de la régence des Pays-Bas, dont elle avait été chargée par son frère pendant l'espace de vingt-cinq ans.

La cérémonie étant terminée, l'empereur sortit de la salle, soutenu par le prince d'Orange, et la séance fut levée.

Le jour suivant, les membres des états, convoqués par le roi, se réunirent dans une vaste galerie du palais, à neuf heures du matin. Le roi entouré des chevaliers de la toison d'or, et assis sur un siége magnifique, fit le serment accoutumé de maintenir les droits, coutumes et priviléges des provinces; et les députés des états, au nom de leurs provinces, lui jurèrent obéissance dans l'ordre suivant. Ceux des provinces ayant le titre de duché, c'est-à-dire, du Brabant, du Limbourg, du Luxembourg et de Gueldre, y furent admis les premiers, et ceux des provinces ayant le titre de comté, c'est-à-dire, de Flandre, de Hainaut et de Namur, y furent appelés les seconds.

L'empereur convoqua, au même palais à Bruxelles, le 17 janvier 1556, une seconde assemblée, dans laquelle il remit à son fils la monarchie d'Espagne avec toutes les provinces qui en dépendaient tant dans l'ancien que dans le nouveau monde.

La trève proposée dans les conférences de Vaucelles, y fut conclue le 5 février de cette année, et la principale condition en était que les deux monarques conserveraient pendant sa durée, qui devait être de cinq ans, leurs conquêtes respectives.

L'empereur, qui attendait en Zélande un vent favorable pour s'embarquer, partit le 17 septembre pour l'Espagne avec ses deux sœurs, Marie, reine de Hongrie, et Éléonore, reine de France : il embrassa son fils au moment de son départ, en l'exhortant derechef, pour la dernière fois, à maintenir la religion catholique dans toute sa pureté, et à respecter inviolablement les droits et les priviléges des Belges.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

INTRIGUES du pape Paul IV pour rallumer la guerre : il envoie le cardinal Caraffa en France. — Les hostilités recommencent. — Le pape abandonne le roi de France. — Ligue de l'Angleterre et de l'Espagne contre la France. — Siége et bataille de Saint-Quentin. — Philippe II bâtit l'Escurial. — Prise de Calais, de Guines et de Thionville. — Bataille de Gravelines. — Mort de Charles-Quint.

La trève de Vaucelles, ménagée par Charles-Quint, semblait promettre à l'Europe une paix durable ; mais le pape Paul IV employa tous les ressorts de sa politique artificieuse pour réveiller les querelles des princes et renouveler les maux des peuples. Il envoya en France, avec la qualité de nonce, son neveu, le cardinal Caraffa, qui, par son adresse et ses intrigues, sut mettre dans ses inté-

rêts le duc et le cardinal de Guise. Ces sujets ambitieux, ennemis d'une tranquillité qui entravait leurs projets orgueilleux, ayant à leur tour gagné la fameuse duchesse de Valentinois, plus connue sous le nom de Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II, firent valoir des raisons que la bonne foi réprouve, et que le bien public condamne. Le brave connétable de Montmorency, qui avait déterminé le roi à conclure la trêve de Vaucelles, fit tous ses efforts pour l'engager à rejeter les propositions insidieuses de l'ambitieux pontife; mais l'adresse des Guise et l'ascendant de Diane furent plus puissans sur l'esprit du monarque, que les raisons du connétable. Henri avait juré la paix ; mais qu'importent en politique les sermens, quand l'intérêt parle? Il n'en coûta au nonce, que la peine de délier le roi de son serment, et les hostilités recommencèrent. Henri II envoya deux armées ; l'une en Italie, commandée par le duc de Guise, et l'autre en Flandre, commandée par le connétable de Montmorency. Le duc d'Albe, qui commandait les troupes espagnoles en Italie, ayant porté la terreur aux portes de Rome, força le vieux pontife à lui demander une trêve. L'arrivée du duc de Guise ranima son audace en réveillant ses espérances, et il lança des anathèmes. Mais l'habileté du duc d'Albe et les revers du duc de Guise, forcèrent le pape d'abandonner le roi, dont il avait imploré le secours.

Les armes de Henri éprouvèrent dans la France les plus terribles revers. Philippe II, qui avait épousé Marie, reine d'Angleterre, qu'il méprisait et qu'il maîtrisait, était parvenu à engager les Anglais, qui le détes-

taient cependant, à former une ligue avec les Espagnols contre la France. Une armée formidable, dont Philippe avait confié le commandement à Emanuel-Philibert, duc de Savoie, qui avait remplacé la reine de Hongrie dans le gouvernement général des Pays-Bas, pénètre dans la Picardie. La fleur de la noblesse française accourt avec son connétable pour arrêter la marche des Espagnols. Le duc de Savoie fit le siége de Saint-Quentin. Cette place, dont on n'avait pas prévu le siége, était dépourvue de troupes et de munitions; mais elle était défendue par ce brave amiral Coligni, qui déjà était l'espoir des protestans, dont il fut dans la suite le plus ferme appui. Philippe veillait sur les opérations de cette guerre, et en laissait au duc de Savoie toute la direction. Effrayé des prodiges que faisaient les habitans animés par le jeune héros qui défendait leur ville, il craignait d'être obligé de lever honteusement le siége. Mais l'impétueux Montmorency paraît sous les murs de Saint-Quentin, et présente imprudemment la bataille aux ennemis avec des forces inférieures. Les Français déployèrent sans succès leur bravoure ordinaire, dans cette fatale journée, où le génie du général espagnol triompha de la valeur emportée du connétable. Une sanglante défaite, dans laquelle Montmorency tomba au pouvoir des Espagnols, moissonna la plus grande partie de cette valeureuse noblesse, qu'il avait amenée dans une autre espérance. Lamoral, comte d'Egmont, qui commandait sous les ordres du duc de Savoie, eut la principale part à la gloire de cette journée, dont il décida le succès à la tête de la brave cavalerie des Pays-Bas, connue sous le nom

de gens d'armes d'ordonnance, qui avaient si souvent contribué aux victoires de Charles-Quint.

La prise de la ville fut presque le seul fruit de cette victoire, qui ne coûta pas cent hommes aux Espagnols. La terreur était dans Paris, et la France, ouverte de tous les côtés, croyant voir dans ce funeste événement le renversement prochain de la monarchie, ne dut en effet son salut qu'à la timide circonspection de Philippe, qui, au lieu de s'obstiner au siége de Saint-Quentin, aurait dû, suivant l'avis de son général, profiter de la consternation de Paris, pour marcher sur cette capitale, et probablement, dans le premier moment de désordre et de terreur, il l'aurait emportée sans résistance et sans difficulté. Ce fut le 10 du mois d'août, jour de St Laurent, que se donna cette mémorable bataille de Saint-Quentin. Philippe (ce fait donnera une idée de sa dévotion), en mémoire de ce grand jour, fit vœu de bâtir une église, un monastère et un palais, qui seraient consacrés au saint martyr : il ordonna que tous ces édifices eussent la forme d'un gril, pour rappeler l'idée de l'instrument du supplice de ce saint (*a*). C'est à ces édifices qu'il donna le nom de l'Escurial, devenu la résidence des rois d'Espagne.

Ce funeste événement avait déterminé le roi Henri à rappeler d'Italie le duc de Guise, pour la défense du royaume, dont il fut nommé lieutenant-général. Cet habile capitaine, méditant une expédition digne de son génie, rassemble, avec une étonnante rapidité, les débris de

(*a*) Il avait été étendu sur un gril ardent par ordre du préfet de Rome, le 10 août 258.

l'armée vaincue : il déconcerte, en les trompant par de fausses marches, les combinaisons des Espagnols ; il ralentit leur ardeur, en les harcelant par des escarmouches continuelles, et il se jette brusquement sur Calais. Cette place, qui, depuis trois siècles, offrait aux Anglais une porte pour entrer dans le continent, fut emportée au bout de huit jours, par une attaque aussi vivement que sagement combinée. La prise de Guines suivit celle de Calais, et les Anglais furent entièrement chassés de la France. Le repos de l'hiver laissa au duc de Guise le temps de préparer de nouvelles entreprises, et il prit, dans la campagne suivante, Thionville, qui soutint un siége de trois semaines. Mais le maréchal de Termes fut moins heureux que le duc de Guise ; il fut battu et pris à la bataille de Gravelines, par le comte d'Egmont, qui commandait l'armée espagnole. Cette seconde défaite obligea les Français à penser à la paix.

Cependant Charles-Quint, qui, selon l'expression d'une pièce citée par Balzac, avait voulu mourir sous l'empire de son frère et sous le règne de son fils, s'était retiré au monastère de St Just, dans l'Estramadure. C'est là que ce monarque, qui pendant cinquante ans avait été l'arbitre ou plutôt le dominateur de l'Europe, dépouillé maintenant de l'éclat du trône, et tombé dans l'obscurité et les ennuyeuses minuties du cloître, tâchait d'oublier le trône et le monde avec leurs vaines chimères. Il s'occupait dans cette solitude à planter des choux, faire des horloges et à chanter des psaumes. Accablé de goutte, dévoré de chagrins et probablement d'ennuis, peut-être tourmenté de regrets, il perdit la

tête ; il conçut et exécuta l'idée singulière de faire célébrer ses obsèques dès son vivant. En conséquence (*a*), il se fit élever un tombeau dans la chapelle du couvent. Ses domestiques y allèrent en procession funéraire, tenant des cierges noires dans les mains, et lui-même suivait enveloppé d'un linceul. On l'étendit dans un cercueil avec beaucoup de solennité. On chanta l'office des morts. Charles joignit sa voix aux prières qu'on récita pour le repos de son ame, et mêlait ses larmes avec celles que répandaient les assistans, comme s'ils avaient célébré de véritables funérailles. La cérémonie se termina, suivant l'usage, par jeter de l'eau bénite sur le cercueil, et tout le monde s'étant retiré, les portes de la chapelle furent fermées. Charles sortit alors du cercueil, et se retira dans son appartement, plein des idées lugubres que cette solennité ne pouvait manquer d'inspirer. Soit que la longueur de la cérémonie l'eût fatigué, soit que cette image de la mort eût fait sur son esprit une impression trop forte, il fut saisi de la fièvre le lendemain. Son corps exténué ne put résister à la violence de l'accès, et il expira le 21 septembre 1558, âgé de cinquante-huit ans, six mois et vingt-cinq jours.

(*a*) Robertson.

HUITIÈME ÉPOQUE.

MAISON D'AUTRICHE.

1477. — 1797. ESPACE 320.

DEUXIÈME DIVISION.

BRANCHE ESPAGNOLE.

DEPUIS LA MORT DE CHARLES-QUINT, EN 1558, JUSQU'AU TRAITÉ D'UTRECHT EN 1713.

CHAPITRE PREMIER.

Trève. — Paix de Câteau-Cambresis. — Ton, manières, habitudes de Philippe II. Il nomme Marguerite, duchesse de Parme, gouvernante générale des Pays-Bas, ainsi que les gouverneurs des provinces; il organise les conseils collatéraux, nomme l'amiral et le général d'artillerie. Érection des nouveaux évêchés; nomination des évêques. — Installation de la gouvernante.—Composition du conseil d'état; portrait de ses membres. — Instructions du roi pour les tribunaux de justice relativement à la religion. Les états demandent le renvoi des troupes espagnoles et l'éloignement des étrangers du conseil d'état.— Instructions secrètes pour la gouvernante.—Départ du roi.—Prépondérance de Granvelle dans le conseil d'état.—Départ des troupes espagnoles.

PHILIPPE II, que la mort de la reine Marie d'Angleterre, son épouse, rendait plus indifférent sur les intérêts des Anglais, songeait à retourner en Espagne, où ses affaires le rappelaient. Il soupirait après la paix, qui lui était aussi nécessaire qu'à Henri II, et les deux monarques la dési-

raient aussi ardemment l'un que l'autre. Les Guises cependant, dont la guerre augmentait le crédit, tâchait de détruire dans l'esprit du roi ses dispositions et ses vues pacifiques ; mais la duchesse de Valentinois, ennemie des Guise, qui lui avaient déplu, affermissait le monarque dans ses desseins, et le connétable de Montmorency, prisonnier en Espagne, fut chargé d'entamer les négociations.

Dès le 17 octobre, les deux rois convinrent à Clercamp, dans le Cambrésis, d'une suspension d'armes pendant laquelle on négocierait la paix. Le roi d'Espagne employa pour cette négociation, Ferdinand de Tolède, duc d'Albe; Guillaume de Nassau, prince d'Orange ; Ruy Gomez, comte de Mélito ; Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras, et Viglius de Zwichem, président du conseil privé, à Bruxelles ; et le roi de France, le connétable de Montmorency, le cardinal de Lorraine, le maréchal de Saint-André, Jean de Morvillers, évêque d'Orléans, et Claude de Laubépine, secrétaire d'état.

La paix fut signée à Câteau-Cambrésis, le 3 avril 1559. Philippe II s'y engage (art. 2) à restituer à la France les villes de Saint-Quentin, du Câtelet et de Ham, et Henri II s'oblige réciproquement à restituer à l'Espagne, Thionville, Marienbourg, Yvoi, Dampvilliers et Montmédi, avec toutes les autres places et lieux, que les Français avaient pris sur les Espagnols.

Il fut stipulé (art. 12) que le terrain de la ville de Térouanne, qui devait être cédé à la France, ne pourrait jamais être fortifié; et que, d'un autre côté, les fortifications de la ville d'Yvoi, qui devait être restituée à l'Espagne, pourraient être rasées.

Il fut convenu (art. 13) que les revenus de la manse

épiscopale du chapitre de Térouanne, seraient partagés en deux, pour en fonder, sous l'approbation du pape, deux nouveaux évêchés; l'un, dans les états du roi de France, à Boulogne ou ailleurs; et l'autre, dans ceux du roi d'Espagne, à Saint-Omer ou ailleurs.

Le mariage d'Elisabeth de France, fille de Henri II, avec Philippe II, négocié par Montmorency, devint le gage de l'union des deux puissances.

Un traité si glorieux pour l'Espagne, excita les murmures de la nation française, qui voyait avec indignation qu'une guerre si ruineuse n'avait abouti, après trente ans de succès, qu'à dépouiller et à déshonorer son roi par un traité honteux.

Philippe, déchargé des embarras de cette longue guerre, ne songea plus qu'à exécuter son projet de réforme dans l'administration civile, militaire et religieuse des Pays-Bas, afin de pouvoir presser le moment de son départ pour l'Espagne, où il avait résolu de fixer son séjour, parce qu'il ne sentait que de l'aversion pour tous les autres pays.

Les présages de son règne ne furent pas heureux, et son caractère ne pouvait que déplaire à des peuples qui avaient toujours été soumis à des princes habitués à vivre avec leurs peuples comme au centre de leur famille, parlant leur langue (*a*), respectant leurs usages, partageant leurs jeux (*b*). Le contraste que présentaient la con-

(*a*) Charles-Quint savait cinq langues, et parlait à chacun la sienne.

(*b*) Ce même prince, n'étant encore âgé que de douze ans, abattit d'un coup d'arbalète l'oiseau posé sur la tour de l'église du Sablon à Bruxelles, et fut ainsi proclamé roi du serment.

trainte perpétuelle et l'étiquette rigoureuse auxquelles on était assujetti, avec la liberté et l'aisance dont on jouissait sous les règnes précédens, causait un mécontentement général. Le ton réservé de Philippe, son sérieux glacé, sa contenance roide; ces yeux voilés, ce visage sombre, qui paraissait toujours couvert d'un nuage, annonçaient un caractère soupçonneux, dissimulé et ombrageux, et inspiraient, comme par une réciprocité naturelle, à tous ceux qui l'approchaient, la défiance qu'il éprouvait et qu'il leur témoignait. L'affectation de ne porter que le costume espagnol, de ne parler que la langue espagnole, comme il avait fait en France et en Angleterre, choquait également les yeux et les oreilles. On eût dit qu'il cherchait à déplaire par tous les sens. Il était mesuré, compassé dans tout, dans ses délibérations, dans ses audiences, dans ses dévotions. La plus sévère et souvent la plus ridicule étiquette présidait à toutes ses actions. Il était taciturne, et s'il daignait quelquefois parler, ce n'était presque que par monosyllabes. Il était inaccessible, et, pour ainsi dire, invisible. Il se tenait caché au fond de son carrosse pour se dérober aux regards du peuple, qui se précipitait sur ses pas pour le voir.

Il détestait le séjour de la Belgique, et il se hâta d'en régler l'état, pour abandonner le plus tôt possible un pays qu'il était bien décidé à ne plus revoir. Il pourvut donc d'abord au gouvernement général des Pays-Bas, auquel il nomma Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, fille naturelle de Charles-Quint. Cette princesse était née à Audenarde en 1522 de Marguerite Van der Genst. Elle avait épousé en 1536 Alexandre de Médicis, duc de

Florence, et en 1538, Octave Farnèse, fils aîné de Pierre-Louis Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, auquel il succéda en 1547.

Cette nomination fut suivie de celle des gouverneurs des provinces. Il continua Guillaume de Nassau, prince d'Orange, dans celui de Hollande et de Zélande, et il y ajouta Utrecht. Il continua également Lamoral, prince de Gavre et comte d'Egmont, dans celui de Flandre et d'Artois. Il donna celui de Luxembourg à Pierre-Ernest, comte de Mansfeld; celui de Namur à Charles, comte de Berlaymont; de Limbourg à Jean, comte d'Oost-Frise; de Hainaut à Jean de Lannoy, seigneur de Molembeck; de la Flandre française à Jean de Montmorency, seigneur de Courière; du Tournaisis à Florent de Montmorency, seigneur de Montigny; de la Frise et de l'Over-Yssel à Jean de Ligne, comte d'Arenberg. Il différa pour des raisons particulières de pourvoir à celui de Gueldre et de Zutphen, qu'il donna dans la suite à Charles, comte de Meghe. Il ne nomma point de gouverneur pour le Brabant, qui fut immédiatement soumis au gouverneur général des Pays-Bas.

Après avoir ainsi réglé le gouvernement général et celui des provinces, il organisa les trois conseils collatéraux, dont il détermina les fonctions par des instructions précises, de manière qu'ils ne pussent empiéter l'un sur l'autre.

Il pourvut également au réglement de l'état militaire. Dès l'an 1547, Charles-Quint, pour garantir ses frontières contre les attaques imprévues de ses voisins, avait résolu d'entretenir constamment un corps de cavalerie, connu sous le nom de *bandes d'ordonnance*, qui était regardé

comme la meilleure troupe de l'Europe. Ce corps était composé de trois mille chevaliers, avec les chefs et les capitaines. Philippe, à l'exemple de son père, distribua cette cavalerie en quatorze cornettes, dont il donna le commandement à quatorze principaux seigneurs du pays : il confia la charge d'amiral à Philippe de Montmorency, comte de Horn, et celle de général d'artillerie, à Philippe Stavel, de Glay.

Mais l'affaire la plus délicate et la plus difficile à régler, était l'état ecclésiastique. Déjà Charles-Quint, pour empêcher les progrès des nouvelles sectes, avait formé le projet d'ériger de nouveaux évêchés, dans la Belgique, où il n'y en avait que cinq : Arras, Térouanne, Cambrai, Utrecht et Tournai ; mais les guerres continuelles, dans lesquelles il était engagé, lui ôtèrent la possibilité plutôt que la volonté de réaliser ce projet, dont il laissa l'exécution à son fils : c'était un des points principaux des dernières instructions qu'il lui donna.

Philippe avait envoyé à Rome, François Sonnius, docteur de Louvain, pour y négocier cette affaire avec le pape Paul IV. Sonnius revint aux Pays-Bas, accompagné du nonce Salvator Pacinius, évêque de Clusium, dans la Toscane, avec une bulle du 12 mai 1559, par laquelle le pape permettait l'érection de quatorze nouveaux évêchés, qui seraient suffragans de Cambrai et d'Utrecht, qu'il érigea en métropoles, et de Malines, qu'il décora de la primatie des Pays-Bas.

Les nouveaux évêchés furent Arras, Saint-Omer et Namur, suffragans de Cambrai ; Anvers, Gand, Bruges, Ypres, Bois-le-Duc et Ruremonde, suffragans de Malines ;

Harlem, Deventer, Leuwarde, Groningue et Middelbourg, suffragans d'Utrecht.

Philippe voulut, avant de partir, avoir la satisfaction de choisir, pour remplir les nouveaux siéges, des hommes recommandables par leur science et par leurs vertus, qui tous s'étaient distingués par leurs ouvrages, et s'étaient signalés par leur fermeté et leur orthodoxie au concile de Trente.

Il nomma donc à l'archevêché de Malines, Perrenot de Granvelle, de Besançon, conseiller d'état, évêque d'Arras; à l'évêché d'Anvers, Philippe Nigri, de Boulogne, doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles, chancelier de l'ordre de la toison d'or, et conseiller d'état, mort avant d'avoir été sacré, et remplacé par François Sonnius, qui avait été nommé à l'évêché de Bois-le-duc, et passa à celui d'Anvers, dont il est conséquemment le premier évêque; à l'évêché de Gand, Corneille Jansenius, de Hulst, docteur en théologie de l'université de Louvain; à celui de Bruges, Pierre Curtius, de Bruges, docteur en théologie de l'université de Louvain; à celui d'Ypres, Martin Rithove, Brabançon, docteur en théologie, et doyen de Saint-Pierre à Louvain; à celui de Bois-lè-Duc, François Sonnius, de Bois-le-Duc, docteur en théologie de l'université de Louvain, et chanoine d'Utrecht, qui fut transféré à celui d'Anvers; à celui de Ruremonde, Guillaume Lindanus, de Dordrecht, docteur en théologie de l'université de Louvain.

Il ne nomma pas à l'archevêché de Cambrai, parce que le pape Paul IV y avait appelé Maximilien de Berg.

Il nomma à l'évêché d'Arras, François Richardot, Bourguignon, docteur en théologie de l'ordre de Saint-Augustin; à celui de Saint-Omer, Guillaume de Poitiers, archidiacre de la Campine, prévôt de Furnes, qui n'accepta pas et fut remplacé par Gérard d'Hamericourt; à celui de Namur, Antoine Havet, d'Arras, dominicain, docteur en théologie, confesseur de Marie, reine de Hongrie.

Il nomma à l'archevêché d'Utrecht, Frédéric Schenck, de Tautenbourg, prévôt de Saint-Pierre à Utrecht, et président de la chambre impériale de Spire; à celui de Harlem, Nicolas de Nieuwlandt, évêque d'Hébron; à celui de Deventer, Jean Mahieu, qui s'en démit, et fut remplacé par Gilles Dumont, de Perwez, en Brabant, provincial des récollets; à celui de Leuwarde, Remi Drintius, conseiller ecclésiastique à Malines; à celui de Groningue, Jean Knyff, d'Utrecht, récollet, et à celui de Middelbourg, Nicolas a Castro, dit Vander Borcht, licencié en théologie de l'université de Louvain et chanoine d'Utrecht.

Philippe II, qui désirait de presser son départ, laissa à Granvelle et à Sonnius le soin de régler les limites des nouveaux diocèses et d'assigner les revenus des nouveaux évêques.

Il voulut lui-même, avant son départ, installer la duchesse dans son gouvernement. Il alla donc à sa rencontre, accompagné d'Octave, son époux, d'Alexandre, son fils, et des députés des états et de la noblesse. Il amena la princesse à Gand, où il avait convoqué les états pour donner plus d'éclat à la cérémonie, et il la conduisit à

l'assemblée. Granvelle, évêque d'Arras, y prononça par ordre du roi, un discours dans lequel il exposait les raisons qui forçaient ce monarque à abandonner la Belgique (a). Les états, ayant saisi dans ce discours des dispositions qui annonçaient un système oppressif et destructeur des priviléges et de la liberté du pays, y firent une réponse ferme dans laquelle ils exposèrent leurs raisons et leurs craintes. Le roi, qui aperçut aisément dans le langage des états leur mécontentement et leurs dispositions, laissa à la duchesse des ordres et des instructions secrètes sur les principes qui devaient diriger sa conduite dans l'administration des affaires.

Le conseil d'état était composé de six membres, et divisé en deux partis. Guillaume de Nassau, prince d'Orange; Charles Lamoral, comte d'Egmont, et Philippe de Montmorency, comte de Horn, formaient le premier. Orange en était le chef. Cet homme extraordinaire avait reçu de la nature toutes les qualités nécessaires pour faire une révolution. Simple, facile, libéral, accessible, populaire, insinuant, il avait su mériter la confiance et l'estime des Belges par toutes les qualités propres à gagner le peuple. Il possédait l'art de se travestir et de se multiplier, pour ainsi dire, sous toutes les formes, selon les personnes et les circonstances. Habileté pour traiter les affaires, pénétration pour prévoir les événemens, fermeté pour les maîtriser, finesse et discernement pour saisir les caractères, souplesse pour les ménager, adresse pour les manier et les dominer, il dirigea tous ces avan-

(a) Bentivoglio, liv. 1.

tages vers les grands projets que lui suggérait sa vaste ambition. On l'appelait *le Taciturne*, parce qu'en effet, il parlait peu; mais, dit Van der Vinckt, son silence était éloquent; et quand il parlait, il séduisait (*a*).

Le comte d'Egmont était plus illustre encore par ses victoires que par sa naissance. Aussi populaire que le prince d'Orange, il était plus propre au tumulte des camps et aux travaux de la guerre, qu'aux ruses de la politique et aux souplesses des cours. Son désintéressement, sa noble franchise, son air ouvert lui avaient gagné tous les cœurs.

Le comte de Horn, aussi ambitieux, mais plus téméraire que le prince d'Orange, manquait de cette solidité et de cette circonspection nécessaires pour conduire un projet à sa fin, se laissant trop emporter par sa fougue, trop dominer par son humeur inquiète.

Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle; Viglius de Zwichem d'Aytta, et Charles, comte de Berlaymont, formaient l'autre parti. Granvelle, dont l'habileté, la pénétration, l'activité, l'ambition, le faste, l'avarice et toutes les qualités bonnes ou mauvaises étaient portées à l'excès, en était l'ame. Politique raffiné, hypocrite adroit, il savait employer à propos tous les moyens et toutes les ressources que son génie fournissait à son ambition pour conserver son crédit et étendre son pouvoir. Il avait surtout l'art de fomenter sourdement l'inimitié qui divisait le roi et les peuples.

Viglius, chef et président du conseil privé, était aussi

(*a*) *Tacendo parla, parlando incanta*, dit le proverbe italien.

recommandable par son habileté et ses profondes connaissances, que par sa prudence, sa fermeté, sa modération et son patriotisme éclairé.

Berlaymont partageait les sentimens de Granvelle et de Viglius, sans posséder leurs talens (*a*).

Comme le roi voulait s'assurer avant son départ que ses intentions seraient exactement remplies, il avait adressé aux différens tribunaux des circulaires par lesquelles il recommandait en termes généraux l'observation et le maintien de la religion, ainsi que la rigoureuse exécution des édits publiés sur cet objet; mais elles ne donnaient aucun détail ni aucune explication sur les mesures que l'on se proposait d'employer pour parvenir à ce but, tandis qu'en secret on s'en occupait fort sérieusement.

Les états, dans leur réunion générale, ne touchèrent pas ce point : ils se bornèrent à demander hautement le renvoi des troupes espagnoles et étrangères, et qu'on ne confiât, comme au temps de l'empereur, la garde des places du pays qu'à des troupes nationales, comme aussi qu'on n'admît aucun étranger dans le conseil d'état. C'était un trait lancé indirectement contre Granvelle, qui était de la Franche-Comté.

En voyant le ton exigeant que prenaient les états, le roi prévoyait assez que ses projets rencontreraient dans l'exécution de terribles oppositions. Il ne parla donc pas des projets relatifs à la religion, puisque les états n'en

(*a*) Voyez les détails particuliers que donne Van der Vinckt sur tous ces personnages, liv. 2, ch. 2.

avaient pas parlé eux-mêmes ; il ne répondit qu'à l'article qui concernait le renvoi des troupes, et il promit qu'il les retirerait au bout de quatre mois.

Avant de partir, il avait donné des instructions secrètes à la gouvernante pour lui tracer le plan de conduite qu'elle devrait tenir avec le conseil d'état. Il lui avait expressément ordonné de réserver toute sa confiance pour Granvelle, Viglius et Berlaymont, qui formaient ce qu'on appelait la *consulte*, et de cacher soigneusement le secret de l'état aux trois autres, en ne leur accordant par politique qu'une confiance apparente.

Le roi sentait fort bien qu'il laissait le pays dans une très-grande agitation, et que les difficultés qu'on ne manquerait pas d'élever sur l'exécution de ses projets en empêcherait ou au moins en retarderait l'accomplissement. Mais le désir de revoir l'Espagne l'emporta sur le regret qu'il éprouvait en se voyant forcé de laisser son ouvrage imparfait.

Enfin, après un mois de séjour à Gand, il se rendit à Flessingue, accompagné de la gouvernante, de son mari, de son fils, de toute leur cour et de tous les députés des états. Le prince d'Orange était de ce brillant cortége. Au moment où le roi allait monter sur son vaisseau (*a*), il trouva le prince sur son passage : il s'arrêta et se répandit en reproches amers sur sa conduite, lui disant avec un ton

(*a*) C'est Van der Vinckt qui rapporte ce fait d'après les mémoires d'Aubry Du Mouriez sur les Provinces-Unies. Celui-ci l'avait appris de son père, ambassadeur de France à La Haye, qui le tenait d'un confident du prince, témoin du fait.

d'indignation, que c'était lui qui, par ses brigues secrètes, avait traversé et empêché l'exécution de ses desseins. Le prince ayant répondu humblement que tout ce qui s'était passé n'avait été fait que par le pur mouvement des états, le roi, sortant de son flegme ordinaire, le prit par le poignet, et le secouant rudement, lui répliqua avec colère : « *Non, non, ce ne sont pas les états, c'est toi, c'est toi* (*a*). » Le prince n'entra pas dans le vaisseau, comme les autres seigneurs (*b*).

Enfin, la flotte partit le 26 août 1559 pour l'Espagne, où Philippe fixa irrévocablement son séjour, et la gouvernante revint à Bruxelles avec son conseil d'état.

Granvelle ne tarda pas à prendre dans le conseil cet ascendant que lui donnait sa supériorité sur Viglius et Berlaymont, et il devint le guide, ou plutôt l'arbitre du gouvernement. Mais il était trop habile pour faire valoir son crédit en le faisant paraître : il tâchait de le dissimuler pour parvenir plus sûrement à ses vues, en inspirant moins de jalousie et de défiance. Cependant il ne put dérober long-temps ses menées secrètes à la pénétration de ses collègues, qui, se voyant tous les jours traversés et rebutés dans leurs demandes, sentirent d'où partaient les coups. La duchesse, qui prévoyait et craignait les effets de ces mécontentemens, mettait tout en œuvre pour réconcilier les esprits. Mais les soins mêmes qu'elle prenait pour

(*a*) *No, no, los estados, ma vos, vos, vos.* C'est une expression méprisante et dure, qui équivant au tutoiement en français.

(*b*) *On pourrait dire, et pour cause*, dit Van der Vinckt. Qui dira en effet que le roi ne l'eût pas traîné en Espagne pour l'y tenir en otage et le faire répondre des événemens sur sa tête ?

apaiser les ennemis de Granvelle, décélant l'attachement qu'elle lui portait, loin de les rapprocher, ne servaient qu'à les éloigner davantage.

Le terme de quatre mois, après lequel le roi avait promis qu'il retirerait les troupes espagnoles, était écoulé, et les états en pressaient vivement le départ. Les prétextes que la gouvernante imaginait pour le reculer, inspiraient les plus grandes craintes aux peuples, qui en murmuraient hautement. Le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Horn appuyaient ces plaintes. La princesse, croyant qu'il était prudent d'user de ménagement et de condescendance dans des circonstances aussi difficiles, donna à ces troupes l'ordre de se rendre en Zélande pour y attendre l'ordre définitif de leur départ, et elle en informa le roi. Granvelle, de son côté, lui adressa, à sa manière, ses plaintes sur cet ordre de la gouvernante. Ce ne fut, comme ordinairement, qu'après un temps infini qu'arriva la décision de Madrid. C'était une lenteur d'étiquette, dit Van der Vinckt. Le roi ordonnait froidement de faire rentrer ses troupes dans leurs anciens quartiers, parce qu'il avait résolu de les tenir encore quelque temps aux Pays-Bas. L'exécution de cet ordre devenait impossible de toutes les manières. Il était aussi dangereux de les faire revenir en Brabant (elles eussent été massacrées en route), que de les laisser en Zélande, où la haine qu'on leur portait était si forte, que les ouvriers refusaient de continuer les travaux des digues, criant hautement qu'ils voulaient laisser submerger toute la Zélande, aimant mieux, disaient-ils, périr avec eux que de vivre avec eux.

Dans cette extrémité, la gouvernante, voyant un égal

danger des deux côtés, proposa l'affaire au conseil d'état. Le prince d'Orange et les deux comtes tâchèrent de démontrer à la gouvernante, par les plus fortes raisons, la nécessité d'en presser le départ. Viglius et Berlaymont, qui dans le conseil secret, y avaient engagé la duchesse, appuyèrent les raisons de ces seigneurs; et Granvelle, voyant qu'il ne pourrait l'empêcher, prit le parti d'y consentir. La gouvernante écrivit au roi qu'il n'était absolument plus possible de retenir ces troupes, et il consentit enfin à leur départ. Elles s'embarquèrent au commencement de l'an 1561.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Progrès des nouvelles doctrines. Trois ministres sont condamnés ; deux sont délivrés par le peuple.—Les moines s'opposent à l'établissement des nouveaux évêchés : ils attirent à leur parti les nobles et les protestans.—Politique du prince d'Orange : il propose de nommer un gouverneur pour le Brabant ; Granvelle s'y oppose. Le prince d'Orange et le comte d'Egmont adressent leurs plaintes au roi.—Le prince propose la convocation des états généraux : la gouvernante assemble les chevaliers de la toison d'or.—Assemblées secrètes.—Luxe du cardinal. Changement de mode dans les livrées.—Le baron de Montigny est envoyé à Madrid. Lettre de la gouvernante au roi : réponse du roi. Conférences de Montigny avec le roi : retour de Montigny.—Lettre du prince d'Orange, du comte d'Egmont et du comte de Horn au roi pour demander le rappel du cardinal : réponse du roi. Lettre particulière du roi au comte d'Egmont. Seconde lettre de ces trois seigneurs.—Le cardinal devient toujours plus odieux et plus ridicule. Lettre de la gouvernante au roi pour l'engager à rappeler ce ministre. Elle envoie Thomas d'Armentières à Madrid. Rappel et départ de Granvelle.—Mesures du roi contre les personnes suspectes d'hérésie. Espionage.—Exécutions à Rupelmonde et à Anvers.

Les nouvelles doctrines, qui, sous le règne de Charles-Quint, avaient commencé à s'introduire dans les Pays-Bas, s'y propageaient insensiblement. Un grand nombre de familles anglaises, fuyant la persécution de la reine Marie, s'étaient refugiées et établies aux Pays-Bas. Les protestans de France et d'Allemagne y envoyaient des ministres déguisés pour y répandre leurs dogmes par le moyen de la prédication. Deux ministres (*a*), l'un à

(*a*) Strada, dec. 1, lib. 3.

Tournai, l'autre à Valenciennes, prêchèrent la même nuit sur la place publique. Leur sermon fut suivi d'une espèce de procession, à laquelle le peuple assista en chantant les psaumes de Marot. La duchesse ordonna au baron de Montigny et au marquis de Berg-op-Zoom, gouverneurs, l'un de Tournai, l'autre de Valenciennes, de prendre incontinent les mesures les plus vigoureuses et les plus sévères pour mettre un terme à cette licence. Montigny ne balança pas : il fit pendre le ministre. Berg se contenta de faire arrêter deux de ces missionnaires, et il se retira auprès de son frère l'évêque de Liége. La gouvernante lui donna l'ordre de revenir à Valenciennes : il lui répondit courageusement qu'il n'entrait ni dans ses fonctions ni dans ses principes de livrer à la mort des hommes qui n'avaient d'autre crime que leur opinion et leur croyance. La gouvernante adressa au roi des plaintes amères sur la conduite du marquis de Berg, et prodigua de grands éloges au baron de Montigny.

Il y avait déjà sept mois que les deux missionnaires étaient dans les prisons. La gouvernante envoya aux magistrats de Valenciennes l'ordre de les faire brûler, conformément aux édits. Le magistrat, qui craignait un soulèvement, différa d'exécuter cet ordre cruel. Il voyait le peuple s'ameuter autour de la prison, criant aux deux prisonniers de redoubler de courage, en les assurant que, si l'on voulait attenter à leur vie, ils ne manqueraient pas de défenseurs.

Cependant la gouvernante leur réitéra l'ordre terrible d'une manière plus pressante, et les deux détenus furent

condamnés au feu. Les magistrats, qui avaient tenu ce jugement secret pour éviter une émeute, en remirent l'exécution à un lundi, à la pointe du jour, parce que dès le samedi au soir les ouvriers avaient coutume de sortir de la ville, et d'y rentrer seulement le lundi matin. Les mesures et les précautions que l'on prit pour préparer cette exécution, ne purent être si secrètes ni si promptes, que le peuple ne s'en aperçût ou au moins ne s'en doutât. Dès la pointe du jour, la place de Valenciennes fut inondée d'une foule immense, qui, au moment où elle vit paraître les deux victimes, se précipita sur le bûcher et le renversa. Les magistrats ne purent empêcher cette multitude furieuse de délivrer ces malheureux, qu'en les faisant rentrer promptement dans leur prison. La populace poursuivit à coups de pierres les magistrats, qui ne regagnèrent leurs maisons qu'avec une peine extrême, au travers de cette grêle qui les accablait. Les séditieux se mirent à courir les rues, en chantant les psaumes de Marot, et se portèrent, avec une espèce de rage à la prison, dans l'intention, disaient-ils, de rendre la liberté à ces deux ministres, s'ils pouvaient les arracher au supplice, ou de venger leur mort, s'ils ne pouvaient les y soustraire. Ils parvinrent en effet à enfoncer les portes de la prison, et en enlevèrent les ministres tremblans. La duchesse, instruite de ces excès, envoya le comte de Bossu à Valenciennes avec des troupes, et réitéra au marquis de Berg l'ordre de s'y rendre. Elle proposa l'affaire au conseil, qui arrêta que les plus séditieux seraient punis de mort. Le marquis de Berg, qui, cette fois, n'avait plus osé se dispenser de retourner à Valenciennes, fit rigoureusement

exécuter les ordres de la gouvernante. Cette princesse crut qu'il n'y avait pas de moyen plus sûr de mettre un terme à ces excès que de terminer la grande affaire de l'établissement des nouveaux évêchés. Les évêques étaient nommés : il ne fallait que les installer dans leurs siéges ; mais un grand obstacle s'opposait à l'exécution de ce projet, l'intérêt et l'ambition des moines. Il avait été résolu de fonder les revenus des nouveaux évêchés sur ceux des abbayes qui viendraient à vaquer. Les moines, plus attachés aux biens du monde qu'aux intérêts de la religion, ne virent qu'avec le plus vif mécontentement qu'en supprimant les abbés, on leur enlevait l'espoir de parvenir à cette crosse, l'objet de leurs désirs et de leurs intrigues. Ils eurent donc l'art d'exciter un soulèvement général contre le nouvel établissement. Ils attirèrent les nobles à leur parti, en leur représentant que les évêques, qui, par leur dignité, en imposaient plus que les abbés, ôteraient aux nobles toute l'influence et tout le crédit qu'ils avaient dans les états. Ils mirent les protestans même dans leurs intérêts, en leur remontrant que ce renfort d'évêques porterait un coup fatal à leur secte ; et le prince d'Orange, mettant en œuvre toutes les ressources de sa politique, ne laissait échapper ni occasion ni moyen d'animer et de soutenir les mécontens : il étudiait les différens génies et les différens intérêts, et remuait tous les esprits par les motifs particuliers, les plus propres à les toucher et à les gagner ; les moines par l'intérêt, les nobles par l'ambition, les sectaires par le fanatisme, le peuple par la liberté. En homme habile, il sut également profiter, pour avancer ses desseins, de la disposition des Brabançons. Le Brabant,

province la plus jalouse de ses priviléges, apportait les plus fortes oppositions à l'érection des nouveaux évêchés. Le prince saisit cette occasion pour proposer au conseil de donner, comme aux autres provinces, un gouverneur particulier au Brabant, qui n'était soumis qu'au gouverneur-général des Pays-Bas, et de choisir, pour remplir cette place, un seigneur, qui, par le crédit dont il jouirait dans cette province, saurait manier les esprits, et les calmer. Granvelle, pénétrant le but de cette proposition, répondit assez vivement que celui qui prétendait à ce gouvernement, ne pouvait avoir d'autre vue que de partager l'autorité du roi dans les Pays-Bas.

Mais les Brabançons avaient cru y voir une marque de l'intérêt que le prince leur portait; et lui, se voyant ainsi appuyé de la faveur populaire, ne garda plus de ménagement à l'égard du cardinal. Il écrivit à Madrid pour se plaindre de la confiance exclusive que la gouvernante donnait à ce ministre, et du mépris qu'elle affectait pour les autres seigneurs, qu'elle dédaignait de consulter dans les affaires les plus importantes. Le comte d'Egmont forma les mêmes plaintes; mais le roi ne leur donna aucune satisfaction.

Le prince, pour embarrasser la gouvernante et le roi, sollicita vivement la convocation des états-généraux sous le prétexte des besoins de l'état. La gouvernante ne rejeta point ouvertement cette proposition; elle tâcha seulement de l'éluder sous différens prétextes: elle ne voulait que gagner du temps, espérant que la proposition tomberait d'elle-même. Mais on la poursuivit avec les plus vives instances, et la duchesse, se voyant ainsi pressée,

fut obligée de donner une réponse quelconque. Elle déclara donc que le roi lui avait expressément défendu de permettre une assemblée générale avant son retour aux Pays-Bas. Cependant, pour prouver aux seigneurs qu'elle cherchait à correspondre à leurs désirs, autant qu'il était en son pouvoir, disait-elle, elle convoqua de son autorité privée une assemblée des chevaliers de la toison d'or.

Cette assemblée se tint à Bruxelles. Les séances générales étaient sans intérêt et, pour ainsi dire, sans objet. On ne s'y occupait que d'affaires fort insignifiantes, comme pour amuser l'assemblée. Mais ces seigneurs se réunissaient dans des conciliabules secrets, présidés par le prince d'Orange, le comte d'Egmont et le marquis de Berg, où l'on concertait les moyens d'éloigner le cardinal de Granvelle, qui se rendait tous les jours plus odieux aux grands et aux peuples par son orgueil, son luxe insultant, ses équipages, ses livrées, ses nombreux domestiques. La préférence marquée qu'il donnait à ses créatures, en leur accordant toutes les graces et toutes les charges, avait excité l'envie dans toutes les classes de citoyens, et souvent même, il donnait ses faveurs à des personnes indifférentes, seulement pour le plaisir de contrarier et de déjouer les seigneurs quand il savait qu'ils s'intéressaient pour d'autres. Sa perte était donc jurée, et l'on en parlait sans mystère à l'hôtel du comte d'Egmont, où se réunissait la plus nombreuse société à ses grands dîners.

Un Franc-Comtois, nommé Simon Renard, ennemi mortel de Granvelle, était de toutes ces réunions. Un jour, à un nombreux dîner chez le seigneur de Grobbendonc, la conservation tomba par hasard sur l'excessive

dépense que les seigneurs faisaient pour leurs livrées, comme à l'envi les uns des autres. L'un des convives proposa d'adopter la mode contraire. Cette idée mit tout le monde en belle humeur; les saillies se succédèrent, et de propos en propos, on en vint à tourner en ridicule les magnifiques livrées du cardinal. On chargea le comte d'Egmont de l'invention d'une nouvelle mode. Le lendemain, il fit habiller tous ses domestiques de gros drap gris-noir uni. Cette mode fut adoptée avec tant d'avidité que les tailleurs de Bruxelles ne pouvaient suffire à toutes leurs commandes. Mais, afin qu'on fît l'application de ce bizarre accoutrement à celui qui était l'objet de la plaisanterie, on figurait sur les ailerons ou manches pendantes, que l'on portait en ce temps-là, des devises et des emblêmes qui étaient autant d'allusions malignes; on y avait entr'autres brodé des têtes rouges, des têtes encapuchonées, comme celle du cardinal.

La gouvernante ne fit d'abord qu'en rire. On dit même qu'elle envoya un de ces ailerons au roi pour l'amuser. Mais le cardinal n'en riait pas; il s'en formalisa au contraire très-sérieusement, et en adressa ses plaintes au roi. La gouvernante fut obligée de défendre ces têtes et ces capuchons, et on leur substitua un faisceau de flèches qui étaient l'emblême de l'union, et qui devint la devise des Provinces-Unies avec l'axiome : « *Concordiâ res parvæ crescunt.* » Ainsi, par toutes ces plaisanteries grotesques, le cardinal, qui était un objet de haine pour les grands, en devint un de ridicule pour le peuple, et c'est ce qui acheva de le perdre dans tous les esprits.

La duchesse, craignant la suite de toutes ces menées,

congédia l'assemblée des chevaliers, dont le résultat fut qu'on enverrait un député à Madrid pour porter aux pieds du trône les plaintes et les demandes de la nation. Le baron de Montigny, choisi pour cette importante mission, partit au mois de juin 1562, chargé d'amples instructions de la gouvernante.

Avant le départ de Montigny, elle avait eu soin de prévenir le roi sur cette députation, par une dépêche secrète, datée du 14 du même mois, écrite en caractères mystérieux, dans laquelle elle lui faisait le rapport des entretiens qu'elle avait eus avec le comte de Berlaymont. Elle l'informait qu'elle avait appris de ce seigneur, dont elle louait beaucoup la fidélité, que le plus grand sujet de mécontentement des seigneurs des Pays-Bas était le peu de confiance que le roi leur accordait; qu'ils voyaient avec chagrin qu'on leur cachait les délibérations les plus importantes, et que le secret des affaires n'était communiqué qu'à Granvelle; que ce ministre, disaient-ils, avait osé écrire au roi qu'il ne serait jamais maître des Pays-Bas, à moins qu'il n'eût fait tomber six ou sept des principales têtes; qu'il avait même sollicité le roi de venir dans ces provinces avec une armée formidable, pour y faire en conquérant la loi à ses sujets, comme à des peuples vaincus; que l'établissement des nouveaux évêchés manifestait assez le dessein d'introduire l'inquisition dans ces provinces. Elle ajoutait tout ce qu'elle avait répondu à Berlaymont pour le désabuser, et elle priait le roi de se servir d'un homme sûr pour déchiffrer cette dépêche.

Le roi répondit à la gouvernante qu'il fallait empêcher les assemblées secrètes des grands, et qu'elle devait surtout

s'appliquer à les diviser, en leur inspirant des jalousies et des défiances réciproques.

C'est dans cette vue que la gouvernante tenta d'abord de rompre les liaisons du comte d'Egmont et du prince d'Orange. Mais ce dernier, qui possédait à un degré éminent le double talent de manier les esprits de ses partisans, et de pénétrer les vues de ses ennemis, sut également conserver l'amitié du comte et traverser les desseins de la gouvernante.

Montigny avait obtenu deux audiences du roi. Dans la dernière entrevue qu'il eut avec ce monarque avant son départ, le roi le pressa de lui exposer avec la franchise et la sincérité qu'il lui connaissait, les véritables causes du mécontentement et des plaintes des habitans des Pays-Bas. Montigny répondit qu'il ne pourrait lui dire sur cet objet que des choses dont il était parfaitement instruit; qu'il devait savoir que tous les Flamands étaient persuadés qu'on n'avait imaginé l'érection des nouveaux évêchés que comme un moyen d'établir l'inquisition aux Pays-Bas; que le cardinal de Granvelle était devenu tellement odieux à toutes les classes de citoyens, qu'il était à craindre que cet acharnement n'excitât un soulèvement général. Le roi répliqua qu'il connaissait en effet tout cela, mais qu'il était extrêmement surpris que les Flamands ajoutassent foi à des bruits aussi dépourvus de tout fondement; qu'il n'avait entrepris l'établissement des nouveaux évêchés que par les avis de l'empereur, son père, qui lui en avait tracé le plan et commandé l'exécution; que du reste, il n'avait jamais conçu le projet d'établir l'inquisition aux Pays-Bas; que jamais le cardinal ne lui avait adressé de plaintes

contre personne, et que s'il avait remarqué dans ce ministre les apparences de la basse envie qu'on lui reprochait, il eût bientôt perdu sa confiance; qu'au reste, il comptait retourner incessamment aux Pays-Bas, où il arrangerait toutes les difficultés par lui-même.

Montigny, à son arrivée à Bruxelles, trouva les esprits si aigris contre le cardinal, qu'il ne put parvenir à les calmer et à les rassurer par les réponses et les promesses du roi, auxquelles d'ailleurs on n'avait aucune confiance.

Le prince d'Orange proposa aux principaux seigneurs d'écrire au roi une lettre en commun pour demander le rappel de Granvelle. Cette lettre ne fut signée que du prince d'Orange et des comtes d'Egmont et de Horn. Ils représentaient au roi, comme Montigny l'avait fait verbalement, que la puissance du cardinal était devenue si insupportable, qu'on ne pouvait le laisser plus long-temps dans les Pays-Bas sans exposer les provinces à de grands troubles: ils l'assuraient qu'ils ne regardaient point le cardinal comme un rival dont ils ambitionnassent la place; que leur démarche avait uniquement pour objet le repos et la tranquillité de ses peuples: ils le suppliaient, dans le cas où leurs intentions pourraient être tant soit peu suspectes, de les éloigner de la cour et du conseil: ils donnaient de grands éloges à la sagesse et à la modération de la gouvernante, et ils finissaient par des protestations de zèle pour la religion catholique et d'attachement pour le service du roi (a).

(a) Cette lettre porte la date du 11 mars 1563. C'est du moins celle qu'elle porte dans Strada, Bentivoglio et Haræus. Mais Vander Vynckt lui donne celle du 11 mars 1562. Il paraît évident qu'il se trompe d'un an.

La gouvernante, qui était instruite de tout, avait déjà prévenu le roi du contenu de cette lettre. Ce ne fut qu'au bout de trois mois (*a*) que ce monarque leur envoya une réponse, par laquelle il leur mandait qu'il n'avait pas coutume de renvoyer ses ministres avant que leurs torts lui fussent évidemment prouvés; qu'ainsi il fallait que l'un d'eux se rendît à sa cour pour lui expliquer et spécifier plus clairement les griefs dont on chargeait le cardinal. Il joignit à cette dépêche, adressée aux trois seigneurs, une lettre particulière, écrite de sa propre main, pour le comte d'Egmont, par laquelle il lui faisait connaître qu'il apprendrait volontiers de sa bouche les motifs de mécontentement qu'ils n'avaient pas exprimés dans leur lettre. Le roi envoya en même temps à la gouvernante des instructions particulières, dans lesquelles il lui indiquait les motifs qu'elle devait alléguer aux trois seigneurs, pour tâcher de les apaiser; il lui enjoignait de traiter particulièrement avec le comte d'Egmont, qui était le plus facile à gagner, pour l'engager à faire le voyage d'Espagne. Le comte, instruit et guidé par le prince d'Orange, refusa de se rendre à cette invitation perfide.

Les trois seigneurs adressèrent au roi une seconde lettre, dans laquelle ils lui représentaient que comme leur présence était nécessaire dans leurs gouvernemens, ils le croyaient assez convaincu de leur sincérité et de leur attachement, pour ajouter autant de foi à leurs lettres qu'à leurs discours; qu'au reste, il ne convenait pas à leur

(*a*) Ce seraient quinze mois au compte de Vander Vynckt.

caractère d'aller à la cour jouer le rôle d'accusateur; qu'ils priaient sa majesté d'agréer qu'ils s'absentassent désormais du conseil, où le cardinal était le seul dont on écoutait les avis. Le comte d'Egmont joignit une lettre particulière pour remercier le roi de la bienveillance que la duchesse lui avait témoignée de sa part.

Cependant ces plaintes tant de fois réitérées ne pouvaient ébranler le crédit du cardinal, qui devenait de jour en jour plus odieux et plus ridicule. Les satires, les libelles, les quolibets se renouvelaient tous les jours. Il y avait dans ce temps-là des espèces des sociétés littéraires, qu'on appelait *chambres de rhétorique* (a). Les prétendus beaux esprits s'escrimaient en prose ou en vers, non-seulement en langue nationale, mais en langue étrangère, selon le goût du siècle. C'étaient des énigmes à deviner, des questions à résoudre, des prix à gagner. Dans ces espèces de jeux d'esprit on se permettait souvent de censurer ou de ridiculiser le ministre et le gouvernement. On crut qu'en supprimant ou en suspendant ces *rhétoriques*, on arrêterait cette fureur d'écrire. Ce fut tout le contraire. Les amateurs de ces exercices s'en vengèrent en vers et en prose, et le public fut inondé plus que jamais de pamphlets et de brochures.

La gouvernante, qui était elle-même humiliée de se voir subordonnée et, pour ainsi dire, asservie au ministre, désirait intérieurement son éloignement. Elle

(a) J'en ai parlé dans mon *Histoire particulière*, tome 3, p. 262 et suivantes.

s'apercevait que tous les avis qu'elle envoyait en Espagne, n'étaient suivis qu'autant que Granvelle les avait approuvés ; qu'elle était elle-même soumise à sa surveillance, et elle craignait qu'étant souvent forcée de condescendre aux volontés de cet impérieux favori, elle ne partageât avec lui le poids de l'indignation publique. Les seigneurs mécontens lui déclarèrent, et ils avaient écrit la même chose au roi, qu'ils ne paraîtraient plus au conseil, tant que le cardinal en serait, et ils tinrent parole. Ils s'absentèrent non-seulement du conseil, mais de Bruxelles. La gouvernante n'hésita donc plus de conseiller fortement au roi de rappeler son ministre : elle lui écrivit même, pour l'y engager plus efficacement, qu'elle s'apercevait des ressorts cachés qu'il faisait jouer pour porter ces seigneurs à des excès plus répréhensibles que ceux qu'on leur reprochait, afin de les rendre plus odieux en les rendant plus coupables. Mais Philippe était inflexible : il aimait autant Granvelle, qu'il détestait les Belges ; il éprouvait d'ailleurs une satisfaction secrète à trouver dans ce ministre un garant et, pour trancher le mot, un espion de la conduite de la duchesse.

Cette princesse, qui ne cherchait qu'à s'affranchir de cette surveillance importune, envoya en Espagne Thomas d'Armentières, un de ses secrétaires, sur la fidélité et l'intelligence duquel elle comptait le plus, avec des instructions et des mémoires très-détaillés sur cette fâcheuse affaire. Armentières, dans les longues et fréquentes audiences du roi, fit valoir avec tant d'habileté les

raisons qu'il était chargé d'exposer au roi, qu'il parvint à vaincre la répugnance de ce monarque, qui, maîtrisé par les circonstances plutôt que convaincu par la vérité, consentit enfin au rappel de son ministre (*a*). Armentières arriva aux Pays-Bas le 10 février 1564, chargé de remettre au cardinal l'ordre de sortir des Pays-Bas, dont il sortit en effet le 10 mars suivant pour se rendre dans la Franche-Comté (*b*).

Le rappel du cardinal ne produisit qu'une tranquillité momentanée. Philippe, qui n'avait fait que céder à la nécessité, ne cherchait qu'à se venger sur les Belges de la violence qui lui avait été faite. C'est alors qu'il déploya sans ménagement et sans contrainte son zèle persécuteur contre les personnes suspectes d'hérésie. Il envoya d'Espagne des espions, pour la plupart moines et prêtres espagnols, qui se répandirent dans toutes les provinces pour y faire leurs recherches, du résultat desquelles ils ne rendaient compte qu'au roi. Philippe, instruit par le rapport de ces émissaires déguisés, envoyait à la gouvernante des instructions secrètes où il entrait dans les détails les plus étonnans. Il lui marquait le nom de toutes les personnes suspectes, leur âge, leur profession, leur demeure, leur figure, leur air même, et l'informait de leurs démarches les plus cachées.

La gouvernante, conformément aux volontés du roi,

(*a*) Voyez la suite de l'histoire de Granvelle dans Vander Vynckt, liv. 2, ch. 3.

(*b*) Strada, dec. 1, lib. 4.

écrivit aux évêques, aux gouverneurs, aux magistrats, de procéder contre les hérétiques suivant toute la rigueur des édits, et bientôt les cachots furent remplis de sectaires, et les places publiques d'échafauds et de bûchers.

C'est à Rupelmonde que se fit la première exécution sanglante. Un prêtre qui avait embrassé la nouvelle religion, ayant été arrêté dans cette ville, y fut enfermé dans une chambre du château, qui n'était pas éloignée de l'endroit où l'on gardait les archives de la province. Il conçut le hardi projet de mettre le feu à sa prison, espérant que le tumulte, qu'occasionnerait l'incendie, lui donnerait la facilité de s'évader. Comme on songeait plus à sauver les archives qu'à retenir les prisonniers, le prêtre trouva en effet le moyen d'échapper. Mais le feu ayant été promptement éteint par les soins de la garnison, ce malheureux fut repris et condamné à avoir la tête tranchée. Il fit, avant de mourir, une abjuration publique du calvinisme, et il exhorta le peuple à se prémunir contre les principes de cette nouvelle doctrine, que l'esprit de ténèbres avait, disait-il, inspirée au genre humain pour le perdre. Après cette protestation solennelle, il livra sa tête à l'exécuteur.

La duchesse donna connaissance de cet événement au roi, qui était très-avide de ces sortes de nouvelles.

Anvers fut témoin d'une scène plus tragique encore. Un carme, nommé Christophe Fabricius, sorti de son couvent pour aller se marier en Angleterre, en était revenu pour prêcher la nouvelle doctrine à Anvers. Il fut pris et condamné à être brûlé vif. Comme l'exécuteur venait de l'attacher au poteau, le peuple commença à lui jeter des

pierres. Le bourreau, craignant que le patient ne lui échappât, avant qu'il eût eu le temps de mettre le feu au bûcher, tira promptement un couteau de sa poche, et coupa la gorge à ce malheureux. Le lendemain, on vit affiché sur la place, un placard écrit avec du sang, par lequel on annonçait que la mort de Fabricius ne tarderait pas à être vengée. Ce n'était là que le prélude des horreurs qui devaient affliger la triste Belgique.

CHAPITRE TROISIÈME.

Publication du concile de Trente dans les Pays-Bas. Le prince d'Orange propose des changemens dans l'organisation des conseils : le président Viglius s'y oppose.—Le comte d'Egmont se rend en Espagne. Sa réception, ses remontrances au roi. —Le roi convoque une assemblée de théologiens ; leur réponse : résolution du roi. — Le comte d'Egmont est renvoyé en Espagne : ses instructions. — Dépêches du roi qui ordonnent la punition des hérétiques et l'établissement de l'inquisition. Opposition du prince d'Orange et autres seigneurs, ainsi que du président Viglius. La gouvernante notifie les ordres du roi aux conseils et aux gouverneurs. Agitation des esprits. Édit de la gouvernante. Réclamations contre cet édit. Avis d'Hopperus sur l'inquisition. — Confédération de la noblesse. *Compromis*. Brederode chef de la confédération. Réunion des confédérés à Hoogstraeten. Conseil tenu à Bruxelles chez la gouvernante. Avis des différens membres. Seconde assemblée : discours de la gouvernante : opinions des membres. L'établissement de l'inquisition est suspendu. Arrivée des confédérés à Bruxelles : ils s'assemblent et se rendent chez la gouvernante. Leur *requête*. Observations des membres du conseil. Dénomination de *gueux*. Les confédérés reviennent au palais : ils se dispersent dans les rues. Repas à l'hôtel de Culembourg ; leur costume, leur devise. Le duc d'Aerschot porte une médaille. Les confédérés quittent Bruxelles.

Le concile de Trente venait d'être terminé. Philippe, croyant que l'uniformité de culte deviendrait le lien commun de la fidélité de ses sujets, avait chargé la gouvernante de le publier dans les provinces belgiques. Mais elle y rencontra les plus grandes difficultés de la part des évêques, qui soutenaient qu'un grand nombre de décrets de ce concile étaient contraires non-seulement aux privi-

léges de la nation, mais même aux droits et à l'autorité du roi. Le prince d'Orange appuya les remontrances des évêques. Le roi, que la duchesse avait informé de ces oppositions, répondit qu'absolument il voulait que le concile fût reçu sans restriction dans tous ses états. Cet ordre d'un monarque absolu jeta la gouvernante dans un étrange embarras. Elle voyait que, d'un côté, en résistant à cet ordre, elle allait encourir la disgrace d'un prince qui ne souffrait pas d'opposition à ses volontés, et que, de l'autre, en y obtempérant, elle allait exciter le soulèvement général d'une nation qui ne souffrait pas la moindre atteinte à sa liberté et à ses priviléges.

Le prince d'Orange suscita un nouvel embarras à la gouvernante. Il proposa d'attribuer au conseil d'état la connaissance de toutes les affaires qui étaient du ressort des deux autres conseils collatéraux. Il présenta cette proposition sous le jour le plus favorable, et il en développa avec adresse les principaux motifs, dont il cacha peut-être le véritable. Il insinuait que cette division des matières entraînait souvent des longueurs et des difficultés interminables; que les contradictions qui se rencontraient dans les décisions des différens conseils, nuisaient au bien général; qu'il convenait que le conseil d'état, ayant par la nature de son institution une prééminence de rang sur les deux autres, devait également avoir une supériorité de juridiction, qui, par l'étendue de son ressort, correspondît à la dignité de son rang; que par le moyen de la réunion des trois conseils en un seul, qui aurait la connaissance des affaires les plus importantes, les opérations du gouvernement seraient dégagées des entraves et des len-

lenteurs qui résultent nécessairement de la division des pouvoirs.

Tous les membres du conseil désapprouvèrent ce plan. Viglius, qui avait pénétré le but de ces innovations, les combattit avec son énergie et sa sagacité ordinaires. Il représenta que cette nouvelle forme, qui devait nécessairement jeter de la confusion dans les affaires en les accumulant dans une seule compagnie, était bien plus propre à augmenter les embarras et les lenteurs des opérations qu'à leur donner cet ordre et cette célérité résultant des discussions particulières dans les différens conseils où elles ressortissaient; que l'expérience d'ailleurs avait démontré si manifestement les avantages de cette division, qu'un changement de forme ne pourrait qu'entraîner les plus grands inconvéniens. Après avoir développé les considérations générales qui concernaient le fond de la proposition, il rechercha le but de son auteur; c'était le point le plus délicat. Il dévoila donc les motifs qui pouvaient avoir suggéré ce projet au prince : il voulait, disait Viglius, concentrer par ce moyen toute l'autorité dans un conseil unique, qu'il dominerait à son gré, pour détruire toute l'influence et toute l'autorité de la gouvernante et du roi, en maniant les esprits et en dirigeant les affaires selon ses intérêts et ses vues ambitieuses. Berlaymont appuya les observations de Viglius; le prince insista, la duchesse dissimula, et prit le parti de proposer au comte d'Egmont de se rendre en Espagne pour instruire le roi du véritable état des provinces. Ce seigneur, qui avait des intérêts de famille à ménager à la cour de Madrid, accepta cette commission avec plaisir, et partit

le 5 février 1565, avec les instructions de la gouvernante.

Le roi le reçut avec une affabilité qui ne lui était pas ordinaire, parce qu'elle ne lui était pas naturelle. Tant s'en faut, dit l'auteur d'un manuscrit qui me sert de garant (a), que le roi lui montrât mauvais visage à cause du départ du cardinal, comme on avait sujet de le craindre ; qu'au contraire, il lui fit un si bon et si honorable accueil, que jamais il ne fit tant d'honneur à aucun de ses sujets, au point qu'oubliant la gravité royale, il sortit de sa chambre et s'avança au-devant de lui jusqu'au milieu de la grande salle ; et dès qu'il l'aperçut, il s'écria : « Mon cousin, soyez » le très-bien venu », et l'embrassa avec tant de précipitation, que le comte n'eut pas le temps de fléchir le genou et de baiser la main du roi.

Cet accueil l'enhardit à s'expliquer sans contrainte. Il lui représenta donc franchement que le repos, que le salut même des Pays-Bas dépendait entièrement de la résolution que prendrait sa majesté sur les affaires de la religion ; que la voie de la douceur était la seule propre à calmer les esprits et à pacifier les troubles ; que si les prêtres catholiques s'appliquaient à acquérir des lumières supérieures à celles des ministres protestans, et à rendre la religion catholique respectable par la régularité de leur conduite et la pureté de leurs mœurs ; leurs discours, et plus peut-être encore, leurs exemples, feraient une impression plus salutaire et plus efficace que les édits les plus

(a) Ce manuscrit se trouve aux archives de Bruxelles. Il contient les événemens arrivés depuis 1559, jusqu'en 1567. L'auteur attete la vérité de toutes ces circonstances, comme les tenant de plusieurs de ceux qui étaient présens, et qui les lui ont, dit-il, racontées et assurées.

rigoureux. Le roi, qui avait eu l'air d'approuver toutes ces raisons, convoqua une assemblée des théologiens les plus renommés, auxquels il proposa cette question: « S'il pouvait en conscience accorder à ses sujets des Pays-Bas la liberté des deux religions. » Les docteurs lui répondirent qu'absolument il le pouvait, pour éviter un plus grand mal. Cette réponse, qui ne s'accordait pas avec ses vues, le choqua. Il leur dit durement qu'il ne les avait pas assemblés pour savoir s'il le pouvait, mais si, à la rigueur, il le devait. Les docteurs répondirent qu'ils ne croyaient pas strictement qu'il le dût. L'hypocrite tyran, que cette réponse avait satisfait, saisi d'une espèce d'enthousiasme, se précipite au pied d'un crucifix, et s'écrie : « Je vous supplie, » ô mon Dieu, de m'affermir pour toujours dans l'intention que j'ai conçue de ne plus reconnaître pour mes » sujets ceux qui n'auront pas voulu vous reconnaître pour » leur maître. »

Dès ce moment, Philippe, plus irrévocablement décidé que jamais, à maintenir la religion catholique aux Pays-Bas par la terreur, renvoya le comte d'Egmont avec une ample instruction (*a*) par laquelle il était chargé de dire à la gouvernante, *que le roi a été sensiblement affligé d'apprendre les progrès de l'hérésie ; que sa majesté est résolue (et qu'elle veut que tout le monde en soit fermement convaincu) de ne souffrir jamais aucun changement de religion dans ses états, quand même il lui faudrait mou-*

(*a*) Cette instruction avait pour titre : *Instructions sur les choses que vous, comte d'Egmont, prince de Gavre, mon cousin, devez dire de ma part, à la duchesse de Parme, ma sœur.* Elle porte la date du 7 octobre 1565. Strada, dec. 1, lib. 4.

rir pour l'empêcher ; qu'ainsi sa majesté désire que la gouvernante assemble un conseil extraordinaire où elle appellera quelques évêques, et surtout le sieur Rithove, évêque d'Ypres, avec des théologiens, et ceux des conseillers d'état qu'elle sait être les plus attachés à la religion catholique, en apparence pour délibérer avec eux sur les moyens de faire recevoir le concile de Trente, mais en effet pour indiquer les moyens de maintenir la religion catholique, de donner à la jeunesse une éducation qui puisse la préserver efficacement de la contagion de l'hérésie, et d'employer, pour punir les hérétiques, des moyens nouveaux ; non que sa majesté entende qu'on cesse de les faire périr par les supplices (cette pensée est très-éloignée de son intention, et elle ne croit pas qu'une pareille indulgence fût agréable à la divinité, ni utile à la religion) ; mais elle veut seulement qu'on leur ôte l'espèce de gloire qui paraît attachée à leur supplice, et pour laquelle ils affrontent la mort avec un fanatisme impie.

A-t-on pu entendre ce langage atroce sans être saisi d'horreur ? Jamais la tyrannie s'est-elle montrée sous une forme plus hideuse? Il a l'air de se complaire dans l'idée des supplices, et il ose associer la divinité à ses barbares projets: et cependant, voyez l'astuce ; il ne parle pas positivement d'inquisition. Ce mot même n'est pas prononcé. On évite le mot en effet, mais on veut la chose ; et pour y parvenir il fallait dissimuler, c'est-à-dire, tromper ; et cet art de dissimuler, qui, selon la maxime des tyrans, est celui de régner, qui jamais l'entendit mieux que Philippe ? Egmont, trop franc, trop loyal pour soupçonner dans les autres une duplicité si éloignée de son caractère, avait

été la dupe du roi. Il était revenu aux Pays-Bas, comme Montigny, bien persuadé que le roi ne songeait pas à y introduire l'inquisition. Mais peu de temps après son retour, comme le dit Hopperus (*a*), le comte commença à s'apercevoir que la conduite du roi démentait la promesse qu'il lui avait faite, et il en conçut un violent déplaisir : il dit hautement que le roi lui manquait de parole ; que son honneur et sa réputation étaient compromis, puisqu'ayant fondé son rapport sur les promesses et les assurances que le roi lui avait données lui-même, il était intéressé à n'être pas démenti. La duchesse porta les plaintes du comte d'Egmont à la connaissance du roi, qui n'en tint aucun compte : au contraire, il adressa à la gouvernante, une dépêche datée de Valladolid, du 2 juin 1565, par laquelle il lui donnait l'ordre positif d'exécuter les édits contre les hérétiques avec la dernière rigueur ; et comme cette exécution allait trop lentement à son gré, il lui adressa, le 18 octobre suivant, de Ségovie, une nouvelle lettre qui réitère très-positivement les ordres contenus dans la dépêche précédente. Il y approuve en outre la conduite des évêques ; il ne voit pas, il ne comprend pas *qu'il ait fait aucune nouvellité sur le chatoy des hérétiques ;* et pour le prouver, il entre dans un long raisonnement,

(*a*) Joachim Hoppers, nommé communément Hopperus, natif de Sneek en Frise, docteur de Louvain, ami et compatriote de Viglius, partisan et créature de Granvelle, fut successivement conseiller au grand conseil, au conseil privé, au conseil suprême de Madrid. Il a laissé un volume manuscrit, intitulé : *Recueil et mémorial des troubles des Pays-Bas*, qui contient une histoire exacte de ce qui s'est passé de plus secret dans le conseil d'état et le conseil privé depuis 1559 jusqu'à 1566.

très captieux. Ce n'est pas une nouveauté, *puisqu'ainsi a été fait du temps de l'empereur, son père ;* et il ordonne en conséquence que *si les juges restent en défaut, on l'en avertisse, afin qu'il les remplace par d'autres qui y apportent plus de cœur et de zèle*. Ce sont les expressions de la dépêche. Il s'explique enfin sur l'inquisition plus clairement qu'il n'avait encore fait : il déclare que son intention est *que l'inquisition se fasse par les inquisiteurs en la forme et manière qu'ils ont fait jusqu'à présent, et qui leur appartient de droit divin et humain*. On reconnaît à ces expressions ambiguës l'esprit caché de Philippe, qui, ayant toujours sa restriction mentale, n'exprimait jamais clairement ni entièrement sa pensée, afin que la présentant ainsi sous une forme équivoque, il pût, selon les circonstances, l'interpréter dans le sens qui conviendrait le mieux à ses intérêts et à ses vues.

Le gouvernement se trouvait dans le plus grand embarras. L'ordre du roi était positif. Le prince d'Orange, le marquis de Berg, les comtes de Mansfeld et de Meghe, le baron de Montigny déclarèrent tant verbalement qu'officiellement qu'ils n'avaient ni le moyen ni la volonté d'exécuter les édits et de protéger l'inquisition, et que si le roi persistait dans son dessein, ils le suppliaient d'agréer la démission de leurs gouvernemens.

Viglius eut le courage de proposer de surseoir à l'exécution de ces ordres (*a*), et « d'en remontrer l'irréparable » conséquence, offrant de prendre sur lui tout le retardement et toute l'indignation qui pourraient en résulter. » Mais cet avis ne fut point appuyé. Les uns,

(*a*) Vander Vynckt, liv. 2, ch. 5.

par une crainte pusillanime, craignaient de s'exposer au courroux de l'impitoyable Philippe; les autres, par une ruse cachée, étaient d'avis que l'on fît connaître les ordres du roi, espérant qu'ils feraient sur l'esprit du peuple une impression qui mettrait le comble à son exaspération, et que n'écoutant plus que son désespoir, il prendrait le parti de la résistance ouverte, disposé comme il était, à tout risquer pour tout perdre ou tout gagner.

On notifia donc les ordres du roi aux conseils provinciaux et aux gouverneurs par une circulaire de la duchesse. Après un long préambule dans lequel on expose les pieuses intentions du roi, pour tâcher d'adoucir ainsi la rigueur de ces mesures, on en ordonne la sévère exécution ; et l'on avait joint à cette circulaire l'extrait des dernières dépêches du roi à la gouvernante.

Tout était en rumeur et en agitation, et cette fermentation se manifestait de toutes les manières, dans les conversations particulières, dans les libelles. On rappelait les cruautés que les Espagnols avaient exercées sur les malheureux Américains, et l'on disait ouvertement, on écrivait qu'ils se trompaient, ces Espagnols, s'ils croyaient qu'ils retrouveraient dans les Belges ces stupides Mexicains et ces grossiers habitans du Pérou, qui s'étaient laissés misérablement égorger, parce qu'ils n'avaient pas de moyen de défense. Tous ces propos se tenaient publiquement; et déjà d'autres bruits plus sinistres commençaient à circuler sourdement; on parlait de ligues, de guerres, d'alliances.

Le gouvernement, alarmé de cette funeste disposition des esprits, cherchait à donner une interprétation rassu-

rante aux terribles dépêches de Valladolid et de Ségovie. Mais on ne s'y trompa plus. On s'apercevait très-bien par tous les subterfuges, les interprétations détournées, les distinctions subtiles, les réponses captieuses du cabinet de Madrid, qu'on voulait introduire insensiblement l'inquisition espagnole par artifice, et comme par surprise; car quelle était, demandait-on, cette inquisition existante aux Pays-Bas, et qui appartenait de droit divin et humain aux inquisiteurs? Était-ce celle d'Espagne? Dans ce cas, il ne fallait que prouver qu'elle était établie et observée aux Pays-Bas, et toute la discussion, se réduisant à une simple question de fait, était terminée. Hopperus entreprit la preuve de ce fait dans son sens, c'est-à-dire, en faveur de l'inquisition (*a*).

La gouvernante, regardant les derniers ordres du roi comme un arrêt irrévocable, auquel il n'était plus permis d'opposer aucune remontrance, ni d'apporter aucun adoucissement, fit publier un édit, qu'elle envoya à tous les gouverneurs des provinces. Les uns prévinrent la gouvernante qu'ils ne permettraient par l'entière exécution de son édit; les autres lui déclarèrent nettement qu'ils ne l'entreprendraient pas. La duchesse fit part au roi de ces réponses, au commencement de l'an 1566 (*b*), et ne lui cacha pas qu'elle prévoyait un soulèvement général.

Le chancelier de Brabant, au mépris de la constitution

(*a*) Il est curieux de voir, dit Vander Vynckt, comment Hopperus se donne la torture pour faire valoir cette opinion. Il a consacré un chapitre entier de son *Recueil* à l'établissement de cette preuve. C'est le 9e. de la 2e. partie.

(*b*) Strada, dec. 1, lib. 5.

et des priviléges de la province, publia l'édit sans l'avoir communiqué aux villes. Celles de Louvain, Bruxelles, Anvers et Bois-le-Duc adressèrent au conseil de Brabant une requête pour se plaindre de cette infraction, et lui remontrer d'ailleurs (*a*) que cet ordre contenu dans les dépêches royales, de donner assistance aux inquisiteurs, était attentoire aux priviléges et aux coutumes du Brabant, qui n'était soumis à aucune espèce d'inquisition. Le conseil-privé et le conseil-souverain de Brabant furent consultés sur cette requête. Le conseil de Brabant, qui, d'abord, s'était expliqué en termes assez obscurs, déclara sur la réquisition de la gouvernante, ouvertement et catégoriquement, que le Brabant n'était soumis à aucune inquisition. Le conseil d'état et le conseil-privé furent divisés d'opinions, et Hopperus, qui était membre du premier, rapporte qu'après une longue délibération (*b*), le conseil s'en tint à l'avis du comte de Meghe, qui opina que, dans une affaire intéressant le Brabant, c'était à l'avis du conseil de Brabant qu'il fallait s'arrêter. Mais Hopperus alléguant qu'une semblable résolution serait d'un très-dangereux exemple pour l'impression qu'elle ferait, non-seulement sur le Brabant, mais sur les autres provinces, qui prétendaient avoir les mêmes droits, persista opiniâtrément dans son système, que *l'inquisition existait aux Pays-Bas,* du moins *tacitement;* que telle était la *supposition* de quelques membres du conseil, et que le Brabant n'en était pas plus exempt que les autres

(*a*) Vander Vynckt, liv. 2, ch. 5.
(*b*) Id. ibid.

provinces, auxquelles cette *supposition* s'étendait. C'était bien là une de ces allégations futiles qu'on n'avance qu'au défaut de bonnes raisons; car enfin, comme l'observe sagement Vander Vynckt, cette affaire d'abord n'était pas de nature à être traitée, par des *suppositions tacites;* et d'ailleurs, ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'Hopperus s'appuyait sur un fait faux, puisque les autres provinces soutenaient avec raison qu'elles n'étaient pas soumises à l'inquisition. On pourrait admirer plutôt que considérer, ajoute Vander Vynckt, comment une question de fait si triviale, d'une souvenance et d'une notion commune, pouvait faire un problême. Ceux de Flandre remontrèrent avec plus d'énergie encore, que l'inquisition était de tout temps inconnue dans leur province. Tout le système d'Hopperus, ne portant que sur un fondement faux, était donc renversé; et quand il vit que, battu de tous les côtés, il ne parviendrait pas à introduire l'inquisition aux Pays-Bas de la manière qu'il l'avait conçu, il recourut à de nouvelles arguties. C'était à peu près le même sophisme présenté sous une nouvelle face. Au lieu de généraliser la proposition, c'est-à-dire, de soutenir que l'*inquisition* était établie aux Pays-Bas, il la restreignit à l'*inquisition espagnole*, et il inféra de toutes les dispositions des édits de Charles-Quint, relatifs aux hérétiques, que cette *inquisition d'Espagne* existait *de fait* aux Pays-Bas. Ces édits qui avaient pour but d'arrêter les progrès des nouvelles doctrines, en prononçant des peines très-sévères contre leurs sectateurs ou adhérens, font à la vérité mention d'*inquisiteurs*. Mais ces officiers n'avaient de ressemblance avec ceux d'Espagne que celle du nom. L'inquisition espagnole for-

mait un tribunal permanent, qui exerçait une juridiction particulière pour la connaissance, poursuite et punition des délits en matière de religion (*a*). Mais dans la Belgique, quelque rigoureuses que fussent les peines établies contre les hérétiques, c'étaient les juges ordinaires qui les prononçaient. Conformément à l'ancienne doctrine, l'hérésie était un cas réservé au pape, aux conciles et aux évêques. Or, comme il n'y avait pas d'évêques dans toutes les provinces, Charles-Quint avait eu recours au pape pour le requérir d'y députer et commettre des inquisiteurs (*b*). Mais, et voilà ce qu'il faut bien examiner, quelles étaient les fonctions de ces inquisiteurs? Elles étaient purement spirituelles. Ils se bornaient à absoudre de l'hérésie, à recevoir les abjurations et les réconciliations; mais ils n'exerçaient aucune fonction judiciaire. Les juges ordinaires conservaient tous leurs droits. C'étaient eux qui recevaient les dénonciations, qui dirigeaient les procédures, qui prononçaient les sentences, qui ordonnaient les exécutions, comme dans les matières criminelles. Il est donc bien évident que cette prétendue inquisition ne ressemble en aucun point à celle d'Espagne, ou pour mieux dire, qu'il n'existait pas d'inquisition proprement dite dans les Pays-Bas. Cette expression est en effet impropre ici; car l'inquisition, dans sa véritable acception, est la recherche, l'information, l'enquête dirigée par le juge pour parvenir à la connaissance d'un fait. Or, les inquisiteurs dans la Bel-

(*a*) Vander Vynckt donne des détails très-étendus sur cet odieux tribunal dans le ch. 5 du liv. 2.

(*b*) Édit du 14 octobre 1529.

gique n'avaient pas cette charge. Leur ministère se bornait à ce qui concerne la conscience. Quelles conséquences peut-on tirer de ces malheureuses discussions? que, dans une matière aussi grave, les prétentions du gouvernement espagnol n'étaient fondées que sur un misérable abus de mots. Parce qu'on a emprunté de l'Espagne, en le détournant de sa véritable signification, le mot d'inquisition, qui y est employé dans le sens propre, puisque là, l'inquisition a pour but les recherches et les enquêtes, on a prétendu que la chose était la même ici. Si l'on y fait bien attention, on verra que le roi était pris dans le piége qu'il avait voulu tendre aux Belges. Qu'avait-il dit en effet? que l'inquisition se ferait par les inquisiteurs en la forme qui avait été pratiquée jusqu'au temps où il parlait; c'était en 1565. Or, cette forme se bornait au for intérieur. Il tombe donc dans une étrange contradiction, en étendant la compétence des inquisiteurs au for extérieur, qui n'appartient qu'à la justice humaine.

Toutes ces discussions, tous ces débats avaient tellement agité et exalté les esprits, qu'ils étaient tout disposés, comme dit Vander Vynckt, à des entreprises d'éclat. La gouvernante apprit, par la bouche d'un inconnu, que la noblesse du Brabant avait formé une ligue, par laquelle elle s'était engagée à prendre les armes, si le roi s'obstinait à vouloir introduire l'inquisition dans cette province. Le prince d'Orange lui écrivit de Leyde la même nouvelle: les comtes d'Egmont et de Meghe la lui confirmèrent, en ajoutant que les confédérés avaient secrètement choisi leurs officiers, et qu'au besoin ils auraient vingt mille hommes prêts à marcher.

Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, qui avait embrassé le calvinisme, fut le premier auteur de cette confédération. Il forma une réunion de neuf seigneurs, selon Strada, d'autres disent de douze, qui se réunirent à Breda, où il dicta un acte (*a*), par lequel ils exposent que des étrangers, plus sensibles aux appas d'u vil intérêt, que dociles à la voix de l'honneur, de la justice et de la patrie, avaient tant intrigué auprès du roi, sous le prétexte de religion, que non-seulement il n'avait pas voulu adoucir et modérer la rigueur des édits, mais que contre son serment et ses promesses, il avait voulu introduire cet odieux tribunal de l'inquisition, qui entraînerait la perte du pays, l'oppression et l'esclavage des peuples ; que la noblesse, à qui il appartenait de protéger la nation et de seconder les opprimés, s'était unie et confédérée pour repousser ces violences ; qu'eux s'étaient engagés en conséquence par le plus sacré des sermens, à ne jamais souffrir dans les Pays-Bas l'établissement de ce tribunal, sous quelque dénomination que ce fût, soit de visite, soit de commission ; qu'ils appelaient sur leurs têtes le courroux de Dieu et des hommes, s'ils se retiraient de cette confédération, ou s'ils refusaient de prêter les secours nécessaires à ceux de leurs compagnons qui pourraient essuyer des persécutions pour cette cause, et ils finissaient par attester le ciel qu'en formant cette association, ils n'avaient point d'autres vues que la gloire de Dieu, le service du roi et le bien du pays.

(*a*) D'autres disent qu'il était seulement écrit de sa main, et qu'il leur en fit lecture.

Telle est la substance de cet acte fameux connu sous le nom de *compromis*, qui fut traduit dans toutes les langues et envoyé dans tous les pays. Les libelles répandus adroitement dans les villes pour effrayer et échauffer les peuples par la peinture affreuse qu'on y faisait de l'inquisition, firent une impression si vive et si prompte sur tous les esprits, que toutes les classes de citoyens s'empressèrent d'adhérer au compromis.

Henri, seigneur de Brederode, fut reconnu comme chef de la confédération. C'était, dit Vander Vynckt, un homme de trente à quarante ans, plein de valeur et d'audace, descendant légitimement et incontestablement des comtes de Hollande, par Arnoul, frère puîné de Thiéri IV. Il était infatué de sa naissance et de ses droits sur la Hollande.

Les principaux des confédérés se réunirent à Hoogstraeten et dans d'autres lieux voisins, sous prétexte de parties de chasse ou de plaisir. Le résultat de ces entrevues fut de rédiger une requête qui contiendrait tous les griefs de la nation, et que l'on présenterait à la gouvernante.

Soit que d'abord le gouvernement ignorât ces mouvemens, soit qu'il affectât de les mépriser, ils firent assez peu d'impression à la cour. Mais quand enfin la duchesse fut positivement informée par le comte d'Egmont de ce qui s'était passé à Hoogstraeten, et qu'un grand nombre de confédérés devait se rendre à Bruxelles pour lui présenter cette requête, elle appela les principaux seigneurs de sa cour pour les consulter sur le parti qu'elle devait prendre ; s'il fallait refuser, s'il fallait accorder audience aux confédérés. Ce conseil se tint le 27 mars. Les comtes de Meghe,

d'Arenberg et de Berlaymont furent d'avis *qu'on leur fermât la porte au visage* (*a*), *ou bien qu'on les laissât entrer et qu'on les fît tailler en pièces par les gens de guerre que l'on ferait venir des frontières, comme perturbateurs du repos public et ennemis de la majesté royale.* Le duc d'Aerschot parla dans ce sens.

Le prince d'Orange combattit fortement cet avis, *comme barbare et indigne d'un prince chrétien*, disant qu'il en connaissait un grand nombre qui lui étaient attachés par les liens du sang ou par les nœuds de l'amitié; qu'ils étaient trop bien connus pour craindre qu'ils usassent de violence ou manquassent de respect; que ce serait commettre une injustice criante, de refuser à la plus illustre noblesse ce qu'on accordait à un pauvre plébéien, le droit de présenter une requête, sur laquelle d'ailleurs, madame pouvait, dit-il, faire telle apostille et ordonnance que bon lui semblerait. Les comtes d'Egmont, d'Hoogstraeten, le marquis de Berg et le seigneur de Montigny se rangèrent à cet avis. Egmont ajouta qu'on n'avait ni la force ni les moyens de résister aux confédérés, dont cet affront irriterait l'audace, et qu'en saine politique, lorsqu'on n'avait pas la certitude de réduire son ennemi, il ne fallait pas avoir l'imprudence de le braver.

Le comte de Mansfeld déclara qu'il ne pouvait approuver l'inquisition; mais qu'il blâmait le compromis. Il ajouta qu'il avait vu avec peine son fils au nombre des confédérés, et qu'il l'avait menacé de toute son indignation, s'il ne se hâtait d'abandonner ce parti séditieux.

(*a*) Manuscrit ci-dessus cité, dont j'emprunterai quelquefois les expressions naïves.

Le duc d'Aerschot, qui avait approuvé l'avis de Meghe, Arenberg et Berlaymont, ajouta que pour présenter une requête et demander une grâce, il ne fallait pas une si nombreuse réunion; qu'en se présentant avec cet appareil menaçant, ils semblaient plutôt venir en ennemis qu'en supplians; que cette ostentation avait l'air d'une conjuration; que c'était un scandale; qu'enfin il ne fallait pas recevoir la requête, ou du moins qu'il fallait les renvoyer à un autre temps, dans l'espoir qu'une coalition aussi subitement formée, n'aurait pas assez de consistance pour se soutenir et se consolider; qu'elle se dissoudrait d'elle-même, si l'on pouvait gagner du temps.

Les autres seigneurs ne s'expliquèrent que faiblement contre les confédérés, et se déchaînèrent rudement contre l'inquisition.

La gouvernante, voyant que les esprits étaient trop échauffés pour délibérer sur cet objet avec le calme, la modération et l'impartialité qu'il convenait d'apporter dans une discussion aussi grave, convoqua une seconde assemblée, où elle prononça un discours préparé, qui avait le double but de justifier la sévérité des édits et de prouver la nécessité de l'inquisition, puisque ces édits n'avaient été portés, du consentement des états-généraux, que pour arrêter les maux occasionnés par l'hérésie, et que ce tribunal n'avait été institué que pour appliquer les peines prononcées par les édits. Si donc, disait-elle, les édits ont été unanimement reçus par les états, parce qu'ils n'ont vu dans ces lois, qu'un remède salutaire et nécessaire, pourquoi faut-il s'élever avec tant de violence contre un tribunal qui n'a point d'autre fonction que d'appliquer le remède

prescrit par ces lois? La loi prononce la peine, et le tribunal l'applique. L'une et l'autre ont le même but. Il est donc absurde d'adopter l'une, et de rejeter l'autre.

C'est par cette espèce de sophisme qu'elle tâchait d'attirer les membres du conseil à son sentiment; mais les avis furent partagés. Ceux qui entraient dans les vues de la gouvernante, disaient que quand on faisait des lois, il fallait commencer par en peser mûrement les avantages et les inconvéniens; que quand elles étaient faites, il fallait en soutenir fermement l'exécution; qu'il n'y avait point de plus funeste abus dans l'administration des états, point de marque plus sûre de leur faiblesse, point de signe plus certain de leur décadence, que la variation dans les principes et les changemens dans les lois; que dans l'espèce de lutte qui venait de s'élever, il serait dangereux d'accorder la moindre chose aux hérétiques, parce que dès qu'ils auraient emporté un point, ils ne cesseraient de former de nouvelles prétentions.

Les autres soutenaient que l'autorité était bien plus dangereusement compromise, en voulant maintenir une loi à laquelle on voudrait forcer le peuple à se soumettre; que la loi de l'inquisiton était odieuse et insupportable à toutes les classes de citoyens; qu'il n'y avait pas un si petit ouvrier à Anvers qui ne fût muni d'un fusil pour tuer celui qui tenterait d'y introduire ce tribunal; que c'était faire une injure manifeste aux évêques, puisqu'on paraissait se défier de leur zèle, en transférant à un nouveau tribunal le droit qui leur appartenait; que d'ailleurs, il n'était plus temps de délibérer quand les confédérés étaient aux portes de Bruxelles; qu'avant de rejeter leur demande, il fallait

s'assurer si l'on avait assez de forces et de moyens pour opposer une résistance efficace aux attaques combinées des habitans et des étrangers, entrés dans cette confédération.

Il fut donc proposé à la pluralité des voix que les inquisiteurs suspendraient l'exercice de leurs fonctions, d'autant plus qu'ils n'avaient point encore fait renouveler, selon l'usage, leurs pouvoirs par le pape nouvellement élu; qu'on apporterait des adoucissemens aux peines portées par les édits; qu'en adoptant ce tempérament, on ne faisait que suivre l'exemple et les intentions de l'empereur Charles-Quint, qui, sur les remontrances de la reine de Hongrie, sa sœur, n'avait pas cru compromettre sa dignité, en modérant la sévérité de ses propres lois.

La gouvernante sentit bien qu'il était inutile de résister à cette masse d'opinions. Elle ne se fiait pas au prince d'Orange; elle avait entendu dire au comte d'Egmont que jamais il ne prendrait les armes pour la défense de l'inquisition, ou pour l'exécution des édits; elle savait qu'il n'y avait plus ni de bonne volonté à espérer ni de secours à attendre des autres seigneurs. Elle prit donc le parti de suivre l'avis de l'assemblée, et elle dépêcha sur le champ un courrier en Espagne pour informer le roi de l'obligation où elle avait été, de déroger à ses ordres.

Ce fut le même jour, vers six heures du soir, que les confédérés, au nombre de deux cents, suivant Strada; de trois cents, suivant Vanloon; de quatre cents, suivant Grotius et de Thou; de cinq cents selon d'autres, ayant Brederode et le comte Louis de Nassau à leur tête, arrivèrent à Bruxelles. Ils allèrent descendre chez le prince

d'Orange où les comtes de Mansfeld et de Horn vinrent leur rendre visite. Le lendemain, Brederode assembla les confédérés dans l'hôtel de Floris-Pallant, comte de Culembourg, et leur proposa derechef de signer le *compromis* et de renouveler le serment qu'ils avaient déjà fait, de prendre les armes dans le cas où l'un des confédérés serait emprisonné.

Le jour suivant, ils s'assemblèrent encore dans le même hôtel, d'où ils sortirent en magnifique équipage, marchant deux de front. Il faisait beau voir, dit le manuscrit cité, cette belle troupe de gentilshommes, sans barbe, aussi accorts et accomplis qu'on eût pu en trouver dans toute l'Europe. C'était un gentilhomme de l'Artois, nommé Philippe, seigneur de Baleoul à Cornaille (*a*), qui ouvrait la marche ; il était boiteux (ce qui fut remarqué comme un mauvais présage), et Brederode la fermait. Quand les habitans de Bruxelles, assemblés par milliers sur la grande place du palais les virent arriver, ils leur firent une grande révérence, les saluant et les *bienveignant* (*b*) avec applaudissemens des mains, comme protecteurs de la liberté publique, priant Dieu de leur donner la grâce de résister à la tyrannie que les Espagnols et les cardinalistes voulaient exercer dans le pays. Les confédérés montèrent l'escalier dans le même ordre, c'est-à-dire, deux à deux, et ils entrèrent irrévérément dans la chambre du conseil. La duchesse avait ordonné à tous les membres du conseil et à tous les chevaliers

(*a*) C'est ainsi qu'il est désigné dans le manuscrit.

(*b*) Féliciter, saluer. Ce mot a déjà été employé dans une autre pièce.

de la toison d'or qui se trouvaient à Bruxelles, d'être présens à cette audience. Brederode, qui marchait le dernier, présenta une requête très-étendue, contenant au fond les mêmes points et les mêmes motifs que le compromis.

Elle portait en substance, que les habitans des Pays-Bas, principalement le corps de la noblesse, s'étaient toujours distingués par leur fidélité; qu'ils n'avaient épargné ni corps ni biens pour le service de leurs princes; qu'ils étaient toujours disposés à continuer; que, voyant l'état du pays, ils avaient mieux aimé encourir quelque disgrâce, que de taire ce qui pourrait tourner au préjudice de sa majesté; qu'ils convenaient que tout ce qu'elle avait ordonné concernant l'inquisition et l'étroite observation des édits sur le fait de la religion, afin de continuer ce que l'empereur, son père, avait fait dans une bonne intention, pouvait avoir eu quelque fondement; que cependant la différence d'un temps à l'autre amène la diversité des remèdes; que la dernière résolution, par laquelle sa majesté ordonne expressément que l'inquisition soit établie, et les placards exécutés dans toute leur rigueur, leur donne un juste sujet de craindre qu'il n'en résulte une émeute et révolte générale, suivant les indications qui se manifestent de toutes parts, en voyant les dispositions du peuple; qu'ils estiment qu'il est de leur devoir, conformément à leur serment, de ne pas différer plus long-temps de le remplir, et en conséquence, ils supplient très-humblement son altesse de vouloir y aviser et de dépêcher un exprès au roi pour l'informer de l'état des choses, afin qu'il lui plaise y pourvoir, et de lui représenter que le seul moyen d'arrêter le cours du mal, est l'abolition des placards; qu'il lui plaise donc d'assembler les états-généraux, afin de prendre leur avis sur les mesures

les plus convenables à prendre dans les circonstances; et en attendant la résolution de sa majesté, ils suppliaient son altesse de surseoir à l'établissement de l'inquisition et à l'exécution des placards, protestant devant Dieu et devant les hommes, qu'ils se tenaient pour déchargés dans leur conscience de tous les désordres, rebellions ou altérations qui pourraient advenir.

Au premier abord, la duchesse se trouva fort troublée en voyant entrer aussi brusquement cette troupe délibérée de gentilshommes, et elle le fut encore plus après la lecture de la requête, qui, au commencement, ne parlait que d'obéissance, de fidélité, de zèle et de service, et dont la teneur et la conclusion renfermaient des mots piquans et menaçans, qui présentaient un contraste choquant avec les humbles prières et supplications. Ayant jeté les yeux sur la troupe, elle y reconnut plusieurs cousins, alliés, employés du prince d'Orange et du comte d'Egmont, et c'est ce qui augmenta son trouble et son embarras. Ces deux seigneurs, qui étaient présens, faisaient bonne mine et regardaient les confédérés d'un œil satisfait, montrant assez que la chose ne leur déplaisait pas.

La duchesse était si émue qu'elle resta assez long-temps sans savoir répondre et sans pouvoir contenir les larmes qu'on voyait couler sur ses joues. Enfin, elle leur dit en peu de mots qu'elle s'occuperait sérieusement de l'objet de leur demande.

Les confédérés se retirèrent dans le même ordre, en faisant ce qu'on appelle la *caracole* (*a*) devant la princesse,

(*a*) C'est le mot qu'emploie le manuscrit. Il peut paraître singulier, mais il rend bien la chose.

de sorte qu'elle eut ainsi la facilité de les contempler et de les compter l'un après l'autre.

Le prince d'Orange, qui avait attentivement observé la contenance de la princesse, et avait lu dans ses yeux tout ce qu'elle pensait tant de la requête que des supplians, lui adressa doucement la parole, la priant de mesurer la chose au pied de la raison, et selon sa prudence accoutumée; de prendre la requête en bonne part plutôt que d'avoir mauvaise opinion et de faire sinistre jugement, d'une si notable réunion de chevaliers et gentilshommes des meilleurs maisons du pays, qui n'étaient pas les ennemis, mais les fidèles serviteurs de sa majesté et de son altesse; que ce n'était pas l'orgueil, l'avarice ni l'ambition qui les avaient engagés à cette démarche, mais le zèle et le devoir, afin d'éviter une guerre civile, dont on était menacé, si l'on continuait à persécuter ceux de la nouvelle religion selon la rigueur des placards, comme on avait fait; qu'enfin il ne voyait d'autre moyen de prévenir ce mal que d'empêcher l'établissement de l'inquisition et d'abolir les placards, comme les confédérés le demandaient.

Les autres membres du conseil répondirent assez froidement à leur tour, que depuis long-temps, ils avaient pressenti ces inconvéniens; que néanmoins on n'avait tenu aucun compte de leur conseil; que pour cette raison, ils étaient résolus de se retirer et de laisser aller les affaires comme elles pourraient.

Le comte d'Egmont, *granichant les épaules à l'italienne* (a), dit qu'il était obligé de quitter la cour pour

(a) Ce sont les mots du manuscrit; ce qui paraît peindre un homme qui ne veut pas s'expliquer.

quelques mois et d'aller aux bains d'Aix-la-Chapelle pour guérir une enflure, qui lui était survenue à la jambe.

En ce moment, Berlaymont, ne pouvant souffrir une telle connivence, dit en grande colère ces paroles mémorables, qui firent changer le nom de confédérés : « Eh ! comment, madame, votre altesse a-t-elle crainte » de ces *gueux ?* N'a-t-elle pas considéré quelles gens ce » sont? Ils n'ont pas été assez sages pour gouverner leurs » maisons. Apprendront-ils au roi et à votre altesse à » gouverner le pays? Par le Dieu vivant, qui croirait » mon conseil, leur requête serait apostillée à belles bas» tonnades, et les ferions descendre les degrés de la cour » plus vitement qu'ils ne les ont montés. »

Le comte de Meghe n'en disait pas moins, et le comte d'Arenberg fut d'avis de leur ordonner de sortir de Bruxelles sur le champ.

Le lendemain, ils revinrent en cortége au palais. La gouvernante leur remit leur requête, sur laquelle elle avait écrit à la marge par forme d'apostille, que son pouvoir ne s'étendait pas si avant que d'abolir les ordres du roi ; que cette affaire dépendait immédiatement de l'autorité souveraine ; que néanmoins elle adresserait de si bonnes remontrances à sa majesté, qu'elle espérait que les placards seraient changés et modérés d'après les avis des états des provinces, qu'elle ferait assembler à cet effet; qu'en attendant, elle ordonnerait à tous les tribunaux de laisser les placards en surséance au regard de l'inquisition d'Espagne. Elle ajouta que ce n'avait jamais été l'intention de sa majesté de l'introduire aux Pays-Bas, comme quelques mal-affectionnés à son service l'avaient avancé.

La duchesse le disait de bonne foi, comme elle le croyait. Les gens de bonne foi sont ceux qui se laissent le plus aisément tromper.

Les confédérés furent satisfaits de cette réponse, ou du moins en firent semblant; car elle leur paraissait encore assez équivoque. Ils se fiaient bien à la parole de la princesse, dont ils connaissaient le caractère loyal; mais ils craignaient qu'elle ne fût dupe de l'astuce de son perfide frère; comme elle l'était en effet.

Au sortir de la cour, les confédérés se répartirent en différentes bandes et se promenèrent dans les rues de Bruxelles, attendant l'heure du souper que le comte de Culembourg avait fait préparer dans son hôtel. Berlaymont, appuyé sur la fenêtre avec le comte d'Arenberg, voyant passer une de ces troupes devant sa maison, « Voilà, dit-il, nos beaux *gueux!* Regardez, je vous prie, » avec quelle bravade ils passent devant nous. »

Quand ils furent à table, ils se mirent à jouer des gobelets, vidant les grandes coupes d'or et d'argent à la santé du prince d'Orange et du comte d'Egmont. Dieu sait, ajoute le manuscrit, comme ils se vantaient de la belle *pame* (*a*) qu'ils avaient faite à madame la duchesse et à messieurs les cardinalistes !

Quand le vin eut échauffé les cerveaux, Brederode fit signe aux convives de faire silence, et leur répéta les propos que Berlaymont avait tenus sur les confédérés : « Savez-vous, dit-il, le beau et le vénérable nom qu'il nous » donne? Il nous appelle *gueux*. Eh bien! si nous sommes

(*a*) Peur, pamoison, défaillance.

» *gueux*, portons la besace, et buvons dans des plateaux » de bois! » et à l'instant, un de ses laquais lui apporta une besace, qu'il mit en guise de scapulaire, et prenant à deux mains une grande et vilaine écuelle ou jatte de bois, remplie de vin, il la vida bravement d'une haleine; et l'ayant fait remplir, il la présenta à son voisin, en s'écriant: « J'ai bu à la bonne gloire des *gueux*. *Vivent les gueux!* » Le voisin endossa la besace et tint la coupe, comme avait fait Brederode; et pendant qu'il buvait, toute la compagnie criait à gorge deployée: « *Vivent les gueux!* » Tous en firent autant à la ronde, et jurèrent de maintenir constamment leur confédération, de vivre et de mourir l'un pour l'autre (*a*).

Ce nom de *gueux*, répété avec enthousiasme, frappa si vivement les imaginations, que, dès les jours suivans, les confédérés parurent publiquement en costume de gueux, vêtus d'une grosse étoffe grise, ayant à la ceinture une petite écuelle de bois; au chapeau, une petite tasse, un petit plat ou une petite bouteille, et au cou, une médaille, qui, d'un côté représentait l'effigie du roi, avec ces mots: *fidèles au roi*, et de l'autre, deux mains entrelacées, avec ces mots: *jusqu'à la besace*. Ils ajoutèrent à ce costume une nouvelle marque, qui contribuait encore à leur donner une ressemblance plus frappante avec les gueux, en laissant croître sur la lèvre supérieure une épaisse moustache.

(*a*) Ils adoptèrent une formule de serment, exprimée dans ces deux mauvais vers:

Par ce pain, par ce sel et par cette besace,
Gueux ne changeront point, quelque chose qu'on fasse.

Le duc d'Aerschot, pour montrer son opposition à la nouvelle faction et son attachement à l'ancienne religion, parut à la cour avec une médaille attachée à son chapeau, où la vierge Marie était représentée avec l'enfant Jésus dans ses bras. Les seigneurs qui partageaient ses sentimens, suivirent son exemple pour plaire à la gouvernante; elle avait vu en effet avec plaisir cette espèce de simagrée, qu'elle regardait comme une marque de dévouement au roi et de zèle pour la religion. Elle en informa même le pape, qui, pour engager les Flamands à conserver la religion de leurs pères, prodigua généreusement des indulgences à tous ceux qui porteraient de ces médailles.

Brederode et les confédérés eurent, avant de quitter Bruxelles, une audience de la gouvernante; elle leur réitéra les promesses qu'elle leur avait faites, et les exhorta à ne plus tenir d'assemblées séditieuses, les prévenant que, s'ils continuaient leurs menées, elle prendrait des mesures efficaces pour assurer le maintien de la religion et l'autorité du roi. Brederode, peu sensible à ces propos, se rendit à Anvers, où il exhorta publiquement le peuple à se joindre aux confédérés, pour défendre sa liberté et ses priviléges contre les entreprises de l'inquisition.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Le baron de Montigny et le marquis de Berg sont envoyés en Espagne : départ de Montigny. — Progrès de la réforme. — Arrivée du prince d'Orange à Anvers. — Tumulte excité par un curé à Kiel. — Les confédérés à Saint-Trond. — Attentats des sectaires : reproches de la gouvernante au comte d'Egmont à ce sujet. — Excès et profanations commis à Anvers, à Gand, à Audenarde, etc. — La duchesse assemble son conseil ; son discours aux gouverneurs des provinces et aux chevaliers de la toison d'or : elle accorde la liberté des prêches ; sa lettre au roi. — Le prince d'Orange fait punir les auteurs des profanations. — Philippe II lève des troupes en Allemagne. — La gouvernante envoie une garnison à Valenciennes : les habitans la refusent : Valenciennes est déclarée ville rebelle. — Les habitans de Tournai reçoivent une garnison. — Reddition de Valenciennes. — Conduite équivoque et astucieuse de Philippe. — Il fait les apprêts d'un voyage aux Pays-Bas. — Marguerite envoie le secrétaire Berti au prince d'Orange : démarche infructueuse. — Elle lui propose une entrevue avec le comte d'Egmont. Ils se voient à Willebroeck. — La gouvernante propose le serment aux seigneurs. — Retraite du prince d'Orange. — Les comtes d'Egmont, de Horn et d'Hoogstraeten prêtent le serment. — Brederode se retire à Amsterdam ; sa mort. Émigrations.

La gouvernante, de l'avis de son conseil, résolut d'envoyer en Espagne le baron de Montigny et le marquis de Berg, qu'elle avait choisis parce qu'ils étaient moins suspects aux confédérés, qu'il était prudent de ménager. Le marquis, qu'une blessure grave empêcha dans ce moment d'entreprendre le voyage, ne put accompagner le baron. Celui-ci arriva le 17 juin à Madrid. Le roi le reçut avec une affabilité apparente. Ce seigneur, dans les

différentes audiences, ne put s'assurer que d'une seule chose, l'extrême mécontentement du roi, mécontentement qui éclatait d'autant plus qu'il prenait plus de soin de le cacher. Il eut ordre d'attendre l'arrivée de son collègue, pour traiter conjointement des objets de leur mission.

Cependant Philippe adressait à la gouvernante des lettres dans lesquelles, affectant le langage de la modération et de la douceur, il tâchait d'amuser les esprits par des promesses insidieuses. Cette lenteur, que les sectaires attribuaient à sa véritable cause, à la crainte qu'ils avaient inspirée à la cour, leur laissa le temps d'avancer leurs projets. Déjà les ministres accourus d'Allemagne et de France, prêchaient publiquement dans les villes et dans les campagnes. Une multitude innombrable s'empressait d'assister à leurs sermons: les prosélytes augmentaient tous les jours. Déjà la liturgie de Calvin était adoptée dans le baptême des enfans. La gouvernante fit de nouveaux édits, qui obligeaient les étrangers à sortir des provinces, et défendaient au peuple d'assister aux prédications des ministres; elle envoya le comte de Meghe à Anvers pour réprimer ces excès; mais apprenant que l'arrivée de ce seigneur n'avait fait qu'augmenter la fureur du peuple, elle fut obligée de le rappeler. Le magistrat d'Anvers écrivit à la gouvernante, que le peuple demandait instamment le prince d'Orange, qui, de son côté, promettait de d'employer tous ses soins et tous ses efforts, pour apaiser la sédition. Marguerite se trouvait dans une telle perplexité, qu'elle fut forcée d'y envoyer le prince d'Orange, et de témoigner la plus grande confiance à celui précisé-

ment dont elle se défiait le plus. Le prince arriva à Anvers le 13 juillet. Sa réception ressembla à un triomphe. Brederode marcha à sa rencontre, à la tête d'une troupe nombreuse, qui salua le prince par plusieurs décharges. Le peuple, accouru en foule sur son passage, tantôt chantait les psaumes de Marot, tantôt criait : *Vivent les gueux*! Le prince leur faisait des signes de la tête et de la main pour leur imposer silence : il dut même employer les menaces; mais, à son entrée dans la ville, le peuple, plein de l'ivresse et du délire de la joie, ne put contenir ses transports. « Le » secours des confédérés nous est désormais inutile, disaient » les protestans ; le prince d'Orange vient nous rendre » notre liberté, notre religion : c'est lui qui sera notre seul » protecteur, notre seul chef; c'est à lui seul que nous » adresserons nos plaintes. » Le prince, ayant témoigné à Brederode, qui était présent, que ces propos l'offensaient, se rendit à l'hôtel de ville, où il prit des mesures avec les magistrats, pour calmer la fougue du peuple et empêcher les assemblées tumultueuses; mais malgré ces mesures le peuple n'en formait pas moins tous les jours des attroupemens, qui montaient toujours pour le moins à quatre mille personnes.

Le 10 août, il s'éleva un grand tumulte, excité par le zèle inconsidéré du curé de la paroisse de St Pierre à Louvain, Pierre Rythove. On avait permis à un ministre protestant de la confession d'Augsbourg de prêcher dans la principale église du village de Kiel, qui touche à Anvers. Le curé Rythove s'y transporta, mais déguisé. Comme le ministre descendait de sa chaire, le curé l'accabla de mauvais propos et d'injures au milieu de la foule. Le ministre,

opposant le calme à l'emportement, invita le curé à entrer dans une maison pour s'expliquer; mais celui-ci, élevant la voix avec plus de force, se mit à vociférer et à dire, sans ménagement et sans décence, tout ce qui lui venait dans la tête. Le peuple s'attroupe, et poursuit le curé par des huées, au point qu'il est enfin forcé de se sauver. Mais il fut poursuivi avec tant d'acharnement, qu'il vit le moment où il allait être assommé, si quelques bourgeois honnêtes, au péril de leurs jours, ne lui eussent sauvé la vie, en le poussant dans une maison, où il se cacha à la cave. Le peuple resta attroupé devant la maison, voulant l'en arracher par force. Cette affaire aurait entraîné les suites les plus fâcheuses, si le prince n'eût envoyé sur les lieux l'officier de justice, pour se saisir du fougueux curé, et le conduire en prison. Cette mesure apaisa le peuple. Mais le prince le fit secrètement sortir de la prison et de la ville.

Un nouvel événement vint plonger tout-à coup la duchesse dans un nouvel embarras. Les confédérés avaient demandé à Gérard de Groesbeck, évêque de Liége, la permission de s'assembler dans la ville de Saint-Trond, qui était de sa dépendance : l'évêque la leur refusa ; mais les habitans, qui craignaient d'être exposés à tout le ressentiment des confédérés, leur ouvrirent les portes sans résistance. Ils s'y rendirent au nombre de plus de deux mille hommes armés et à cheval, et ils se logèrent en grosses troupes dans les fermes des environs. Le reste campa. Cette assemblée se grossissait tous les jours d'un grand nombre de bannis, de sectaires ou de réfugiés, qui venaient y chercher un asile. La gouvernante fut obligé d'y envoyer

le prince d'Orange et le comte d'Egmont pour dissoudre cette assemblée. Ils y furent reçus aux cris réitérés de : *Vivent les gueux* ! et on voulut les engager à se donner pour caution des promesses de la cour. Enfin, après la première fougue, la majorité de l'assemblée se borna à déclarer qu'elle persistait dans la demande contenue dans la requête ; mais comme ils se défiaient des promesses de la gouvernante, et avec plus de raison encore, des dispositions du roi, ils fixèrent un jour où ils attendraient sa dernière résolution, après laquelle ils ne répondraient plus des événemens.

Cependant la licence augmentait tous les jours : toutes les villes de la Flandre étaient livrées aux excès et aux profanations des sectaires, qui pillaient, dévastaient, saccageaient les églises ; renversaient, foulaient, brisaient les statues et les tableaux ; chassaient les prêtres et les religieux.

Déjà, les villes d'Ypres, Menin, Comines, Werwick, Lille avaient été les témoins et les victimes de ces attentats. La gouvernante, profondément affligée de ces désolantes nouvelles, en fit des plaintes et des reproches amers au comte d'Egmont : « Vous voyez, comte, lui » dit-elle, les beaux rapports qui viennent de votre pro» vince. Faut-il, malheureuse que je suis ! que ce soit » sous mon gouvernement, que la majesté divine et l'au» torité royale soient si scandaleusement outragées! Mais » vous, vous dont la fermeté et la fidélité avaient inspiré » tant de confiance au roi, souffririez-vous que de si » exécrables attentats contre Dieu même, dans la province » qu'il a confiée à vos soins, aient été impunément com-

» mis »? Le comte, qui avait toujours pensé que le seul moyen de maintenir l'autorité du roi, était d'accorder la liberté de conscience, répondit à la gouvernante, qu'avant de songer à défendre la religion, il fallait travailler à rétablir l'autorité royale, qui n'était plus respectée. La gouvernante soutint au contraire, qu'il fallait sacrifier tous les intérêts humains à la gloire de Dieu et au maintien de la religion, dont l'anéantissement serait une calamité bien plus déplorable que la perte de tous les biens et de toutes les puissances de la terre; qu'à la vérité il serait à souhaiter qu'on pût trouver les moyens d'assurer et d'allier le maintien de la religion et celui de l'autorité; mais que, dans le cas où il faudrait se décider pour la perte de l'une ou de l'autre, il n'y avait pas à balancer entre les intérêts du ciel et ceux de la terre; que tel était son sentiment; que telle était la volonté du roi, à qui la cause de la religion était plus chère que celle du trône; que d'ailleurs, dès que la religion serait rétablie, le roi serait bientôt obéi: elle parla au conseil dans le même sens. Le comte d'Egmont insista, et ajouta que si l'on prenait la voie des armes, on ne parviendrait pas à apaiser les troubles, sans avoir massacré deux cent mille hommes: « Eh bien, dit la gouver-
» nante, il vaut mieux purger les états du roi de cette lie
» impure, que de souffrir les abominables excès auxquels
» elle se porte; et, si on les tolère davantage, bientôt
» les méchans parviendront, par leurs exemples conta-
» gieux, à attirer les bons à leur parti, ou les forceront
» par leur nombre et leurs violences à y entrer. »

Mais les brigandages et les profanations continuaient, augmentaient tous les jours. Ce fut à Anvers

que se passa la scène la plus déplorable et la plus scandaleuse; elle commença le jour de l'assomption, dont la fête y était particulièrement célébrée par une procession solennelle, dans laquelle on portait l'image de la vierge. Une bande d'artisans de la lie du peuple troubla la cérémonie par des moqueries, des risées et des huées indécentes, en apostrophant la statue par des propos ironiques et outrageans. Ceux qui présidaient à la solennité, pour éviter que ces insensés ne portassent leurs mains sur l'image de la vierge, la reportèrent à l'église, où, au lieu de la mettre, selon la coutume, dans la grande nef, ils la placèrent dans le chœur, pour la soustraire aux atteintes dont elle était menacée. Le lendemain, une bande plus nombreuse se porta à la grande église, où ils recommencèrent leurs scandaleuses orgies. Les uns s'arrêtent devant la chapelle de la vierge, en lui demandant pourquoi elle s'est réfugiée dans son nid; les autres courant dans toute l'église se répandent en invectives et en menaces contre les images et les autels. L'un monte dans la chaire, où il contrefait, par des grimaces ridicules, les gestes et le ton des prédicateurs: il est, d'un côté, accueilli par des applaudisemens bruyans, et de l'autre, il est assailli de pierres, qu'il renvoie aux assaillans. La querelle s'échauffe, le tumulte s'accroît; on fait de vains efforts pour arracher cet insensé de la chaire. Un matelot, plus déterminé que les autres, perce la foule, monte les degrés; et saisissant le prêcheur au collet, le précipite du haut en bas. Les autres tombent sur le matelot, le renversent, l'accablent de coups; mais il se débattit si vigoureusement qu'il parvint à se relever et à s'échapper. Les marguilliers, de leur côté, parvinrent à

faire retirer toute la foule, et le reste du jour se passa tranquillement. Mais ils y revinrent les jours suivans, et le 21 du mois d'août fut le jour funeste où ils assouvirent complètement leur fureur aveugle. Ils se rassemblent donc sur le soir, et se rendent à l'église, en criant de toutes leurs forces : *Vivent les gueux*! Dès qu'ils se virent les maîtres du lieu saint, ils commencèrent, à l'heure de minuit, à entonner les psaumes de Marot, qui furent comme le signal de la dévastation : ils grimpent sur les autels, tombent sur les images de Dieu, de la Vierge, des saints, les renversent, les percent, les mutilent, les brisent, et de viles débauchées, qui avaient enlevé les cierges des autels, éclairaient ces horreurs. Ils arrachent du tabernacle l'hostie consacrée, la jettent à terre, la foulent aux pieds : ils remplissent les calices de vin, et les vident : ils graissent leurs souliers avec les huiles saintes, et exercent en un mot la plus sacrilége dérision sur tous les objets du culte. Le succès et l'impunité enhardissent leur fureur : ils sortent de l'église à la lueur des flambeaux qu'ils en avaient enlevés, en marchant comme en triomphe, et en criant : *Vivent les gueux !* Cette horde de fanatiques, grossie par tous ceux qui les attendaient aux portes, court aux autres églises, en enfonce les portes, en enlève ou en détruit les ornemens, se précipite dans les couvens, en viole l'asile, en emporte les provisions, l'argent, la vaisselle, les habillemens, tous les objets en un mot, sacrés ou profanes, sans ménagement et sans distinction ; boit le vin, brûle les livres. Une terreur stupide avait tellement glacé et comme engourdi les esprits, que ces scènes scandaleuses durèrent pendant trois jours entiers, sans qu'on osât y opposer de résistance. Les

moines et les religieuses qui ne pensaient qu'à se soustraire aux coups et à la rage de ces brigands, avaient déserté leurs cloîtres. Cependant les habitans, craignant que l'appât du pillage n'engageât ces effrénés à se jeter des églises dans les maisons et dans les magasins, prennent les armes, ferment les portes, excepté une seule, afin de laisser aux brigands le chemin libre pour sortir de la ville, d'où ils se répandirent dans les campagnes, et y renouvelèrent les mêmes excès.

Gand, Audenarde, toute la Flandre, de la Lys à la Dendre et à l'Escaut, avaient pendant les mêmes jours essuyé les mêmes horreurs, qui, comme par l'effet d'une funeste épidémie, se répandirent dans le Brabant, la Hollande, la Zélande, la Gueldre et la Frise. Les provinces de Namur, de Luxembourg, d'Artois et de Hainaut en partie, furent presque les seules où cet esprit de vertige ne pénétra point.

La gouvernante, consternée des funestes nouvelles qu'elle recevait tous les jours, aussi affligée des maux qui, dans ce moment, désolaient les provinces, qu'effrayée des dangers qui les menaçaient dans l'avenir, convoqua une assemblée extraordinaire de son conseil, où elle prononça un discours véhément, dans lequel elle exposait avec force les excès dont les principales villes de la Belgique avaient été le théâtre : c'était particulièrement aux gouverneurs des provinces, et aux chevaliers de la toison d'or qu'elle s'adressait, en leur rappelant leurs devoirs, et en leur reprochant leur indolente inaction: « C'est à vous, ajouta-t-elle,
» à voir ce qu'exigent votre honneur et votre dignité: j'ai
» aussi, moi, des devoirs à remplir, et je jure solennelle-

» ment, que jamais les menaces ni les violences ne pour-
» ront me décider à souffrir dans mon gouvernement ce
» monstrueux assemblage des deux religions. Si le roi lui-
» même portait l'indulgence au point de laisser cette li-
» berté à ses sujets, je déclare que je quitterais plutôt
» mon gouvernement que de devenir l'instrument et la
» complice d'une si criminelle indulgence. Si j'étais ici dé-
» tenue par la force et par la violence, je prends Dieu à té-
» moin que je me laisserais plutôt déchirer par lambeaux,
» que de permettre des cérémonies et des rits contraires
» à ceux de la religion catholique. »

Cependant la gouvernante, malgré ses protestations et ses répugnances, fut forcée, pour éviter l'embrasement dont les provinces étaient menacées, de se relâcher de sa sévérité. Les confédérés publiaient hautement que, si elle n'accordait pas la liberté de conscience, elle verrait de ses propres yeux les églises de Bruxelles pillées et brûlées, et les prêtres massacrés; ils ajoutaient qu'elle-même serait arrêtée. La princesse, craignant de voir ces menaces se réaliser, conçut le dessein de se retirer à Mons; mais le prince d'Orange et le comte d'Egmont firent tous leurs efforts pour la détourner de ce projet; et les habitans de Bruxelles, en ayant été informés, employèrent de leur côté tous les moyens et toutes les prières les plus pressantes pour la retenir: ils en vinrent même au point de fermer les portes de la ville. Elle fut donc obligée de céder à la force, et d'accorder la liberté des prêches et l'oubli du passé, et elle informa le roi, dans une dépêche secrète du 18 août 1566, des motifs qui l'avaient forcée à cette condescendance. « Je suis, dit-elle, pénétrée de honte et de douleur,

» d'avoir eu pour les confédérés une indulgence indigne
» de mes intentions, indigne de la religion de votre ma-
» jesté; mais Dieu connaît mon cœur: il est témoin de la
» longue résistance que j'ai opposée à ces sollicitations.
» J'ai passé bien des nuits dans l'inquiétude, l'agitation
» et l'insomnie, accablée d'une fièvre violente; mais enfin,
» quand je vis que les églises étaient profanées dans toutes
» les provinces, et que Bruxelles était menacé d'un sort
» plus terrible encore ; quand j'entendis qu'on me disait
» ouvertement que les profanations ne finiraient pas, si
» je ne me décidais à accorder aux confédérés les deux
» points qu'ils sollicitaient; quand je me vis prisonnière
» dans mon palais, rongée de soucis, accablée d'infirmi-
» tés, j'appelai le prince d'Orange, le comte d'Egmont et
» le comte de Horn ; et après leur avoir préalablement dé-
» claré que ce n'était que par la force que je cédais à leurs
» instances, j'accordai aux confédérés l'oubli du passé, et
» l'ouverture des prêches dans les endroits seulement où
» ils s'étaient tenus depuis les troubles, à condition que
» les confédérés, qui devraient s'y rendre sans armes, ne
» troubleraient point les catholiques. J'ai ajouté toute-
» fois, que cette amnistie et cette permission n'auraient
» d'effet et de durée, qu'autant que vous le voudriez. Je
» n'ai donc accordé ces deux points qu'en mon nom, afin
» que votre majesté puisse désavouer et révoquer cet acte
» forcé, que vous ne devez pas maintenir, et j'espère
» même que vous ne le voudrez pas. Je conjure du reste
» votre majesté, par le zèle ardent qu'elle a constamment
» montré pour le maintien de la religion catholique, de
» ne point attendre le printemps prochain pour venir en

» personne venger la religion outragée. Ce n'est plus que
» cet espoir qui soutient mes jours languissans, si toute-
» fois cet espoir même peut m'empêcher de succomber à
» la douleur et à la maladie qui m'accablent. »

Cependant la gouvernante, malgré le chagrin secret qui la dévorait, montrait en public une contenance pleine de fermeté et de dignité: elle fit entrer dans Bruxelles de la cavalerie et de l'infanterie, dont elle confia le commandement au comte de Mansfeld : elle fit garder son palais, et prit toutes les précautions nécessaires pour la sûreté de la ville et de sa personne.

Le prince d'Orange désapprouva tous ces excès qui gâtaient sa cause ; il aurait voulu les empêcher: mais il sentait que dans le premier moment d'effervescence tout ce qu'il aurait pu tenter pour calmer les esprits, n'aurait plutôt servi qu'à les exaspérer. Il laissa donc passer cette fougue ; et étant revenu à Anvers, il fit informer contre ceux qui, dans ces mauvais jours, s'étaient signalés particulièrement par des violences : il en fit pendre trois, bannir trois autres, et fit ouvrir toutes les églises qui avaient été fermées, en permettant aux prêtres d'y exercer paisiblement leurs fonctions ; mais il permit aussi aux protestans de prêcher leurs dogmes, et de professer leur culte publiquement dans les trois endroits qu'il leur assigna à cet effet. Le comte d'Hoogstraeten suivit l'exemple du prince d'Orange à Malines, et le comte de Horn, à Tournai.

A la réception des dernières depêches de la gouvernante, l'impitoyable Philippe lui envoya l'ordre de lever en Allemagne dix mille hommes d'infanterie, et trois mille

de cavalerie. L'empereur Maximilien, que Philippe avait fait informer, tant par ses dépêches que par son ambassadeur, des motifs qui l'engageaient à ces préparatifs de guerre, offrit sa médiation à la gouvernante et aux confédérés; mais la princesse lui ayant représenté que les confédérés n'étaient qu'une troupe de factieux, avec lesquels il serait dangereux d'employer tout autre moyen que celui des armes, le pria d'interposer plutôt ses bons offices auprès des princes d'Allemagne pour la cause du roi. L'empereur fit plus : il défendit à tous ses sujets, sous peine de mort, de prendre les armes contre le roi d'Espagne.

La ville de Valenciennes était la plus séditieuse des Pays-Bas. Sa situation sur les frontières de France faisait craindre à la gouvernante que les huguenots de ce royaume ne se rendissent maîtres de cette place importante. Elle prit donc le parti, tant pour la défendre au dehors, que pour la contenir au dedans, d'y envoyer une garnison, qui y fut conduite par Philippe de Noircarmes, gouverneur du Hainaut, pendant l'absence du marquis de Berg. Les habitans de Valenciennes, apprenant que Noircarmes s'avançait, envoyèrent sur le soir des députés à sa rencontre, pour le prier de ne faire entrer dans la ville qu'une petite garnison, qu'ils consentirent à recevoir le lendemain. Mais dès le matin ils envoyèrent une nouvelle députation au gouverneur, pour lui annoncer que les sectaires étaient parvenus pendant la nuit à engager le peuple à refuser de recevoir la garnison, et qu'ils en feraient connaître les raisons à la gouvernante. Noircarmes, indigné de se voir la dupe de cette tergiver-

sation, fit arrêter les députés. La gouvernante les fit cependant relâcher quatre jours après, parce qu'elle sentit que cet acte de violence blessait le droit des gens. Le magistrat de Valenciennes lui écrivit directement pour l'informer que les habitans étaient disposés à recevoir les troupes à une condition : ils demandaient que le prince d'Orange, les comtes d'Egmont, de Horn et d'Hoogstraeten fussent garans de leur sûreté, parce que, disaient-ils, avec raison peut-être, ils craignaient que ces troupes n'eussent ordre de les traiter en ennemis. Le comte d'Egmont était le seul de ces quatre seigneurs qui fût à la cour, quand la gouvernante fit connaître au conseil cette demande hardie, qui annonçait que le crédit de ces seigneurs balançait l'autorité de la duchesse. Celle-ci, indignée de cette audace, publia un édit par lequel elle déclara cette ville rebelle, et envoya une dépêche circulaire dans toutes les provinces, pour défendre à tous les sujets du roi de donner aucun secours aux habitans de Valenciennes.

Cependant les confédérés, ayant rassemblé un petit corps entre Lille et Tournai, s'avancèrent pour secourir la place. Noircarmes, informé de leur marche et de leur dessein, tomba sur cette troupe peu exercée, qu'il défit et dispersa complètement, et il profita de la consternation où cette victoire avait jeté les habitans de Tournai, pour les forcer à recevoir une garnison : il entra lui-même dans la ville le 1er janvier 1567, désarma les habitans, emprisonna les séditieux, défendit les assemblées, rappela l'évêque et les ecclésiastiques, et revint au siége de Valenciennes.

La gouvernante avait dans l'intervalle informé le roi de l'état des choses, en lui demandant ses intentions sur la manière dont elle devait traiter cette ville rebelle. Le roi lui répondit que, dans cette circonstance, il désirait qu'elle tâchât de la ramener par la douceur, plutôt que de la réduire par la force. Mais l'obstination des habitans, qui refusèrent hautement les conditions que la gouvernante leur fit offrir, irrita tellement l'esprit de cette princesse, qu'elle ordonna à Noircarmes d'attaquer la ville dans les formes. La ville fut battue par dix, ensuite par vingt pièces de canon de gros calibre, avec tant de force, que dans l'espace de quatre heures, les assiégeans eurent détruit l'ouvrage principal que les habitans avaient élevé sur les remparts. Ceux-ci effrayés de cette première attaque, envoyèrent deux trompettes à Noircarmes, pour le prier de recevoir une députation afin de traiter de la reddition de la ville : il y consentit, ordonnant toutefois qu'on ne cessât de battre la ville. Les députés, au nombre de vingt, arrivés sur le soir au camp de Noircarmes, lui offrirent de rendre la ville aux conditions que la gouvernante leur avait fait proposer ; mais le gouverneur, leur ayant reproché leur imprudente opiniâtreté, refusa absolument d'entrer dans aucun accommodement, et fit battre la ville pendant toute la nuit sans interruption.

Les députés revinrent le matin offrir de rendre la ville aux conditions qu'il plairait à la gouvernante d'imposer. Noircarmes y entra le 24 mars avec l'appareil menaçant d'un vainqueur. Il empêcha cependant le massacre et le pillage, se contentant de désarmer les habitans, et d'y laisser une forte garnison. Il fit informer contre les chefs de la ré-

bellion et contre les prédicateurs de l'hérésie, dont les uns furent décapités, les autres pendus, et il ne fit grace à aucun des huguenots qui s'étaient jetés dans la place pour la défendre. Il cassa tous les magistrats, receveurs et officiers publics, confia l'autorité à des magistrats catholiques, et ôta à la ville tous ses priviléges.

La nouvelle du siége de Valenciennes s'étant répandue en un instant, rallentit l'ardeur des confédérés et paralysa leurs efforts, en même temps qu'elle ranima l'énergie de la gouvernante et fortifia son pouvoir.

Cette princesse ne cessait par ses dépêches réitérées de presser le roi de saisir le moment favorable qui se présentait pour rétablir le calme et la tranquillité. L'épouvantable agitation qui venait de bouleverser tout le pays, était, comme dans la fièvre, une de ces crises violentes que suit le relâchement, ou, si l'on veut, comme dans la tempête, une de ces rudes bourasques auxquelles le calme succède. Une espèce de stupeur avait suivi cette fougue. Tout le monde était dans la consternation à la vue et au souvenir de tous les excès auxquels on s'était porté. Les uns se reprochaient de s'y être laissé entraîner, les autres, de ne pas s'y être opposés. Si le gouvernement l'avait voulu, il était encore possible, facile peut-être, de ramener le calme, et les choses seraient rentrées sans effort dans leur état naturel. Mais ce n'était pas ce que Philippe voulait. Il détestait les Belges, et intérieurement il n'était pas fâché d'avoir un prétexte et une occasion pour exécuter la résolution qu'il méditait depuis long-temps, d'opprimer une nation qui lui était odieuse, » et c'est à quoi, dit Vander Vynckt, » la cour d'Espagne s'attachait par un redoublement de

» dissimulation et de grimace pour tromper les Belges, et » les envelopper, grands et petits, dans cette vengeance » préméditée. » Au lieu de répondre à la gouvernante sur les points essentiels qu'elle proposait, on l'amusait en l'entretenant dans l'idée du prochain voyage du roi, de l'amnistie qu'il accorderait à son arrivée, et on la laissait dans le plus grand embarras, sans lui tracer aucune marche, sans lui donner aucune instruction pour diriger sa conduite dans des circontances aussi difficiles. On la louait ouvertement dans les dépêches officielles, et on la désavouait tacitement; et pendant qu'on avait l'air d'entrer dans ses vues et de chercher à apaiser les esprits par les moyens de conciliation qu'elle proposait, on lui réitérait l'injonction de presser les levées que la roi avait ordonnées en Allemagne, et l'on faisait des armemens en Espagne, où l'on travaillait sourdement, mais efficacement, à l'exécution du plan qu'on avait conçu.

Philippe était à Ségovie, malade de la fièvre, quand il reçut le rapport des dévastations et des profanations dont les principales villes avaient été le théâtre. Il examina par lui-même toutes les dépêches qu'il recevait de moment en moment, et il y émargeait ses observations de sa propre main (*a*). Il consultait son conseil d'état sur celles qui lui paraissaient mériter une plus sérieuse attention. Les réponses n'abordaient jamais franchement la question : elles étaient toujours équivoques, pleines d'ambages et de réserves, toujours conçues dans un style si bien entortillé, que l'autorité du roi ne pouvait jamais être compromise, et

(*a*) On en conserve un assez grand nombre en original dans la bibliothèque de Bruxelles.

qu'il pouvait tout interpréter dans le sens qui lui convenait le mieux, de sorte qu'il ne tenait que ce qu'il voulait (*a*).

La gouvernante insistait toujours sur la convocation des états-généraux. Le roi lui envoya deux dépêches, l'une ostensible, l'autre secrète. La première, qui était fort étendue, portait en substance que la réunion des états, au lieu d'être propre à remédier au mal, tendrait plutôt à compromettre la dignité royale, si elle avait lieu dans l'absence du roi; qu'il allait donner ses ordres pour son prochain voyage; que toutefois, si le besoin l'exigeait, le meilleur moyen serait de repousser la force par la force. C'était assez faire entendre que c'était là sa véritable intention.

La dépêche confidentielle était fort laconique. Elle ordonnait à la gouvernante de rejeter absolument la tenue des états-généraux, en s'appuyant des raisons que l'on a déjà avancées, et de celles qui étaient développées dans l'autre dépêche; mais, quelle que pût être la tournure des affaires, de ne prendre aucune résolution qui pût paraître émanée directement ou indirectement de l'aveu du roi. On reconnaît toujours la politique astucieuse de ce cabinet.

La duchesse (*b*) avait informé le roi, par ses dernières dépêches, que tout le monde se lassait et s'impatientait de ces incertitudes et de ces lenteurs; que la confédération se ranimait; que de tous les côtés on faisait des préparatifs de

(*a*) Vander Vynckt, liv. 3, ch. 1. Tous les détails que cet historien donne à ce sujet, sont puisés dans les mémoires d'Hopperus.

(*b*) Vander Vynckt, ibid.

guerre; que tout prenait une attitude menaçante, et qu'enfin elle n'osait plus se flatter de contenir les mécontens ni de maintenir le religion, et de retenir les Belges dans l'obéissance plus tard que le mois d'octobre ou de novembre.

Le ministère alarmé proposa au roi de se rendre aux Pays-Bas pour terminer toutes les difficultés par sa présence. Le pape Pie V l'exhortait très-fortement à prendre ce parti. Il fut donc résolu qu'il partirait au mois de février suivant, et il fit tous les préparatifs de ce voyage avec un appareil qui trompa toute l'Europe. Il devait se transporter par mer en Italie, d'où il se rendrait aux Pays-Bas par la Savoie, la Franche-Comté et les frontières de France. On fit préparer des vaisseaux pour le transporter en Italie. L'élite des vieilles bandes d'infanterie espagnole, qui étaient à Naples, à Milan, en Sicile, en Sardaigne, eurent ordre de se tenir prêtes avec quelque cavalerie. Il informa toutes les cours du motif et du but de son voyage: il fit demander au roi de France passage par ses états : il consulta le duc de Savoie sur le chemin qu'il devait prendre, et le pria de lui faire graver des cartes exactes des pays par lesquels il devait passer pour aller de Savoie en Bourgogne, et de lui envoyer un itinéraire des villes avec les distances des lieux. Le duc d'Albuquerque, gouverneur de Milan, lui envoya un habile militaire avec un géographe et un géomètre, pour examiner, mesurer et compter, pour ainsi dire, tous les pas qu'il devait faire. On ordonna même des prières publiques pour l'heureux voyage de sa majesté : et cependant, l'aurait-on cru ? il était bien décidé à ne pas sortir de l'Espagne. Il ne fit pas moins un

grand nombre de dupes. Hopperus y fut trompé comme un autre. Mais les personnes les plus clairvoyantes traitaient tout ce grand appareil de comédie, persuadées que le roi n'entreprendrait jamais un voyage qui ne s'accordait pas avec ses intentions secrètes.

La gouvernante recevait tous les jours sur la prochaine arrivée du roi de nouvelles dépêches, qu'elle communiquait à tous les corps, en les chargeant de faire tous les paratifs pour le recevoir dignement. Elle invita les magistrats des villes à faire réparer promptement les églises, afin que le roi ne vît plus aucune trace de tous ces désordres.

Ce mystérieux voyage était le sujet de toutes les conversations. Chacun faisait ses raisonnemens, ses conjectures. On était dans l'impatience, dans l'inquiétude, et le gouvernement craignait les suites de cette agitation. Les principaux seigneurs lui devenaient de plus en plus suspects. Elle imagina donc un moyen de s'assurer de leurs sentimens. Elle prescrivit un nouveau serment à tous les officiers ou magistrats, depuis les gouverneurs jusqu'aux fonctionnaires subalternes. C'était d'ailleurs un prétexte pour éloigner ceux qui le refuseraient. Les comtes d'Egmont, de Mansfeld, de Meghe, de Berlaymont et le duc d'Aerschot promirent de le prêter, comme ils firent dans la suite. Mais le comte d'Hoogstraten, le comte de Horn et le seigneur de Brederode le refusèrent, allégant que celui qu'ils avaient fait était suffisant. La gouvernante, qui avait plus de ménagement pour le prince d'Orange, parce qu'il inspirait plus de crainte, le fit sonder avec adresse. Il était alors dans son gouvernement de Hollande. A la première ouverture qu'on lui en fit, il se prononça hautement et

répondit » qu'il voyait bien qu'on cherchait à le dégoûter » et à le priver de ses emplois par ce moyen flétrissant, » qu'il traitait de basse chicane et d'humiliation ; qu'il » était déterminé à renoncer à toutes ses dignités, plutôt » que de passer par toutes ces avanies. »

La gouvernante tenta une nouvelle démarche. Elle lui envoya de sa part le secrétaire Berti, qui épuisa en vain, pour ébranler le prince, toutes les raisons que ses instructions lui fournissaient ou que son esprit lui suggérait. Le prince fut inflexible. Il déclara nettement qu'il n'était pas dupe de toutes ces menées et de tous ces détours ; qu'il savait tout ce qui se passait et se tramait à Madrid ; qu'il ne se fiait point aux promesses et aux leurres de cette cour perfide ; qu'il ne croyait pas bonnement, comme tant d'autres, à l'arrivée du roi ; qu'il enverrait plutôt aux Pays-Bas un lieutenant qui le représenterait, comme, par exemple, le duc d'Albe, ajouta-t-il. Après avoir lâché ce mot en y appuyant avec le ton de l'indignation, il garda un morne silence (a).

On voit que le prince avait de bonnes correspondances et des intelligences sûres en Espagne ; car il était très-bien informé de ce que tout le monde ignorait aux Pays-Bas. Le roi ne disait pas un mot, ne faisait point, pour ainsi dire, un pas qu'il n'en eût connaissance. On croyait dans le temps qu'il avait une correspondance intime avec l'infortuné don Carlos, fils unique du roi. Mais Vander Vynckt, qui rapporte ce bruit, ne paraît pas trop y croire. On tenait en effet ce jeune prince si éloigné des affaires, que, n'en

(a) Vander Vynckt, liv. 3, ch. 1.

ayant aucune connaissance, il ne pouvait communiquer aux autres ce qu'il ignorait lui-même, et d'ailleurs, il était tellement observé, qu'il n'en aurait pas eu le moyen. Il est donc plus probable que Philippe, ayant un grand nombre de secrétaires sous ses ordres, dont la plupart, accablés de travaux et de dégoûts, étant très-peu affectionnés à un maître dur et avare, étaient très-disposés à le desservir et à le trahir, pour se venger ainsi de ses mauvais procédés, ou enfin pour se dédommager de leurs peines d'une autre manière. D'ailleurs le prince, à l'aide de sa vive pénétration et de son jugement fin, faisait des combinaisons si justes, tirait des conséquences si nettes d'une légère circonstance, d'un simple mot, qui pour un autre eût été insignifiant, que cela lui suffisait souvent pour deviner ce qu'on méditait, ce qu'on préparait, ce qu'on voulait; et c'est ainsi qu'il parvenait à découvrir les secrets du cabinet et à percer les ténèbres de l'avenir.

Marguerite, voyant que la mission de Berti avait été infructueuse, fit proposer au prince une entrevue avec le comte d'Egmont. Il y consentit avec plaisir, et le village de Willebroek, entre Bruxelles et Anvers, fut désigné à cet effet, du consentement de la gouvernante. Les raisons, les remontrances, les exhortations du comte ne purent amener le prince au but que la duchesse se proposait. Celui-ci, au contraire, en découvrant au comte ses secrets, et en lui communiquant ses craintes, l'en aurait plutôt détourné lui-même, si Egmont, toujours trop confiant, trop crédule, ne s'était tenu assez sûr de la bienveillance du roi, pour soupçonner aucun piége ou craindre aucun danger. Ils eurent encore d'autres entrevues à Vilvorde,

et la dernière, qui fut plus secrète, eut lieu à Termonde, sans la participation de la gouvernante. C'est dans celle-ci que le prince, après avoir représenté à son ami les dangers extrêmes qui le menaçaient, le conjura de se soustraire au sort que la cour d'Espagne préparait aux seigneurs belges. Le comte, regardant ses services comme un sûr garant contre tous ces dangers, lui répondit qu'il se reposait entièrement sur la justice du roi. « Cher comte, re-» prit le prince, c'est cet espoir même qui vous perdra. » Je ne sais ; mais, et puissé-je me tromper ! j'ai comme un » pressentiment secret que vous serez le pont que les Es-» pagnols fouleront aux pieds pour entrer dans la Belgi-» que. »

Après avoir prononcé ces tristes paroles, le prince, comme saisi d'une espèce de terreur qui semblait lui annoncer qu'il voyait le comte pour la dernière fois, le tint étroitement serré dans ses bras ; et ces deux grands citoyens ne purent s'empêcher de verser des larmes en se séparant.

Dès le lendemain, le prince écrivit à la duchesse pour la prier d'avoir un favorable égard aux services qu'il avait rendus au roi, et de lui en rappeler le souvenir, assurant la princesse que, dans quelque lieu de la terre qu'il se trouvât, il conserverait éternellement pour elle le profond attachement qu'il lui avait voué, et il partit de suite pour l'Allemagne avec toute sa famille, ne laissant aux Pays-Bas que le prince Philippe, son fils cadet, pour achever ses études à Louvain. Il arriva à Dillenbourg, ancienne résidence des princes de Nassau, sur la fin d'avril 1567.

Dès ce moment, le comte d'Egmont s'appliqua plus as-

siduement que jamais, à faire sa cour à la gouvernante. Il prêta, suivant la promesse qu'il en avait faite, le serment qu'elle avait exigé, et rompit toutes les liaisons qui l'attachaient aux confédérés, dont un grand nombre, entraîné par son exemple, abjura le compromis et prêta le serment. Les comtes d'Hoogstraeten et de Horn écrivirent à la gouvernante qu'ils désiraient le prêter dans ses mains.

La prise de Valenciennes avait consterné les confédérés. Maestricht, Bois-le-Duc, Anvers s'étaient rendus à la discrétion de la gouvernante. Le comte de Culembourg et le marquis de Berg s'étaient retirés en Allemagne. La crainte avait rompu la ligue : Brederode seul, inaccessible à la crainte, ne put se résoudre à abandonner son parti. Il s'était retiré à Amsterdam. La duchesse lui envoya un secrétaire du conseil-privé pour lui ordonner, au nom du roi, de quitter Amsterdam dans le plus court délai. Brederode était si peu disposé à obéir à cette injonction, qu'au lieu de sortir lui-même d'Amsterdam, il y arrêta le secrétaire. Le magistrat de cette ville, craignant les suites fâcheuses que ce coup hardi pourraient entraîner, fit partir le secrétaire pendant la nuit à l'insu de Brederode. Ce fier conjuré, se voyant abandonné de tous ses partisans et déchu de toutes ses espérances, vit en frémissant l'extrémité où il était réduit, et prit le parti de quitter les Pays-Bas. Il se retira dans le comté de Schauenbourg, où il mourut le 13 février 1568.

La soumission de la Hollande, de la Zélande et de la Frise fut la suite de la retraite de ce chef des confédérés. La gouvernante mit de nombreuses garnisons dans les villes conquises, leur imposa de fortes contributions, punit les auteurs des séditions et des profanations, fit rétablir les églises et démolir les prêches.

Ces dispositions avaient paru ramener la tranquillité parmi le peuple ; mais elles ne firent qu'augmenter la défiance des chefs et des mécontens, qui, pour se soustraire à la vengeance espagnole, allèrent porter leurs trésors, leurs établissemens et leur industrie dans les contrées voisines. Ces émigrations journalières alarmèrent la gouvernante, qui renouvela toutes ses instances auprès du roi pour l'engager et le presser de se rendre enfin aux Pays-Bas, afin de terminer toutes ces difficultés par sa présence. Il feignit donc d'être absolument décidé à ce voyage, ajoutant seulement qu'il voulait s'y faire devancer par un ministre habile et fidèle, qui allât, à la tête d'une armée, faire les préparatifs nécessaires pour lui assurer une réception qui n'exposât pas sa personne et ne compromît pas sa dignité. C'est ce que le prince d'Orange avait prévu et prédit.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Le duc d'Albe ; son arrivée à Bruxelles ; ses conférences avec la gouvernante ; ses instructions secrètes. — Représentations de la gouvernante au roi. — Le duc fait arrêter le bourgmestre d'Anvers et le secrétaire du comte d'Egmont ; il arrête lui-même ce comte : son fils arrête le comte de Horn. Les deux comtes sont envoyés au château de Gand. Le duc en informe la gouvernante. Elle obtient sa démission ; son départ. — Établissement du *conseil des troubles*. Le duc y fait citer les grands et les petits. Procédures, condamnations, exécutions, confiscations. L'hôtel de Culembourg rasé. Enlèvement du comte de Buren. — Le prince d'Orange attire à son parti la reine Élisabeth, l'amiral Coligny et les princes protestans. — Lumey et Villiers entrent dans la Gueldre ; ils sont forcés de se retirer et sont battus près de Daelhem. Louis de Nassau entre dans la Frise. Combat d'Héligerlée. — Le duc d'Albe prend le commandement des troupes. — Sanglantes exécutions. Procès des comtes d'Egmont et de Horn ; leur exécution. Regrets et sentimens des Belges. Fureurs du duc d'Albe. — Mort du marquis de Berg et du baron de Montigny.

Ferdinand Alvarès de Tolède, duc d'Albe (*a*), était, de tous les seigneurs d'Espagne, le plus propre à représenter Philippe. Sombre, dissimulé, vindicatif, sanguinaire comme son maître, il lui était supérieur par les talens militaires, dont il avait donné les marques les plus éclatantes sous le règne précédent. Ce fut donc lui que Philippe envoya dans les Pays-Bas à la tête d'une armée, pour y rétablir son autorité par la terreur.

(*a*) Vander Vynckt, liv. 3, ch. 2, donne des détails particuliers sur cet homme tristement fameux, sur sa famille, ses qualités, son caractère, etc.

Le duc, arrivé dans le Milanais, y fut attaqué d'une fièvre, qui le força de s'y arrêter. Dès les premiers momens de sa convalescence, il fit la revue de son armée, qui ne montait qu'à huit mille sept cents hommes d'infanterie et douze cents de cavalerie. Mais par un effet ordinaire et naturel de la terreur, on la disait infiniment plus nombreuse. Il ne se remit en marche qu'au mois de juillet; il traversa à petites journées la Savoie et la Franche-Comté; et y ayant reçu un renfort de quatre cents cavaliers du pays, il poursuivit sa route par la Lorraine, faisant observer la plus exacte discipline, et arriva au commencement du mois d'août à Thionville dans le Luxembourg.

La duchesse avait envoyé Berlaymont, gouverneur de Namur, et Noircarmes, gouverneur du Hainaut, pour aller de sa part recevoir et complimenter le duc, qui, de son côté, avait député François Ibarra pour aller saluer la gouvernante.

Le duc arriva à Bruxelles le 22 août, et descendit à la cour de la duchesse. Cette première entrevue, qui n'était qu'une simple visite de cérémonie et d'étiquette, fut fort courte. Le duc prit son logement à l'hôtel de Culembourg. Le lendemain, il envoya à la gouvernante les dépêches du roi, par lesquelles il était nommé commandant de toutes les troupes des Pays-Bas; il se rendit ce jour-là même à la cour en grand cortége, et continua les jours suivans à rendre assiduement ses hommages à la gouvernante; et pour tromper l'œil attentif des courtisans, qui épiaient, étudiaient toutes les démarches et même tous les gestes du duc et de la duchesse, il lui donna en présence de la cour toutes les marques de déférence et de respect dues à son rang et à sa

naissance. La gouvernante le pressa de lui déclarer s'il n'avait pas d'autres ordres particuliers à lui communiquer : il lui répondit qu'il était chargé de lui remettre une lettre particulière du roi. Elle était écrite de sa main et portait qu'il avait donné des instructions secrètes au duc d'Albe, qui les lui communiquerait en temps et lieu (*a*).

La princesse sut se composer dans le moment ; mais elle écrivit sans délai au roi que ce pouvoir immense, que ces troupes nombreuses, qu'il avait données au duc d'Albe, n'étaient que des moyens propres à augmenter les troubles; que déjà, la seule crainte qu'avait inspirée l'arrivée du duc, avait engagé cent mille Belges à se retirer dans les pays étrangers avec toutes leurs richesses; que, dans leur désespoir, les Belges n'étaient soutenus que par l'espérance que sa majesté accomplirait la promesse qu'il leur avait faite, de se rendre aux Pays-Bas; que s'il avait changé de résolu-

(*a*) Ces ordres ou instructions, dont aucun historien, que je sache, n'a eu connaissance, se trouvent aux archives de Bruxelles en copie dans les pièces recueillies par le secrétaire d'état Boutard. Elles sont rédigées en langue espagnole. J'en présente la traduction littérale.

1°. Qu'on fasse de tous les états un royaume, et que Bruxelles en soit la capitale, comme Paris en France ;

2°. Qu'on établisse une loi concernant la religion, et que dans aucun cas on ne l'appelle *inquisition*, parce que ce nom est trop odieux au peuple ;

3°. Qu'on fasse des châteaux dans les parties qui se révolteront ;

4°. Qu'on enlève les armes aux naturels ;

5°. Qu'on ôte des villes les munitions de guerre et l'artillerie, et qu'on les mette dans les magasins royaux, comme à Lisbonne ;

6°. Qu'il n'y ait jamais de conseils généraux appelés *breeden raet*, parce que dans ces assemblées les peuples font des lois contre leurs princes ;

tion, elle le suppliait instamment de lui faire la grâce de la décharger du poids d'un gouvernement pénible qu'elle avait soutenu pendant neuf ans.

Le duc commença son plan de proscription et de vengeance, par attirer dans ses piéges les principaux seigneurs, en les accablant de caresses perfides. Il s'attacha d'abord à gagner le comte d'Egmont pour parvenir par son intervention à entraîner le comte de Horn dans le précipice qu'il préparait à l'un et à l'autre. Egmont, trop loyal, trop confiant, ne pouvait soupçonner dans les autres ces lâches détours, ces moyens bas, qu'il ne connaissait pas. Il conduisit donc son ami à sa perte, en croyant le sauver; il calma ses craintes et dissipa ses soupçons. Horn, rassuré par les conseils et l'exemple d'Egmont, se rendit chez le duc, et les autres seigneurs suivirent son exemple. Le duc convoqua pour le 9 septembre un grand conseil à l'hôtel de Culem-

7°. Qu'il y ait une sorte de monnaie qui corresponde également en poids et en valeur;

8°. Qu'il y ait six évêques choisis entre les personnes de la vie la plus sainte, pour l'exemple du peuple;

9°. Qu'il y ait trente vaisseaux armés en paix et en guerre, qui croisent dans le canal;

10°. Qu'on accorde de grands priviléges et libertés aux nations étrangères, afin que les transactions commerciales s'augmentent;

11°. Qu'on ait dans toutes les audiences et *cortès* un président placé sous la main;

12°. Et enfin qu'on accorde un pardon général à tous les peuples jusqu'à la paix qui se publiera, et que les chefs soient punis avec une sévérité modérée, pour qu'ils reviennent à leurs terres, imitant Jules César, qui cherchait plutôt à vaincre par la clémence que par la rigueur.

bourg, auquel assistèrent le duc d'Aerschot, les comtes d'Egmont, de Horn, de Mansfeld, d'Arenberg et de Berlaymont. Il avait dans le même moment donné des ordres secrets pour faire arrêter et conduire à Bruxelles ce jour-là même, Antoine Straelen, bourgmestre d'Anvers, seigneur de Merxhem, et Jean Kaesembroodt, seigneur de Baeckersele, secrétaire du comte d'Egmont. Il attendait avec impatience le moment où l'on viendrait l'informer que ses ordres étaient exécutés. Dès qu'il en eut reçu la nouvelle, il leva la séance, et retint le comte d'Egmont, qu'il conduisit dans un appartement particulier, comme pour lui parler en secret. Le duc, qui avait fait aposter des troupes dans une chambre qu'il avait désignée, s'arrêta vis-à-vis de cette chambre. « Comte d'Egmont, dit-il, le roi » m'ordonne de vous arrêter et de vous demander votre » épée. » A ces mots, les gardes s'avancent : le comte, foudroyé par ces paroles, rendit son épée sans résistance. « Cependant, dit-il, en la remettant, je m'en suis quelquefois servi avec succès pour défendre les intérêts du » roi. » Les gardes l'emmenèrent sur le champ dans la chambre voisine.

Le comte de Horn fut arrêté dans le même moment et de la même manière par Ferdinand de Tolède, fils naturel du duc d'Albe. On dit que le cardinal de Granvelle, qui était alors à Rome, ayant appris cette nouvelle, demanda si le *Taciturne* était pris; c'est ainsi qu'il désignait ordinairement le prince d'Orange. Comme on lui répondit que non : *Eh bien,* dit-il, *on n'a rien pris.*

Une heure après, la nouvelle de cet événement fut connue à Bruxelles, et ne tarda pas à se répandre dans toutes

les provinces, où elle causa une consternation générale. Ce fut d'abord un morne silence, qui se changea en imprécations contre les Espagnols. On les entendait en pleine rue.

Les deux comtes furent envoyés au château de Gand, où ils arrivèrent le 23 septembre après-midi. Le comte d'Egmont était dans une litière placée entre deux mulets, et le comte de Horn sur un chariot. Ils étaient escortés par trois cents hommes de cavalerie et mille à douze cents d'infanterie, tous Espagnols.

Le duc, qui avait frappé ce grand coup sans avoir consulté la gouvernante, lui envoya les comtes de Mansfeld et de Berlaymont pour le lui apprendre, avant qu'elle eût pu le savoir par le bruit public, et pour la prier d'excuser le duc de lui avoir caché son dessein, en alléguant pour raison qu'il avait cru prudent dans cette circonstance d'agir sans la consulter pour lui épargner la peine de partager le désagrément attaché à cette fâcheuse commission. La duchesse sut ce qu'elle devait penser de ces excuses ; mais elle dissimula son ressentiment aux envoyés du duc d'Albe. Elle écrivit seulement au roi pour le prier avec des instances plus pressantes, de vouloir, pour ménager sa santé, la décharger du gouvernement pénible d'un pays, où d'ailleurs sa dignité ne lui permettait pas de rester avec un pouvoir si borné. Elle affecta de ne parler que très-vaguement de l'emprisonnement des comtes. Le roi lui accorda sa demande comme une faveur, protestant qu'en y accédant, il avait plutôt consulté le désir de la duchesse que les intérêts du pays, et il lui témoignait dans les termes les plus flatteurs, son extrême satisfaction de la prudence et de la

fermeté qu'elle avait montrées dans des circonstances aussi difficiles.

Marguerite, après avoir reçu les complimens, ou plutôt les regrets sincères de toutes les provinces, partit des Pays-Bas au commencement de 1568, dit Bentivoglio, le 10 février, suivant Strada, ou selon de Thou, le 10 avril, laissant ces malheureuses provinces en proie aux fureurs du duc d'Albe (a).

Le satellite du tyran de Madrid, impatient d'exécuter son plan de persécution et de vengeance, n'attendait que le moment du départ de la duchesse pour lever le masque. Il commença par faire dresser une liste de tous les individus qui avaient été mêlés dans la *gueuserie*, en signant le *compromis*, en fréquentant les prêches, en contribuant à l'entretien des ministres, à la construction des temples, en logeant les sectaires ou en protégeant les gueux, directement ou indirèctement. Il y fit comprendre les présens et les absens, les fugitifs, ceux qui étaient rentrés avec la date de leur rentrée, la désignation de leurs biens (b).

Il évoqua devant lui tous les procès qui concernaient les dettes des fugitifs et des absens, leurs créanciers, les acquéreurs des biens récemment vendus. Il établit un nouveau tribunal, *destiné exclusivement à connaître de tous les excès commis pendant les troubles, tant en matière de religion qu'en matière d'état*. Ce conseil, *tribunal*

(a) Vander Vynckt dit qu'elle fit part de sa retraite aux états et aux conseils par des lettres circulaires du 9 décembre 1567, et qu'elle partit le 30 du même mois.

(b) Vander Vynckt avait vu tous ces détails dans des registres originaux.

exclusif et supérieur à toutes les constitutions et à toutes les juridictions quelconques, dit Vander Vynckt, était composé du duc d'Albe, qui le présidait en personne, de Jean Vargas, vice-président, et de douze membres, sous la dénomination de *conseils des troubles* (*a*), et le peuple l'appela le *conseil de sang* (*b*).

On avait placé en tête, comme membres honoraires, le comte de Berlaymont et le baron de Noircarmes. Le chancelier de Gueldre, les présidens de Flandre et d'Artois en faisaient également partie. Mais les uns et les autres y étaient contre leur gré. Les deux seigneurs n'y parurent qu'à l'installation du conseil, et les trois présidens prétextèrent, pour s'en absenter, tantôt des incommodités, tantôt des affaires qui réclamaient leur présence dans les tribunaux qu'ils présidaient. Ce n'était guère que pour la forme qu'on les avait nommés ; car le duc ne voulait que des hommes dont il fût sûr. C'est sans doute pour cette raison qu'on n'avait choisi aucun membre dans le conseil privé. Si le duc avait pu trouver dans cette compagnie un ou deux hommes assez lâches pour s'associer à ses desseins et s'asservir à ses volontés, il n'aurait pas manqué de se les adjoindre pour renforcer son parti par des hommes dont le nom aurait imposé. C'était le moyen peut-être d'affaiblir la prévention qui s'éleva contre cet odieux tribunal dès sa naissance. Viglius, dans ses lettres à son ami Hopperus, se vante et se félicite d'avoir empêché qu'aucun des membres du conseil-privé n'entrât dans celui du

(*a*) *El consejo de las altercaciones*, disaient les Espagnols.
(*b*) *Bloed-raed*, disaient les Flamands.

duc d'Albe. La noble indépendance que le conseil de Brabant avait montrée dans ces circonstances, lui avait mérité le ressentiment de l'impérieux gouverneur. Cette compagnie, qui, dans tous les temps, s'est signalée par la pureté de ses principes, avait osé protester contre l'enlèvement du comte d'Egmont, en prétendant que ce seigneur, comme baron de Gaesbeck, n'était justiciable que du conseil de Brabant, qui était son juge naturel. Des magistrats qui avaient déployé un si beau caractère, ne pouvaient convenir dans un corps où l'on n'avait d'autre loi et d'autre règle à suivre que la volonté absolue du chef.

Le duc, qui ne regardait d'ailleurs ce conseil que comme une formalité, pour sauver les apparences, se borna au nombre de membres dont il était composé. C'est dans ce tribunal révolutionnaire qu'il fit, dit Vander Vynckt, déployer son zèle exterminateur. On y cita les grands et les petits indistinctement, le prince d'Orange, les comtes de Nassau, ses frères, les comtes d'Hoogstraeten, de s'Heerenberghe, de Culembourg, de Brederode, de la Marck et toute cette noblesse qui avait signé le compromis; on y faisait le procès aux présens et aux absens, aux vivans et aux morts. C'est ainsi qu'on fit le procès à la mémoire du marquis de Berg, pour confisquer ses biens.

Le prince d'Orange, comme chevalier de la toison d'or, récusa hautement la juridiction de ce tribunal illégal, et les autres seigneurs qui étaient comme lui de la toison, déclinèrent également la compétence du duc et réclamèrent les priviléges de l'ordre.

Tous les esprits étaient glacés par la terreur. La Belgique était devenue un vaste théâtre d'horreurs, qui ne présen-

tait que des fuites, des bannissemens, des confiscations, des emprisonnemens et des supplices. L'émigration était effrayante. Les uns se retiraient en Allemagne auprès du prince d'Orange, qui leur faisait un accueil engageant; les autres se réfugiaient en Angleterre auprès de la reine Élisabeth, qui leur offrait un asile assuré.

Sans s'inquiéter des protestations des seigneurs contre la légitimité de son conseil, le duc fit rigoureusement instruire toutes les procédures par contumace. C'était contre ces seigneurs d'abord qu'elles furent dirigées, avec plus de sévérité, par une raison très-simple; c'est que les condamnations, emportant toujours la confiscation des biens, fournissaient à l'avidité du duc un appât qui stimulait son zèle.

Le 12 janvier 1568, des commissaires furent chargés de faire l'inventaire de tous les biens du comte d'Egmont, quelque part qu'ils fussent situés. Son secrétaire Baeckersele fut mis à la torture, à Vilvorde, pour le forcer à révéler où étaient les trésors du comte. Ce malheureux déclara qu'une partie était dans le château de Gand, où on les trouva en effet (*a*).

Toutes les classes de citoyens furent enveloppées dans ces odieuses procédures. Il faudrait, dit Vander Vynckt, parcourir les annales de chaque ville pour comprendre en détail les excès de la persécution (*b*).

(*a*) Vander Vynckt dit, d'après les mémoires du temps, qu'ils consistaient en onze coffres et quelques cassettes remplies de vaisselles, de joyaux et de meubles précieux.

(*b*) Cet historien parle des exécutions qui eurent lieu à Gand, selon qu'il en conste par des mémoires et des journaux rédigés sur les lieux

Le 16 janvier, quarante-sept habitans de Gand, tant nobles que bons bourgeois, furent cités à comparaître le 4 février devant le duc en son conseil; quarante-huit le 6, quarante-huit autres le 10. Les listes en furent affichées et proclamées publiquement. De ce nombre, il y en eut dix-huit qui se rendirent volontairement à Bruxelles pour se justifier. Ils furent admis à présenter leurs défenses, et ils se croyaient libres. Mais le 20 février, sur les dix heures du soir, ils furent tous arrêtés et traînés en prison, liés deux à deux, et le 3 avril, ils furent tous exécutés à mort; les cinq ou six principaux par le glaive, les autres par la corde, et leurs biens furent confisqués.

Le duc, voyant que le prince d'Orange et les autres seigneurs avaient refusé de comparaître à son tribunal, prononça contre tous l'arrêt de mort et la confiscation de biens. Il fit raser l'hôtel de Culembourg, où les confédérés s'étaient rassemblés le jour qu'ils avaient présenté la requête, et y fit élever une pyramide avec une inscription en quatre langues qui marquait que cette maison avait été détruite, parce qu'on y avait tramé une conjuration détestable contre la religion, l'église romaine, la majesté royale et le salut de la patrie. Il fit confisquer tous les biens appartenant au prince d'Orange dans les Pays-Bas, et enlever le comte de Buren, son fils aîné, âgé de douze ans, qui faisait ses

jour par jour par des contemporains, malheureux spectateurs de ces calamités. Les fastes des autres villes ont aussi leurs mémoires. J'ai pour ma part sous les yeux un journal qui m'a été confié, contenant également jour par jour pendant les années 1567, 1568, 1569, 1570, 1571, 1572, la liste nominative des malheureux exécutés à Tournai par le glaive, par la corde, par le feu.

études à Louvain, et le fit emmener en Espagne, où sous prétexte de lui faire continuer ses études dans l'université d'Alcala, on le retenait réellement comme garant contre les entreprises de son père. C'est l'espagnol Vargas, présidant le conseil en l'absence du duc, qui fit exécuter cet acte arbitraire. Le recteur de l'université de Louvain, à la tête d'une députation de ce corps, remontra dans un discours latin, que cette violence était une infraction à ses priviléges. L'ignare espagnol, qui était plus propre aux fonctions d'huissier qu'à celles de président, dit pour toute réponse et pour toute satisfaction : *Non curamus privilegios vestros.*

Le prince ne s'était pas retiré en Allemagne pour attendre dans une lâche repos une révolution favorable qui lui facilitât les moyens de rentrer dans sa patrie et dans ses biens. Il méditait sérieusement une irruption dans les Pays-Bas. Mais sa circonspection naturelle, qui lui montrait tous les inconvéniens et toutes les difficultés d'une entreprise aussi importante, ne lui permettait pas d'en hasarder témérairement l'exécution, avant d'avoir pris toutes les précautions et combiné toutes les mesures propres à en assurer le succès. Il tâcha d'attirer dans son parti la reine Elisabeth, qu'une haine personnelle, causée par les mauvais procédés de Philippe, animait contre ce monarque. Mais des raisons politiques, qui la forçaient de ménager l'Espagne, l'empêchaient d'accorder une protection ouverte aux confédérés. Elle se bornait à les aider secrètement de ses secours et de ses conseils. Il mit également dans ses intérêts l'amiral de Coligny, chef des huguenots de France. Il gagna les princes protestans d'Allemagne, en

leur représentant que, par le double motif de politique et de religion, ils devaient réunir tous leurs efforts pour abattre une puissance formidable et tyrannique, qui voulait détruire leur culte et anéantir leur liberté, et il leur persuada d'assembler une diète pour prendre sur ce grand objet des résolutions uniformes. Le duc de Wirtemberg, le landgrave de Hesse, le marquis de Bade, le marquis de Dourlach, l'électeur palatin s'y rendirent, et le roi de Danemarck y envoya son ministre. Les sentimens y furent partagés. Mais le prince, en faisant adroitement valoir dans les délibérations publiques, le grand motif de l'intérêt général de ces princes, et dans les entretiens particuliers, le motif, encore plus puissant peut-être, de leurs propres intérêts, parvint à les amener tous au même but, et ils consentirent à lui accorder les secours qu'ils demandait, et dont on fit la répartition d'après le contingent que chacun de ces princes devait fournir suivant ses forces.

Le prince, assuré de ces secours, fit avancer les seigneurs de Lumey et de Villiers sur la Gueldre avec dix mille hommes d'infanterie et trois cents de cavalerie environ, pour tâcher de s'emparer d'une place forte, et de favoriser ainsi le passage de l'armée qu'il se proposait de conduire lui-même aux Pays-Bas. Ces deux seigneurs auraient désiré de se rendre maîtres de Ruremonde, où ils avaient, dans ce dessein, pratiqué des intelligences secrètes. Mais le duc d'Albe, qu'il était difficile de tromper ou de surprendre, avait deviné ce projet, et il dépêcha Lodogno, un de ses mestres de camp, avec quatre mille hommes d'infanterie espagnole, allemande et wallonne, soutenue de trois cents

chevaux, commandés par Davila, qui entrèrent dans cette place. Les confédérés tentèrent donc en vain de s'emparer de Ruremonde, qui était mieux défendue qu'ils n'avaient cru. Les intelligences, d'ailleurs, sur lesquelles ils avaient compté, ne produisirent pas l'effet qu'ils s'étaient imaginés.

Lumey et Villiers se retirèrent précipitamment dans le pays de Liége, où ils se retranchèrent près de la petite ville de Daelhem. Lodogno et Davila, qui, sans perdre un moment, étaient venus les y attaquer, firent un grand carnage de leurs troupes. Villiers fut pris et envoyé au duc d'Albe, qui résolut de le traiter, non en prisonnier de guerre, mais en criminel d'état.

Dans le même temps, le comte Louis de Nassau était entré dans la Frise avec une armée de dix mille hommes d'infanterie et de trois mille de cavalerie.

Le duc envoya dans cette province le comte d'Arenberg, qui en était gouverneur, avec un régiment allemand. Le comte de Meghe, gouverneur de Gueldre et de Zutphen, en commandait un autre sous les ordres de d'Arenberg. Le duc les fit joindre par le régiment espagnol de Bracamonte, avec plusieurs compagnies de cavalerie, qu'il renforça par un train de six pièces d'artillerie de campagne. Le comte Louis avait un poste élevé auprès de l'abbaye d'Heiligerlée, voisine de Windschoten, à 5 lieues de Groningue. L'accès en était défendu par des chemins impraticables. La cavalerie, commandée par le comte Adolphe de Nassau, frère de Louis, était à droite, l'infanterie à gauche, et le corps qui formait le centre se trouvait entre un bois par derrière et un marais par devant. Arenberg sentait

le danger auquel il s'exposait en attaquant les ennemis, qui joignaient à l'avantage de la position la supériorité du nombre. Il le représenta aux Espagnols, dont il ne pouvait contenir l'ardeur inconsidérée. Ils regardaient sa prudence comme un effet de la lenteur qu'ils reprochaient aux Flamands; ils le traitaient même de lâche et de traître à la cause de l'église et du roi. Le comte, piqué de ces reproches outrageans, céda aux instances de ses soldats, qu'il suivit au combat plutôt qu'il ne les y mena. Les Espagnols, après avoir fait des efforts inexprimables pour vaincre la nature du terrain, se trouvèrent enfoncés dans des bourbiers, dont il leur fut impossible de se dégager, et les ennemis, profitant de leur embarras, en firent un carnage effroyable. Arenberg, faisant l'office de soldat plutôt que de capitaine, fut tué au premier feu de la main du comte Adolphe de Nassau (*a*), qui reçut dans le moment même de celle de d'Arenberg, le coup qu'il venait de lui porter. Les Flamands n'épargnèrent pas les Allemands, qui promirent de ne plus porter les armes pour le roi d'Espagne, et tous les Espagnols furent passés au fil de l'épée. Le comte Louis s'empara de six pièces de canon, de tout le bagage et de tout l'argent destiné au paiement des troupes. Ce combat eut lieu le 24 mai.

Meghe, qui amenait un secours à d'Arenberg, ayant

(*a*) Strada l'assure ainsi. D'autres disent que d'Arenberg fut tué dans la mêlée. La chronique de Frise, que cite Vander Vynckt, dit que ce seigneur, blessé à la tête et tombé de cheval, mourut percé de coups par un simple fantassin; que le comte Adolphe fut également tué dans la mêlée, et qu'ils furent l'un et l'autre inhumés à Heiligerlée.

appris la nouvelle de cette défaite, se jeta dans Groningue, où il reçut les restes de l'armée espagnole.

Cet événement dessilla les yeux du duc d'Albe : il commença à comprendre qu'il avait fait une faute trop commune dans les guerres des peuples soulevés contre leurs tyrans, c'est-à dire, qu'il avait trop méprisé son ennemi; il crut que le moyen de réparer cette faute, était de prendre lui-même le commandement des troupes; mais que pour prévenir les tumultes et les soulèvemens que son absence pourrait causer, il importait, avant de partir, d'effrayer les séditieux par de grands exemples de rigueur.

Le 1er juin, il fit trancher la tête sur la place de Bruxelles, à dix-huit gentilshommes. Les principaux, dit Vander Vynckt, étaient deux frères, comtes de Battenburg, jeunes seigneurs, qui, retournant de la Frise par mer dans leur pays, avaient été trahis et livrés aux Espagnols par le batelier qui les conduisait.

Cette première exécution fut suivie le lendemain, de celles de Villiers, et de trois autres officiers qui avaient été pris au combat de Daelhem.

Antoine Straelen, bourgmestre d'Anvers, et Jean Kaesembroodt, eurent la tête tranchée dans le château de Vilvorde (*a*).

Ces sanglantes tragédies étaient comme le prélude du sort affreux que le duc préparait aux comtes d'Egmont

(*a*) La sentence de Straelen n'a été portée et signée que par les trois Espagnols qui siégeaient au conseil des troubles. Vander Vynckt le dit ainsi, et il ajoute que c'est par erreur que l'on a rapporté que Kaesembroodt avait été écartelé à Bruxelles.

et de Horn, qui, depuis neuf mois étaient enfermés au château de Gand, où ils avaient été examinés par trois commissaires du conseil des troubles, dévoués au duc; c'étaient Jean Vargas, Louis Del Rio et le secrétaire Praetz, qui s'y étaient rendus à cet effet. Le duc fit rédiger l'acte d'accusation, qui portait sur toute leur conduite passée, dont on avait fait la plus scrupuleuse recherche. Toutes leurs actions, tous leurs propos y furent soigneusement rapportés. Le duc leur accorda pour la forme le temps nécessaire pour répondre à leurs griefs. Les deux comtes nièrent la plus grande partie des faits qu'on leur imputait, comme calomnieusement imaginés, et ils expliquèrent ou justifièrent les autres comme méchamment dénaturés ou tortueusement présentés. La vertueuse épouse du comte d'Egmont et la sœur du comte de Horn engagèrent tous les princes de l'Europe à employer tout leur crédit auprès du roi et même auprès du duc. La comtesse adresse au roi lui-même une requête pathétique, où après avoir rappelé tous les services et tous les exploits par lesquels le comte avait, dès son enfance, signalé son zèle pour le service du roi, elle le conjurait de ne point condamner une mère infortunée à passer le reste de ses jours dans l'opprobre et la douleur, avec onze enfans, qui n'avaient encore eu le temps ni de participer aux fautes de leur père, ni celui de les réparer. Mais le cœur du tyran était fermé à la clémence, comme à la justice. L'arrêt était porté dans son ame; il ne restait plus qu'à le dicter et à l'exécuter. Le procureur-général du conseil donna ses conclusions; il déclara les deux comtes atteints et convaincus du crime de lèse-majesté, de trahison et de rébellion,

requérant qu'ils fussent condamnés à la peine de mort. Leurs sentences furent rédigées conformément à ces conclusions.

Les deux victimes furent transportées le 3 juin de Gand à Termonde, chacun sur un chariot attelé de trois chevaux, et le lendemain après midi à Bruxelles, sous une escorte de deux mille Espagnols. On leur envoya Martin Rithove, évêque d'Ypres, pour les disposer à la mort. On leur lut ensuite leur sentence séparément. Le comte d'Egmont écrivit au roi une lettre touchante, où, après lui avoir rappelé, comme avait fait son épouse, ses services et sa fidélité, il se plaint amèrement de l'injustice de sa condamnation, qui, dit-il, n'est fondée que sur des accusations fausses et calomnieuses, dont on s'est servi pour le perdre dans l'esprit de sa majesté, et il finit par implorer sa bonté et sa clémence pour une femme et onze enfans, qu'il recommande à la bienveillance du petit nombre d'amis qu'il conserve dans son infortune. Cette lettre est datée du 5 juin 1568, à deux heures après minuit. Le comte la remit à l'évêque d'Ypres, qui se chargea de la faire parvenir au roi.

Ce jour, 5 juin, veille de la pentecôte, fut le jour de funeste mémoire, qui présenta aux regards des Bruxellois consternés le spectacle de cette cruelle exécution. Un échafaud, tendu de noir, sur lequel étaient placés un crucifix et deux coussins, était dressé sur la grande place de Bruxelles (*a*). Le régiment de Romero était rangé à l'en-

(*a*) Vander Vynckt dit que cette exécution eut lieu sur la place du Sablon ; il se trompe.

tour. L'heure fatale sonne enfin! c'était midi. Julien Romero vint prendre le comte d'Egmont pour le conduire à l'échafaud. Le comte, accompagné de l'évêque d'Ypres, en entrant sur la place, salua tous les officiers qu'il connaissait, et que plus d'une fois il avait conduits à la victoire. Il monta avec une contenance ferme sur l'échafaud. Il était vêtu d'une robe de nuit de damas rouge, avec un petit manteau noir pardessus, bordé d'or; il avait un chapeau de taffetas noir, surmonté d'une plume noire et blanche, et un mouchoir dans les mains, qu'à sa prière on ne lui avait pas liées. Il se promena un moment sur l'échafaud, et demanda à Romero s'il n'y avait pas de grace. Celui-ci haussa les épaules. A ce signe, il jeta son manteau et sa robe, et se mit à genoux sur l'un des coussins, et l'évêque à son côté. Ils firent ensemble une courte prière; et ayant jeté son chapeau et son mouchoir en arrière, il tira de sa poche un petit bonnet de nuit, dont il se couvrit la tête et les yeux. Il avait coupé lui-même le collet de son pourpoint et de sa chemise. Il fit signe à l'évêque de se retirer, et attendit ainsi le coup, disant pour ses derniers mots: *Seigneur, je remets mon esprit dans vos mains*. A l'instant, le bourreau, qui, dit-on, avait été autrefois un de ses valets, monta avec son glaive, et lui abattit la tête d'un seul coup. Le corps et le sang furent couverts d'un drap noir.

Le comte de Horn parut ensuite. Il eut la douleur, avant sa mort, de voir le sang de son ami qui coulait et fumait encore. Il reçut également le coup fatal avec une fermeté digne de son caractère.

Les têtes de ces illustres victimes, placées au bout d'une

pique, servirent pendant deux heures de spectacle au peuple. Leurs corps, rejoints à leurs têtes, furent déposés dans des cercueils de plomb pour être envoyés au lieu de la sépulture de leurs ancêtres.

Egmont avait quarante-six ans, et Horn cinquante. Ces deux seigneurs, dignes d'un meilleur sort, étaient singulièrement chéris des Belges. Mais le comte d'Egmont épuisa, pour ainsi dire, toute la douleur des peuples. Ils oublièrent le comte de Horn pour donner toutes leur larmes au héros de Gravelines et de Saint-Quentin. Dans leur désespoir, ils bravèrent la fureur du duc d'Albe et de ses satellites, dont ils savaient cependant qu'ils provoquaient la vengeance par les regrets publics qu'ils prodiguaient à cette chère victime. Ils s'empressèrent de recueillir son sang, d'assiéger son passage, de baiser son cerceuil.

Cette odieuse exécution, donna plutôt un nouvel aliment, qu'elle ne mit un frein à la haine que les Belges portaient au nom espagnol. Ils ne connaissaient plus, après ce coup terrible, d'autre ressource que celle du désespoir ; ils n'éprouvaient d'autre sentiment, d'autre désir, que celui de la vengeance. Cependant le digne ministre du tyran de Madrid continua d'exercer ses fureurs dans la Belgique, où l'on ne voyait plus que des échafauds, et des bourreaux, et des supplices, et du sang.

C'est dans ces malheureuses circonstances qu'arriva d'Espagne une nouvelle qui ne servit qu'à mettre le comble à la douleur publique. Le marquis de Berg, que la duchesse de Parme avait député auprès du roi avec le baron de Montigny, était mort en Espagne, le 12 du mois

de mai. Le bruit fut généralement répandu dans le temps, et les Belges n'en doutèrent pas, que ce seigneur avait été empoisonné par ordre du roi. Mais la haine, qu'ils portaient à Philippe, suffisait pour en imaginer et en accréditer le bruit. Ce fait, qui a été avancé par quelques historiens, n'a jamais été prouvé; et c'est ce défaut de preuve qui a fait dire prudemment à Strada, qu'il ne voulait ni le garantir ni l'affirmer.

Cette fâcheuse nouvelle vint aux Pays-Bas avec celle de la mort de Montigny, que le roi, depuis l'arrivée de ce seigneur en Espagne, avait tenu enfermé au château de Ségovie, où l'on apprit qu'il avait eu la tête tranchée. Ce fait est avéré; il est attesté par Strada lui-même. C'est précisément ce qui doit rendre douteux l'empoisonnement du marquis de Berg; car si Philippe n'a pas craint de sacrifier ouvertement l'un, pourquoi aurait-il voulu immoler secrètement l'autre? C'est bien assez des faits constatés, sans chercher à prouver ceux dont l'existence n'est pas assez clairement démontrée (*a*).

(*a*) Selon Vander Vynckt, il n'est pas très-sûr encore que Montigny ait été décapité. *On a dit qu'un page lui avait donné un potage empoisonné, sans savoir au juste ce qu'il était devenu. On a seulement appris qu'il était mort en* 1570.

CHAPITRE SIXIÈME.

Expédition du duc d'Albe dans la Frise. — Combat de Gemminghen : fuite du comte Louis de Nassau. — Le prince d'Orange tente une expédition dans les Pays-Bas. — Le duc d'Albe se fait ériger une statue à Anvers. — La reine Élisabeth enlève l'argent que le roi d'Espagne avait emprunté aux Génois. — Le duc d'Albe veut établir les impôts du 100e, du 20e et du 10e : résistance et représentations des États. — Assemblée et délibérations du conseil ; avis du président Viglius et du chancelier Hopperus. — Les provinces wallonnes consentent à l'imposition du 100e. — Exécutions de trois officiers de justice. — Amnisties publiées par le duc d'Albe. — Édit pour l'imposition du 10e. et du 20e. : résistance des marchands : mesures rigoureuses du duc. — Entreprise du prince d'Orange sur mer : *gueux de mer*. — Prise du port de la Briele. — Révolte dans la Hollande et la Zélande. — Révolte à Flessingue. — Prise de Mons par le comte Louis de Nassau. Frédéric de Tolède bloque cette ville : le prince d'Orange marche au secours de la place : le comte Louis la rend. Commission *des troubles* établie dans cette ville. Exécutions sanglantes. — Le prince d'Orange donne une forme nouvelle de gouvernement à la Hollande. — Soumission et punition des villes du Brabant et de la Flandre. — Sac de Malines et de Zutphen. — Reddition de Naerden : barbaries exercées par les Espagnols. — Siége de Tergoes. — Les provinces d'Utrecht, de Frise, d'Over-Yssel, de Groningue et de Zutphen se rendent au prince d'Orange. — Second siége de Tergoes : hardi projet du capitaine Blomaert : prise de Tergoes. — Fameux siége de Harlem ; prise de cette ville. Exécutions sanglantes. — Combat dans le canal de Flessingue. — Les confédérés entrent dans Gertruydenberg : ils prennent le château de Ramekens et la ville d'Alkmaer. — Les Espagnols tentent de reprendre cette ville. — Expédition maritime du duc d'Albe : combat naval auprès d'Enkhuisen. — Rappel du duc d'Albe.

Le duc d'Albe, ayant établi sa domination par la terreur, conçut le dessein de chasser le comte Louis de la Frise. Il commença par envoyer le marquis Chiapin Vitelli

à Groningue, et il partit lui-même de Bruxelles sur la fin de juin. Il vint passer la Meuse à Grave, et se rendit à Arnhem et à Deventer, où il fit un court séjour pour reconnaître le terrain. Il envoya à la découverte des partis détachés, dont l'un, ayant entendu quelques tambours et aperçu quelques drapeaux, vint en toute hâte rapporter au duc que l'ennemi approchait. Le duc fut trompé par ce rapport; et quoiqu'il ne dût pas y ajouter foi, il fit néanmoins par précaution ranger son armée en bataille. Ces ennemis, qui avaient jeté l'alarme dans le camp espagnol, n'étaient qu'une troupe de paysans, qui conduisaient une nouvelle mariée en triomphe avec des tambours et des drapeaux. Cette méprise ridicule devint dans le camp un sujet de risée et de plaisanterie. Quand les espions revenaient de leurs courses avec un air d'inquiétude, on leur demandait s'ils avaient vu la nouvelle mariée. Le duc, dont ce petit incident avait retardé la marche, entra dans Groningue, le 15 juillet.

Le comte de Nassau, éloigné de trois lieues de l'armée royale, était fortement retranché dans son camp. Son armée était de douze à quatorze mille hommes. Le duc entreprit de l'y forcer, et il envoya à cet effet un détachement d'Espagnols et de Wallons, qui obligea l'armée du comte à déloger. Le duc le poursuivit et l'atteignit près du village de Gemminghen, poste excellent, au fond d'un cul-de-sac, que forment l'Ems et le Dollaert, golfe sur la gauche de ce fleuve, près de son embouchure vis-à-vis d'Embden. La défaite que le comte y essuya fut terrible. Ce ne fut pas un combat, dit Bentivoglio, mais un carnage. Les Espagnols, plus altérés de sang qu'avides

de butin, massacrèrent impitoyablement tous les soldats du comte, qu'ils rencontrèrent. Il en périt un très-grand nombre, qui, pour se soustraire au fer du vainqueur, se jetèrent dans l'Ems, très-large dans cet endroit et très-dangereux par ses tourbillons. Cette bataille se donna le 21 juillet. La victoire des Espagnols fut connue à Groningue par la quantité de chapeaux, que l'on reconnut à la forme pour être ceux des Allemands, et que le flux fit entrer dans le Dollaert. La perte du comte Louis a été estimée de six à sept mille hommes, outre vingt étendards, dix gros canons et six moins forts, qu'on appela du nom des six notes de musique. Ce succès ne coûta au duc, suivant Strada, que soixante-dix hommes, ou seulement huit, selon de Thou.

Le comte, échappé au carnage, imagina un stratagème adroit pour se dérober à la poursuite du duc. Il laissa ses habits et ses armes sur le champ de bataille, pour faire croire aux ennemis qu'il y avait été tué, et il passa l'Ems à la nage avec d'autres habits.

Dans ces entrefaites, le prince d'Orange, à la tête de vingt mille hommes d'infanterie et neuf mille de cavalerie, presque tous Allemands, avait passé le Rhin, au-dessus de Cologne, la Moselle au-dessus de Trèves, et la Meuse à Stockem, en trompant la vigilance du duc d'Albe, qui, n'ayant pu lui empêcher l'entrée des Pays-Bas, voulut du moins lui faire manquer le but de son expédition. Le duc, par une sage lenteur, évita constamment de hasarder une action décisive. Il s'attacha à le harceler pour l'affaiblir, et dissipa insensiblement ses forces. Il prévoyait que l'armée du prince, mal payée, mal ap-

provisionnée, ne tarderait pas à se mutiner et à se débander. Il ne se trompait point. Cette troupe, consumée de faim et de misère, se révolta ouvertement, et le prince fut obligé de la congédier.

Le duc rentra dans Bruxelles au mois de janvier 1569, et reçut de la main de l'archevêque de Malines, après une messe solennelle, la toque et l'épée, enrichies de pierreries, que le pape lui envoya comme au défenseur de la religion.

L'orgueil et le faste insultant que le duc, fier de ses premiers succès, étalait aux yeux des Belges, avaient révolté tous les esprits, et il acheva de les irriter, en faisant élever dans la citadelle d'Anvers une statue faite avec les canons pris à Gemminghen. Cette statue lui ressemblait parfaitement. Il était représenté la tête nue, étendant le bras droit sur la ville, comme pour la menacer, foulant aux pieds deux statues d'airain, ornées de divers symboles analogues aux troubles et à la rébellion. Il avait fait graver sur la base, une inscription latine en lettres initiales (*a*), et ajouter d'autres devises sur les autres côtés de la base, au bas de laquelle était inscrit le nom du sculpteur: *Jongeling*, avec ces mots: *ex ære captivo*. Les Belges ne pouvaient contenir leur indignation à la vue de ce monument, qui semblait insulter à leurs malheurs. Le roi même, naturellement ennemi du faste, désapprouva

(*a*) *Ferdinando Alvarès a Toledo, Albæ duci, Philippi II, Hispaniarum regis, apud Belgas præfecto; quòd extinctâ seditione, rebellibus pulsis, religione procuratâ, justitiâ cultâ, provinciis pacem firmaverit, regis optimi ministro fidelissimo positum.*

hautement cet insolent trophée, que le duc élevait à sa vanité.

Élisabeth, reine d'Angleterre, qui voyait avec chagrin la puissance du roi d'Espagne et l'arrogance du duc d'Albe, désirait ardemment de les humilier; mais elle n'osait se déclarer ouvertement pour le prince d'Orange. Elle craignait de s'engager dans une guerre trop périlleuse, et elle se contenta de saisir toutes les petites occasions qui se présentaient d'inquiéter les Espagnols et de nuire particulièrement au roi et au ministre.

Il s'en présenta bientôt une. Le roi avait été forcé d'emprunter aux Génois une somme considérable, et les vaisseaux qui transportaient quatre cent mille écus à Anvers, ayant été poursuivis par des armateurs français, furent contraints d'aborder en Angleterre. La reine, bravant les réclamations multipliées de l'ambassadeur d'Espagne et du duc d'Albe, s'appropria cet argent, disant qu'il n'appartenait pas au roi d'Espagne, mais à des marchands italiens, qui voulaient le prêter; que comme elle en avait besoin, elle avait résolu de l'emprunter elle-même, et d'en payer aux Génois un plus gros intérêt que le roi d'Espagne. Le duc, pour suppléer à ce défaut, prit le parti d'établir sur les Pays-Bas un impôt perpétuel, dont on pût faire un fonds pour subvenir aux frais de la guerre. Il assembla les États-Généraux à Bruxelles, et leur proposa un édit qui ordonnerait que chacun paierait pour le présent le centième denier de tous les biens meubles et immeubles dont on ferait une estimation juste, et pour la suite, le vingtième du prix de la vente des immeubles, et le dixième de celui de la vente des meubles. Les états

opposèrent la plus vive résistance à ce nouveau genre de tyrannie. Ils représentèrent au duc que l'impôt proposé allait anéantir le plus beau privilége des provinces, celui qui, dans tous les temps, avait fait la sûreté de leurs biens et de leur commerce; que les Belges n'avaient jamais supporté que des contributions volontaires et modérées, et qu'on voulait les assujettir à des impôts excessifs et forcés; que le roi n'avait pas sujet d'être mécontent des Belges, qui avaient reçu sans résistance les troupes étrangères que le duc d'Albe avait amenées; qu'aucune ville des Pays-Bas n'avait ouvert ses portes aux troupes du comte Louis ni à celles du prince Guillaume; que les Belges avaient même concouru avec les Espagnols à les chasser l'un et l'autre des Pays-Bas. Une imposition inouie et insupportable est-elle donc la récompense d'une fidélité inébranlable et d'une courageuse patience, qu'on n'aurait pas dû attendre d'un peuple accoutumé aux douceurs d'une liberté sage et d'un gouvernement modéré?

Quelque justes que fussent ces raisons, le duc ne put se résoudre à renoncer à son projet. Il assembla le conseil, où les avis furent partagés. Les uns voulaient qu'on n'eût aucun égard aux plaintes et aux remontrances des états; les autres disaient qu'il fallait commencer par engager l'une ou l'autre des provinces à payer le nouvel impôt, et faisaient espérer qu'on pourrait ainsi parvenir à les gagner les unes après les autres. Viglius, qui, par ses éminentes qualités et son profond savoir, avait acquis une grande prépondérance dans le conseil, représenta au duc que l'imposition du dixième et du vingtième denier entraînerait la ruine totale du commerce des provinces, parce

qu'elle ferait monter les marchandises à un prix excessif. « Tous les objets de commerce devraient être soumis » trois fois au paiement du dixième ; d'abord, par le pro- » priétaire, qui vend la matière brute ; ensuite, par l'ou- » vrier, qui la vend préparée ; enfin, par le marchand, » qui la vend façonnée. Les particuliers aimeront mieux » acheter toutes les choses nécessaires dans les pays étran- » gers, que de les prendre dans le pays, où les marchands » seront nécessairement forcés d'en augmenter considéra- » blement le prix. L'argent sortira ainsi du pays ; et comme » la richesse du prince dépend essentiellement de celle du » peuple, le roi y perdra plus qu'il n'y gagnera. Les ouvriers » et les marchands ne trouvant plus à vendre leurs objets » dans ces provinces, iront dans les pays voisins : le roi » perdra tous les sujets riches, et il ne lui restera qu'un » peuple pauvre et misérable. Cette imposition est donc » aussi ruineuse pour le roi que pour les peuples. »

Viglius n'insistait pas avec tant de force sur l'imposition du centième, parce qu'il voyait moins de difficulté et d'inconvénient à obtenir le consentement de la nation à cet impôt, qui ne portait point d'infraction manifeste à ses priviléges, et ne causerait point de préjudice notable à son commerce.

Les états résolurent de faire parvenir directement leurs plaintes au roi, et lui envoyèrent à cet effet, contre le gré du duc, une députation solennelle à Madrid. Le chancelier Hopperus, qui jouissait d'un grand crédit auprès du roi, appuya avec chaleur les remontrances des députés, et leur remit un décret royal, qui contenait seulement une suspension au paiement du dixième. Mais il était expres-

sément chargé par le roi de leur dire qu'ayant considéré que l'autorité du gouvernement des Pays-Bas eût été compromise, si on lui avait donné un démenti formel, sa majesté n'avait pas cru pouvoir arrêter la suppression absolue de l'impôt, et avait dû se borner à en prononcer la suspension; mais que son intention, qu'il avait ordre de leur faire connaître, était que les dixième, vingtième et centième deniers fussent abolis.

Après le retour des députés à Bruxelles, le duc en suspendit la perception; mais il n'avait pas pour cela renoncé à son projet; et voyant qu'il ne recevait à ce sujet aucun ordre direct de Madrid, il regarda la disposition par laquelle le roi, sur la remontrance des députés envoyés à Madrid, avait suspendu l'impôt du dixième, comme un acte de pure condescendance, qu'il ne leur avait accordé que pour se débarrasser de leurs importunités. Il reprit donc son projet, et apporta autant d'opiniâtreté à le faire exécuter qu'on en mettait à le faire abroger.

Mais avant de frapper le grand coup, il voulut faire une espèce de diversion et donner une sorte de satisfaction qui apaisât les esprits et les détournât de l'idée du nouvel impôt. Il sacrifia trois officiers de justice, qui s'étaient rendus extrêmement odieux au peuple, parce qu'ils avaient été les plus fidèles exécuteurs des arrêts du ministre. L'un de ces trois vils suppôts était un nommé Jean Speel, Flamand, qui avait présidé à toutes les exécutions, la verge rouge à la main. Ils furent tous trois pendus sur la grande place de Bruxelles. C'est le sort ordinaire de ces lâches instrumens de la vengeance des rois et des ministres, qui les ménagent selon le besoin, et les sacrifient selon les circonstances.

Le duc voulut calmer de plus en plus les esprits par une nouvelle faveur, je ne sais si je ne dirais pas mieux, par une nouvelle ruse. Il avait obtenu des cours de Rome et de Madrid une amnistie générale pour tous les délits qui avaient été commis dans les Pays-Bas contre l'autorité du pape et du roi. Pour donner plus de poids à ces actes, il voulut en présenter la publication sous la forme la plus imposante, et il se rendit à cet effet à Anvers, où la cérémonie eut lieu le 16 juillet. Le duc était monté sur un trône magnifique, qu'on avait élevé sur la place, il avait sur la tête la toque, et au côté l'épée, que le pape lui avait envoyées. Toute la noblesse était rangée autour de son trône avec une garde nombreuse. Les amnisties furent lues en français et en flamand ; mais elle renfermaient tant d'exceptions et de restrictions, qu'elles ne comprenaient que les innocens. Ces amnisties que le duc avaient annoncées comme une grace extraordinaire, furent écoutées et accueillies avec une extrême froideur, et firent sur les esprits une impression tout-à-fait contraire à celle qu'il en avait espérée.

A son retour d'Anvers, il publia un édit par lequel il établit l'imposition du dixième et du vingtième. Il croyait apparemment que, dans ce moment, les esprits seraient plus disposés à la soumission. Cet acte, auquel on ne s'attendait pas, d'après la promesse que Hopperus avait faite aux députés à Madrid, excita, au contraire, un mécontentement, ou plutôt un soulèvement général. Sous les yeux mêmes du duc, à Bruxelles, les bouchers, les poissonniers, les boulangers, les cabaretiers fermèrent leurs maisons, en criant hautement qu'ils étaient plutôt disposés à perdre la vie qu'à payer le nouvel impôt. Déjà, le

duc furieux, se disposait à donner un exemple terrible; déjà, les sentences étaient rédigées, et les échafauds dressés. L'impitoyable gouverneur devait faire pendre pendant la nuit aux portes de leurs maisons les doyens des corps de métier (*a*). Un événement inattendu, dont il reçut la nouvelle dans ce moment, l'empêcha d'exécuter ses arrêts sanglans. Le prince d'Orange, qui avait saisi le moment où la sédition éclatait dans toutes les provinces, avait conçu le projet de réparer la perte de ses deux premières armées, en tentant une entreprise sur mer. Il délivra des commissions à quelques officiers pour armer de petits bâtimens, qui croisaient sous la protection de la reine d'Angleterre. Ils firent une quantité de prises sur les Espagnols et les Flamands, et ils allaient vendre leur butin dans les ports d'Angleterre. Leur nombre et leurs richesses s'augmentèrent insensiblement. C'est cette petite flotte connue sous la dénomination de *Gueux de mer*, qui fut le berceau d'une puissante république: tant il est vrai que souvent la fatalité amène les grands événemens! c'était Guillaume de La Marck, seigneur de Lumey, qui la commandait. Ce seigneur, homme ardent, impétueux, téméraire (*b*), avait juré de ne se faire ni la barbe ni les cheveux qu'après qu'il aurait vengé la mort des comtes d'Egmont et de Horn.

(*a*) Vander Vynckt dit que Strada ne relève pas ce fait. Il se trompe; car cet historien le rapporte en termes bien précis. *Ii*, dit-il, (*Bruxellenses*) *usque adeò repugnârunt ut clausis institorum officinis, toto eo die pistores, lanii tabernariique ab opere cessaverint. Iræ præceps Albanus quòd videret, se coram, in principe urbe ac terroris domicilio tantam plebi confidentiam esse, illâ ipsâ nocte suspendi imperat ex eis aliquot pro foribus tabernarum.*

(*b*) Vander Vynckt, liv. 2, ch. 5, trompé sans doute par l'identité

Le duc d'Albe, quoiqu'il parût mépriser ces gueux, ne laissa pas d'écrire à la reine, pour la prier de leur interdire l'entrée de ses ports. Cette princesse, qui ne voulait pas rompre ouvertement avec l'Espagne, envoya l'ordre à Lumey de sortir d'Angleterre avec toute sa flotte.

Cet intrépide officier, parvenu à rassembler vingt-cinq vaisseaux, s'était approché des côtes de Hollande, et vint surprendre, le 1er avril 1572, jour des rameaux, le port de la Briele, qui n'était alors qu'un assemblage informe de cabanes éparses. Ils le fortifièrent, et en firent le premier asile de leur liberté. C'est là en effet que tous les expatriés se rendirent avec tout ce qu'ils possédaient.

Cette nouvelle força le duc de suspendre ses projets de vengeance. Il ordonna au comte de Bossu, nouveau gouverneur de Hollande, de marcher contre les gueux de mer. Ce comte ayant été repoussé, s'avança vers Dordrecht, qui lui ferma ses portes. Ce succès ranima l'espoir et le courage des Flamands, et occasionna une révolte presque générale dans la Hollande et la Zélande.

Cette dernière province surtout donnait des inquiétudes au duc, parce qu'il savait que le prince d'Orange y possédait des places importantes, y entretenait des correspondances intimes. Il tâcha surtout de s'assurer de Flessingue, qui était comme la clef des Pays-Bas. Le peuple de cette ville, sur la nouvelle de l'arrivée du capitaine Osorio, que le duc y envoyait avec trois compagnies

de nom, donne à ce seigneur la dénomination de *sanglier des Ardennes*, le confondant avec Guillaume de La Marck, qui, après avoir porté le ravage et la désolation dans le pays de Liége, périt sur l'échafaud à Maestricht, le 18 juin 1485. C'est lui qui était connu sous le nom du *sanglier des Ardennes*.

d'infanterie, courut aux armes et se hâta de fermer les portes aux Espagnols. Le curé de cette ville lui-même, prêchant le jour de pâque, exhorta le peuple à secouer le joug des Espagnols. Tous les habitans prirent à l'instant les armes. La garnison fut chassée, et l'ingénieur Pacheco, parent du duc d'Albe, dirigeant les ouvrages de la citadelle, fut arrêté et cruellement outragé par le peuple furieux, qui lui fit ensuite trancher la tête au milieu de la place.

Harlem, Leyde, Delft, Rotterdam, dans la Hollande méridionale; Alkmaer, Hoorn, Medemblick, Purmerend, dans la Hollande septentrionale, suivirent l'exemple des villes rebelles, et il n'y eut guère dans toute la Hollande, qu'Amsterdam, et dans toute la Zélande, que Middelbourg, qui restèrent soumises aux Espagnols.

Le comte de Berghe entrait en même temps dans l'Over-Yssel, et le prince d'Orange dans la Gueldre.

Le duc, quoique déconcerté en apprenant ces nouvelles, fit rassembler toutes ses forces, résolu de se mettre lui-même à leur tête, et ses préparatifs étaient faits, quand il reçut d'autres nouvelles, qui renversèrent tous ses plans. Le comte Louis de Nassau venait de prendre Mons par un stratagème assez singulier (*a*).

(*a*) Strada dit simplement que le comte Louis de Nassau prit Mons; Grotius, dit qu'il le prit par stratagême, et Vander Vynckt, qu'il le surprit par intelligence. Meteren, qu'Haræus a copié, raconte que le comte Louis envoya à Mons douze hommes affidés qui se rendirent en habit de voyage dans une hôtellerie, où ils s'annoncèrent comme marchands de vin. En soupant, ils demandèrent à l'hôte à quelle heure on ouvrait la porte, disant qu'ils avaient amené une assez grande quan-

Ce prince avait concerté son projet avec Genlis, chef des huguenots de France, qui entretenaient des intelligences avec les insurgés des Pays-Bas. Antoine Olivier, dit le Peintre, se chargea d'amener à Mons quelques affidés, qui vinrent y loger le 23 mai 1572. Le lendemain, au moment où l'on ouvrait les portes, ces hommes sortirent armés par la porte de Bertaimont pour aller avertir le comte Louis, qui se tenait caché dans le voisinage. Le portier ayant conçu des inquiétudes, les obligea à laisser leurs arquebuses au corps-de-garde, et alla à l'instant en faire son rapport au premier échevin, qui donna l'ordre de porter ces armes à l'hôtel de ville.

tité de vin, qu'ils voudraient faire entrer dans la ville de grand matin pour éviter la chaleur. L'hôte leur répondit sans la moindre défiance, que c'était à quatre heures; mais que s'ils désiraient qu'on la leur ouvrît plus tôt, ils n'avaient qu'à donner une petite pièce d'argent au portier. Ils se rendirent donc à la porte de grand matin. Le portier l'ouvrit sans difficulté, et les compagnons, dit Meteren, prirent les clefs: Haræus ajoute qu'ils tuèrent le portier. Incontinent, le comte Louis, continue Meteren, entra dans Mons avec quarante hommes à cheval environ, qui se mirent à parcourir toute la ville, en criant: *liberté! liberté! le prince arrive; plus d'impôts, plus de dixième denier!* Les bourgeois n'osaient se montrer; car dès qu'ils ouvraient une porte ou une fenêtre, les soldats tiraient. Mais les autres n'arrivaient pas; ils s'étaient égarés. Le comte sortit de la ville; et les ayant rencontrés, il les y amena. Ils étaient au nombre de cinq à six cents cavaliers, ayant chacun un homme en croupe. On mit de suite des gardes aux portes, au château, à l'hôtel de ville. Les bourgeois suspects furent désarmés, et les volontaires furent armés. Le récit de Jean-François Le Petit est conforme à celui de ces autres historiens.

Autre version. Bentivoglio rapporte que le comte Louis s'était approché de Mons sans bruit avec un petit nombre de huguenots français; que, d'abord, des soldats déguisés en marchands, conduisant des ton-

Dans le même moment, le comte Louis, qui n'avait pas perdu de temps, suivi de quarante à cinquante cavaliers, s'empara des portes de Bertaimont et du Rivage ; ses soldats coururent dans toutes les rues, criant *liberté!* Les bourgeois, attirés par ces cris, sortaient de leurs maisons. Les magistrats, ne pouvant s'imaginer d'où provenait ce tumulte, se rendirent, les uns à l'hôtel de ville, et s'y renfermèrent, les autres, sur la place, qui était déjà remplie de peuple.

Les soldats, voyant l'hôtel de ville fermé, avaient déjà placé des échelles pour l'escalader. Le comte, qui survint, les fit retirer, et demanda s'il n'y avait pas là quelque membre de la magistrature. Il s'en présenta un, nommé

neaux remplis d'armes, étaient entrés dans la ville, après avoir gagné quelques bourgeois, qu'ils avaient mis dans le secret. Ils s'emparèrent d'une porte, après avoir tué celui qui en avait les clefs, et introduisirent le comte dans la ville avec cent chevaux. Mais comme le reste de la troupe n'arrivait pas, il fut obligé de se retirer. A peine était-il sorti, qu'il rencontra les cavaliers français au nombre de deux cents qui portaient les fantassins en croupe. Le comte revint dans la ville à leur tête. Cette dernière partie du récit de Bentivoglio est conforme à celui de Meteren. De Thou y ajoute un trait particulier. Les bourgeois de Mons commençaient à lever le pont-levis, à l'instant où les Français paraissaient. Guitri de Chaumont, l'un d'eux, sauta avec impétuosité sur le pont, et le fit retomber.

Telles sont les différentes versions que présentent les historiens sur ces événemens, dont les circonstances se ressemblent assez. Dans un ouvrage publié en 1819, intitulé : *Mons sous les rapports historiques, statistiques*, etc., l'auteur, M. Paridaens, rapporte ces faits d'après les pièces originales qui reposent au greffe du tribunal de première instance de Mons. J'ai été moi-même examiner ces archives ; j'ai déchiffré toutes ces pièces, et c'est sur le vu de ces documens précieux que j'ai rédigé le récit de ces événemens.

Descamps, à qui le comte remit les clefs des prisons, dont il avait déjà trouvé le moyen de s'emparer, et lui dit qu'il n'était pas venu pour soustraire les criminels à la vengeance des lois, mais pour soustraire les citoyens à la servitude.

Après cette courte explication, il se fit conduire devant les échevins, et les pria d'assembler la bourgeoisie, afin qu'il pût l'instruire des causes de son arrivée. Le magistrat répondit qu'il allait en délibérer ; et en attendant le résultat de cette délibération, le comte sortit de la ville pour accélérer l'arrivée du renfort que Genlis lui amenait. Mais dès que l'on sut que le comte était sorti, les échevins firent barricader de nouveau les deux issues de l'hôtel de ville, et envoyèrent une députation à Bruxelles pour informer le gouvernement de ces événemens imprévus. Les échevins Chamart, Moreau et quelques autres engagèrent le peuple à chasser ces étrangers avant que leur nombre augmentât. Mais le peuple répondit qu'il y aurait de la folie à chasser des gens qui venaient abolir le dixième denier.

On proposa d'autres mesures. On convoqua les compagnies bourgeoises; on ordonna de sonner la cloche d'alarme, d'abattre les herses des portes. Aucun de ces ordres ne fut exécuté.

Le comte, revenu avec Genlis et sa troupe, fit demander aux échevins leur résolution. Ceux-ci, qui attendaient de Bruxelles le secours qu'ils avaient fait demander, tergiversèrent. Les soldats, ennuyés de ces lenteurs, pénétrèrent dans l'hôtel-de-ville par les fenêtres de la chapelle de S[t] Georges, et le comte se fit rendre les clefs des portes, des magasins et des arsenaux.

Le jour suivant, il convoqua le clergé, le magistrat et

le conseil de ville. Genlis porta la parole, et dit « qu'il » agissait simplement comme allié du comte, ne prétendant faire pour la France aucune conquête dans les » Pays-Bas. »

Le comte parla à son tour. « La manière dont le magistrat de cette ville agit à mon égard, montre que mes » intentions lui sont mal connues. Je vais donc m'expliquer » avec franchise et vérité. Avant tout, je proteste de ma » soumission envers le roi. Il est loin de ma pensée de » rien entreprendre contre son service. Je le prouve en » n'exigeant de vous aucun serment nouveau. Restez liés » par vos promesses à sa majesté; elles vous obligent de » maintenir l'ordre, de rendre la justice. Continuez vos » fonctions.

» Vous ne pouvez croire sans doute qu'un frère du » prince d'Orange veuille attenter aux priviléges du pays. » Quant à la religion catholique, je la prends sous ma » protection très-particulière. Le culte n'en sera pas un » moment suspendu ni troublé.

» Mais vous me demanderez peut-être pourquoi j'ai » pris les armes, pourquoi je suis dans Mons avec des » gens de guerre, et vous direz qu'ainsi mes actions dé» mentent la fidélité que je professe envers sa majesté? » Désabusez-vous. Vous n'ignorez pas les cruautés du duc » d'Albe; et qui ne les connaît pas! Quand donc je n'aurais » d'autre but que de vous en préserver, j'agirais en con» science et en justice. Mais le renversement de cette tyran» nie importe autant aux intérêts du roi; car, à la fin, » le peuple perdra tout amour, tout respect; la révolte » éclatera de toute part.

» C'est donc contre le duc d'Albe seul que je suis armé ; » c'est pour vous garantir de ses fureurs que je suis ici ; » c'est pour l'empêcher de propager la rébellion que je » lui fais la guerre.

» La seule proposition que j'aie à vous faire, la voici. » Je demande que vous déclariez Albe de Tolède traître » au roi, bourreau du peuple, ennemi de la patrie, in- » digne et déchu du gouvernement des Pays-Bas (*a*). »

Il y eut plusieurs membres du conseil, qui, individuellement, votèrent la déchéance du duc; mais l'esprit de corps l'emporta, de sorte qu'après de longs et vifs débats, la proposition du comte fut rejetée.

Sa situation devenait extrêmement critique. Le magistrat lui refusait les avances nécessaires à la solde de sa troupe. Le comte s'attendait bien que les Espagnols ne tarderaient pas à venir l'assiéger dans Mons, et sa troupe consistait au plus en un millier de huguenots français.

La ville était divisée en deux partis, comme cela se conçoit. Tous voulaient la liberté, tous détestaient la tyrannie espagnole. Mais un parti, plus catholique que patriote, entretenait des intelligences avec l'ennemi par l'intermédiaire d'un moine espagnol, qui habitait, vers le mont Panisel, le lieu nommé l'*Ermitage*.

Le comte usa cependant de la plus grande longanimité. Il se contenta de faire garder le couvent des récollets où se tenaient des assemblées clandestines.

(*a*) C'est à peu près ainsi qu'il s'exprima d'après les documens que j'ai consultés.

Quand le duc d'Albe fut informé de la prise de Mons, il entra dans un tel accès de fureur, qu'il déchira ses vêtemens; il jeta son chapeau à terre, maugréant Dieu et les hommes, dit Le Petit. Il abandonna toutes ses autres affaires, et ne pensa qu'aux moyens de reprendre Mons. Il envoya d'abord son fils Frédéric de Tolède avec deux mille hommes tant Espagnols que Wallons, deux mille Landsknechts, c'est-à-dire, soldats du pays, et cinq cents chevaux des bandes d'ordonnance (a).

Le 23 juin, Frédéric prit position à l'abbaye de Bélian. Le duc ne tarda pas à joindre son fils, et le siége fut aussitôt commencé.

Genlis, avec sept mille Français, accourut pour délivrer Mons. On était convenu qu'il se tiendrait dans l'inaction, en attendant qu'il pût faire sa jonction avec le prince d'Orange, dont l'arrivée était annoncée comme prochaine. Mais Genlis, emporté par son impatience française (j'emprunte l'expression de Vander Vynckt, parce que je la trouve juste), saisit une occasion qu'il crut favorable pour secourir la ville. Il attaqua l'armée espagnole dans les environs de Saint-Ghislain, où il fut battu et fait prisonnier. On le mena à la citadelle d'Anvers, où, quelques jours après, il fut trouvé mort dans son lit. On soupçonna que les Espagnols l'avaient fait étrangler, et l'on n'en douta pas, quand on le vit enterrer sous un gibet.

Le prince d'Orange, ayant levé en Allemagne une armée de onze mille hommes d'infanterie et de six mille de cavalerie, passe le Rhin et la Meuse, entre dans le Bra-

(a) Le Petit, liv. 2, 10.

bant, s'arrête à Malines, qui avait abandonné le parti du roi, et y jette une garnison ; se présente à Louvain, qui le soutenait, et y lève une contribution. Nivelles, Diest, Sichem, Tirlemont, soit crainte, soit attachement, se rendent au prince, qui, précipitant sa marche, vint camper le 10 août sur les hauteurs de Frameries. Ayant en vain tenté de forcer la gauche des contre-lignes, il échoua de même contre la droite vers le village de Jemmappes. Le mécontentement désorganisa l'armée, qu'il se vit forcé de licencier, du moins en grande partie, et il se retira, suivi du reste, dans la province de Hollande.

Privés maintenant d'espérance au dehors, menacés de trahison au dedans, les habitans se trouvaient dans la position la plus inquiétante. Quelques échevins, sortis de la ville malgré la défense du comte, correspondaient du camp avec quelques autres qui étaient restés dans la place. Sivry, l'un d'eux, écrivit à Potier son collègue, de tâcher de parvenir à livrer secrètement une porte aux Espagnols. Potier fut accusé et convaincu d'avoir communiqué cette lettre au magistrat. Le comte se borna à lui en faire des reproches.

Toute résistance était devenue impossible. Cependant les volontaires déployèrent dans cette occasion un courage admirable. Ils déclarèrent d'abord qu'ils voulaient se défendre à la dernière extrémité, et que quand ils auraient épuisé tous les moyens de résistance, ils mettraient le feu à la ville et s'enseveliraient sous ses ruines. Cette terrible résolution effraya le comte Louis lui-même, qui, ne pouvant se résoudre à consentir à la destruction d'une ville aussi importante, prit enfin le parti de capituler. Les ar-

ticles convenus garantissaient positivement aux volontaires la faculté de sortir avec la garnison. Le plus grand nombre se retira ; les autres, se fiant à la parole de Molain, capitaine espagnol, prolongèrent leurs adieux à leurs familles. Le duc les fit désarmer et jeter dans les cachots.

Mons fut évacué le 21 septembre. Le 24, une commission dite *des troubles* (c'était comme une succursale du conseil existant à Bruxelles sous la même dénomination) fut établie dans la ville consternée. Ce fut Noircarmes qui en nomma les membres. Les volontaires, quoique compris dans la capitulation, furent proscrits; leurs femmes, leurs enfans furent bannis, leurs biens confisqués et vendus.

Le 15 décembre, les exécutions sanglantes commencèrent (*a*). Deleste, le chef intrépide des volontaires montois, et tous ceux qui s'étaient fiés aux promesses de l'espagnol Molain, furent envoyés à l'échafaud, et avec eux un vieillard de soixante-deux ans, prévenu d'avoir souffert que son fils portât les armes. Les bourgeois qui avaient travaillé aux fortifications, subirent le même sort. Ceux qui refusèrent de se confesser furent condamnés au feu. Un misérable, qui s'était permis de mauvaises plaisanteries contre les mystères de la religion, fut condamné à avoir la langue coupée avant d'avoir la tête tranchée. Un autre fut condamné à perdre la tête pour avoir mangé de la viande le vendredi. Des indigens, qui avaient fréquenté le prêche

(*a*) Toutes les sentences originales et les procès-verbaux des exécutions consignés au bas, existent aux archives de Mons : je les y ai vus.

pour participer aux aumônes des protestans, furent livrés aux mêmes supplices. La commission, à défaut de motifs, cherchait ou inventait des prétextes; à défaut de faits, elle supposait ou devinait des intentions. Il ne fallait donc pas être convaincu; il suffisait d'être *suspect*. C'est ainsi qu'elle motiva ses arrêts de mort sur *l'adhésion de cœur* des prévenus. Dix, douze, vingt individus étaient souvent en un jour pendus, brûlés, décapités; des potences chargées de cadavres mutilés bordaient les chemins publics, et Noircarmes prodiguait des éloges aux misérables commissaires de sa création, et ces monstres ne rougirent pas de se faire un mérite de leur infamie, lorsque dans une réclamation, ils firent valoir, pour obtenir une augmentation de traitement, le grand nombre de bannissemens et d'exécutions qu'ils avaient prononcés au milieu de leurs parens et amis.

Toutes ces horreurs ne cessèrent qu'au 27 août, de sorte qu'elles avaient duré huit mois.

Le Petit et Guichardin disent que *le duc d'Albe ne prit aucune vengeance des bourgeois de Mons*. Ces historiens étaient donc bien mal informés. Ils n'avaient donc pas vu tous ces actes enfouis dans la poussière des archives de Mons; épouvantables monumens, qui, retrouvés après deux cent cinquante ans, n'attestent que trop la terrible vengeance que le sanguinaire Espagnol tira des malheureux habitans de cette ville.

Le comte de Nassau se retira à Dillenbourg, et le prince d'Orange, en Hollande. Ayant trouvé cette province livrée à l'anarchie, il y établit une forme de gouvernement, et délivra aux députés des états une déclaration datée du 25

août 1572, par laquelle il leur expliquait le plan qu'il voulait adopter. Il annonçait dans le préambule qu'il n'avait d'autre intention que de réintégrer les villes dans la jouissance de leurs anciens priviléges. Il laissait aux états le choix des officiers, receveurs et trésoriers de la chambre des comptes de La Haye, ainsi que la nomination des conseillers de la cour. Il se réservait, en sa qualité de stadhouder, le droit de recevoir le serment des militaires, et il annulait toutes les commissions expédiées antérieurement, avec ordre à ceux qui en étaient pourvus, de les rapporter pour en recevoir de nouvelles, et de lui prêter serment. Ce réglement, que les états reçurent avec empressement, rétablit l'ordre dans la Hollande méridionale. Mais l'autre partie, c'est-à-dire, la West-Frise ou Nord-Hollande se trouvait dans l'état le plus déplorable, foulée par le gouvernement, vexée par les soldats, et le peuple commençait à se dégoûter d'une liberté qu'il fallait acheter à un si haut prix.

Cette province engagea donc le prince à venir leur donner une forme de gouvernement. Quoiqu'il se trouvât sans armée, il se rendit aux vœux de ces peuples, convaincu que sa présence y était nécessaire, et il se mit en route, accompagné de soixante et douze chevaux seulement. Il arriva le 20 octobre à Enkhuisen, où il fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie.

Après y avoir pourvu aux besoins les plus pressans, il se rendit à Harlem, où il avait convoqué les états. Il rétablit de leur consentement la cour de Hollande, qu'il fixa à La Haye. L'assemblée fut obligée de se transférer à Delft pendant le siége de Harlem. Il y fut arrêté entr'autres que

les grands vassaux seraient obligés de renouveler leur serment aux états, et d'en prêter un nouveau au prince comme stadhouder; que cet édit serait publié au nom du prince (*a*).

Guillaume commença dès ce moment à jouir de toute l'autorité des anciens comtes, dont il ne refusa le titre, disent les auteurs de l'Histoire générale des Provinces-Unies, que pour en assurer mieux l'effet. Comme stadhouder général, il disposait des emplois civils et militaires; il abrogeait et promulguait les lois; il était chef du conseil de guerre de terre et de mer; il convoquait les états et les présidait. Mais il affectait de n'entreprendre et de ne conclure aucune affaire sans les consulter; et comme il connaissait le caractère de ce peuple, ennemi du despotisme, il l'amusait, disent les mêmes auteurs, par une idée de démocratie; mais dans le fait, il gouvernait arbitrairement. En persuadant à ses concitoyens, devenus en quelque sorte ses sujets, qu'ils avaient part au gouvernement, il les habituait et les façonnait à l'obéissance. Les états cependant se défiaient toujours des vues secrètes du prince; et sous prétexte de le soulager, ils lui proposèrent de s'adjoindre un conseil, et il y consentit. Il nomma lui-même les conseillers, ils étaient neuf, et deux secrétaires (*b*).

(*a*) Il fut arrêté de plus que l'édit serait terminé par cette formule : *Car ainsi est notre intention et notre demande*, et l'on ordonnait *à tous gouverneurs, commandans, bourgmestres et régens des villes et villages de tenir la main à l'exécution des présentes.*

(*b*) La formule des ordonnances fut changée. Elle était conçue en ces termes : *De l'avis du prince d'Orange, stadhouder, du conseil séant avec lui et du conseil provincial de Hollande, de Zélande et de*

Le duc d'Albe, après avoir repris Mons, força toutes les villes, du Brabant et de la Flandre, qui s'étaient soumises au prince d'Orange, à rentrer sous l'obéissance du roi : les unes furent condamnées à l'amende ; les autres, livrées au pillage ; mais il réservait un sort plus cruel à la malheureuse ville de Malines. Il y envoya donc son fils avec un corps nombreux, et l'y suivit avec son armée. Les habitans, effrayés du péril qui les menaçait, employèrent tous les moyens pour fléchir la colère du duc. Le clergé même, conduit par l'évêque d'Ypres, était sorti processionnellement, pour exciter sa pitié par cet appareil religieux ; mais les troupes espagnoles, saisissant le moment où le duc écoutait les propositions des habitans, forcèrent les murs de la ville, qu'ils saccagèrent impitoyablement, massacrèrent indistinctement tous les hommes qu'ils rencontrèrent, ecclésiastiques ou laïques, et exercèrent tous les genres de cruauté sur les femmes, les filles et les petits enfans. L'impunité que le duc accorda à ses soldats, prouve assez que, s'il n'ordonnait pas ces atrocités, du moins il les tolérait et même les approuvait.

Il chargea dans le même temps son fils de faire le siége de Zutphen, où les confédérés s'étaient fortifiés. Cette ville, abandonnée par la garnison, que la terreur avait saisie, fut livrée aux mêmes horreurs que Malines.

La rigueur de la saison, au lieu d'arrêter les progrès de Frédéric, ne fit que les faciliter et les accélérer. Les

West-Frise. Mais comme depuis la création du nouveau conseil, ces derniers n'intervinrent plus que rarement dans les délibérations, on se bornait à dire : *Sur le rapport du stadhouder et des conseillers séant avec lui.*

glaces lui donnèrent le moyen de pénétrer dans les cantons les plus reculés et les plus marécageux de la Hollande. Il fut cependant arrêté sous les murs de Naerden, petite ville à trois lieues d'Amsterdam : il la fit sommer de se rendre ; mais les habitans, qui espéraient du secours, refusèrent d'ouvrir leurs portes. Le terrible Espagnol, irrité de cette résistance, fit approcher son artillerie, et les habitans consternés offrirent de livrer la ville. Le magistrat vint au camp des Espagnols, pour implorer, au nom du peuple, le pardon de leurs fautes passées. Ces députés furent envoyés à Julien Romero, qui leur promit de laisser aux habitans de Naerden les biens et la vie saufs, en les assurant qu'il ferait ratifier ce traité par Frédéric de Tolède. Romero, entré dans la ville, fut bientôt suivi de Frédéric, qui, sans égards pour l'engagement le plus solennel, sans respect pour le serment le plus sacré, livra cette malheureuse ville à tous les genres d'horreur et de brigandage. Tous les habitans, sans distinction d'âge ni de sexe, furent impitoyablement massacrés, les maisons brûlées et les remparts démolis.

Un trait, que ma plume se refuse, pour ainsi dire, à tracer, un seul trait suffira pour donner une idée des crimes dont les Espagnols, qui se disaient les défenseurs du trône et de l'église, se souillèrent au sac de Naerden. Une bande de soldats, que l'avidité du butin conduisit à une maison particulière, commencèrent par livrer le père de famille aux tourmens les plus cruels, afin de le forcer à découvrir l'endroit où ils croyaient qu'il avait caché son argent ; et, après avoir violé sa femme sous ses yeux, ils finirent par le massacrer : ils pendirent ensuite

cette femme, les mains liées derrière le dos, à une poutre; et, pour épuiser sur cette malheureuse victime tous les raffinemens de leur barbarie, ils firent, vis-à-vis d'elle, éprouver le même sort à son enfant encore à la mamelle.

Ce terrible exemple de perfidie et de cruauté, qui, selon Strada même, ne fut pas un châtiment, mais un forfait, (a) ne servit qu'à irriter l'obstination et à soutenir la fermeté des autres villes, qui craignaient plus de maux de leur soumission, que de leur résistance. Les malheureux Hollandais, affermis dans leur révolte par le désespoir même, aimèrent mieux s'exposer et se livrer aux derniers malheurs, que de se soumettre au duc d'Albe.

Le siége de Mons, ayant occupé toutes les forces de l'Espagne, avait favorisé les mouvemens et les vues des confédérés dans les différentes provinces, particulièrement dans la Hollande et la Zélande. Le principal objet de leurs vœux et de leurs opérations, était la prise de Middelbourg, dont la conquête devait nécessairement entraîner celle de toutes les places importantes de cette province; mais Tergoes, située sur la côte septentrionale de l'île de Zuid-Beveland, opposait les plus grands obstacles au succès de cette expédition. Le seigneur de Seras, que le prince d'Orange avait nommé gouverneur de Flessingue, conduisit un corps considérable de troupes devant cette place, qui fut si vaillamment défendue par une garnison mêlée d'Espagnols et de Wallons, qu'il fut obligé d'abandonner honteusement cette entreprise.

La Hollande était presque entièrement abandonnée

(a) *Non pœna illud, sed flagitium fuit.*

aux confédérés, qui, profitant de la liberté que le duc d'Albe était forcé de leur laisser, avaient eu le temps de préparer les esprits à la révolution qu'ils méditaient.

Les provinces d'Utrecht, de Frise, d'Over-Yssel, de Groningue et de Zutphen avaient également embrassé ouvertement le parti du prince d'Orange, que ces peuples regardaient comme le défenseur de leur cause, le vengeur de leurs droits et le restaurateur de leurs priviléges. Guillaume, comte de Berg, qui avait épousé la sœur du prince, entretenait des liaisons intimes dans ces provinces. Il avait pris Zutphen : il avait emporté et saccagé Amersfort, et forcé les habitans de ces villes à se ranger sous les bannières du prince d'Orange. Cependant les cruautés que les orangistes exerçaient dans les villes où ils entraient contre les catholiques en général et contre les prêtres et les religieux en particulier, comme à Alkmaer, à Gorcum, souillèrent leurs victoires et deshonorèrent leur cause.

Animés par leurs succès, les confédérés tentèrent derechef la conquête de Tergoes, à laquelle ils attachaient d'autant plus d'importance, qu'elle entraînait celle de Middelbourg. Ils réunirent à cet effet un corps de huit mille hommes d'infanterie, dont la plus grande partie étaient Allemands, Français et Anglais, qu'ils pourvurent de l'artillerie et des munitions nécessaires pour cette importante expédition. Ces troupes s'étant embarquées à Flessingue, vinrent camper sous les murs de Tergoes, où l'Espagnol Isidore Pacheco commandait. La garnison ne consistait guère qu'en quatre cents fantassins espagnols et wallons, qui se signalèrent par la plus vigoureuse ré-

sistance et la plus étonnante intrépidité. Les assiégeans ayant tenté deux assauts, dans lesquels ils furent vivement repoussés, prirent le parti de réduire la ville par la famine.

Le duc d'Albe, après la prise de Mons, employa tous ses soins à porter à la ville de Tergoes les secours les plus prompts, et il donna à ce sujet des ordres très-pressans à Sanche d'Avila et à Christophe Mondragone, qui fut particulièrement chargé du soin de faire parvenir les renforts à Tergoes, par l'Escaut, à l'aide du reflux ; mais il avait constamment échoué dans ce projet. Le capitaine Blomaert, né dans ce pays, proposa aux deux chefs de passer à gué toute la partie de l'île qui avait autrefois été submergée par une effroyable tempête. Cette traversée, qui était de trois lieues, était d'autant plus difficile, que le fond en était très-bourbeux. Les chefs remontrèrent tous les inconvéniens, toutes les difficultés et tous les dangers de ce hardi projet au capitaine Blomaert, qui, sans se déconcerter, persista avec plus de fermeté dans sa résolution : il demanda seulement le secret, observant que ce projet ne devait être connu que par l'exécution.

Blomaert ayant donc pris pour compagnons deux Espagnols, et pour guide un paysan qui connaissait très-bien le local, trouva effectivement le gué qu'il avait indiqué. Mondragone eut le commandement de l'expédition, qui fut confiée à trois mille hommes d'infanterie, choisis dans les trois nations. Le commandant fit distribuer à tous les soldats un petit sac plein de poudre, de mèches et de biscuits, et il disposa ses troupes. Les Espagnols ouvraient

la marche, les Allemands occupaient le milieu, et les Wallons la fermaient. Mondragone entra le premier dans l'eau avec le capitaine Blomaert, et les soldats les y suivirent en files étroites. Ces courageux guerriers, après avoir traversé une si effrayante étendue avec une constance et une ardeur égales, arrivèrent enfin heureusement à une digue éloignée de la ville, de deux lieues, où ils s'arrêtèrent et se reposèrent toute la nuit, pour arriver au secours de la place à la pointe du jour. Les assiégeans furent si épouvantés de l'étonnante nouvelle du passage des royalistes, qu'ils se hâtèrent de se retirer et de se rembarquer. Mais la garnison, renforcée par quatre cents arquebusiers que leur envoya Mondragone, fondirent avec tant d'impétuosité sur les confédérés, qu'ils tuèrent un bon nombre de leur arrière-garde, avant qu'ils pussent regagner leurs vaisseaux.

Mondragone entra le 20 octobre dans Tergoes, où il fut accueilli avec les plus vives démonstrations de joie. Il n'y resta que le temps nécessaire pour fortifier la ville, et, ayant rejoint d'Avila, ils retournèrent avec leurs troupes à l'armée du duc.

Cependant le bruit de l'horrible exécution de la malheureuse ville de Naerden avait tellement effrayé les habitans de Harlem, qu'ils étaient divisés en deux partis; les uns demandaient qu'on ouvrît la porte aux Espagnols pour soustraire la ville à la cruelle vengeance de cette nation; les autres voulaient qu'on soutînt un siége, et qu'on opposât une ferme résistance à ces féroces ennemis de leur liberté. Frédéric de Tolède leur avait cependant fait des propositions d'accommodement, accom-

pagnées des plus terribles menaces. Ces propositions furent d'abord accueillies par les habitans, qui envoyèrent même ceux de leurs concitoyens, qui étaient les plus attachés à la religion et au roi, pour traiter avec Frédéric. Mais le capitaine Vibald Riperda, gouverneur de la ville, entreprit de détourner le peuple de ce projet. « Quoi donc !
» leur dit-il (*a*), vous voulez, pour éviter un siége dont on
» exagère les dangers avec artifice, vous exposer aux pé-
» rils les plus éminens, en introduisant au sein de vos
» foyers les cruels satellites de ce superbe gouverneur !
» Mais, citoyens, où sont donc les garans de votre sûreté ?
» Jetez les yeux sur les horribles scènes de Malines, de
» Zutphen, de Naerden. Le sang inonde encore les rues
» de ces villes infortunées, et atteste la perfidie et la bar-
» barie de ceux que vous voulez recevoir dans votre sein.
» Croyez-moi, cet impérieux duc d'Albe ne cherche qu'à
» vous réduire à l'esclavage. C'est à nous de repousser l'o-
» dieuse tyrannie à laquelle il veut nous asservir. Mais,
» quel que soit le sort qui nous attend, qui de vous,
» ô mes concitoyens, ne préférera d'affronter une mort
» glorieuse en combattant pour la liberté, plutôt que de
» traîner une vie languissante dans la honte et les tour-
» mens d'un insupportable esclavage ? »

Ce discours fit sur l'esprit de la multitude une si vive impression, que la capitulation, qui avait été en quelque sorte arrêtée, fut rompue et rejetée. Ceux même qui avaient été députés au camp des Espagnols pour offrir de leur livrer la place, furent emprisonnés et pendus.

(*a*) Bentivoglio, liv. 7.

Frédéric de Tolède instruit et singulièrement irrité de ce changement imprévu, fit investir la place. Le prince d'Orange avait eu le temps d'y jeter des troupes ; mais Lumey, qui avait voulu y introduire des vivres, fut battu. Cependant il ne se déconcerta point, et il parvint à y conduire un autre convoi. Les assiégés, ranimés par ce succès, se fortifiaient de plus en plus dans la résolution de fermer l'entrée de leur ville aux Espagnols. Ces intrépides défenseurs de la liberté épuisèrent toutes les ressources que pouvaient leur suggérer l'industrie et le courage. Ils étaient parvenus à instruire des pigeons à voler de Harlem à Delft, où était le prince d'Orange, et à revenir de Delft à Harlem. Ils leur attachaient un billet sous les ailes, et par ce moyen les assiégés recevaient tous les jours des nouvelles du prince d'Orange. Ce stratagême singulier, qui dura trois mois, ne fut connu que par un accident. Un de ces pigeons fatigué, étant venu s'arrêter et se reposer dans le camp des Espagnols, fut tué par un soldat, qui trouva la lettre et découvrit le secret.

Le prince d'Orange, de son côté, avait fait construire de petits bateaux plats et légers pour introduire des vivres dans la place par le grand lac qui est appelé mer d'Harlem ou mer de Leyde, sur lequel la ville de Harlem est située. Don Frédéric en fit faire de pareils pour donner la chasse à ceux du prince d'Orange. Les deux partis se livrèrent sur le lac une espèce de guerre navale, dont les avantages furent assez partagés ; le succès même resta en général aux assiégés, que les Espagnols ne purent empêcher d'introduire de temps en temps un bâteau dans le port, à la faveur de la nuit.

Les femmes même déployèrent, dans ce siége mémorable, un courage dont leur sexe ne paraît guère susceptible : elles y formèrent une espèce de compagnie, composée de trois cents, commandée par une héroïne appelée Kennaw Hasselaar, âgée de cinquante ans environ. Cette troupe étonnante, qui rivalisait en courage avec les soldats, dont elle faisait toutes les fonctions et partageait toutes les fatigues et tous les dangers, était occupée sans relâche, selon les besoins, tantôt à réparer les remparts, tantôt à les défendre, quelquefois à repousser les ennemis, quelquefois même à les attaquer. La conduite extraordinaire de ces héroïnes fut, selon la réflexion de Strada, un puissant motif d'encouragement pour leurs concitoyens, comme elle fut un objet d'admiration pour les ennemis.

Don Frédéric commençait à désespérer du succès. La saison était fort avancée ; le froid commençait à incommoder extrêmement les Espagnols, qui n'y étaient pas accoutumés. Le lac fut entièrement gelé, et, ce qui causait un grand embarras aux Espagnols, procurait un avantage ou, pour mieux dire, une ressource aux assiégés, parce que les habitans du pays, accoutumés à marcher sur la glace avec des patins, venaient par troupes, durant la nuit, apporter des munitions de toute espèce à Harlem, sans que les Espagnols pussent les en empêcher.

Frédéric écrivit à son père, malade à Bruxelles, pour lui exposer son embarras et l'informer que l'avis unanime des officiers était de lever le siége. Le duc d'Albe répondit à son fils que, si son intention était d'abandonner son entreprise, il se ferait porter dans son lit au camp ; ou que, si sa maladie, qui augmentait tous les jours, ne

lui en laissait pas la force, il ferait venir la duchesse d'Albe, pour reprendre la place de son fils. Don Frédéric, piqué de cette réponse amère, pressa le siége avec plus de fureur : il tâcha d'intimider les assiégés par tous les genres de cruautés. Un parti d'Espagnols surprit un corps de deux mille hommes qui s'avançait pour secourir la ville. Le fougueux Frédéric ayant fait couper la tête au chef de ce corps, la fit jeter dans la ville avec cette inscription : *tête de Philippe Conincx qui venait au secours de Harlem avec deux mille hommes*. Il en fit également jeter une autre, quelques jours après, avec un écriteau attaché au front, portant : *tête d'Antoine Lepeintre, qui a livré la ville de Mons aux Français*.

Les assiégés se vengèrent de cette atrocité par une représaille plus atroce encore : ils coupèrent la tête à onze prisonniers espagnols, et les enfermèrent dans un tonneau, qu'ils firent rouler pendant la nuit dans le camp des assiégeans : ils y avaient attaché un écriteau, sur lequel on lisait ces mots : *duc d'Albe, puisque tu poursuis la guerre, parce que la ville de Harlem a différé de te payer l'impôt du dixième, elle s'acquitte maintenant de sa dette, et elle y ajoute l'onzième pour l'intérêt du retard*. Ils joignirent à cette horrible vengeance une ridicule profanation : ils élevèrent des autels sur les endroits les plus élevés des remparts, et y apportèrent les orgues, les images et les reliques qu'ils avaient tirées des églises ; les uns y parurent en habits de prêtres et de moines, et contrefirent par dérision les cérémonies catholiques, les autres tenaient dans leurs mains des figures de paille représentant des prêtres, des religieuses et des Es-

pagnols, qu'ils frappaient à coups de verges, qu'ils mutilaient à coups de sabre, et qu'ils finirent par jeter dans le camp des Espagnols, après leur avoir coupé la tête.

Ce siége terrible durait depuis plus de six mois, et déjà les assiégés se voyaient aux abois. Leurs murs étaient tellement délabrés (ils avaient été, dit-on, percés de dix mille trois cent soixante coups), qu'ils ne pouvaient plus soutenir ceux de l'ennemi, et leurs défenseurs étaient tellement réduits, qu'ils ne pouvaient plus guère repousser ses attaques. Cependant ceux des habitans qui restaient, suppléaient au nombre par leur infatigable activité, faisant tous l'office de soldat, se portant sans relâche et sans interruption, la nuit et le jour, sur leurs remparts ruinés; et dès qu'un Espagnol élevait seulement la tête hors des retranchemens, il était soudain assailli, de tous les points, par une grêle de balles.

Déjà, depuis deux mois, ces infortunés éprouvaient toutes les horreurs d'une famine cruelle, réduits à dévorer les plus vils alimens, les rats, les souris et les plus dégoûtantes ordures, leurs souliers même; et ils bravaient, ils défiaient encore l'ennemi; ils avaient pris une résolution dictée par le désespoir : ils étaient déterminés à se précipiter dans le camp des Espagnols, pour éviter, par une mort glorieuse, qu'ils espéraient du moins de trouver en se défendant, le sort ignominieux qu'ils craignaient de subir en se rendant à un barbare vainqueur. Ils eussent exécuté ce projet hardi, si leurs femmes et leurs enfans ne les avaient arrêtés aux portes par leurs prières et leurs lamentations. Ils furent donc forcés à demander une capitulation, que don Frédéric leur refusa, exigeant qu'ils

se rendissent à discrétion. Cette terrible réponse jeta la consternation dans toute la ville, qui retentit de cris et de gémissemens. Le gouverneur Riperda, qui sentait que, dans le cas même où tous les habitans obtiendraient leur pardon, sa perte n'en était pas moins inévitable, profita de leur disposition, pour leur proposer un dernier coup de désespoir : c'était d'armer tous les hommes capables de combattre, pour en former un bataillon, au milieu duquel on placerait les enfans, les femmes et les vieillards. Ce bataillon sortirait de la ville pendant la nuit pour se faire un passage l'épée à la main au travers du camp ennemi. Cette proposition fut accueillie avec enthousiasme. Cette courageuse Kennaw Hasselaar, qui s'était signalée pendant le siége par des actions si héroïques, demande des armes, et toutes les femmes, animées par son exemple, jurent de l'imiter, de la suivre et de la seconder.

Don Frédéric, instruit de cette résolution, envoya un trompette pour annoncer aux habitans qu'il leur accorderait leur pardon. Ces infortunés, rassurés par cette promesse, consentirent à se rendre à cette condition.

Le 15 juillet, il fut ordonné au son de la grosse cloche, à tous les habitans et à tous les militaires de porter leurs armes à l'hôtel de ville; aux hommes, de se rendre dans un couvent; aux femmes et aux enfans, dans une église, et aux militaires, dans une autre église. Les Allemands et les Écossais furent chargés de faire la garde aux portes et aux remparts, en attendant l'arrivée des troupes royales. La poudre qui restait au pouvoir des habitans ou des soldats, fut déposée et consumée sur la Grand'-

Place. A six heures du soir, les Allemands et les Écossais furent désarmés et envoyés au Béguinage.

Le comte de Bossu entra le premier dans la ville, à la tête de dix compagnies d'infanterie, avec lesquelles il se rendit maître des portes et des remparts. Don Frédéric, l'ayant suivi avec l'appareil menaçant d'un vainqueur irrité, commença par faire arrêter et emprisonner toute la garnison. Le 17, il fit en partie pendre et en partie décapiter trois cents soldats wallons. Les jours suivans furent marqués par de nouvelles horreurs; le 18, il fit trancher la tête au gouverneur Riperda et à son lieutenant; il fit attacher deux à deux, dos contre dos, cent quarante-six soldats nus, et les fit jeter dans la mer; il en fit conduire cent cinquante autres hors des portes, où ils eurent la tête tranchée; le 19, il fit subir le même supplice à trois cents autres malheureux, tant bourgeois que soldats; le 20, Lancelot, bâtard de Brederode, essuya le même sort avec tous les Écossais. Tous ceux des habitans qui, pendant le siége, avaient exercé des emplois civils ou militaires, au nombre de quatre cents à peu près, périrent par divers supplices, par le fer, par la corde, par l'eau, et le reste de la garnison périt de faim dans un château, où on l'avait enfermée; et pour comble d'horreurs, tous les malades et les blessés, qui étaient à l'hôpital, furent arrachés de leurs lits et exécutés devant la porte.

Telle fut la désolante catastrophe qui suivit ce siége fameux, dans lequel les assiégés épuisèrent toutes les ressources de l'art, de l'industrie, de la bravoure et de la patience, et dans lequel les vainqueurs déployèrent tous les raffinemens de cruauté.

La perte fut considérable des deux côtés. La garnison, dans le commencement du siége, n'était que de quinze cents Allemands. Elle se monta dans la suite à quatre ou cinq mille hommes d'infanterie et à deux cents de cavalerie de différentes nations, et il n'en restait guère à la fin du siége, selon Strada, que seize cents, dont quatorze cents au moins périrent par les mains des bourreaux, occupés sans relâche, pendant huit jours, au nombre de quatre, avec leurs valets, à exécuter les ordres sanguinaires du vainqueur : ils étaient même si las de faire couler le sang, et tellement pénétrés d'horreur, dit Bentivoglio, qu'ils en noyèrent un grand nombre dans le Sparon, pour s'en débarrasser.

Les historiens espagnols sont ceux qui font monter au plus haut le nombre des malheureuses victimes enveloppées dans cette épouvantable boucherie. Ont-ils donc voulu, demande à ce sujet le sage de Thou, se faire une triste gloire de la sévérité barbare qui rendit le roi d'Espagne si justement odieux aux peuples de ces provinces?

Les Espagnols perdirent dans ce siége, de l'aveu de leurs historiens, plus de quatre mille hommes, sans compter les blessés. Ce siége (c'est encore une réflexion de de Thou), ce siége dont l'issue fut si terrible, fut plus funeste qu'avantageux aux vainqueurs : il l'arrêta, il l'affaiblit ; il enracina dans le cœur des Hollandais l'horreur de la tyrannie, et il leur apprit, qu'un ennemi qui avait dû employer tant d'efforts pour vaincre, pouvait être vaincu.

Les confédérés avaient profité du temps où les forces des Espagnols étaient employées au siége de Harlem, pour chasser entièrement les royalistes de l'île de Walcheren.

Cependant les villes de Middelbourg et d'Armuiden, et le petit château de Ramekens tenaient encore le parti du roi; mais Middelbourg était bloqué et presque affamé. Le duc, sentant l'importante nécessité de conserver cette place, chargea d'Avila, gouverneur d'Anvers, de la secourir; mais les confédérés l'attendaient avec fermeté. D'Avila, qui s'était avancé avec quelques vaisseaux, voyant la bonne contenance et craignant les forces des ennemis, prit le parti de retourner sur ses pas, pour renforcer son armement, et il vint tenter une seconde entreprise. L'action qui s'était engagée dans le canal de Flessingue, ne dura qu'une heure. Un accident obligea d'Avila de céder la victoire. Le feu prit à un baril de poudre au moment où il allait aborder l'amiral hollandais, qui, s'étant écarté pour éviter le danger du moment, revint avec impétuosité sur les petits vaisseaux des Espagnols, qu'il écrasa par sa supériorité. Les royalistes perdirent dans ce choc violent beaucoup d'hommes et de vaisseaux : ils parvinrent cependant à introduire quelques vivres dans Middelbourg.

Cet échec fut suivi de la perte de Gertruidenberg, où les confédérés, au moyen des intelligences qu'ils s'étaient ménagées dans cette ville, entrèrent par escalade, la nuit du 13 septembre.

Les royalistes éprouvèrent, dans le même temps, un désastre non moins funeste par la perte du château de Ramekens, dont les confédérés s'emparèrent le 4 octobre, par trahison, dit-on. Cet avantage était d'autant plus important pour les confédérés, que la prise de ce poste leur donnait l'espoir très-fondé, que Middelbourg serait enfin forcé de se rendre.

Les confédérés portèrent un coup plus terrible encore aux royalistes par la prise d'Alkmaer, dernière place du Waterland, ou Hollande septentrionale, qui, dans la défection presque générale de la province, eût gardé la fidélité au roi d'Espagne. Les Espagnols, sentant l'importance de cette place, qui en effet est la porte du Waterland, résolurent de faire tous leurs efforts pour la reprendre. L'armée royale, étant donc parvenue à l'investir, établit des deux côtés de la ville, deux batteries, par lesquelles on fit deux brèches pour donner un double assaut, afin d'obliger les assiégés à diviser leurs forces; mais les deux attaques qui devaient se faire au même instant, ayant été mal combinées, furent conséquemment mal exécutées. Cet assaut fut livré le 18 septembre. Tous les habitans, que le désespoir arma contre les Espagnols, qu'ils redoutaient plus que la mort, furent soldats dans cette fameuse journée, hommes et femmes, enfans et vieillards. Les assiégeans, après avoir éprouvé le feu le plus vif et opposé la plus opiniâtre résistance, furent donc forcés de se retirer, et les habitans, craignant que les Espagnols ne revinssent à la charge, prirent un parti extrême pour les chasser entièrement: ils résolurent d'inonder le pays. Le duc d'Albe, informé de cette terrible résolution, écrivit à son fils d'abandonner le siége.

Le duc, pour réparer ces désastres, tenta une expédition maritime, dont il espérait un meilleur succès. Il fit équiper à Amsterdam douze forts vaisseaux, dont il donna le commandement au comte de Bossu. Les confédérés qui, de leur côté, avaient armé une flotte dans le Zuiderzée, se retirèrent, à l'approche de la flotte espagnole, auprès d'Enkhuisen. Le duc pressa le comte, qui voguait dans

ce golfe, de livrer le combat. Le comte sentait toute la supériorité des forces ennemies; mais il fut obligé de céder aux volontés du duc. La bataille, qui se donna le 11 octobre, fut très-sanglante, et les confédérés triomphèrent. Cependant le vaisseau amiral, monté par le comte de Bossu, continua de soutenir le combat. Ce vaisseau, qui portait le nom d'*Inquisition*, que lui donnèrent, selon Grotius, les Espagnols par orgueil, ou, selon Strada, les Hollandais par dérision, était, suivant l'expression de Bentivoglio, comme une forteresse mouvante au milieu de la mer. Le brave comte de Bossu, abandonné du reste de la flotte, résista pendant vingt-huit heures aux efforts des navires hollandais. Ce vaste bâtiment, redoutable par sa grandeur, son artillerie, ses agrès et son équipage, était monté par trois cents hommes, dont deux cent vingt furent tués, et le reste blessé, à l'exception de quinze. Le comte, réduit à la dernière extrémité, entraîné par le flux sur un banc de sable, où il échoua, fut forcé de se rendre avec le petit nombre de soldats échappés aux coups de l'ennemi. Il fut conduit à Horn, et retenu prisonnier pendant quatre ans.

Cet avantage (qui cependant fut affaibli par un échec dans lequel le comte de Sainte-Aldegonde avait été fait prisonnier), ayant accru la puissance et l'audace des confédérés, détermina le duc d'Albe à presser vivement le roi de le délivrer d'une autorité funeste aux provinces et pesante à lui-même. Il voyait d'ailleurs que son nom était devenu si odieux au peuple, que la haine publique dont il était chargé, le mettait dans l'impuissance de seconder efficacement les volontés de son maître dans ces provinces.

Il redoubla donc ses plus pressantes instances pour obtenir son rappel, que le roi lui accorda. Quel fruit a-t-il donc retiré, ce farouche espagnol, et de ses spéculations oppressives, et de ses fanatiques fureurs ? Il a été déconcerté dans tous ses projets ; et la force qu'il a déployée, et le sang qu'il a répandu, et les victimes qu'il a amoncelées....., à quoi ont abouti tant d'horreurs ? A énerver l'autorité du trône qu'il voulait affermir, et à étendre le feu de la rébellion qu'il voulait étouffer.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES SOMMAIRES

DU CINQUIÈME VOLUME.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

CHAPITRE QUINZIÈME.

CHAPITRE SEIZIÈME.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

TABLE.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE SIXIÈME.

CHAPITRE SEPTIÈME.

CHAPITRE HUITIÈME.

CHAPITRE NEUVIÈME.

CHAPITRE DIXIÈME.

CHAPITRE ONZIÈME.

CHAPITRE DOUZIÈME.

CHAPITRE TREIZIÈME.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

CHAPITRE QUINZIÈME.

CHAPITRE SEIZIÈME.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

HUITIÈME ÉPOQUE

DEUXIÈME DIVISION.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE DEUXIÈME.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE SIXIÈME,

FIN DE LA TABLE.



